

Services publics



Mobilités



Santé



Numérique



Attractivité territoriale



Services sociaux



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DEPARTEMENT DU DOUBS

PROJET SOUMIS A CONSULTATION

Le projet de SDAASP est constitué de trois volets :

- **Le diagnostic** qui présente l'état des lieux de l'accessibilité aux services dans le département et définit les principaux enjeux.
- **L'armature du plan d'actions** qui définit les principaux objectifs et champs d'actions retenus.
- **Les fiches actions** qui traduisent les objectifs en projets concrets.

SOMMAIRE

VOLET 1 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	p 3
VOLET 2 : L'ARMATURE DU PLAN D'ACTION	p 102
VOLET 3 : LES FICHES ACTIONS	p 124

VOLET 1 :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
PARTIE 1: ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES	10
POPULATION & DYNAMIQUES	
SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	10
FRAGILITES SOCIALES	16
LE POTENTIEL DE MOBILITE.....	20
PARTIE 2 : ANALYSE DE L'OFFRE TERRITORIALE DE SERVICES. 26	
PARTIE 3 : L'OFFRE THEMATIQUE	31

INTRODUCTION

A / PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Un enjeu d'attractivité et de cohésion territoriale

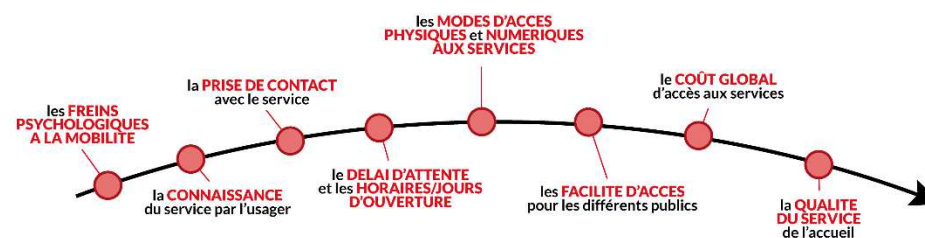
Les services constituent un levier décisif pour l'aménagement et la cohésion sociale du territoire ainsi que pour son attractivité. Dans ce cadre, les services, qu'ils soient rendus par des opérateurs publics (collectivités, Etat, établissements ou entreprises publiques, organismes sociaux...), associatifs (maintien à domicile, clubs sportifs, associations culturelles...) ou privés marchands (médecins libéraux, commerces...), doivent répondre aux enjeux de développement suivants :

- Assurer les fonctions essentielles au maintien de la vie dans les communes et répondre aux besoins des diverses populations.
- Contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale du territoire dans un esprit d'équité d'accès.
- Participer à un cadre de vie attractif et de qualité, favorable au maintien et à l'installation de populations et d'activités économiques.

Par ailleurs, de nombreuses dynamiques influent sur les besoins et l'accessibilité aux services :

- Les évolutions démographiques et sociétales (vieillesse, hausse du taux d'activité féminin, baisse de la taille des ménages, précarisation, etc.).
- La fragilisation des services existants dans les territoires ruraux, entraînant un resserrement des services sur certains pôles, créant des zones de moins bonne desserte et des inégalités d'accès aux services.

- Les conséquences de la baisse des moyens publics imposant des logiques de rationalisation.
- La diffusion des principes de mutualisation pouvant être facteurs de redéploiement des services et de montée en gamme de l'offre.
- La diffusion et l'usage des TIC en faveur de l'accessibilité aux services : équipement numérique de lieux dédiés aux services, mise en place de services en ligne, développement de services à domicile (télémédecine, etc....).



La chaîne globale de l'accessibilité

Si la notion d'accessibilité renvoie en priorité à l'accès physique aux équipements (temps et modes d'accès), il s'agit dans le cadre de ce schéma d'élargir les réflexions à **l'ensemble des dimensions de l'accessibilité** des services au public. L'accessibilité des services peut également se faire de manière dématérialisée via les nouveaux outils numériques. Pour autant, l'accès au numérique tant en termes d'équipements (matériel informatique, abonnement internet) que d'infrastructures (montée en débit) demeure un fort enjeu. Il s'agit donc de penser les accessibilités physique et numérique comme complémentaires et non substituables.

Il est également nécessaire de prendre en compte **les aspects « amont » de l'accessibilité** (la visibilité du service, la prise de contact avec le

service, l'adaptation des horaires et des disponibilités des services), ainsi que **les aspects « aval »** (accessibilité des différents publics, politique tarifaire, qualité du service rendu).

Cette chaîne globale de l'accessibilité pose des enjeux différents selon les services, mais aussi selon les territoires (selon l'enclavement, l'offre de mobilité collective, le degré de mobilité des ménages...) et selon les publics concernés (indicateurs sociaux, niveaux de revenus, vieillissement, etc.).

B / LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

Dans un contexte de réduction des budgets de l'Etat et des collectivités territoriales et de reconfigurations territoriales récentes, l'action des acteurs publics et privés en faveur de l'amélioration, l'adaptation, le maintien ou le développement des services constitue une nécessité.

C'est pourquoi le gouvernement a souhaité placer la question de l'accessibilité des services au public au cœur de ses préoccupations. Ainsi, **la loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a instauré à travers l'article 98, l'obligation de réaliser des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Le décret du 4 avril 2016 en précise le contenu :

- Pour l'ensemble du département, un **bilan de l'offre existante, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité** à ces services.
- Un **programme d'actions d'une durée de six ans** comportant des objectifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et des mesures permettant d'atteindre ces objectifs. Il est élaboré au regard des besoins des territoires et bassins de vie et des instruments financiers mobilisables par les maîtres d'ouvrage locaux : contrats de territoires, contrats de partenariat, FEADER,

volet territorial du CPER 2015-2020, les contrats de ruralité, la DETR, le FSIPL, le FEDER, les aides des collectivités départementales.

- Un **plan de développement de la mutualisation des services publics** s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental. L'enjeu est ici de **développer un maillage territorial en espaces mutualisés de services au public favorisant un accès équilibré à ces services** sur l'ensemble du territoire départemental.

La loi fait donc des Départements les chefs de file de la solidarité territoriale en leur confiant le soin d'élaborer, avec l'Etat, ces schémas. La loi précise que « la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma départemental donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés ».

Afin d'améliorer l'égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire, le gouvernement a également décidé, dès 2013, de consolider la démarche expérimentale « + de services au public », à laquelle le Doubs avait participé, en **créant un réseau de 1000 Maisons de services au public (MSAP)** en partenariat avec les collectivités territoriales et/ou le Groupe La Poste. Par ailleurs, l'Etat et les opérateurs nationaux apportent un soutien financier essentiel grâce à la mise en place d'un fonds inter-opérateurs géré par le CGET. **La question de l'accessibilité des services au public constitue donc une priorité portée aux niveaux national et local depuis plusieurs années.**

Pour en savoir + sur les MSAP :

<https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/le-programme-national-maison-de-services-au-public>

C / LE SCHEMA DANS LE DOUBS

Outre la démarche « + de services au publics », le département du Doubs s'est fortement engagé sur la problématique de l'accessibilité aux services. La stratégie départementale **C@p25** qui fixe les ambitions du Conseil Départemental du Doubs accorde ainsi une large place au maintien et à l'amélioration des services sur le territoire, en particulier au travers de l'axe « Assurer les solidarités humaines et territoriales ». L'engagement dans la démarche d'élaboration du SDAASP vient ainsi s'inscrire en synergie avec les politiques et les dynamiques du territoire.

Co-piloté par le Conseil départemental et la Préfecture, l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au Public a été lancée en octobre 2016 et se déroulera jusqu'à fin 2017. La démarche d'élaboration du schéma associe les territoires doubiens et les prestataires de services dans une préoccupation constante de prise en compte des besoins et attentes de la population. Le schéma ci-dessous précise les étapes méthodologiques de la démarche :

Même si le Schéma d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public est un document d'envergure départementale, une attention particulière est portée aux analyses à l'échelle territoriale. La diversité et la singularité des espaces qui composent le département exigent en effet une déclinaison spécifique.

Dans cette optique, le diagnostic s'appuie sur sept territoires d'étude qui correspondent en partie à l'organisation des SCoT. L'objectif est ainsi de prendre en compte les caractéristiques de ces espaces mais aussi de s'appuyer sur des projets locaux existants ou en cours.



La méthodologie d'élaboration du schéma répond à ces principes d'intégration des démarches existantes et de déclinaison territoriale. Le présent diagnostic constitue la synthèse des analyses, résultats et éléments recueillis via les **4 étapes méthodologiques suivantes** :

1) Analyse bibliographique

La problématique de l'accessibilité aux services a été régulièrement traitée par les différents partenaires impliqués dans la démarche SDAASP, et ce à de multiples échelles. Dans une optique d'efficacité et de valorisation des productions existantes, le diagnostic a ainsi pris en compte les documents existants notamment les schémas sectoriels et les documents territoriaux (SCoT, Projet de territoire, ...).

2) Des entretiens

L'analyse bibliographique a été complétée par la conduite d'une vingtaine d'entretiens avec des structures clés sur la question des services et notamment des représentants des services départementaux, régionaux et locaux, des opérateurs de services publics et des représentants de structures associatives. Ces entretiens ont permis de recueillir les enjeux et attentes de chacune de ces structures autour du SDAASP.

3) Des ateliers territoriaux

La nécessité de prendre en compte les spécificités territoriales du département a conduit à intégrer deux temps forts de travail avec les territoires pour le diagnostic et la déclinaison de la stratégie. Pour la phase diagnostic, 7 ateliers se sont tenus en novembre et décembre 2016. Ces ateliers ont permis de rencontrer les acteurs locaux qui se sont exprimés, par type de services, sur les points forts et faibles de l'offre territoriale, les besoins de la population et les priorités et pistes d'actions pour leur territoire.

Les ateliers ont donc permis d'alimenter le présent diagnostic mais également de capitaliser un certain nombre d'éléments pour la construction du Plan d'actions du SDAASP.

4) L'enquête en ligne

Le Département et la Préfecture du Doubs ont mis en place une enquête à destination de la population déployée selon les modalités suivantes :

- **Un questionnaire numérique** accessible en ligne et relayé sur les sites internet du Conseil départemental et de la Préfecture

- **Des questionnaires papiers** transmis à l'ensemble des communes et partenaires pour une mise à disposition dans des lieux recevant du public (CCAS, MSAP, CMS, mairies...)

Elle avait pour objectif de recenser :

- La satisfaction vis-à-vis des services au public sur le territoire ;
- Les marges d'amélioration possibles pour chaque service au public sur le territoire : amplitude horaire, tarifs, visibilité/connaissance, proximité, usage numérique... ;
- Les priorités d'actions pour améliorer les services aux publics : élargir les horaires d'accueil, développer des permanences ponctuelles dans les communes, développer les services à l'enfance...).

Au total, près de 1 730 habitants ont répondu à l'enquête dont 1 100 par internet.

Des premiers éléments d'analyse des résultats sont intégrés au diagnostic et permettent de disposer d'un regard sur la perception des usagers en termes de qualité des services et de leurs souhaits d'amélioration. Une restitution plus détaillée des résultats a également été produite dans un document annexe.

D / ORGANISATION DU DIAGNOSTIC

- 1** *Analyse de la demande en services* → **Analyse des besoins théoriques en services**
Analyse socio-démographique & de la capacité des habitants et usagers à se déplacer

Analyse de la demande
Enquête Usagers & Besoins
- 2** *Organisation territoriale de l'offre de services* → **Territorialisation de l'offre de services**
Pôles de services par niveau d'offre, zones blanches et secteurs à enjeux

Croisement de la demande et de l'offre
Synthèse et enjeux
- 3** *Analyse thématique de l'offre de services* → **Analyse de l'offre**
Présence, accessibilité & stratégies
Synthèses et enjeux
- 4** *Fiches territoriales* → **Déclinaisons territoriales**
Besoins, enquête
Enjeux thématiques

PARTIE 1: ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

La définition d'une offre de services accessible doit se faire au regard des besoins et des spécificités de la population.

Il est ainsi nécessaire de construire le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en maîtrisant les caractéristiques sociodémographiques de la population du Doubs et ses perspectives d'évolution.

Les besoins et la demande en services d'un usager non-mobile, de jeunes parents actifs avec enfants, d'un ménage à bas niveaux de revenus ou d'une personne âgée isolée sont évidemment différents et conditionnent l'offre à apporter aux territoires et à la population.

Plusieurs facteurs conditionnent en effet la nécessité d'adaptation de l'offre selon des besoins spécifiques :

- **La densité et la répartition de la population**
- **La structure par âge (part des jeunes enfants, part des seniors, etc.)**
- **Les dynamiques démographiques (secteurs en croissance, profils de nouveaux arrivants, etc.)**
- **La structure sociale (niveau de revenus, part des ouvriers, part des cadres, etc.)**
- **Les capacités de mobilité de la population (motorisation, réseau de transports collectifs, etc.)**

Sans être exhaustif, ce panorama sociodémographique du Doubs doit ainsi permettre de répondre à un certain nombre de questions :

- Quels sont les territoires les plus peuplés avec les besoins en services les plus importants ? A l'inverse, les moins denses ?
- Quels sont les secteurs qui gagnent de la population ? Ceux qui en perdent ? Par quels leviers (solde naturel ou migratoire) ?
- Quels sont les moteurs démographiques actuels ? Solde naturel, solde migratoire ?

- Quels sont les territoires présentant des indicateurs sociaux élevés ? Et inversement, ceux qui concentrent les fragilités sociales ?
- Quel est le niveau de mobilité de la population ? De manière individuelle ? De manière collective ?

D'où le triple approche typologique développée dans la présente partie :

**POPULATION &
DYNAMIQUES
DEMOGRAPHIQUES**

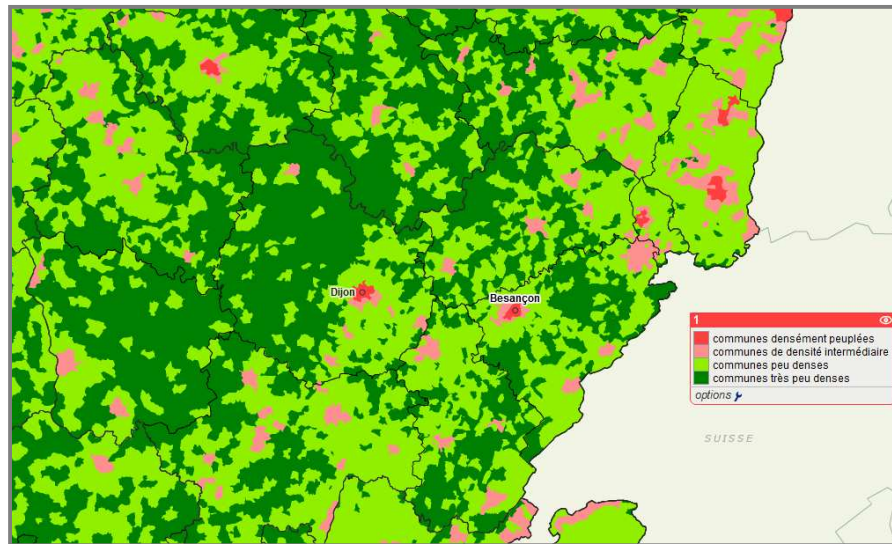
FRAGILITES SOCIALES

POTENTIEL DE MOBILITES

POPULATION & DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

A/ Une répartition de la population contrastée

Avec une densité de **102 hab./km²** en 2013, le Doubs se distingue nettement au sein de l'espace régional Bourgogne-Franche-Comté (**59,01 hab./km²**). Cette singularité s'explique par la présence de l'agglomération bisontine et d'une partie de la conurbation du Nord-Franche-Comté (Belfort, Montbéliard, Sochaux). Par ailleurs, le département comprend assez peu de communes de très faibles densités.

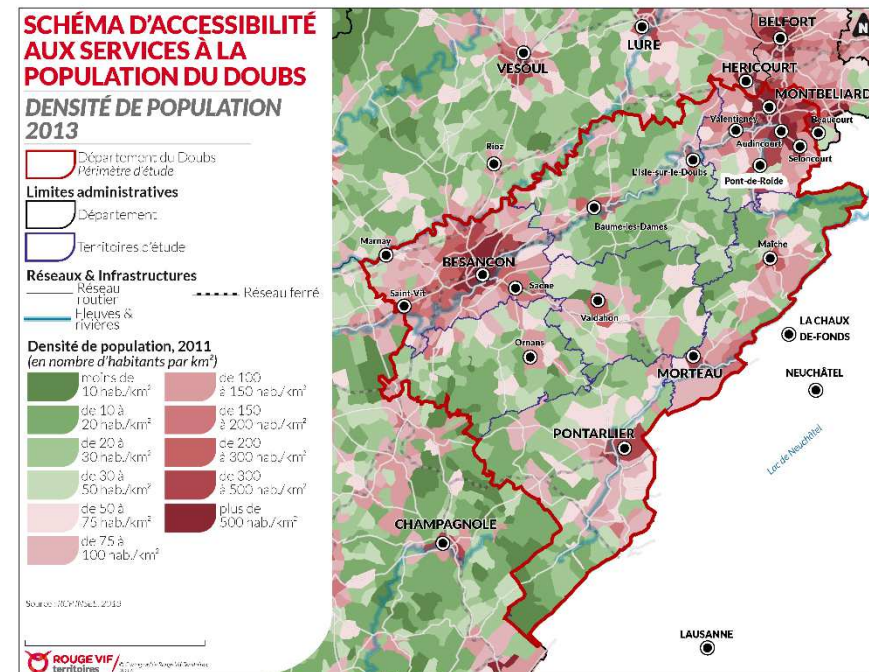


Au-delà de ce constat général, la population est répartie selon plusieurs logiques et espaces :

- La vallée du Doubs et ses deux pôles urbains majeurs : le pôle métropolitain de Besançon et l'aire montbéliardaise qui concentrent les fortes densités (**+250 hab./km²**)

- Une bande frontalière maillée par les pôles de Pontarlier, Morteau et dans une moindre mesure Maïche (**environ 60 hab./km²**)
- Des secteurs d'intervalle aux densités faibles : Doubs Central, Portes du Haut-Doubs, Loue Lison (**moins de 40 hab./km²**) mais animés par des pôles locaux (Valdahon, Ornans, Baume-les-Dames)
- Des secteurs très peu peuplés : franges jurassiennes, zone de massif du Haut-Doubs, clos du Doubs.

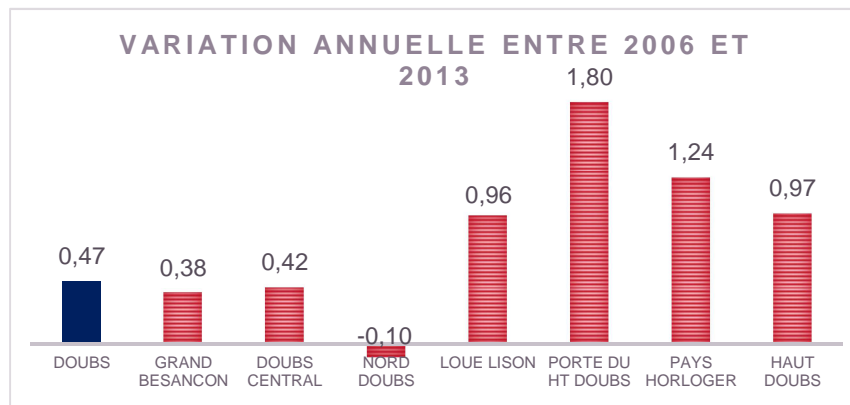
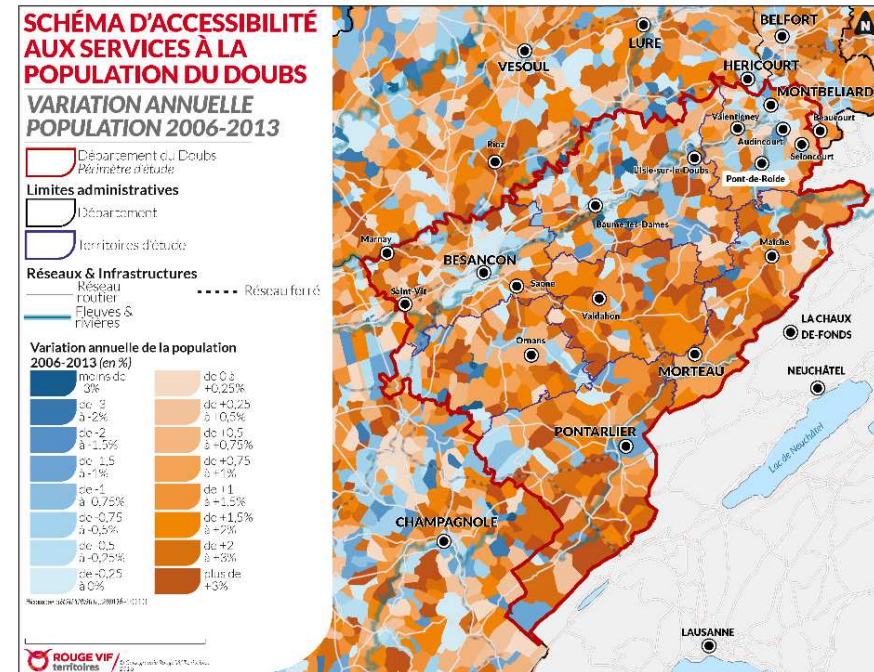
Cette organisation induit de fait une forte hétérogénéité dans l'implantation des services et des réponses différentes pour leur accessibilité, entre maintien des services existants et politiques en faveur de la mobilité des usagers.



B/ Une dynamique démographique portée par le solde naturel

- Le département du Doubs connaît une dynamique démographique forte avec un taux de variation annuelle deux fois supérieur à celui de la région : **+0,47%** par an entre 2006 et 2013 contre **+ 0,21%** en Région, soit 20 000 habitants supplémentaires sur cette période. Cette dynamique constante depuis les années 60 s'est sensiblement accélérée à partir des années 2000.
- A l'échelle départementale, cette dynamique s'explique principalement par le solde naturel tandis que le solde migratoire, qui traduit de l'attractivité du département, est négatif. Il faut toutefois noter une inversion des tendances depuis une vingtaine d'années, avec un déficit migratoire qui se **réduit (-0.5 entre 1990 et 1999, pour -0.08 entre 2006 et 2013)**.
- Cette vision globale ne doit néanmoins pas masquer des disparités locales importantes entre :
 - Des secteurs en forte croissance comme la bande frontalière, les Portes du Haut-Doubs, et certains secteurs périphériques de Besançon (sud du Grand Besançon, Loue Lison)
 - Des pôles urbains en perte de vitesse (Besançon, Montbéliard, Pontarlier) malgré des dynamiques très récentes qui attestent d'une certaine reprise

- Des espaces fragiles : vallées industrielles de l'aire montbéliardaise, franges jurassiennes, Doubs Central

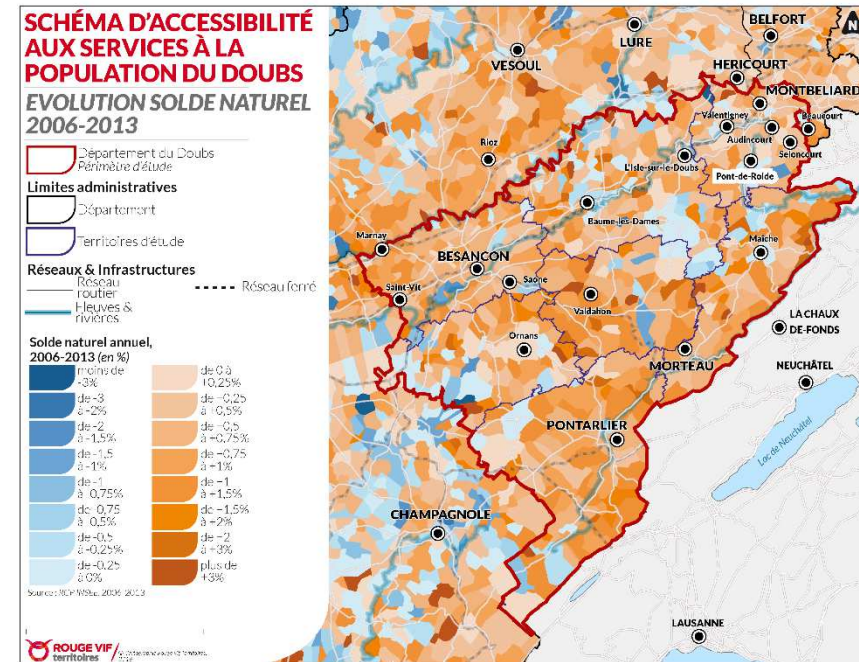
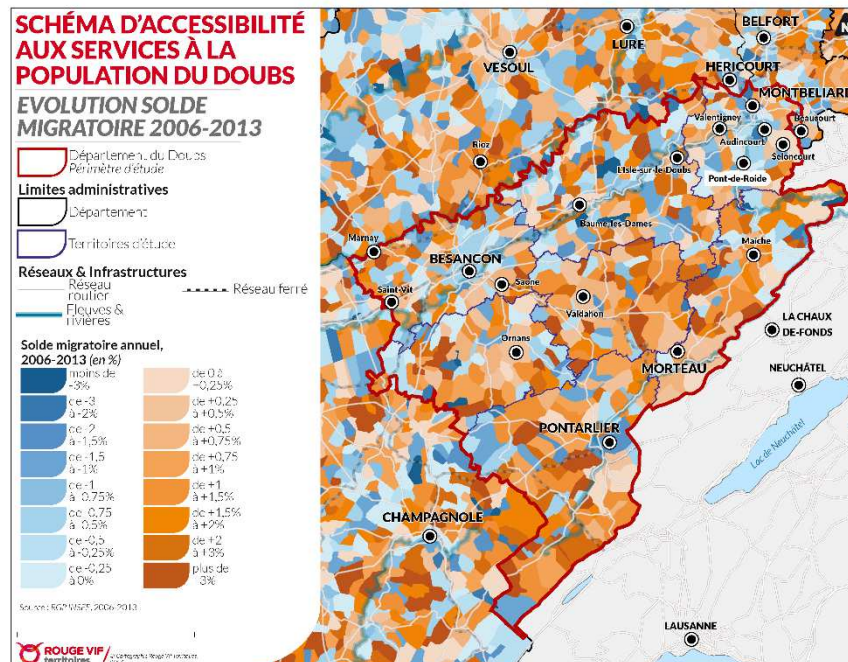


Ces disparités sont le reflet de situations différenciées tant en matière de solde migratoire que naturel.

- Le Grand Besançon connaît une dynamique démographique modérée portée par le solde naturel, tandis que le solde migratoire est déficitaire pour la plupart des communes. Les secteurs les plus dynamiques correspondent à la couronne périurbaine qui accueille l'essentiel des nouvelles populations du fait des opérations immobilières et du foncier disponible.
- Le Doubs Central souffre d'un déficit d'attractivité et d'une croissance naturelle assez faible en particulier dans les espaces de franges.

PARTIE 1 / ANALYSE DE LA DEMANDE EN SERVICES

- Le Nord Doubs connaît le solde migratoire le plus faible en particulier au sein des vallées industrielles en reconversion, tandis que les communes périphériques se maintiennent.
- Le Pays Horloger et le Haut Doubs constituent la bande frontalière et polarisent une large partie de l'apport migratoire du département (+35% de population entre 2006 et 2013).
- Les espaces de plateau sont eux en forte croissance, avec les dynamiques migratoires les plus fortes du département : Loue-Lison, Portes du Hauts-Doubs. Ces secteurs profitent d'une bonne desserte (Valdahon), du desserrement de l'agglomération bisontine et de l'attractivité frontalière.

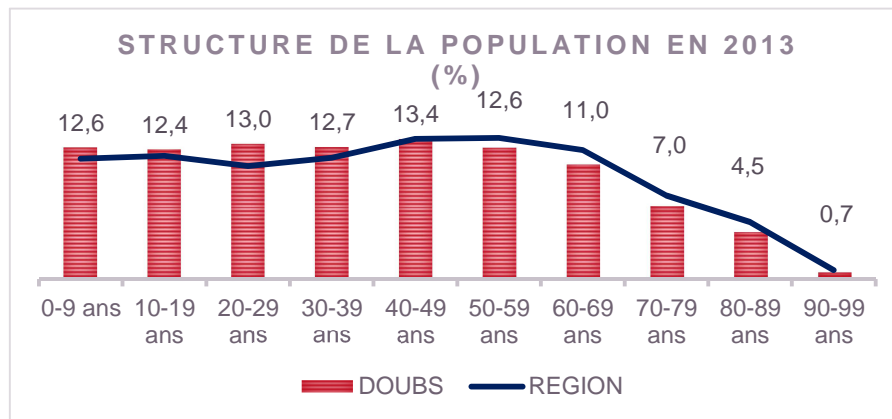


Ces dynamiques induisent des besoins différenciés en matière de services, avec une demande accrue dans les secteurs en croissance et la nécessité de maintenir un niveau de services suffisant et adapté dans les secteurs en perte de vitesse.

C/ Une structure démographique plutôt jeune mais un vieillissement à anticiper

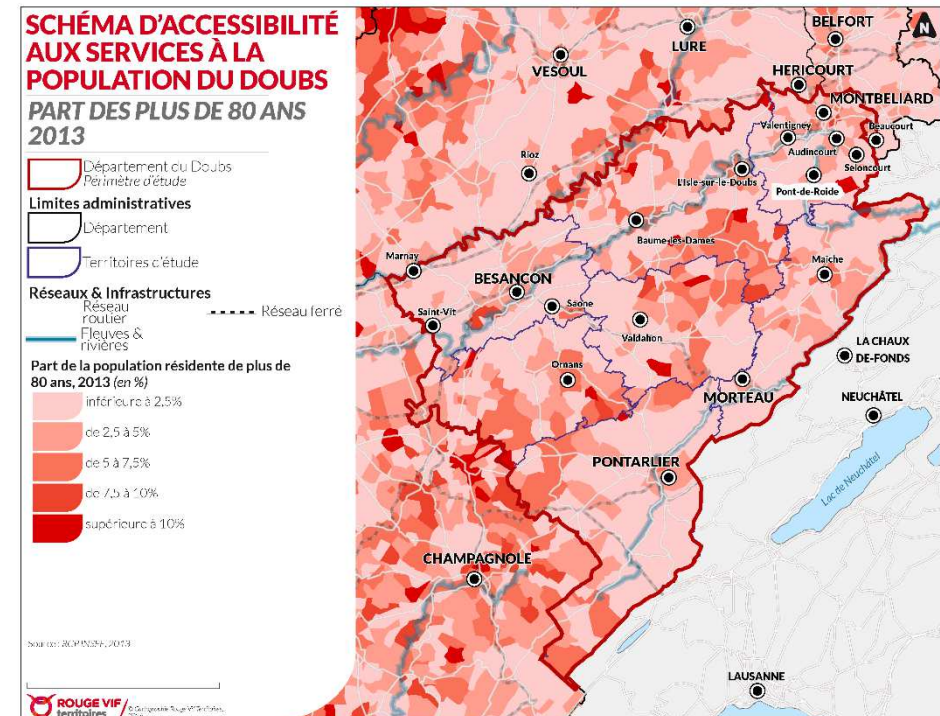
La structure démographique du Doubs se distingue dans l'espace franc-comtois et régional par un indice de jeunesse nettement supérieur : **1.08 contre 0.99 et 0.87 en 2013**. Les plus de 60 ans sont ainsi légèrement moins nombreux que les moins de 20 ans.

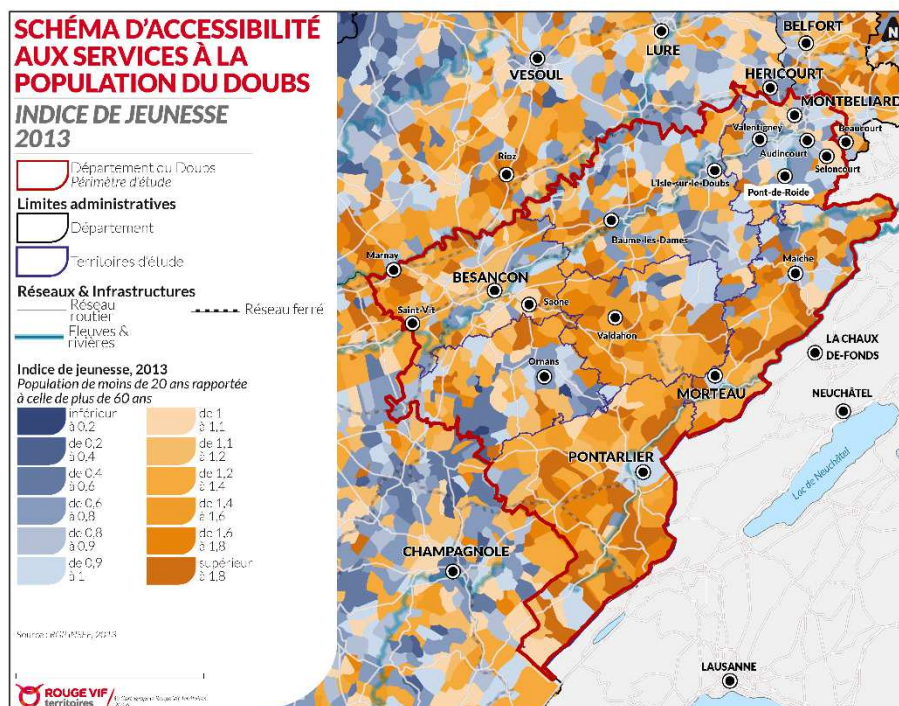
Cette particularité doit néanmoins être nuancée au regard des dynamiques récentes. Le Doubs connaît en effet un accroissement sensible de la part des plus de 60 ans dans sa population qui a pour effet de contracter de manière plus prononcée sur le département l'indice de jeunesse sur la période récente (**-0.19 contre -0.17** pour la Région). Le vieillissement de la population est particulièrement sensible sur le territoire du Grand Besançon (**-0.25**), dans le Nord-Doubs et dans une moindre mesure pour le Pays Horloger.



Au niveau local, des dynamiques différenciées sont à distinguer. On observe ainsi une surreprésentation des plus de 80 ans dans le secteur sud du Doubs Central, sur les franges jurassiennes, ainsi que dans les principaux pôles urbains du département (Ornans, Besançon, Montbéliard, ...).

En matière de dynamique, les espaces les plus vieillissants sont le secteur de Besançon, du Nord-Doubs et du Doubs Central. A l'inverse, l'évolution de l'indice de jeunesse et des plus de 80 ans est faible pour la Communauté de Communes Loue-Lison, le Pays Horloger et les Portes du Haut-Doubs au regard de l'attractivité de ces espaces.





D/ Synthèse des dynamiques démographiques

La carte ci-contre synthétise les dynamiques démographiques détaillées dans les pages précédentes et vise à classer les espaces du département à travers une typologie générale. Il en ressort :

- **Des pôles urbains denses en perte de vitesse mais avec des dynamiques contrastées :**
 - Grand Besançon : un centre en perte de vitesse, une dynamique qui se reporte sur les communes périphériques, malgré une tendance à la reprise démographique sur les dernières années. Cette

dynamique fait émerger des besoins accrus en services dans ces secteurs et la nécessité d'une offre de mobilité de qualité.

- Agglomération Montbéliardaise : un ralentissement de la dynamique sur la ville centre et les vallées industrielles, interrogeant le maintien de l'offre de services.
- Une bande transfrontalière (Pays Horloger, Haut-Doubs) relativement dense et connaissant une forte croissance démographique portée par le solde migratoire mais qui tend à se ralentir ces dernières années. Ces espaces constituent des secteurs de forte demande en matière de services, notamment envers les seniors au regard de l'évolution de la population.
- Les espaces de plateau en forte croissance avec les dynamiques migratoires les plus fortes du département : Loue-Lison, Portes du Hauts Doubs. Ces dynamiques migratoires impliquent de nouveaux besoins en matière de services, notamment en matière de petite enfance et d'éducation. Bien que le vieillissement dans ces secteurs soit limité par l'installation de jeunes ménages, des demandes émergent également sur ces services (santé en particulier).
- Des secteurs plus fragiles : Doubs Central, frange jurassienne, moins denses et moins attractifs qui apparaissent plus fragiles avec un enjeu de maintien des services tout en s'adaptant aux baisses démographiques.

FRAGILITES SOCIALES

A/ La structure socio-professionnelle

Une surreprésentation des ouvriers

Les caractéristiques socio-professionnelles laissent apparaître des singularités propres au département et de forts contrastes territoriaux.

Le département du Doubs se distingue ainsi par une part d'ouvriers (30% en 2013) sensiblement supérieure aux moyennes régionales (28 %) et nationales (22%).

Au niveau local, les disparités observées en termes démographiques se retrouvent dans la structure professionnelle des territoires. On retrouve ainsi une forte représentation des actifs ouvriers dans le Nord-Doubs (35%) et le Pays Horloger (45%). Ces deux espaces se distinguent en effet par une histoire industrielle majeure. La bande frontalière s'inscrit ainsi dans l'Arc Jurassien pour lequel le secteur secondaire continue d'occuper une place importante avec 28 % de l'emploi côté français et 24 % côté suisse. Le secteur traditionnel de l'horlogerie et son écosystème mais également le textile ont contribué à cette singularité. La filière automobile constitue l'autre filière historique du département avec en particulier le bassin de Sochaux-Montbéliard, berceau de l'entreprise Peugeot. Cette filière concerne aujourd'hui environ 400 entreprises dans le département et a fait l'objet de la création d'un pôle de compétitivité « Véhicule du Futur ».

A noter également, la part importante des actifs agricoles dans les secteurs des Portes du Haut-Doubs et du Doubs Central, qui présentent les caractéristiques les plus rurales du département.

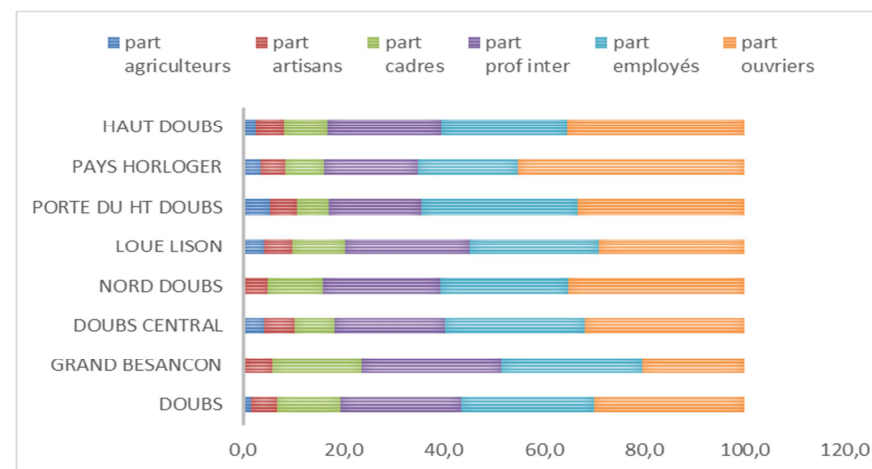


Figure 1 : Répartition des actifs par CSP en 2013, INSEE

Un taux de chômage globalement stable mais hétérogène

En matière de taux d'activité, le département du Doubs s'inscrit dans les moyennes régionales avec un taux de chômage de 12.2% en 2013 (12.3% pour la région Bourgogne Franche-Comté). Le taux de chômage pour la tranche des 15-24 ans est lui légèrement inférieur : 24% en 2013 pour 26.5% en Région.

Les contrastes sont plus sensibles à l'échelon local avec de fortes disparités selon les bassins d'emplois. Le secteur du Nord-Doubs apparaît comme un des secteurs particulièrement fragilisés avec un taux de chômage de 15% en 2013, de même que le Doubs Central (12.1%). A l'inverse, les secteurs du Grand Besançon et Loue Lison présentent les taux les plus faibles (inférieurs à 10%).

En matière de dynamique, le taux de chômage départemental apparaît relativement stable, avec toutefois une forte augmentation pour certaines zones d'emplois, notamment celle de Morteau sur la période la plus récente.

En termes de niveau de qualification, les moyennes départementales s'inscrivent dans la moyenne régionale et nationale :

- La part des plus de 15 ans sans diplôme en 2013 est de 32.5% dans le Doubs pour 34% en région et 32% en France
- La part des plus de 15 ans diplômés du supérieur est de 25% dans le Doubs pour 21% en région et 27% en France.

Les écarts sont plus sensibles à l'échelon local avec notamment des contrastes entre le Doubs Central qui présente des taux de qualification relativement faibles.

B/ De fortes inégalités de ressources

Le niveau de revenu départemental est sensiblement supérieur aux moyennes régionales : **20 643€** en 2013 contre **19 882€** pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

Cette situation ne doit cependant pas, ici encore, masquer de fortes inégalités internes. En effet, les secteurs de la bande frontalière, du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard apparaissent nettement moins fragiles en matière de revenus, tandis que le Doubs Central, les espaces d'intervalle (sud de Loue-Lison et des Portes du Haut-Doubs) et certaines franges du département concentrent les ménages les plus précaires.

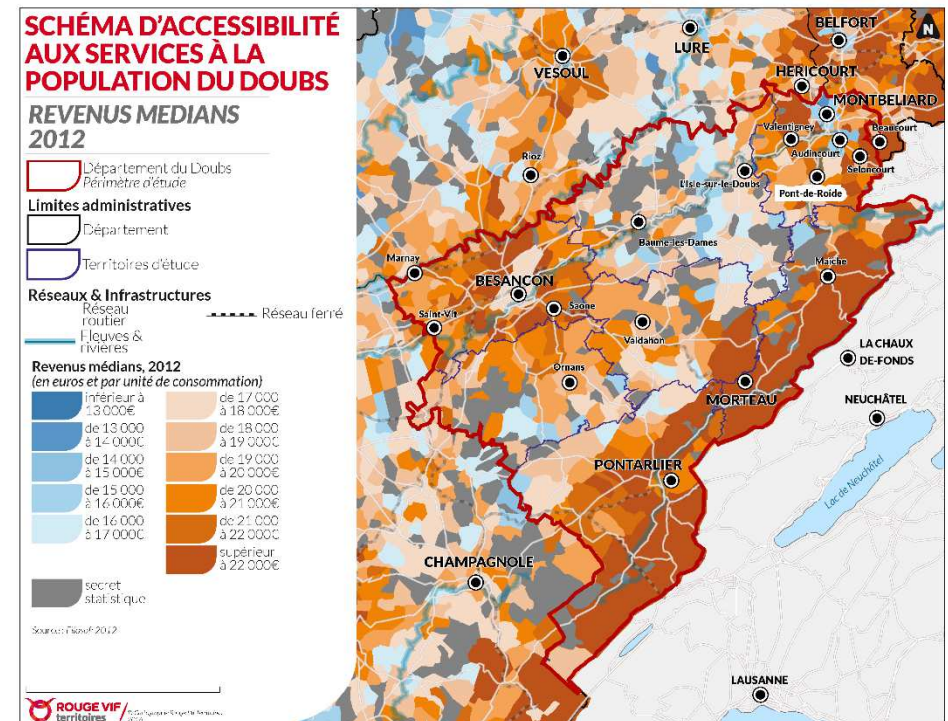
Au sein même de ces espaces, de fortes inégalités apparaissent notamment dans les secteurs urbains de Besançon et Montbéliard. Les communes périphériques de l'ouest de Besançon et de l'agglomération montbéliardaise concentrent ainsi les plus hauts revenus tandis que les villes centres et, à plus petite échelle, certains quartiers se distinguent par la fragilité sociale de leur population.

La situation de l'agglomération montbéliardaise apparaît particulièrement sensible à ce titre. Les travaux de l'agence d'urbanisme ainsi que le diagnostic du SCoT pointent une accélération forte des écarts de revenus sur le territoire et plus globalement des inégalités

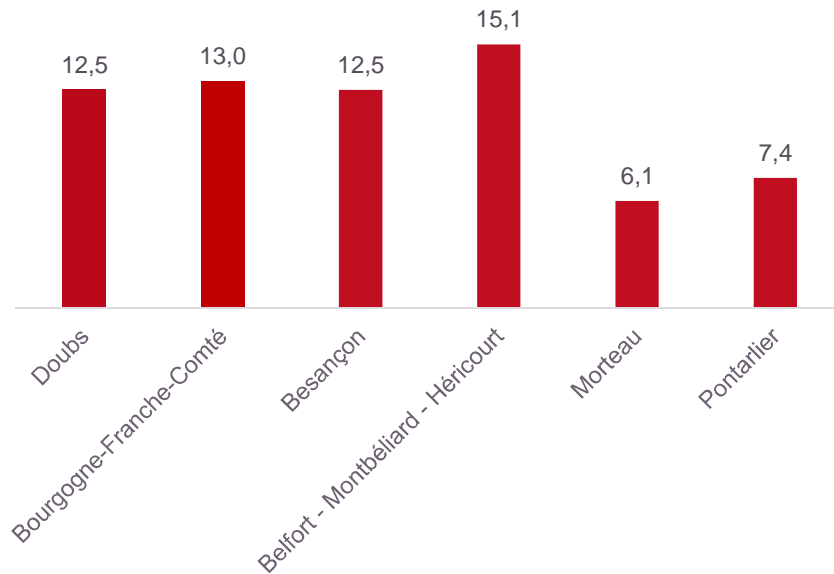
territoriales, qui se traduisent par une fragilisation des populations les plus précaires.

De la même manière, si le revenu médian du Pays Horloger est parmi les plus élevés du département, des situations d'inégalités locales sont soulignées par les acteurs du territoire (travailleurs précaires, chômeurs) et posent question au regard de l'enjeu d'accessibilité aux services.

L'indicateur du taux de pauvreté, prenant en compte les ménages situés en-deçà du taux de pauvreté, met également en lumière cette problématique d'inégalités.



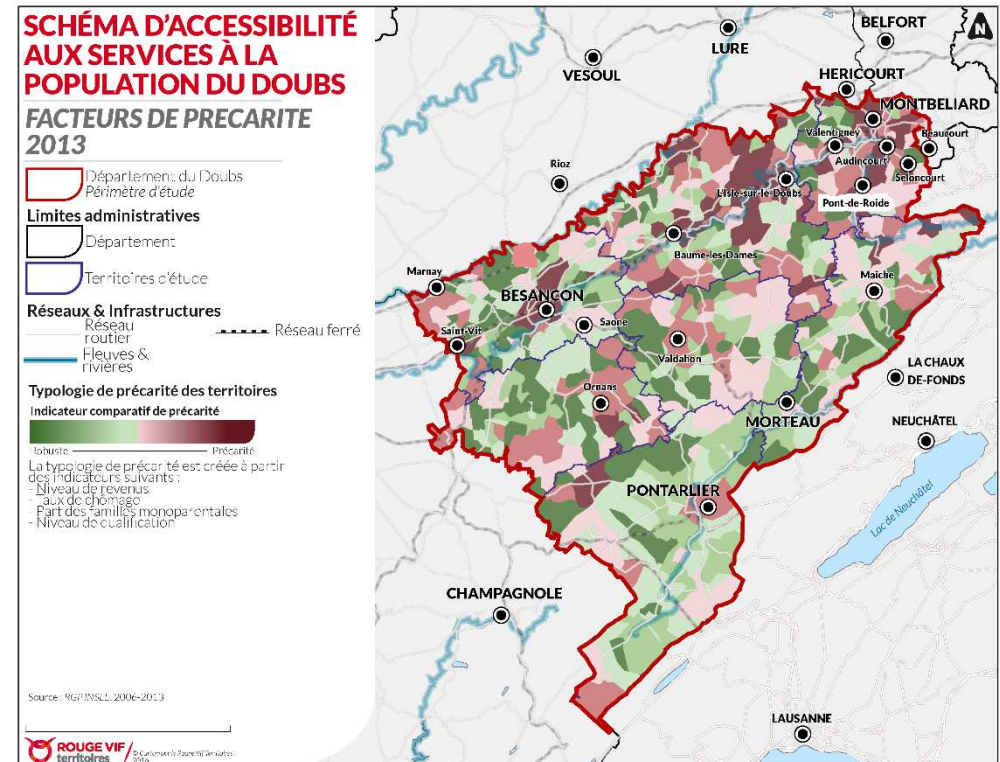
Taux de pauvreté 2013, en pourcentage



Le département du Doubs présente ainsi des indicateurs globalement positifs à l'échelle départementale mais qui ne doivent pas masquer les fortes situations d'inégalités entre et au sein des territoires qui le composent. Une cartographie réalisée par le CGET distingue notamment le secteur de la bande frontalière comme un des rares espaces de France métropolitaine où les inégalités de revenus se creusent par croissance des hauts revenus.

C/ Synthèse des éléments de fragilité sociale

Le croisement de plusieurs indicateurs, tels que le niveau de revenu, le taux de chômage, le niveau de qualification, permettent de mettre en évidence une typologie comparative des communes du département en matière de fragilités sociales.



La carte ci-contre permet de faire apparaître que, malgré des indicateurs très positifs au niveau départemental (taux d'emploi, revenus, qualification), le Doubs souffre de forts contrastes territoriaux. Plusieurs espaces peuvent ainsi être distingués :

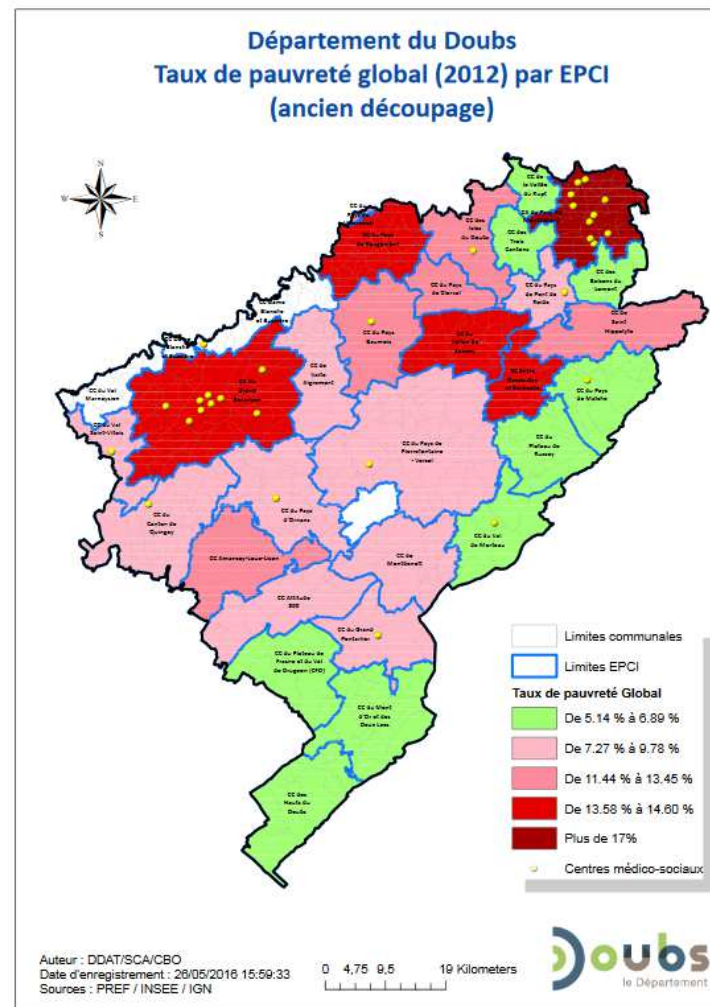
- Le secteur du Grand Besançon qui cumule les revenus élevés, notamment du fait d'une population avec un niveau de qualification important (CSP +) mais de fortes inégalités à l'échelle locale. Les cadres et les hauts revenus se concentrent en effet dans les communes périphériques tandis que la ville centre et particulièrement certains quartiers accusent des situations de fragilités sociales fortes

(Planoise ou le quartier des 408 par exemple): taux de chômage élevé, fort taux de familles monoparentales, ...

- L'agglomération Montbéliardaise, qui est un territoire marqué par son histoire industrielle et qui connaît des difficultés liées à la période de reconversion, apparaît comme un secteur particulièrement sensible du département. A noter toutefois, des contrastes assez sensibles entre le secteur sud (vallées industrielles) et les communes situées sur les franges est et ouest qui concentrent les cadres. Les choix résidentiels des différentes classes socio-professionnelles laissent apparaître une séparation entre le nord d'une ligne Belfort-Pont-de-Roide, où la part des cadres et des professions intermédiaires est plus importante, notamment dans les communes périurbaines de l'agglomération belfortaine, la Vallée du Rupt ou les Trois Cantons alors qu'au sud, la part des ouvriers, notamment et dans les anciennes communes industrielles du Doubs est plus probante.
- Une bande frontalière (Pays Horloger, Haut-Doubs) qui apparaît plus robuste en matière de revenus et d'emplois mais marquée par de très fortes inégalités sociales qui tendent à se renforcer. Il convient de noter également que l'une des originalités de ce territoire est la dissociation des indicateurs de précarité telle que par exemple des niveaux de revenus élevés pour les actifs ouvriers, mais un niveau de qualification plus faible. Cette singularité participe à la complexité du territoire en matière d'accompagnement des populations notamment les plus fragiles.
- Des secteurs fragiles qui se paupérisent dans les espaces d'intervalle et de plateau (Ornans/Pontarlier, Besançon/Montbéliard), avec des caractéristiques

spécifiques (surreprésentation des actifs ruraux-industriels dans le Doubs central notamment).

En matière d'accessibilité aux services, ces territoires fragiles représentent des secteurs à enjeux, notamment en matière de maintien et de présence des services d'accompagnement social.



LE POTENTIEL DE MOBILITE

A/ L'offre de mobilité

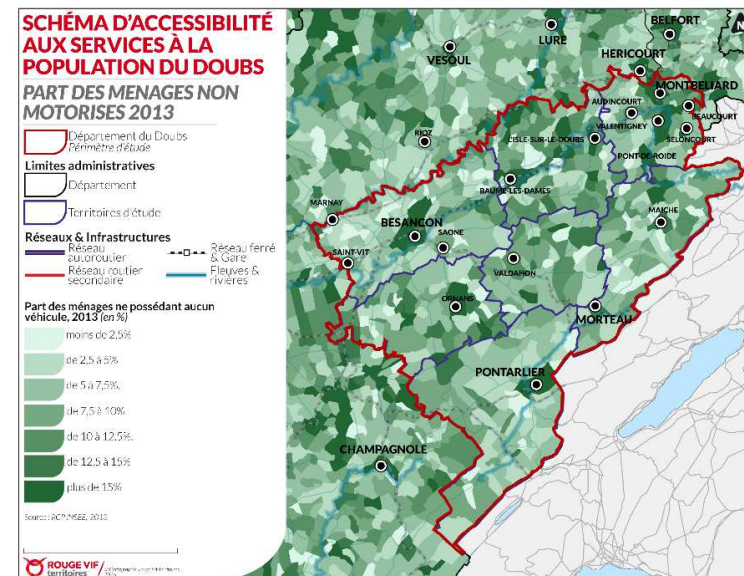
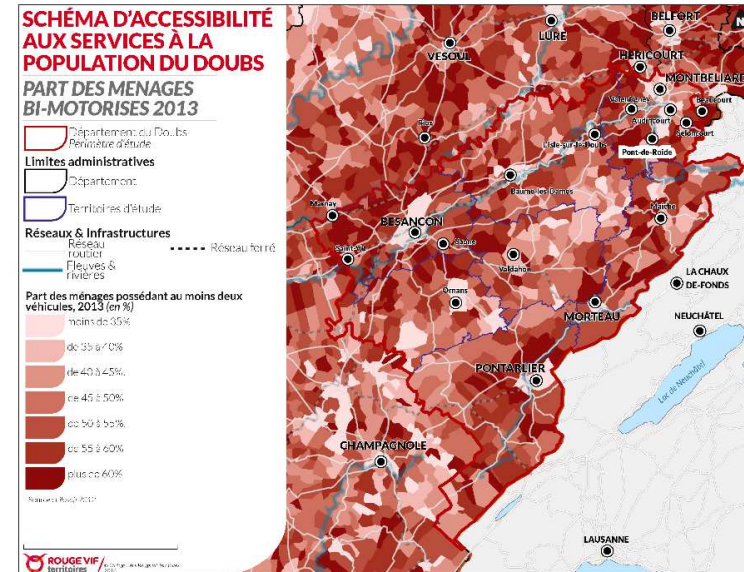
Desserte routière et usages individuels

L'armature routière du département s'organise principalement autour d'un axe ouest/est (vallée du Doubs, A36) qui relie Besançon à Montbéliard et qui intègre le département dans les flux nationaux et européens. En dehors de cet axe majeur, le réseau secondaire s'appuie sur l'axe transversal de la N57 et de la liaison Besançon/Valdahon/Morteau qui permet également de relier les pôles suisses (La-Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, ...). Cet axe relie par ailleurs un réseau de routes départementales et communales qui absorbe une part importante du trafic doubien et maille de manière fine le territoire, reliant certains pôles structurant au réseau viaire principal (Ornans, Rougemont, etc.). Des espaces apparaissent moins bien desservis : Ornansais, Vallon de Sancey, Pays de Pierrefontaine, frange est du Pays Horloger...

Les particularités géographiques du département, son caractère rural et l'organisation des bassins d'emplois participent à la forte utilisation de la voiture individuelle au sein du département. Le territoire est ainsi encore largement concerné par l'auto-solisme.

En matière d'équipements, plusieurs réalités territoriales sont à distinguer :

- Des pôles urbains peu motorisés (Besançon, Montbéliard, Pontarlier)
- Des couronnes périurbaines marquées par une forte motorisation, qui est liée au niveau de revenus plus élevés dans ces secteurs. La bande frontalière est également concernée avec des taux de bi-motorisation élevés notamment dans le Haut-Doubs.

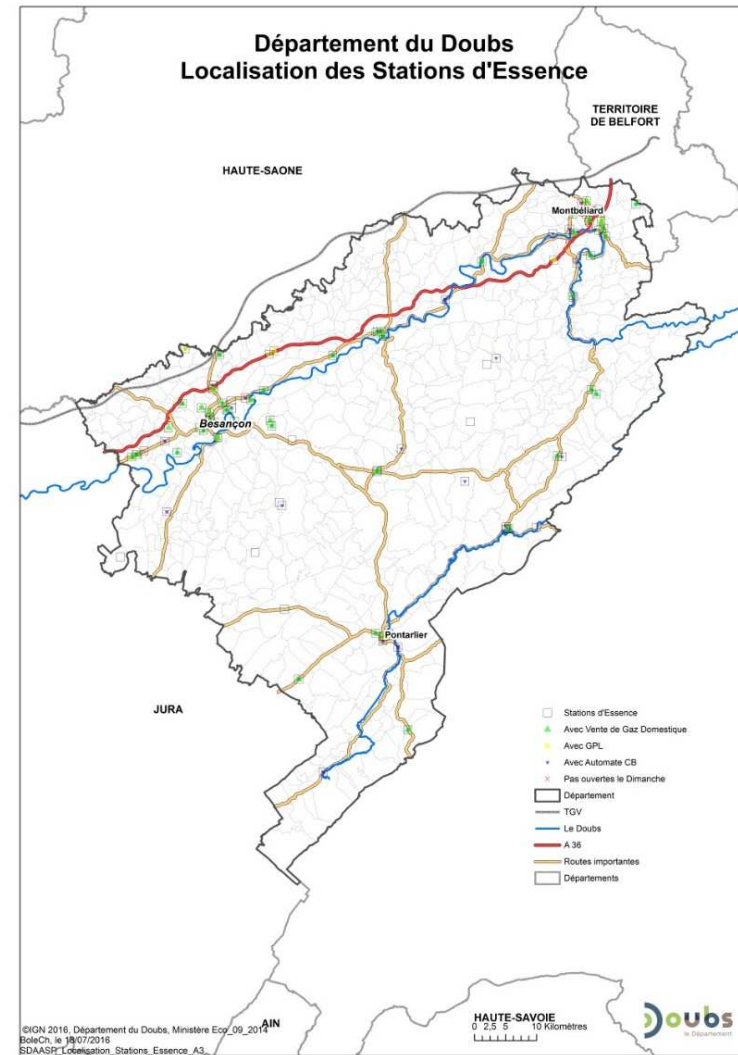
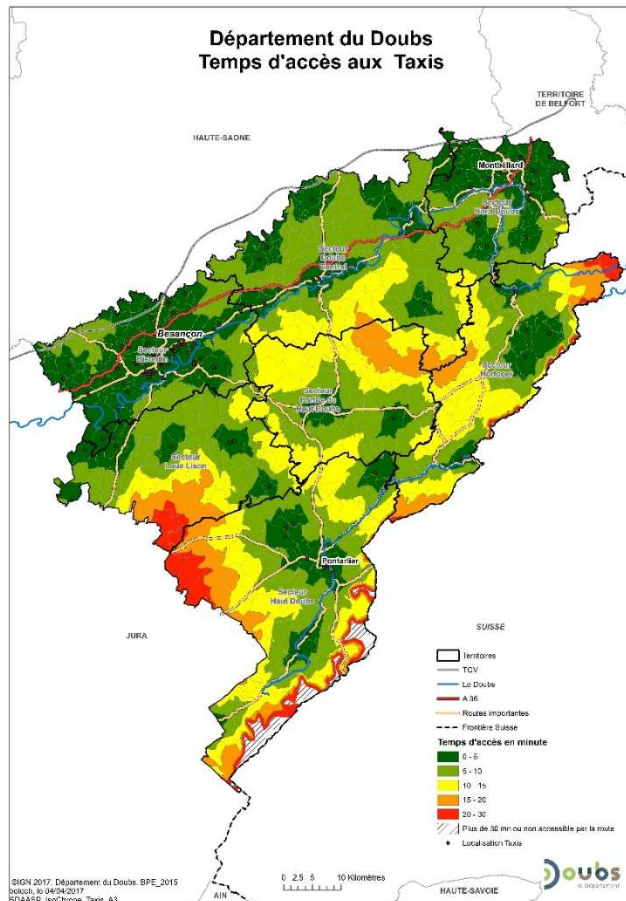


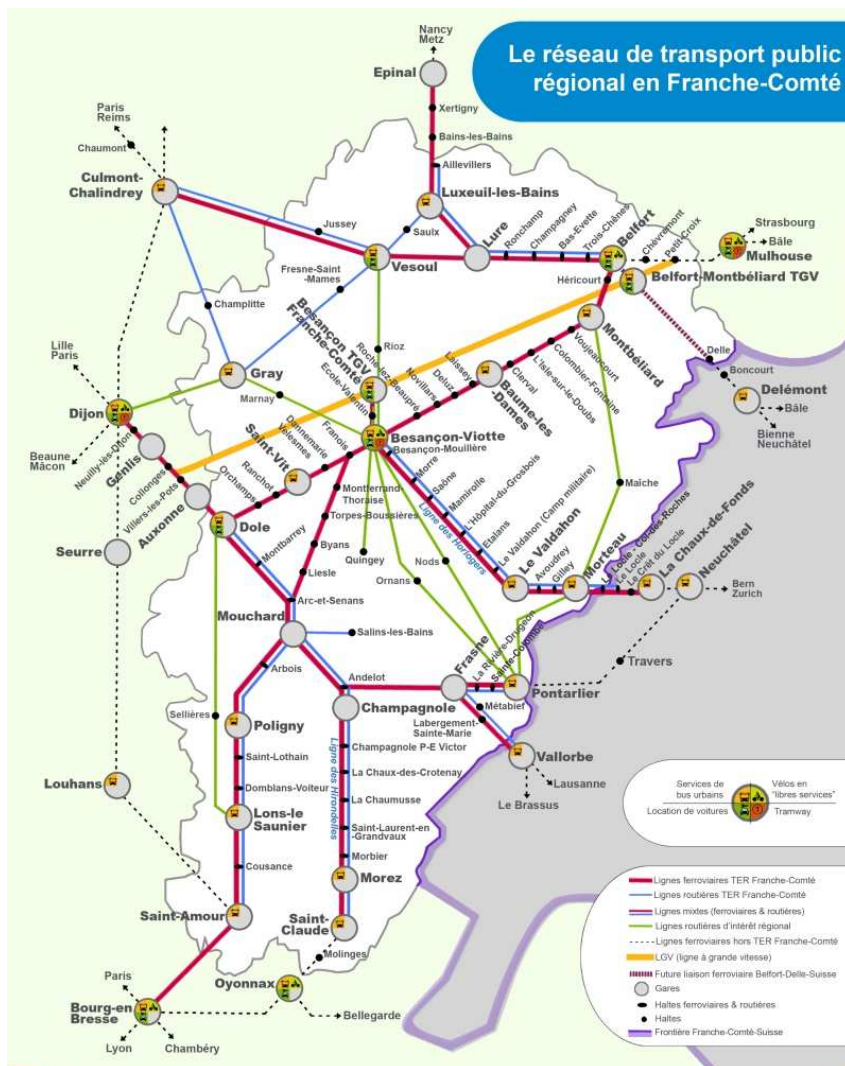
- Des secteurs ruraux qui apparaissent comparativement peu motorisés, au regard de la faible densité et de l'éloignement des pôles de services : Doubs Central, nord du Pays Horloger, franges jurassiennes. Ces secteurs sont particulièrement sensibles en matière d'accessibilité aux services.

Une offre de taxi plutôt bien répartie sur le territoire, avec cependant des déficits d'accessibilité à l'ouest du Pays de Loue Lison et les franges sud du département : frontière du Haut-Doubs, Clos du Doubs, secteur

du Dessoubre.

Le maillage en stations essence met en évidence un éloignement sensible de certains secteurs : franges jurassiennes, franges du Pays Horloger...





Transport collectif

Le réseau ferroviaire qui maille le département permet une desserte nationale (Paris, Lyon...) et transnationale (Vallorbe). Des gares TGV sont ainsi présentes à Besançon centre et en périphérie (Gare Besançon Franche-Comté), à Montbéliard, Pontarlier, Frasne... Une desserte en TER permet par ailleurs de mailer le département du nord au sud avec la ligne des Horlogers (Besançon/Valdahon/Morteau/La-Chaux-de-Fonds).

Si la vallée du Doubs est bien desservie, d'autres secteurs apparaissent sensiblement éloignés notamment les franges jurassiennes (Amancey) et le nord du Pays Horloger particulièrement sur le secteur de l'ancienne CC Saint Hippolyte.

Le réseau est complété par des liaisons supplémentaires, assurées par des cars SNCF (réseau Liveo) pour les liaisons extra-départementales.

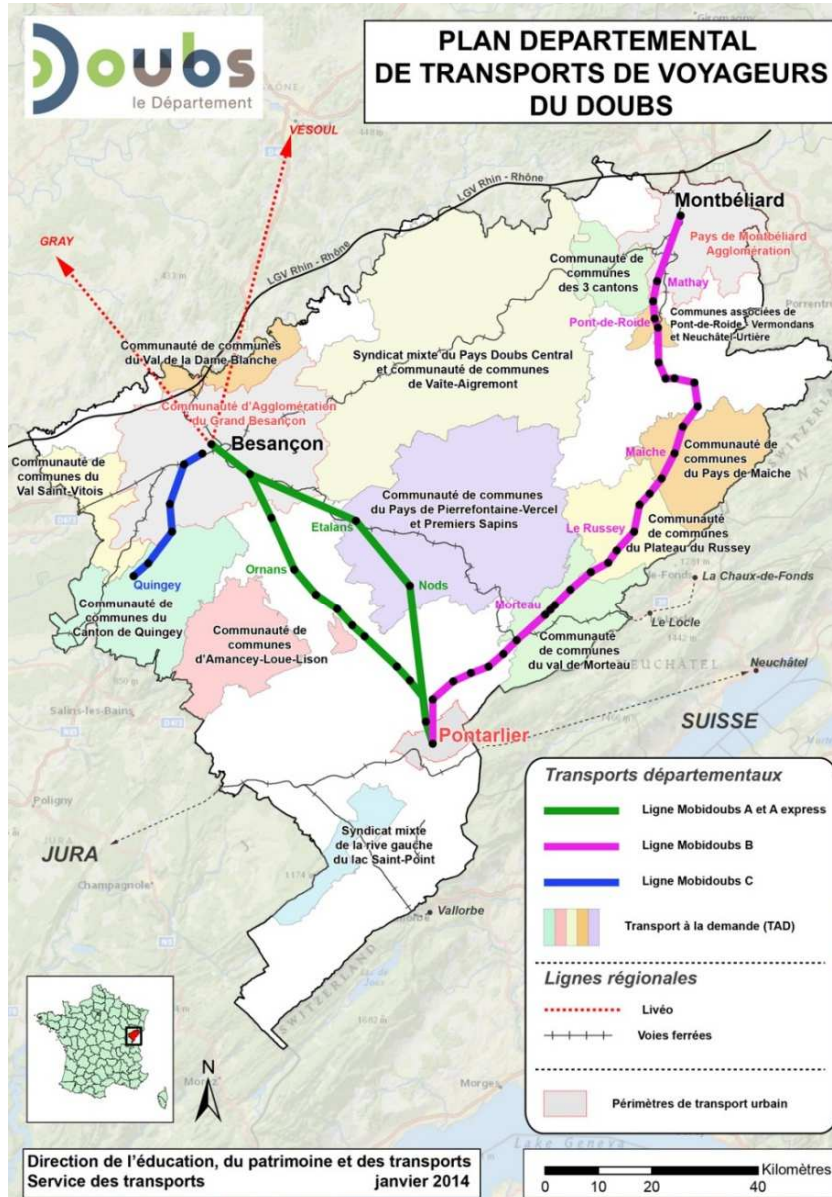
Le réseau Mobidoubs

Le maillage ferroviaire est complété par un réseau routier départemental, le **Mobidoubs**. Le territoire compte ainsi 4 lignes, trois au départ de Besançon, et une ligne Pontarlier-Morteau. Le sud du Haut-Doubs, le Doubs Central et l'est du secteur Loue-Lison ne sont en revanche pas desservis.

Les réseaux urbains

A noter également, la présence de réseaux de transport collectif urbain dans les agglomérations (réseau Ginko à Besançon, CTPM à Montbéliard...). La recomposition intercommunale et l'élargissement des périmètres des agglomérations induisent par ailleurs une extension des réseaux.

Les stratégies d'amélioration locales



Pour compléter le maillage existant sur le département, certaines collectivités (avec le soutien du Conseil Départemental) ont mis en place des systèmes de transport à la demande (TAD) afin de proposer une offre de mobilité supplémentaire notamment pour les publics peu mobiles comme les seniors. Ces réseaux permettent de proposer dans des secteurs éloignés de l'offre de transport une alternative à la voiture individuelle. Les acteurs locaux expriment néanmoins des réserves quant à la connaissance de ces outils par les usagers et à leur adaptation aux besoins locaux : accessibilité aux commerces, rabattement sur les lignes ferroviaires, ... Le contexte d'évolution des compétences vers la Région Bourgogne-Franche-Comté accentue les difficultés pour ces solutions.

Afin de développer d'autres modes de déplacements, de nombreuses démarches ont été lancées par le Département et les collectivités locales.

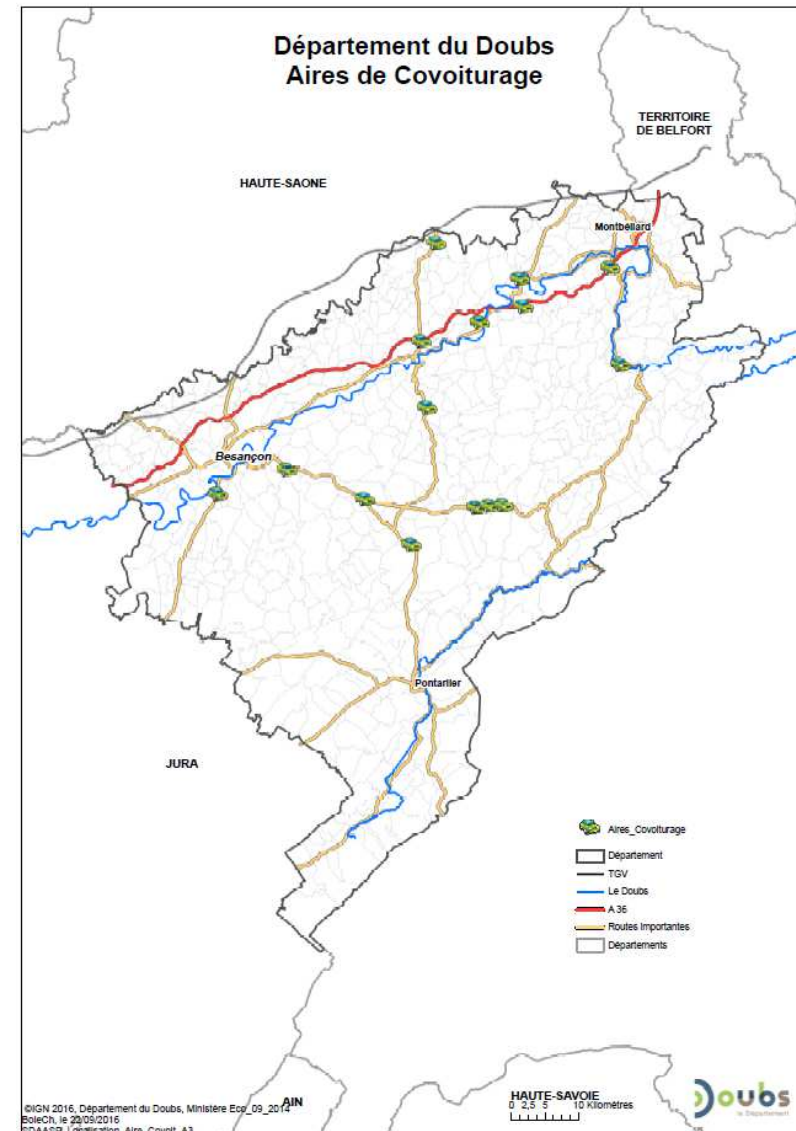
Les modes doux de déplacement (cycle et piéton)

Le maillage en itinéraires cyclables est important sur le département, composé à la fois d'itinéraires régionaux, départementaux (12 voies vertes) et locaux, notamment développés par les agglomérations. Plusieurs voies structurantes composent ce maillage, notamment articulées autour de la portion véloroute de l'Eurovélo 6 reliant Bâle à l'Atlantique (liaisons Pays de Montbéliard, Vallée du Doubs, Salines Royales, Salins-les-Bains et vers le Jura et la Haute-Saône). Des itinéraires complémentaires et plus locaux complètent ce maillage et permettent des déplacements de loisirs mais aussi quotidiens pour les habitants et les usagers sur le territoire départemental.

Par ailleurs, des initiatives en faveur du covoiturage ont été mises en place

- Déploiement d'aires de covoiturage principalement localisées dans le nord ou le centre du Doubs (cf. carte).

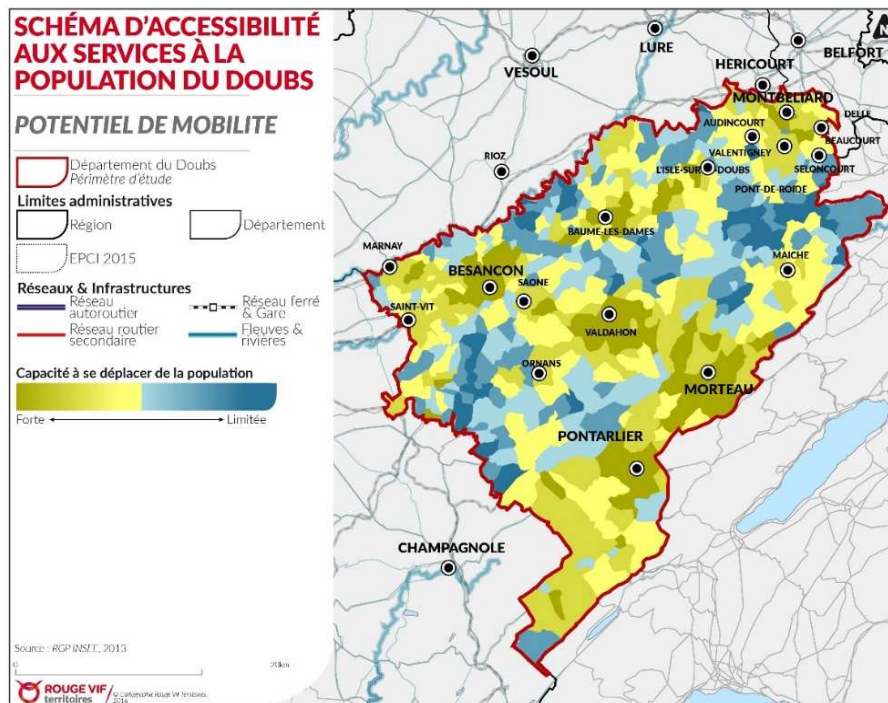
- Dispositif Taxito à l'échelle de l'Arc Jurassien, intégré dans les programmes INTERREG IV et V, avec la mise en place d'un site internet, une plateforme téléphonique, un système de paiement en ligne et des parkings relais.
- Développement en cours d'une plateforme téléphonique de covoiturage sur le Doubs central, réflexion sur le territoire Loue-Lison dans le cadre du programme TEPCV
- Initiatives des entreprises en faveur du covoiturage (restrictions de stationnement pour les autosolistes, plans de déplacements entreprise)



B/ Synthèse du potentiel de mobilité

- A l'échelle départementale : un taux de motorisation élevé et une offre satisfaisante pour les mobilités nationales et régionales mais des difficultés de mobilités internes notamment pour l'accès aux pôles de services.
- Des offres complémentaires existantes : Liveo, MobiDoubs, transports urbains, TAD, ... mais parfois mal connues.

Il existe toutefois des disparités locales avec des secteurs éloignés de l'offre de mobilité : Loue-Lison, franges du Doubs Central, intervalle Nord Doubs / Pays Horloger



PARTIE 2 : ANALYSE DE L'OFFRE TERRITORIALE DE SERVICES

A/ Présentation de la méthode IPS

Pour disposer d'une vision transversale de l'organisation territoriale de l'offre de services et des logiques de fonctionnement d'accessibilité, il apparaît nécessaire de faire précéder le diagnostic thématique par une approche globale de l'offre de services existante à travers l'identification des pôles et des bassins de services : où consomme-t-on les services ? Quelles sont les logiques de consommation des services ?

En effet, l'identification des enjeux thématiques et des pistes d'amélioration envisagées ne pourront être définies en dehors d'une vision territoriale plus transversale qui permet d'intégrer les logiques de fonctionnement des territoires et des populations.

En ce sens, il nous paraît nécessaire d'identifier dans un premier temps les polarités de services qui concentrent un bouquet de services.

Ce travail s'appuie sur plusieurs principes :

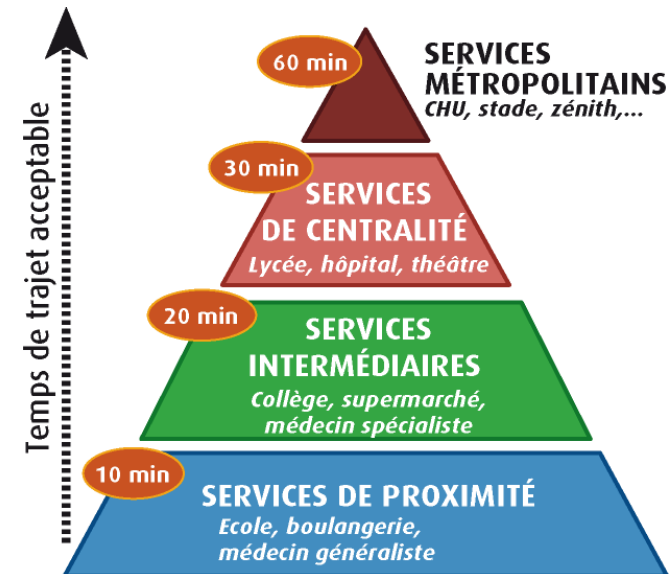
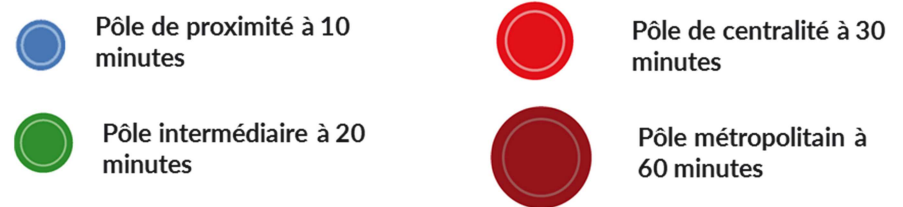
- La distinction des services selon leur fonction polarisante (proximité/intermédiaire/centralité/métropolitain) défini à partir d'indicateurs nationaux (nombre de communes disposant des services, seuils d'apparition de services selon la taille des communes, temps moyens d'accès à différents services observés au niveau national).
- La hiérarchisation des pôles de services (proximité/intermédiaire/centralité/métropolitain) selon la diversité et la gamme de services dont ils disposent
- L'affirmation que toutes les communes n'ont pas vocation à être des pôles de services mais plutôt à s'inscrire dans un bassin de services accessible (notion de zones grises).
- La nécessité de conforter l'armature de services et sa robustesse à l'heure où les enjeux de rationalisation/mutualisation de l'offre

La notion de pôle métropolitain correspond ici à un niveau de services proposés, il est à distinguer l'établissement administratif.

de services ou de l'optimisation des déplacements déterminent les politiques publiques.

A cet effet nous mobilisons la Banque Permanente des Équipements (INSEE) et une méthode, l'indicateur de Présence de Services (IPS).

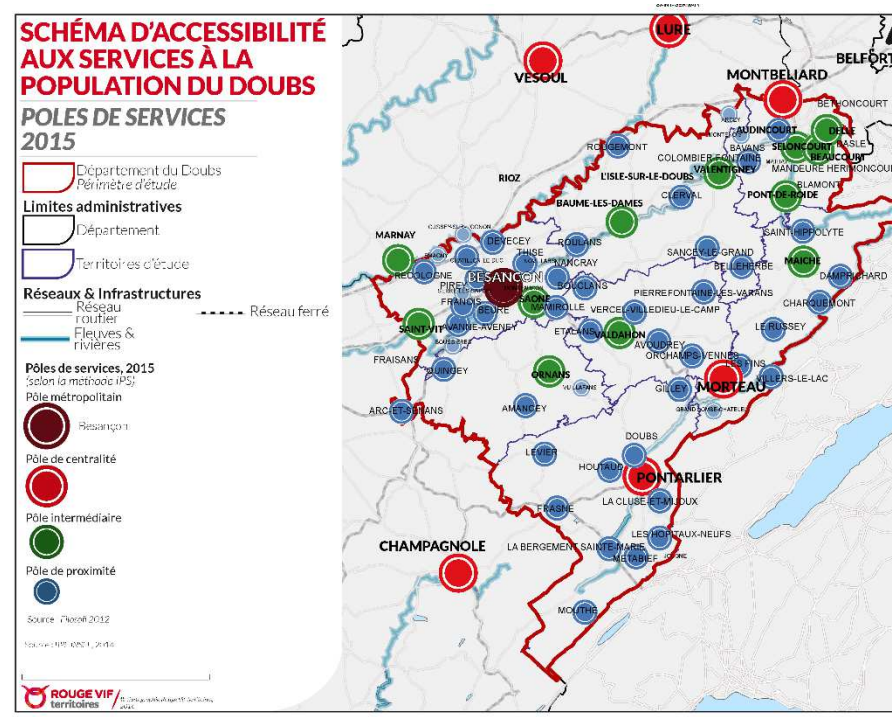
Les enjeux d'accessibilité aux services diffèrent selon les services. On distingue ainsi 4 niveaux de services selon les temps d'accès considérés comme acceptables par les usagers : proximité, intermédiaire, centralité et métropolitain, suffisamment importants et diversifiés pour rayonner sur des territoires plus ou moins vastes en fonction des services qu'ils concentrent.



B/ L'armature en pôle de services dans le Doubs

La méthode de l'IPS permet de dégager une lecture de l'armature territoriale de pôles de services. Leur répartition et leur niveau sont en cohérence directe avec l'armature urbaine définie par la répartition de la population et des emplois.

- Le Doubs dispose d'un pôle de niveau métropolitain avec Besançon, qui permet aux ménages du département de ne pas être trop éloignés de ce niveau d'offre de services.
- En dehors de Besançon, trois autres pôles permettent de mailler le territoire en services de centralité (lycées, cinémas, hôpitaux, ...). Le pôle de Montbéliard structure l'offre de service au nord du territoire dans une logique de continuité avec les pôles extérieurs de Belfort voire de Mulhouse. Les deux autres pôles structurent la bande frontalière du département. Le pôle bisontin et les autres pôles de centralité permettent ainsi de répondre aux besoins en services dans les secteurs les plus denses du département.
- Les autres pôles (intermédiaires, de proximité et locaux) se concentrent le long du Doubs dans l'axe structurant Besançon-Montbéliard, le long de la bande frontalière et le long de l'axe Besançon/Morteau qui constituent une voie de communication importante pour le département (ligne TER).
- Les espaces les plus éloignés des services apparaissent ainsi prioritairement dans les secteurs intermédiaires du Doubs Central, et du territoire de Loue-Lison.



C/ Les secteurs à enjeux

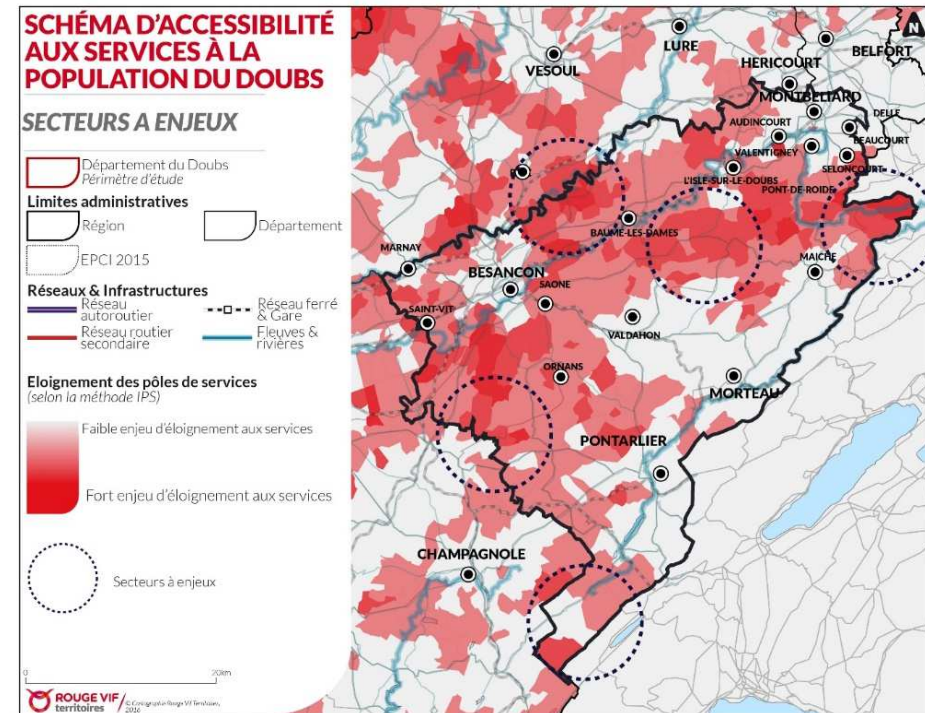
Pour chaque niveau de pôles, un temps d'accès acceptable est défini. Les communes situées en dehors de ce temps d'accès (routier) sont ainsi considérées en zones blanches. Le cumul des zones blanches pour chacun des niveaux de pôles permet de dresser une typologie indicative des secteurs « à priori » à enjeux pour l'accès aux services au sein du département, au sens où ces secteurs sont sensiblement éloignés d'un ou plusieurs pôles de services.

La carte ci-après rend compte de cette typologie en distinguant par un gradient de couleur les secteurs éloignés de plusieurs niveaux de services.

Les secteurs à enjeux mis en évidence apparaissent ainsi en rouge foncé :

- Le Doubs Central, notamment dans sa partie sud
- Le nord du département à l'interface avec la Haute-Saône
- Les franges jurassiennes à l'ouest du Pays de Loue-Lison
- La pointe nord du Pays Horloger
- Les couronnes périphériques des pôles de Besançon et Montbéliard dans une moindre mesure
- Le sud du Haut-Doubs

L'éloignement aux différents niveaux de pôles permet de souligner la structuration du territoire en matière de services et la part de population concernée.



EPCI	POP 2013	Part de population en ZB Métropolitaine	Part de population en ZB Centralité	Part de population en ZB Intermédiaire	Part de population en ZB de proximité
CA du Grand Besançon	192042	0,0	19,1	9,6	10,0
CA Pays de Montbéliard	141183	99,7	9,8	1,5	8,2
CC Altitude 800	6125	92,8	0,0	76,6	35,5
CC de Montbenoît	7197	75,1	0,0	10,8	46,8
CC des Deux Vallées Vertes	16570	29,1	58,1	0,0	34,4
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	14618	100,0	1,8	25,3	1,8
CC du Doubs Baumoisi	17140	0,0	100,0	5,5	21,0
CC du Grand Pontarlier	26407	100,0	0,0	1,4	5,5
CC du Pays de Maîche	18446	100,0	42,7	4,6	14,2
CC du Pays de Pierrefontaine - Vercel	23694	0,3	13,9	0,3	2,7
CC du Pays de Sancey-Belleherbe	5293	73,1	100,0	60,6	14,4
CC du Pays de Villersexel	58	0,0	0,0	58,6	31,0
CC du Pays d'Héricourt	1035	100,0	0,0	0,0	16,7
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	5760	100,0	0,0	77,3	0,0
CC du Plateau de Russey	6249	92,1	0,0	0,5	7,1
CC du Val de Morteau	19835	98,1	0,0	0,0	4,0
CC du Val Marnaysien	6847	0,0	70,6	2,4	39,4
CC Loue-Lison	24821	1,1	94,3	17,1	31,5
DEPARTEMENT	533320	47,3	22,9	8,3	11,9

LE CROISEMENT DES SECTEURS A ENJEUX

Le croisement de ces secteurs identifiés comme éloignés des services et les éléments qui influent sur la demande (démographie, fragilité, ...) permet de définir une typologie pour les différents espaces qui constituent le département du Doubs :

Grand Besançon

- Une problématique d'accessibilité aux services pour les secteurs périphériques (éloignement des services, problématique de mobilité)
- Un potentiel de mobilité important mais des fragilités sociales fortes en particulier dans le centre de l'agglomération

- Un enjeu de réduction des inégalités sociales notamment au regard des quartiers politiques de la ville
- Un besoin d'adaptation de l'offre de services au regard du vieillissement de la population

Nord-Doubs

- Une structure démographique fragile (indice de jeunesse le plus faible du territoire)
- Des problématiques d'accessibilité aux services dans certains secteurs urbains et dans les communes éloignées

Doubs Central

- Un enjeu de maintien de l'offre de service dans un secteur qui présente de forts enjeux d'accessibilité
- Un besoin d'accompagnement des publics fragiles et vieillissants
- Une situation d'intervalle qui limite les alternatives de mobilité

Pays Horloger

- Un besoin d'adaptation aux évolutions démographiques (vieillesse de la population, ralentissement de l'apport migratoire)
- Un enjeu d'amélioration de l'égalité pour l'accès aux services au regard des forts contrastes sociaux
- Des opportunités d'amélioration de l'offre de mobilité

Portes du Haut Doubs

- Un besoin de renforcement de l'offre de services locale pour répondre au développement démographique (installation de jeunes ménages) et pérenniser l'attractivité locale
- Des secteurs plus éloignés sur les franges du territoire
- Un enjeu de pérennisation de l'offre de mobilité

Loue Lison

- Renforcer le maillage en services locaux au regard de l'éloignement des pôles de services notamment de centralité
- Résorber les inégalités territoriales en matière de fragilité sociale
- Améliorer les alternatives de mobilité pour l'accès aux pôles de services

Haut Doubs

- Une problématique de mobilité pour les secteurs les plus éloignés des services
- Un besoin d'adaptation de l'offre de services au regard de l'attractivité territoriale

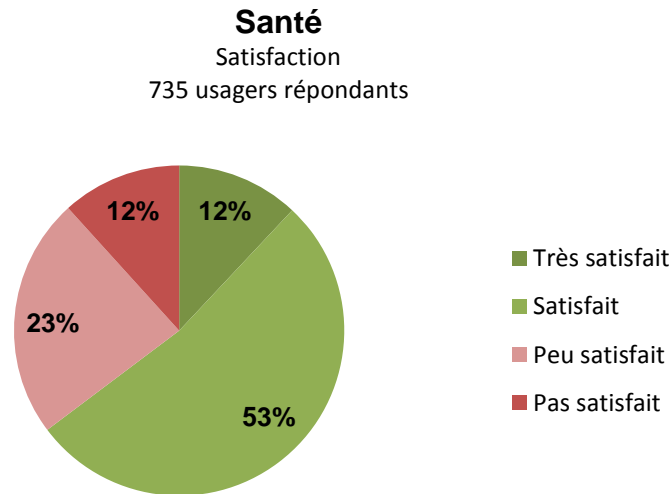
**PARTIE 3 / L'OFFRE THEMATIQUE
LES SERVICES DE SANTE**

A/ Les résultats de l'enquête sur les services de santé

- Les services de santé sont une priorité pour les répondants. Ils sont identifiés comme indispensables par 88,5% des répondants utilisateurs (et comme importants par 11%).
- 69% des répondants estiment que ce service doit être accessible à proximité (moins de 10 minutes).

Expression de la satisfaction des usagers

- 65% d'usagers répondants sont satisfaits des services de santé (dont 12% très satisfaits)
- Ce ressenti est inégal à l'échelle des territoires d'étude :
 - Les taux de satisfaction montent jusqu'à 89% dans le

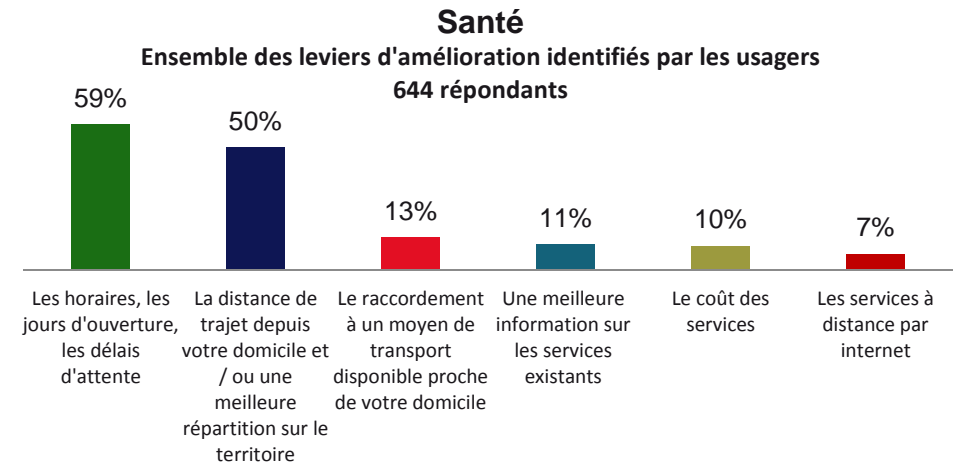


Grand Besançon, 85% dans le territoire de Loue Lison.

- L'insatisfaction est plus prononcée parmi les répondants du Haut-Doubs (55% d'insatisfaction) et du Nord Doubs (45% dont 21% de « Pas satisfait »)

Les pistes d'amélioration identifiées par les usagers

- Les leviers d'amélioration considérés par les répondants comme prioritaires sont :
 - Elargir les horaires, les jours d'ouverture et diminuer les délais d'attente (sélectionné par 59% des répondants)
 - Agir sur le maillage en service sur le territoire afin de diminuer les temps de trajet (50%)
- De manière logique, la réponse recueillant le plus d'occurrences est celle qui combine ces deux leviers (164 réponses soit 25% des répondants à la question).



B/ L'offre de services de santé dans le Doubs

Médecine de premier niveau

Le Doubs est l'un des départements les mieux dotés en matière de médecine générale et de premier niveau.

- Avec 909 médecins généralistes (soit environ 165 médecins pour 100 000 habitants, taux supérieur à la moyenne régionale) et une hausse de près de 8% sur la période 2007-2014, le Doubs présente des dynamiques très positives en matière d'offre de santé et constitue un territoire attractif pour les professionnels. De même, les densités d'offre en médecine spécialisée et en chirurgien-dentiste sont importantes et en hausse sur la même période.
- Concernant l'offre en infirmiers, kinésithérapeutes et autres professionnels de santé, on observe des densités moyennes mais qui restent supérieures aux moyennes régionales.
- Cependant, à l'instar d'autres territoires, la démographie médicale départementale est marquée par un vieillissement généralisé des praticiens : 40% ont 55 ans et plus (dont 49% chez les médecins spécialistes). Ce phénomène de vieillissement touche particulièrement le nord du territoire (agglomération de Montbéliard) et fragilise relativement le bon niveau de présence des services de santé. Le renouvellement de ces praticiens est donc essentiel pour maintenir un niveau d'offre satisfaisant sur le territoire.
- Par ailleurs, on peut souligner l'existence d'une certaine concurrence transfrontalière concernant l'offre de soins qui conduit des praticiens à s'installer de manière préférentielle en Suisse (conditions de travail plus attractives, notamment salariales). Cela a pour conséquences, dans les territoires du

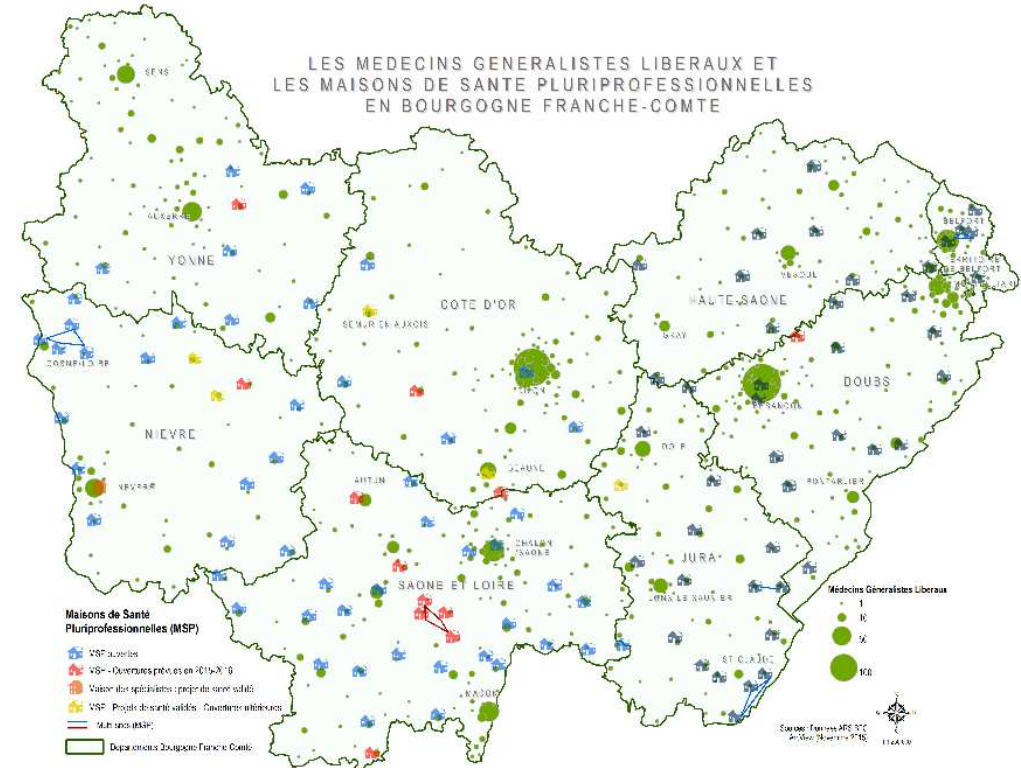
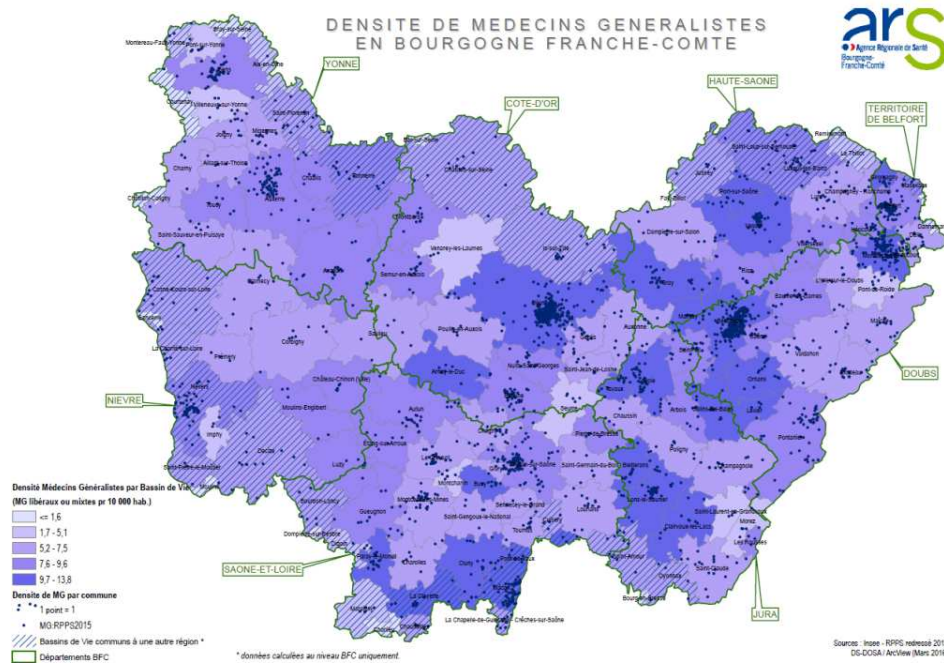
Haut Doubs et du Pays Horloger, une diminution de la démographie médicale causée à la fois par les départs en retraite et les départs vers la Suisse. Les secteurs de Pontarlier et du plateau de Maiche sont particulièrement touchés et connaissent une baisse de leur offre de santé.

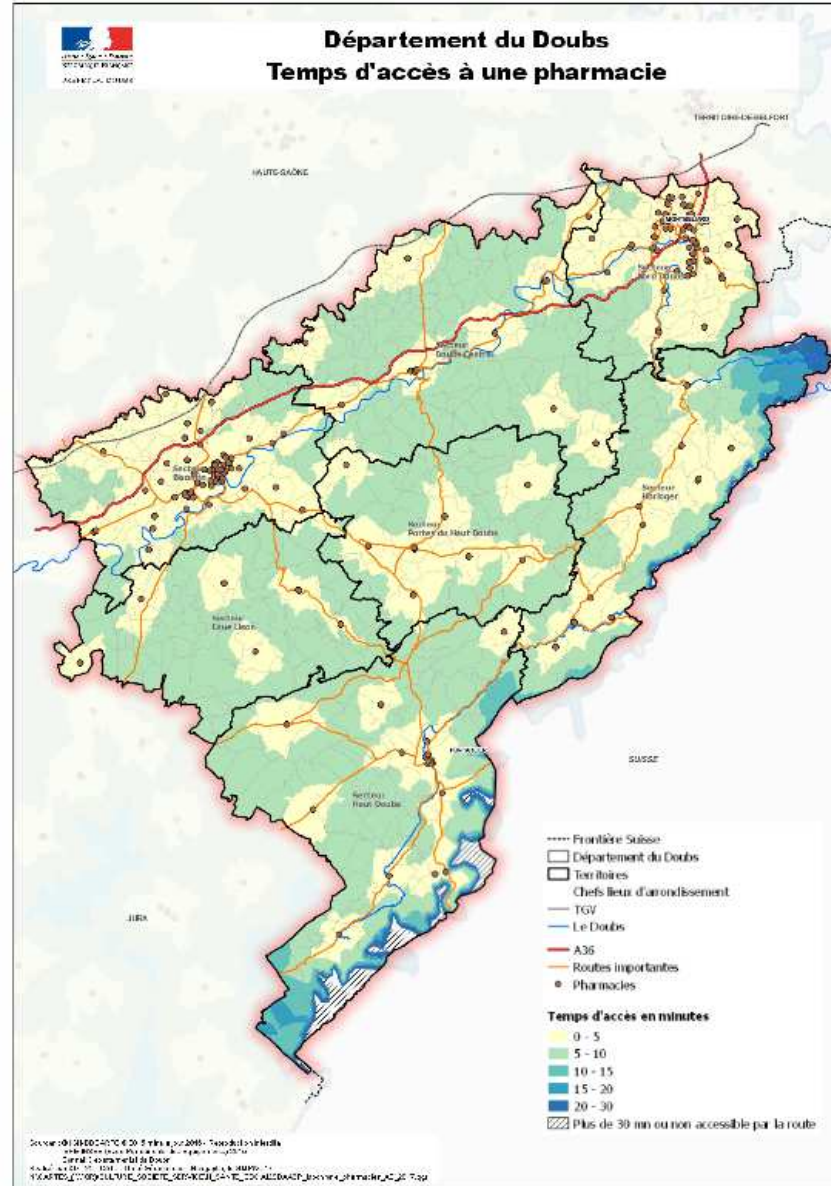
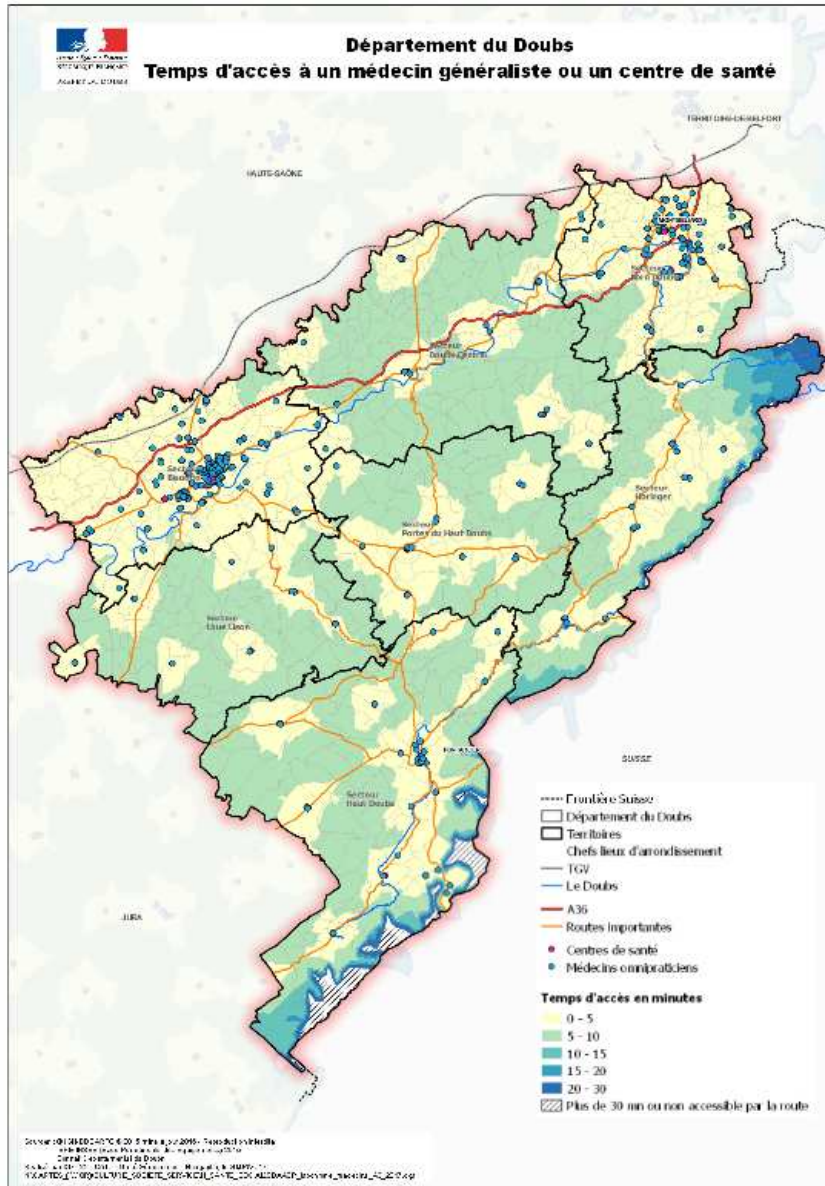
L'offre de médecine de premier niveau, bien que dense, est inégalement répartie sur le territoire départemental :

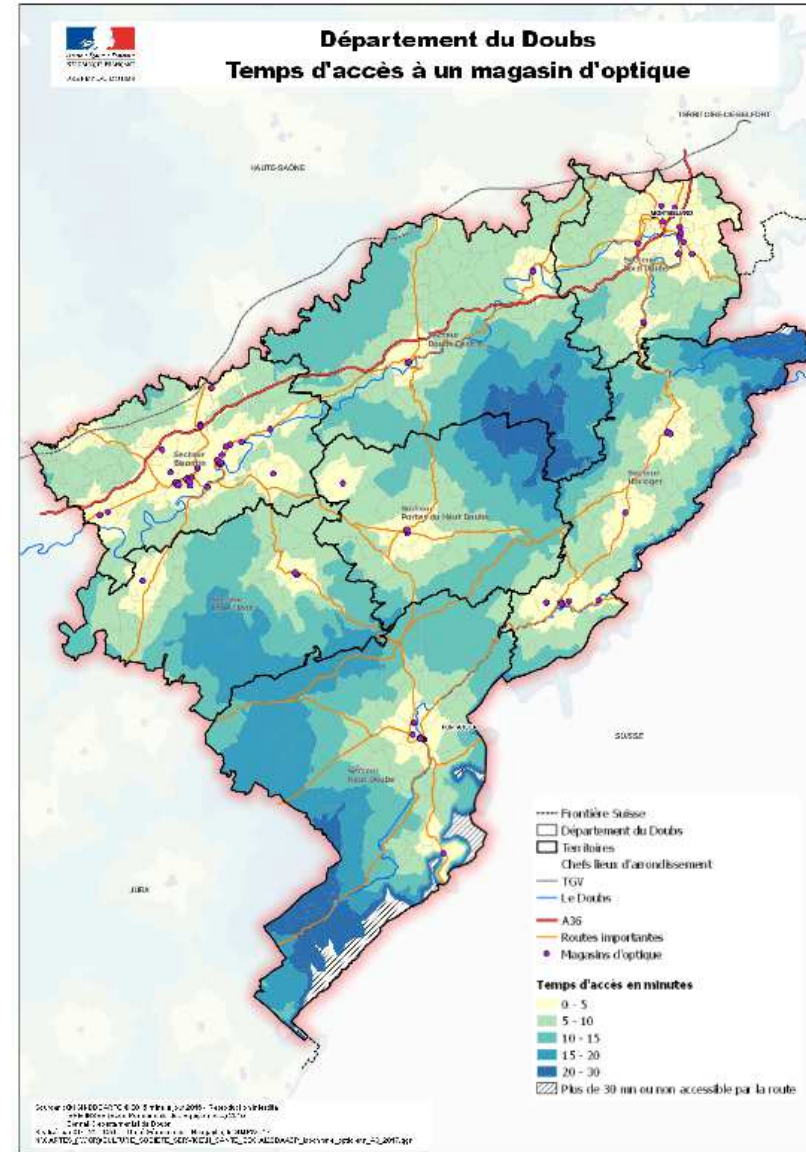
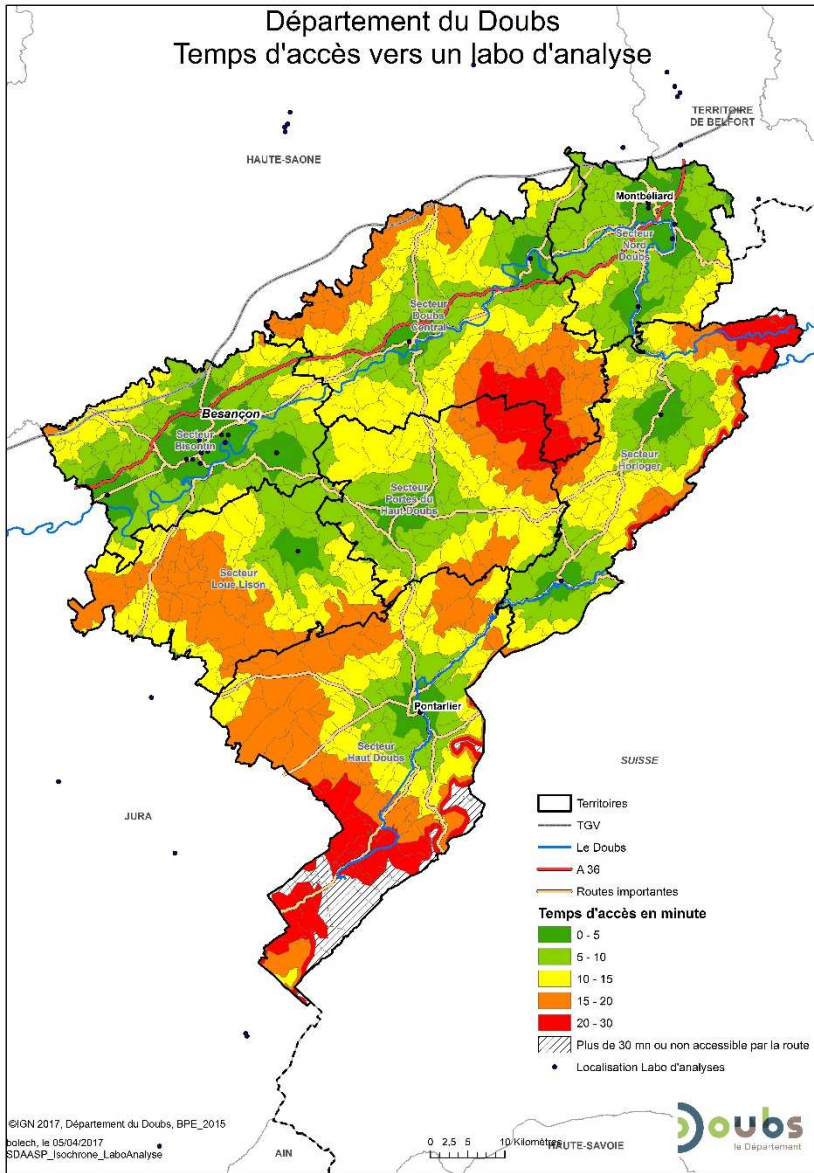
- On note une très forte présence de professionnels de santé dans le Nord Doubs, le Grand Besançon et le pôle de Pontarlier et une présence plus faible dans le Doubs central, les Portes du Haut Doubs et le territoire de Loue Lison. Cette différence s'explique notamment par une dynamique d'implantation privilégiée dans les centres urbains, les centres hospitaliers et à proximité des axes routiers. Les territoires présentant une densité plus faible conjuguent également des enjeux d'accessibilité routière et de transport marqués.
 - Cette organisation s'explique de même par la structuration de l'offre de santé sur le territoire du Doubs : l'armature se structure autour d'un plateau technique lourd (généralement un hôpital) entouré de professionnels en exercice libéral à proximité. Plus on s'éloigne de ce plateau technique, plus les densités d'implantation diminuent.
 - Le secteur de l'ancienne Communauté de communes du Mont d'Or et des deux lacs enregistre un déficit important en médecins généralistes. Les territoires de Loue Lison et les Portes du Haut Doubs présentent quant à eux des déficits en médecins spécialistes (manque d'une présence hospitalière structurante).

PARTIE 3 / L'OFFRE THEMATIQUE DE SERVICES : SERVICES DE SANTE

- En termes de temps d'accès, le territoire bénéficie d'une très bonne accessibilité aux services de santé généraux. Cependant, les franges est (une partie du Pays Horloger), sud du bassin de vie de Pontarlier et ouest et sud du département (CC Loue Lison) sont éloignées des axes structurants de circulation et touchées par un relatif isolement avec des temps d'accès supérieurs à 30 min pour certains services. De même, le secteur entre Montbéliard et L'Isle-sur-le-Doubs ainsi que le plateau de Maiche connaissent des difficultés d'accès importantes et une densité moindre en praticiens.



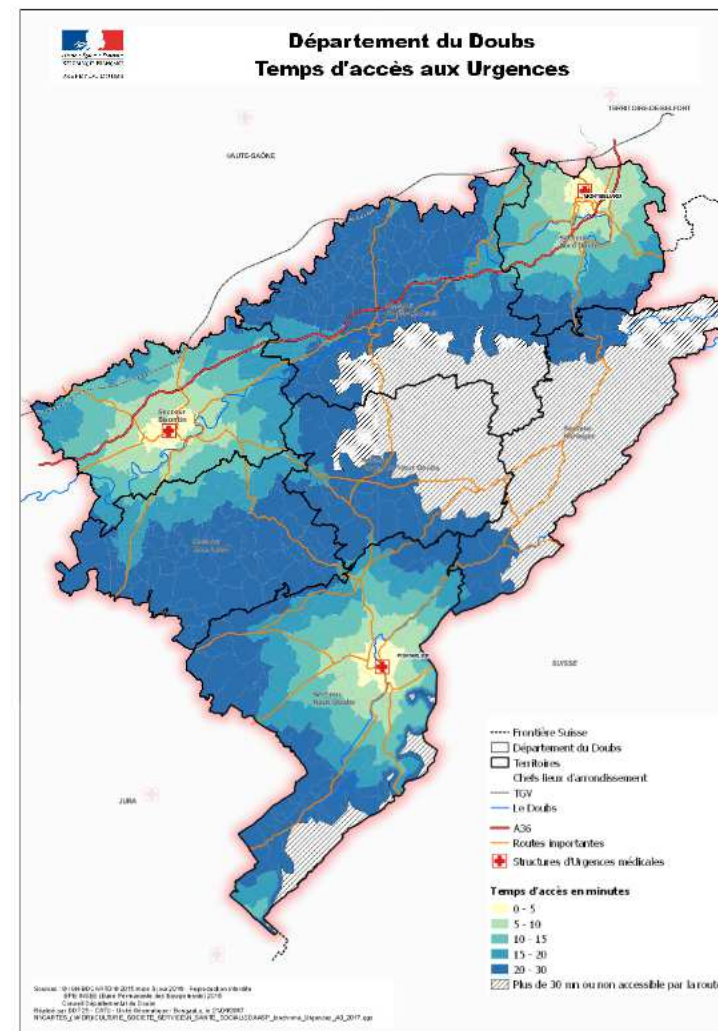


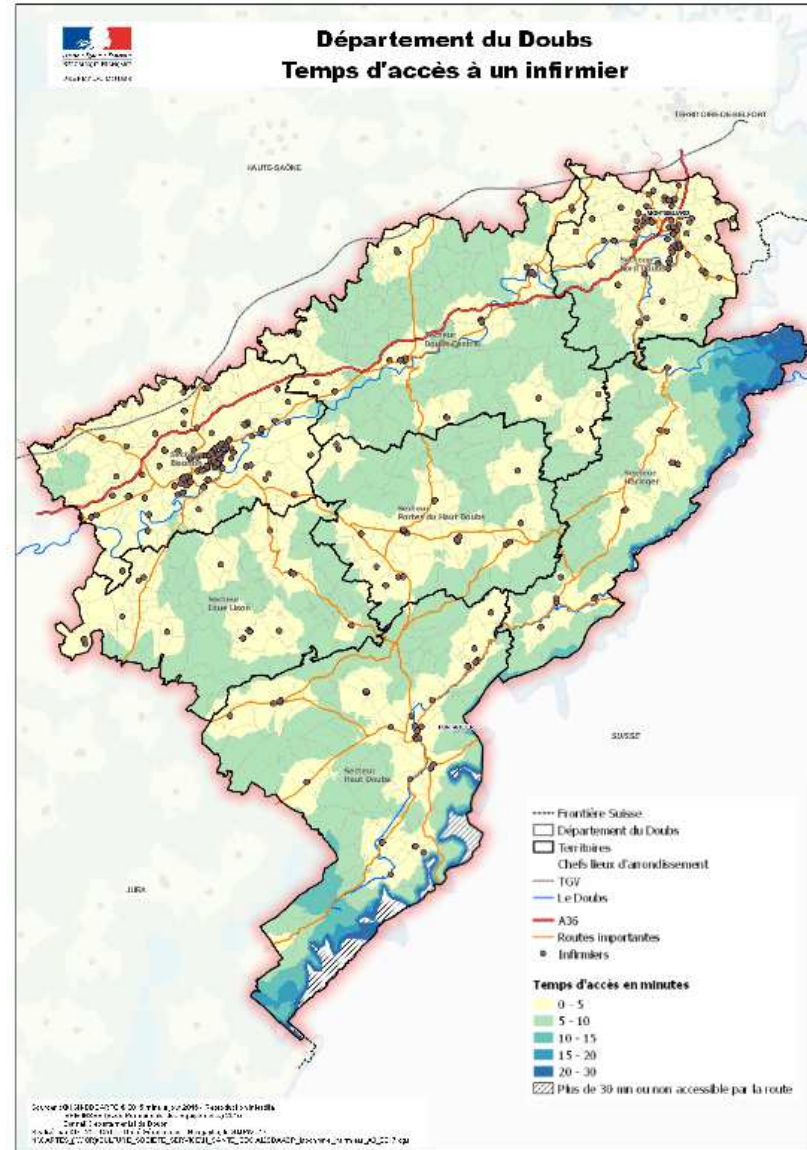
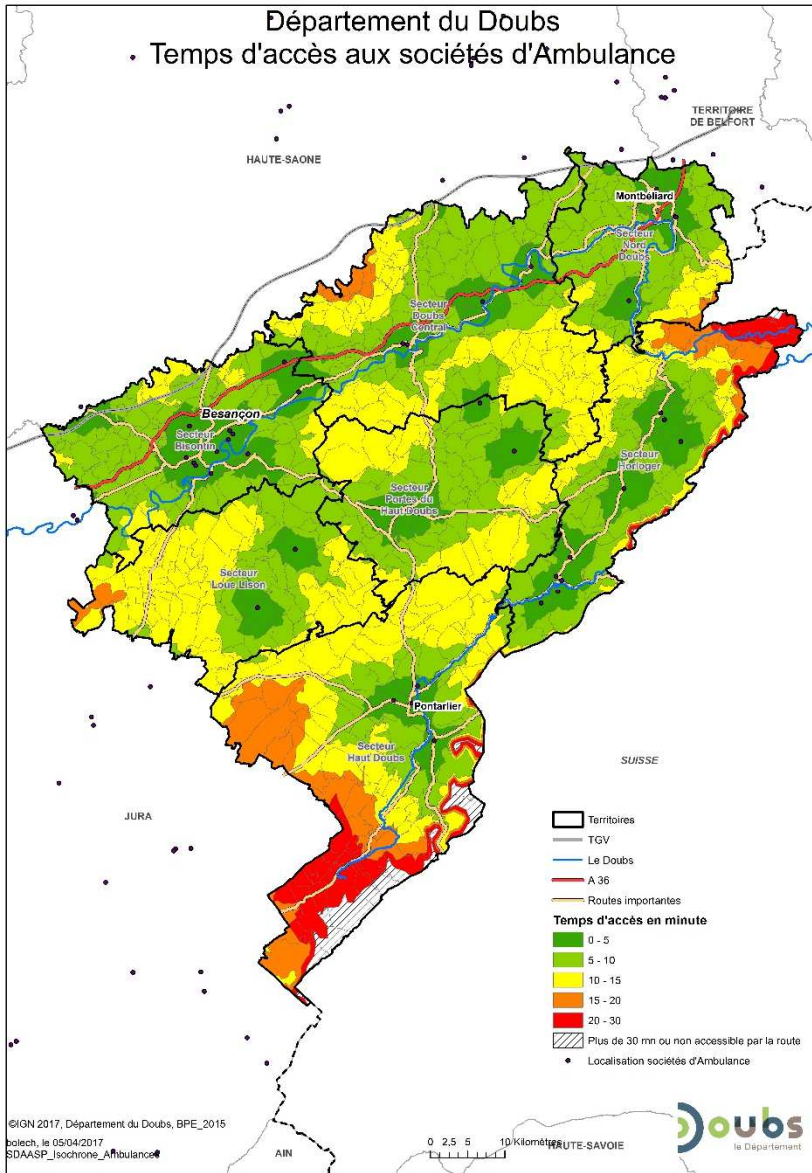


Médecine hospitalière & services d'urgences

- L'offre hospitalière du département s'organise autour de 9 centres hospitaliers dont 3 cliniques, situés dans les pôles de centralité et intermédiaires du territoire (Besançon, Morteau, Pontarlier, Baume-les-Dames), et d'un pôle hospitalier local à Mouthe. A noter, l'agglomération montbéliardaise dépend aujourd'hui de l'hôpital Nord Franche-Comté, situé à Trévenans sur le territoire de Belfort.
- 2 pôles structurants sur le territoire (CHRU de Besançon, Hôpital intercommunal de Pontarlier) et un pôle limitrophe au territoire (Hôpital Nord Franche Comté) disposent de l'ensemble de l'offre en spécialistes
 - L'offre reste limitée à l'ouest et au cœur du territoire et principalement concentrée dans le pôle métropolitain (CHRU de Besançon)
 - Les territoires de Loue Lison et des Portes du Haut Doubs ont ainsi des difficultés d'accessibilité à cette offre, notamment en médecine spécialisée.
- **Concernant les services d'urgences**, le département est efficacement couvert par le SMUR (2 zones départementales et 4 zones interdépartementales). La présence de services d'urgence à Besançon et Pontarlier et à proximité de l'agglomération montbéliardaise (Hôpital Nord Franche Comté) polarise l'accessibilité au sein du département et permet de distinguer des territoires déficitaires : le Pays Horloger (bassins de vie de Maîche et Morteau), du territoire des Portes du Haut Doubs et du sud du territoire du Haut Doubs ainsi que du Doubs central (bassin de vie de Baume-les-Dames).
- Cette offre est complétée par l'existence de moyens de transports d'urgence performants (Hélimur du CHRU de

Besançon, l'hélicoptère de la sécurité civile stationné à la base de Besançon La Vèze) permettant une couverture complète et efficace du territoire départemental même pour les zones difficiles d'accès (franges départementales).

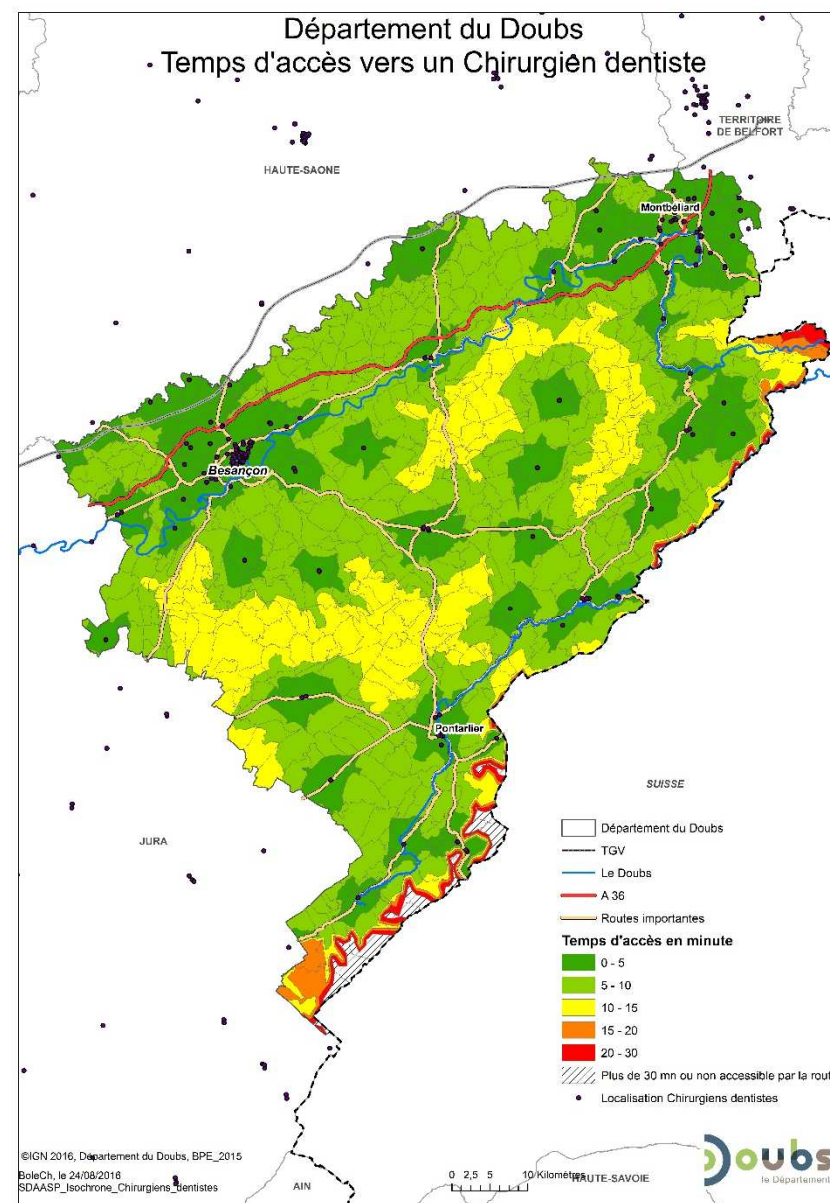


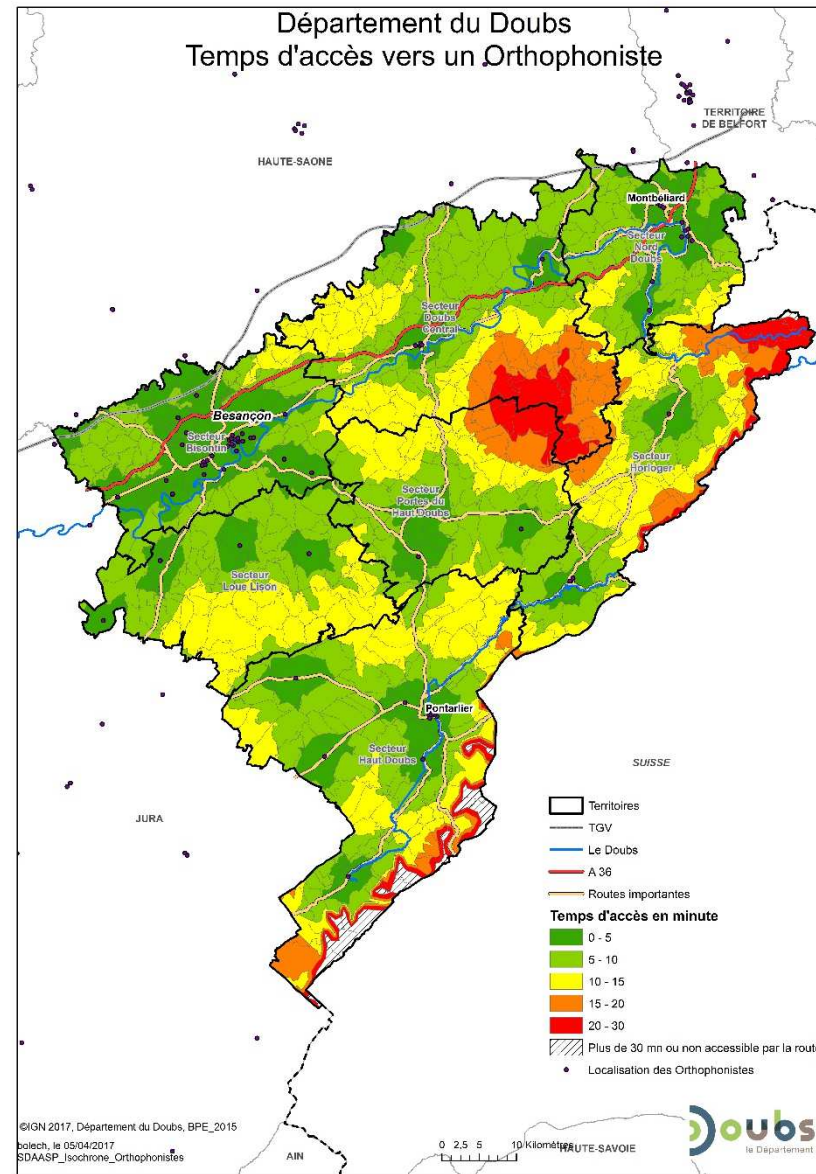
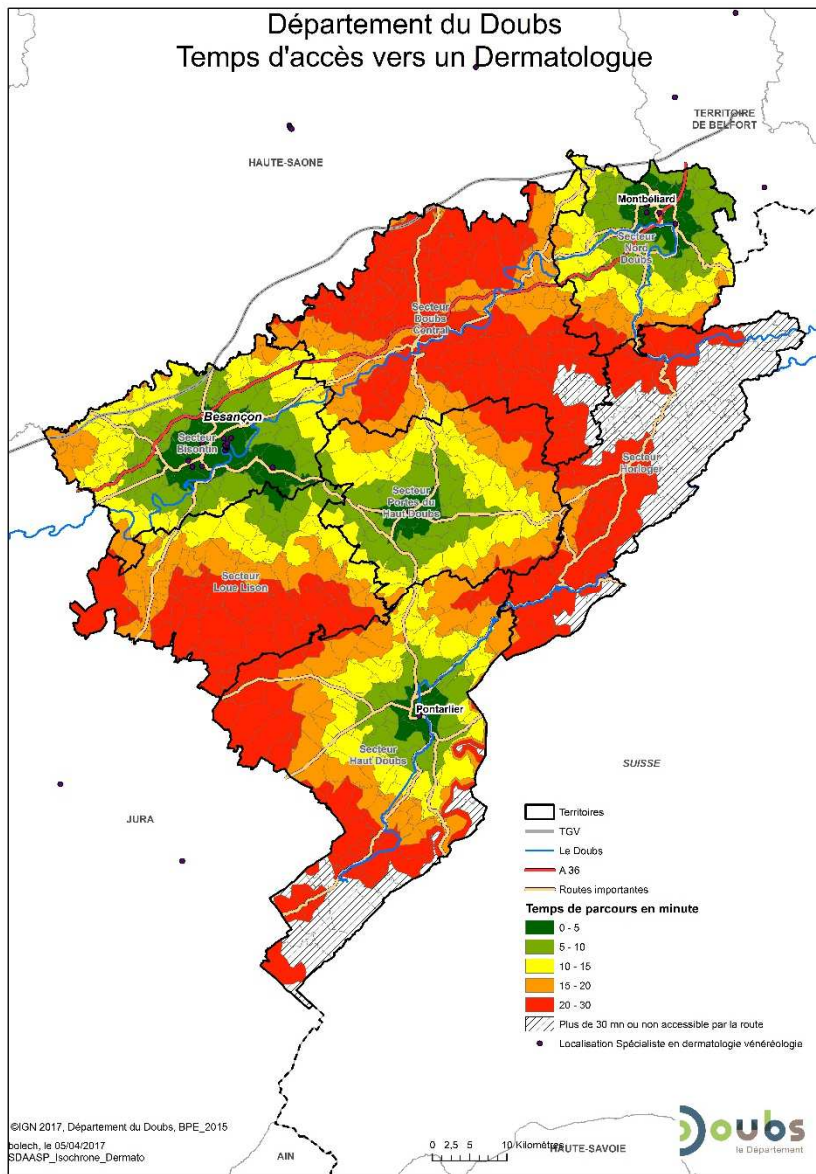


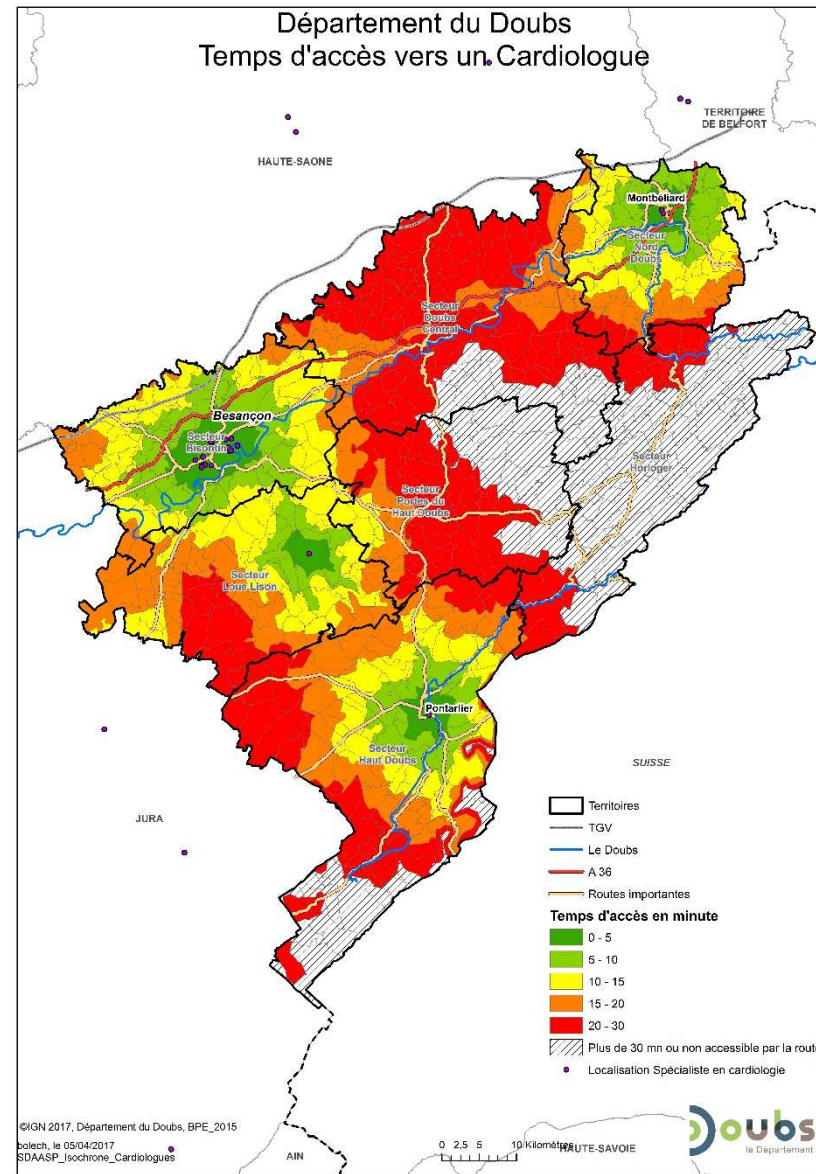
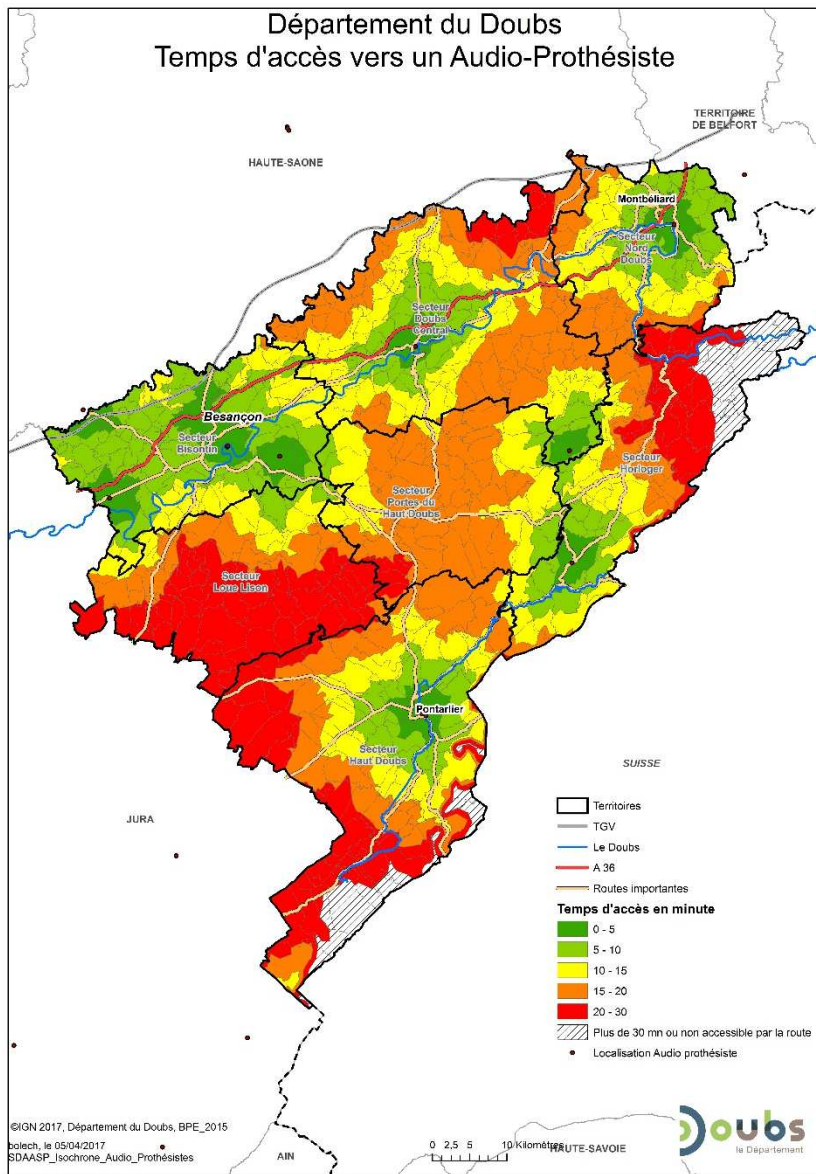
Médecine spécialisée

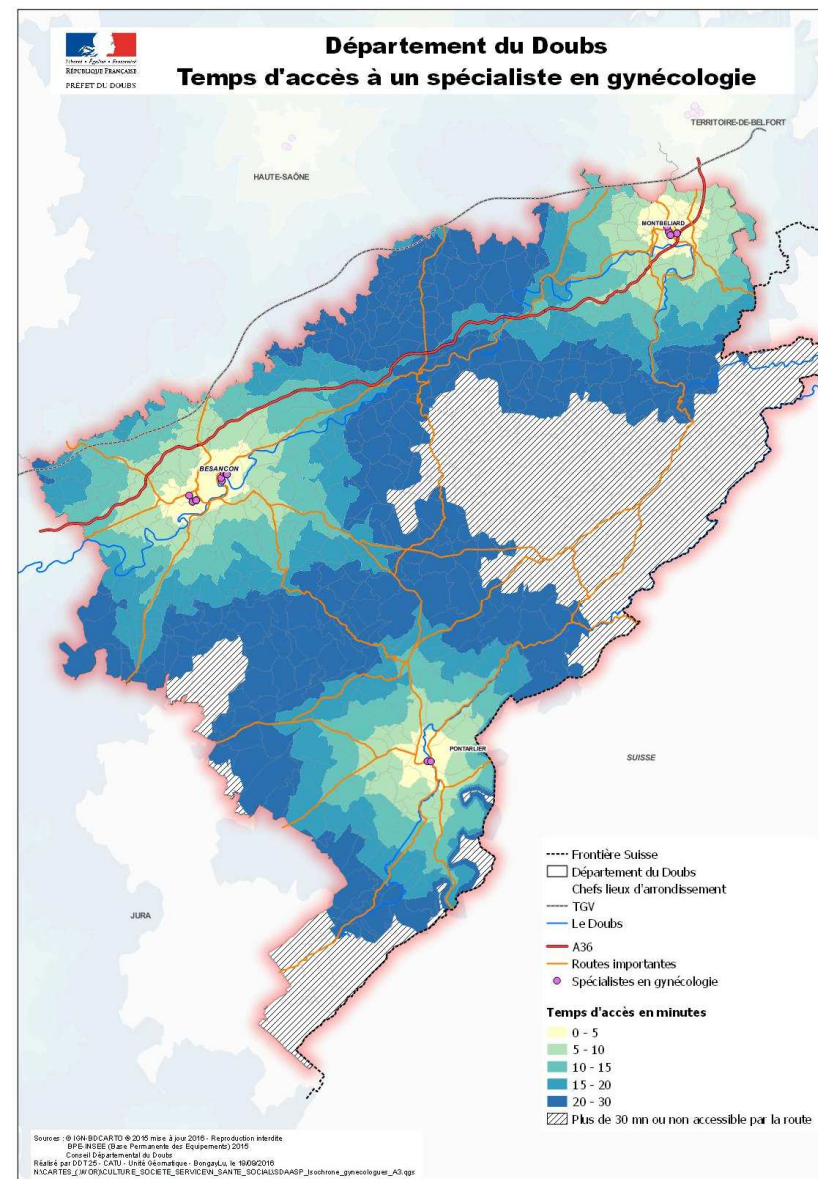
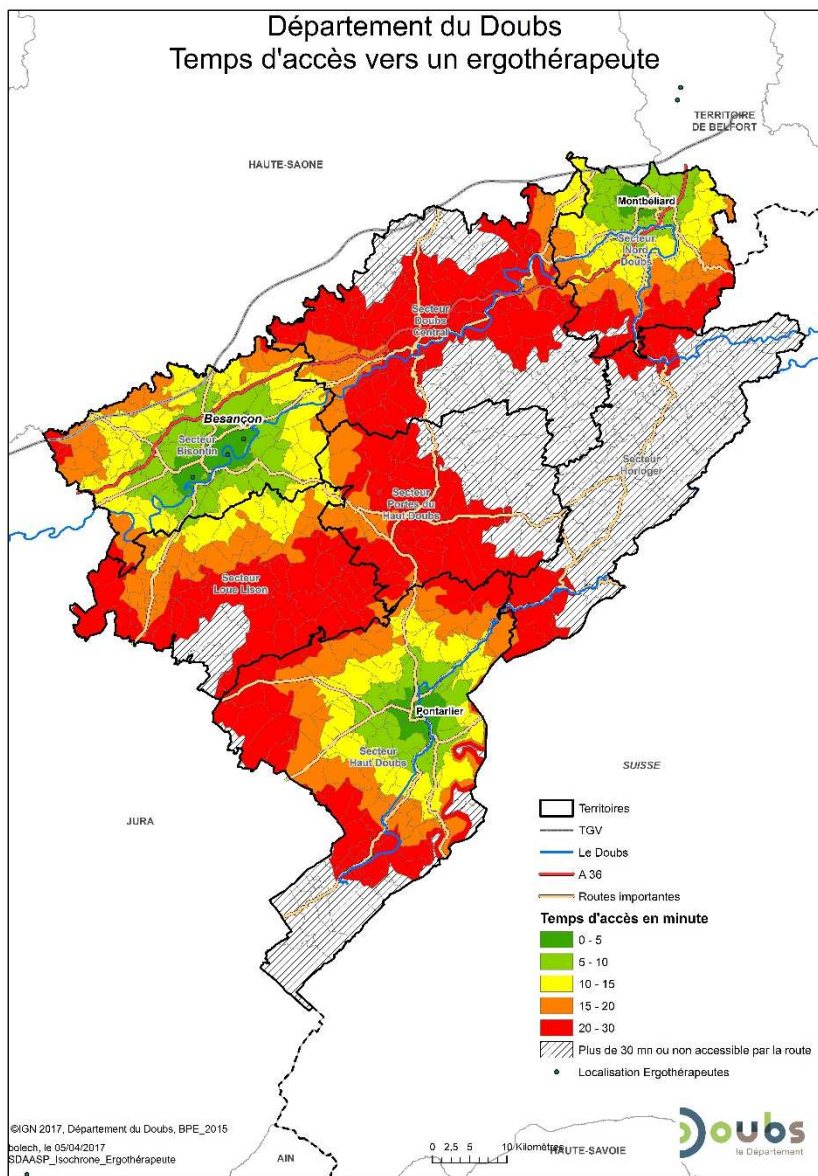
La situation de la médecine spécialisée apparait contrastée sur le territoire départemental (cf. cartes ci-après) :

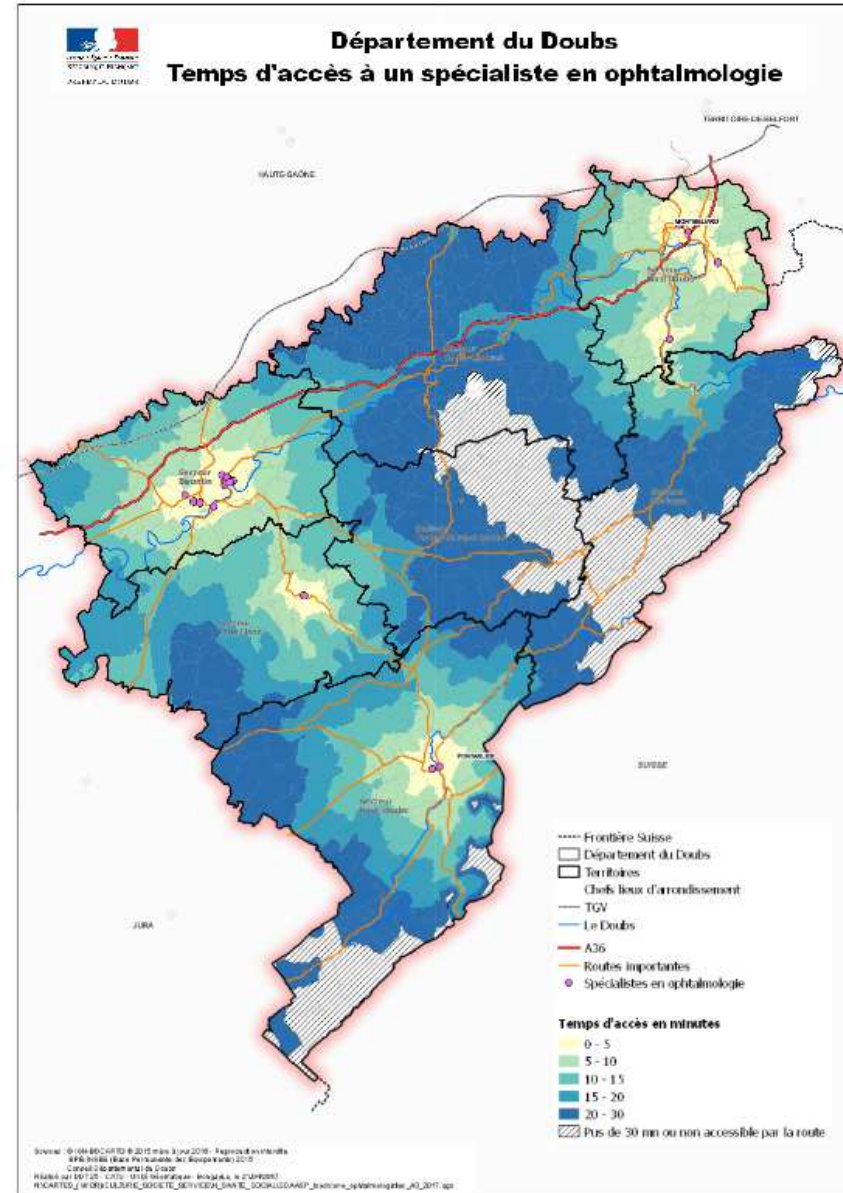
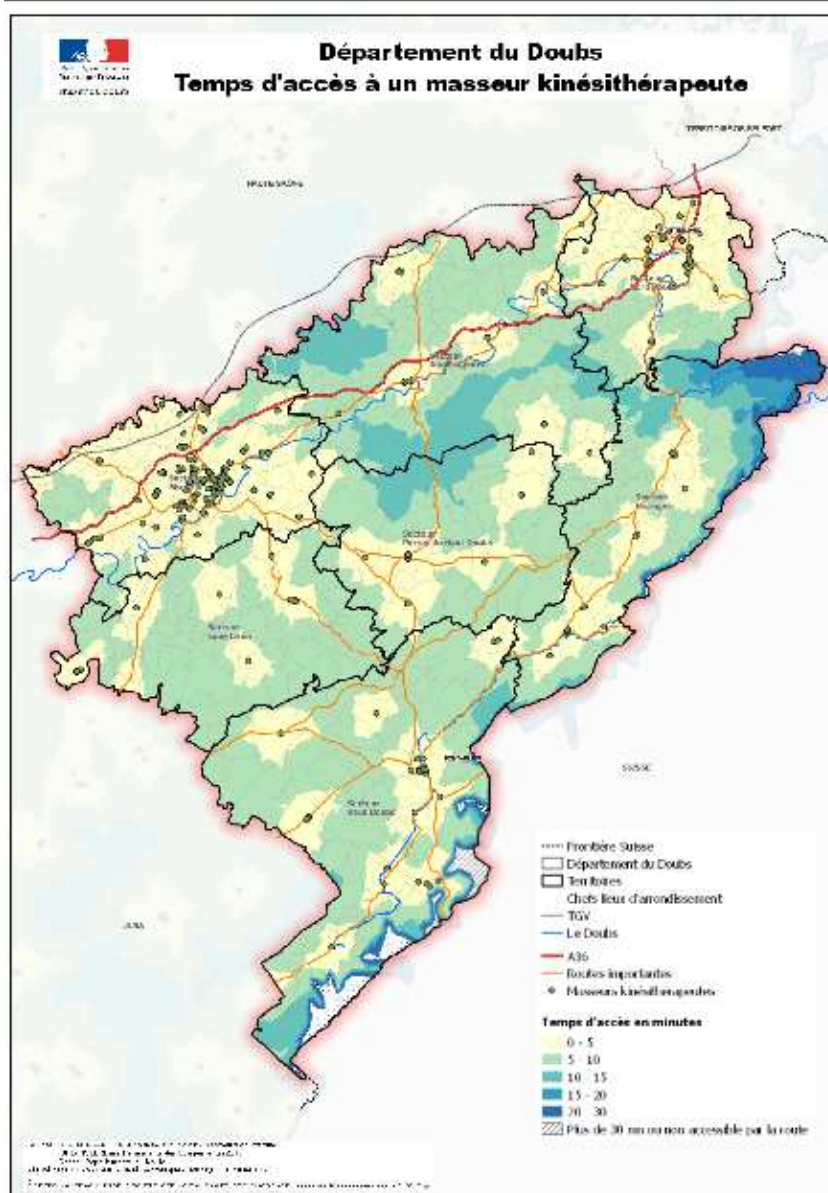
- Si certaines spécialités sont relativement bien implantées et accessibles sur le territoire (chirurgien-dentiste, kinésithérapeute, orthophoniste, ...), d'autres restent principalement concentrées dans le domaine hospitalier (cardiologie, dermatologie, etc.) ou présentes dans les pôles de centralité (Besançon, Pontarlier, Montbéliard, etc.).
- Cette polarisation de l'offre entraine pour certains territoires des difficultés importantes d'accès voire un isolement par rapport aux praticiens spécialistes :
 - Le Pays horloger et particulièrement sa partie nord présente des difficultés d'accès prégnantes à un grand nombre de spécialités avec des temps parfois supérieurs à 30 minutes. Il en est de même pour le territoire des Portes du Haut Doubs et le sud du Doubs central concernant la gynécologie, l'ergothérapie la cardiologie, la dermatologie l'ophtalmologie, la gastro-entérologie, et l'imagerie médicale.
 - Le sud-est du territoire du Haut Doubs connaît des difficultés similaires pour ces spécialités, compte-tenu de l'enclavement relatif des populations dans cette partie du département (reliefs montagneux, éloignement du pôle de Pontarlier).
 - Enfin, en raison de son éloignement des pôles de centralité et donc de l'offre hospitalière, le territoire de Loue Lison se trouve confronté aux mêmes difficultés d'accessibilité, particulièrement marquant pour les jeunes ménages. La présence de l'hôpital d'Ornans ne permet pas de pallier ces difficultés en raison de sa spécialisation vers le public âgé.



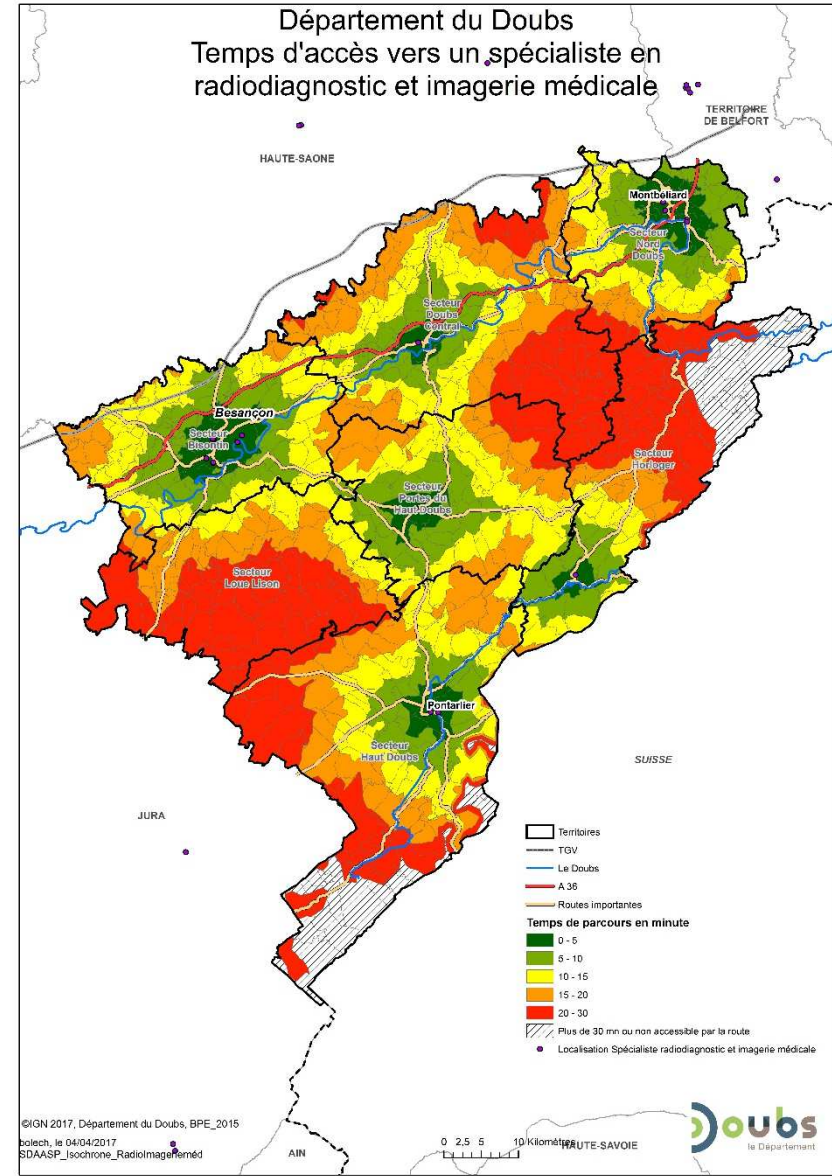
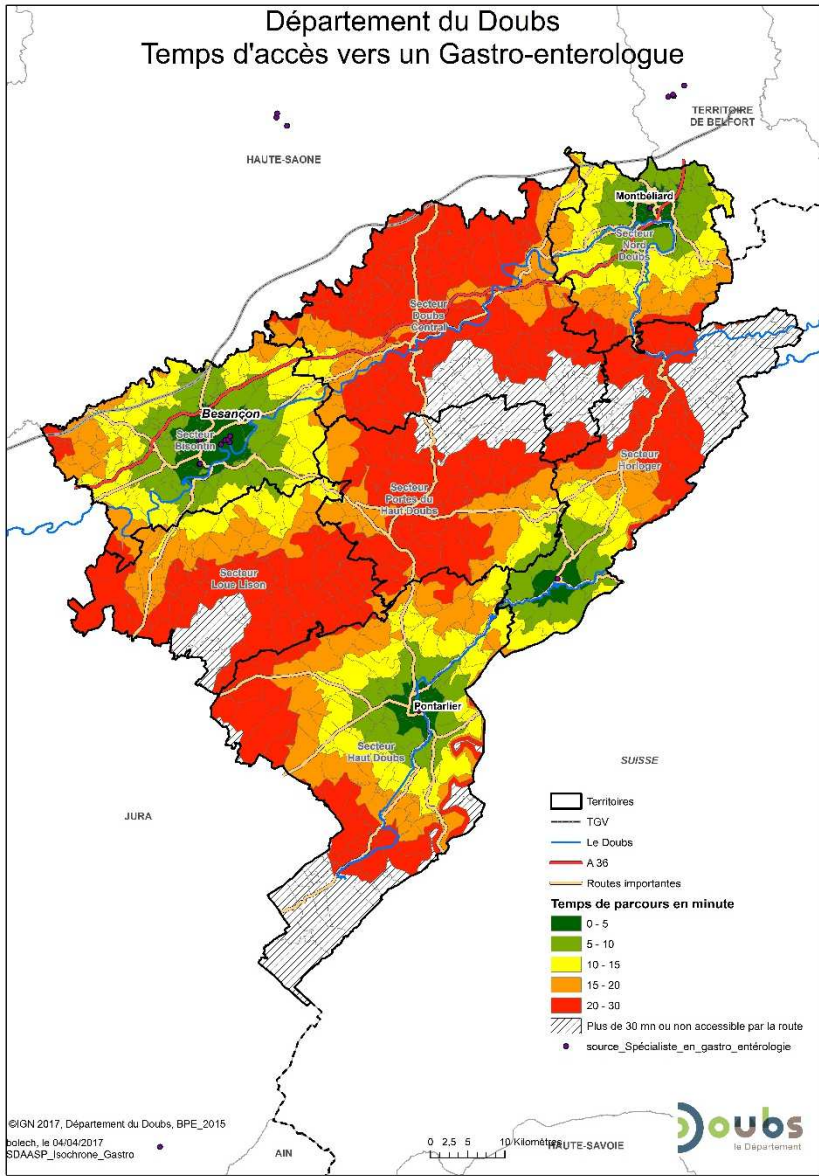








PARTIE 3 / L'OFFRE THEMATIQUE DE SERVICES : SERVICES DE SANTE



C/ Les politiques d'amélioration des services de santé

Plusieurs initiatives sont aujourd'hui en cours pour favoriser un meilleur accès à l'offre de santé sur le territoire départemental :

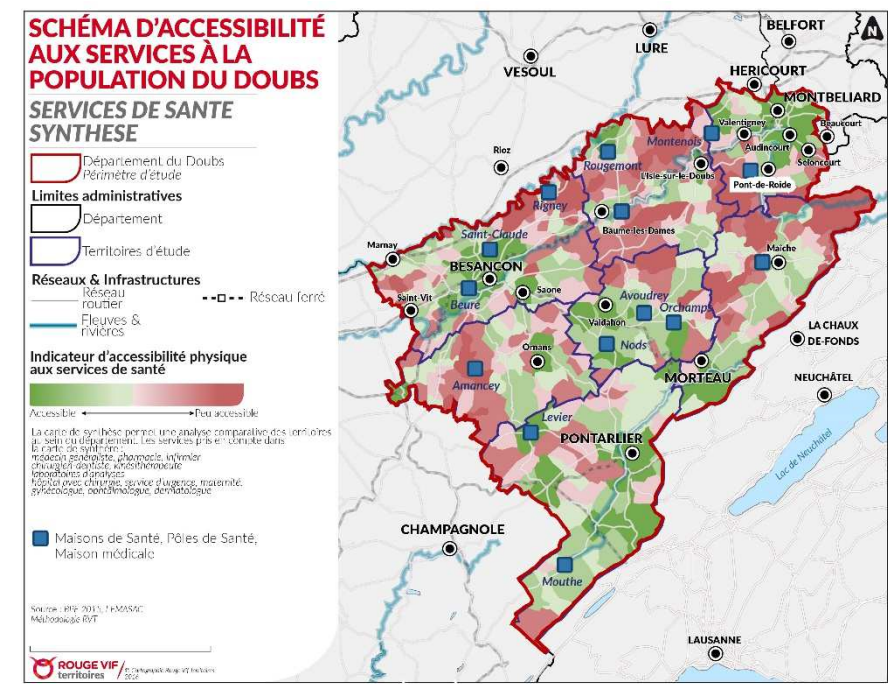
- Tout d'abord, une **politique d'incitation à l'installation des jeunes praticiens** est en place sur le département. Elle se concrétise au travers de différents dispositifs :
 - Accueil de stagiaires en médecine ambulatoire, avec une attention particulière portée sur la médecine de ville qui connaît des déficits plus marqués que la médecine hospitalière en raison des contraintes qu'elle engendre. La faculté de médecine de l'Université Bourgogne-Franche-Comté promeut ainsi la découverte de la médecine de ville avant l'internat. L'offre ambulatoire libérale est plus en difficulté dans les zones rurales que dans les zones urbaines.
 - Les Contrats d'Engagement de Service Public (CESP) permettant aux étudiants de bénéficier d'une allocation mensuelle en contrepartie de l'engagement d'installation dans une zone en déficit d'offre médicale ou d'étude d'une spécialité moins représentée sur un territoire. A ce jour, le Doubs compte 1 installation permanente à L'Isle sur le Doubs à la suite d'un CESP.
 - Les Praticiens Territoriaux de Médecine Générale (PTMG) qui bénéficient d'une aide à l'installation et d'un accompagnement sur une année renouvelable une fois en contrepartie d'une implantation dans une zone déficitaire. Il y a actuellement 9 PTMG sur le territoire départemental.
 - L'ensemble de ces initiatives sont complétées par un réseau d'outils et de dispositifs mis en place pour accompagner les professionnels dans leur installation et favoriser l'attractivité professionnelle du territoire pour

les praticiens (réfèrent régional pour l'installation, site internet de contact pour les démarches, etc.).

- Ensuite, le département présente un très bon taux d'équipement en **maison de santé pluri-professionnels (MSP)** : 13 maisons de santé pluridisciplinaires existent et 3 sont en projet, ce qui constitue un bon maillage de l'ensemble du territoire.
 - Maisons de santé : Amancey, Baume-les-Dames, Besançon, Beure, Dasle, Gilley, Levier, Montenois, Mouthe, Nods, Orchamps-Vennes, Pont de Roide, Rigney, Rougemont.
 - Réflexions à Frasné, L'Abergement et un projet à Valdahon.
 - Ces structures, en plus de permettre un accès de proximité à l'offre de santé, constituent un point d'entrée privilégié pour les jeunes médecins sur le territoire doubsien : 25% d'entre eux choisissent les MSP comme premier lieu d'installation.
 - En termes d'accompagnement, la FEMASAC (Fédération des Maisons de Santé comtoises) est présente auprès des acteurs du territoire pour participer à l'émergence des projets de MSP (notamment aide pour la gestion, etc.). La structure accompagne par la suite les MSP en exercice dans leur gestion quotidienne.
- Le territoire bénéficie également de **3 Contrats Locaux de Santé** signés (Besançon intra-muros, Pays Horloger, Haut Doubs), un en cours de finalisation sur le territoire Loue Lison et d'un en préparation (Doubs central). Ces CLS ont été élaborés de manière partenariale, en associant notamment les services de l'Etat afin de créer une culture commune sur la question de la santé et les réponses à apporter aux territoires. L'action des CLS sera à prendre en compte dans le cadre du présent schéma.

- La **télémédecine** est en cours de développement sur le territoire départemental. Il existe actuellement des services de télémédecine pour les plaies chroniques (CHRU de Besançon) et spécialisés pour le diabète (Baume-les-Dames et Ornans). Ces projets ont vocation à être consolidés afin de compléter le maillage de l'offre de santé et permettre de toucher les publics éloignés des offres de soins adéquates.
- Enfin, depuis 2014, une expérimentation Parcours Santé Personnes Agées (PSPA) est portée par les centres hospitaliers d'Ornans et de Morteau, en lien avec les professionnels de santé de proximité. Cela répond aux enjeux de vieillissement de la population que connaît le territoire départemental.

Des réflexions sont également en cours afin de développer dans les zones rurales pour lesquelles le temps d'accès aux urgences est supérieur à 30 mn, des infirmiers protocolés aux soins d'urgence pour assurer une réponse opérationnelle graduée et/ou adaptée par un partenariat ARS/SAME/SDIS.



D/ Carte de synthèse

La carte ci-après est construite à partir de la superposition des zones grises calculées pour différents services avec un système de pondération. L'objectif est d'obtenir une vision synthétique des grands secteurs à enjeux en matière d'accessibilité des services de santé.

Services pris en compte : médecin généraliste, pharmacie, chirurgien-dentiste, hôpital avec chirurgie, service d'urgence, maternité, gynécologue, ophtalmologue

E/ Conclusions

DEMANDE / BESOINS	OFFRE	
<p>Dynamiques à prendre en compte</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vieillesse de la population ■ Territoires isolés des axes routiers et des transports posant des difficultés d'accès à l'offre spécialisée et hospitalière ■ Problématiques de renoncement aux soins chez certains publics en précarité, cumulant parfois difficultés sociales et éloignement de l'offre de soins <p>Secteurs fragiles au regard des dynamiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Franges ouest du territoire Loue Lison ■ Nord du Pays Horloger ■ Franges est et sud-est du Haut Doubs (zone frontalière) ■ Quartiers Politique de la Ville du Grand Besançon et de PMA 	<p>ATOUTS / OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Offre dense et en augmentation en médecine générale et pour certaines spécialités (dentistes, ...) ■ Réseau de maisons de santé pluri-professionnels bien développé et efficace ■ Développement de la télémédecine ■ Territoire attractif pour les jeunes médecins <p>Secteurs fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur de l'agglomération de Montbéliard (vieillesse accentué des praticiens) et territoire du Nord Doubs (inégalité d'accès à l'offre) ■ Territoire du Haut Doubs (faible accessibilité à l'offre) ■ Territoire des Portes du Haut Doubs (renouvellement démographie médicale, déficit de spécialistes) ■ Territoire du Doubs Central (éloignement de l'offre) ■ Territoire du Pays Horloger (éloignement de l'offre) 	<p>FAIBLESSES / MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vieillesse général des praticiens qui fragilise la démographie médicale du territoire ■ Polarisation importante de l'offre en médecine spécialisée et hospitalière ■ Des déficits notables sur certaines spécialités (ophtalmologie, gynécologie, etc.) ■ Concurrence transfrontalière pour la partie est du territoire ■ Manque de structuration des projets de santé

Enjeux

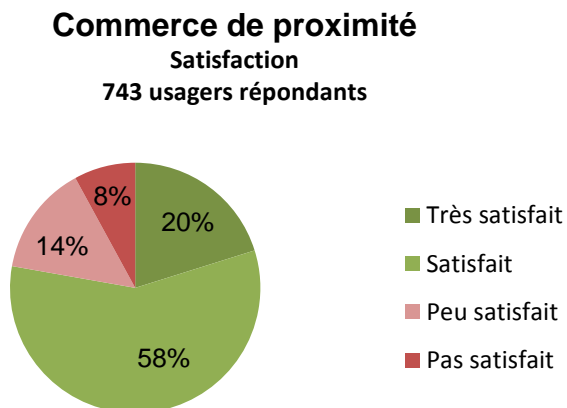
- ➔ Rééquilibrer la répartition territoriale de l'offre de santé, notamment en faveur des zones rurales et des zones centrales du Département plus isolées
- ➔ Améliorer l'attractivité du territoire auprès des jeunes médecins notamment dans les zones en tension en raison d'un éloignement de l'offre (Haut Doubs, Doubs Central) ou d'un phénomène de concurrence territoriale (Pays Horloger par rapport à la Suisse)
- ➔ Structurer l'offre médicale autour de projets territoriaux (pôles de santé, maisons de santé, Contrat Local de Santé, ...)
- ➔ Répondre aux difficultés d'accès à l'offre d'urgence
- ➔ Améliorer l'accès à l'offre de médecine spécialisée sur l'ensemble du territoire (pallier le phénomène de polarisation)
- ➔ Développer l'usage des outils numériques (télémédecines, prise de rendez-vous, partage des informations, etc.)

- Encourager les coopérations entre les territoires et les différentes structures de santé à l'image de l'accord de coopération bi-national mise en place avec la Suisse.

LES SERVICES COMMERCIAUX

A/ Les résultats de l'enquête sur l'offre de services commerciaux

- Le degré d'importance du commerce de proximité est variable selon les répondants : 42% le considèrent comme indispensable et 54% comme important. 4% estiment cependant que ce service est peu important.
- De par la nature de ce type de commerce, les répondants ont logiquement favorisé les temps de trajets plus courts (68% à



moins de 10 minutes).

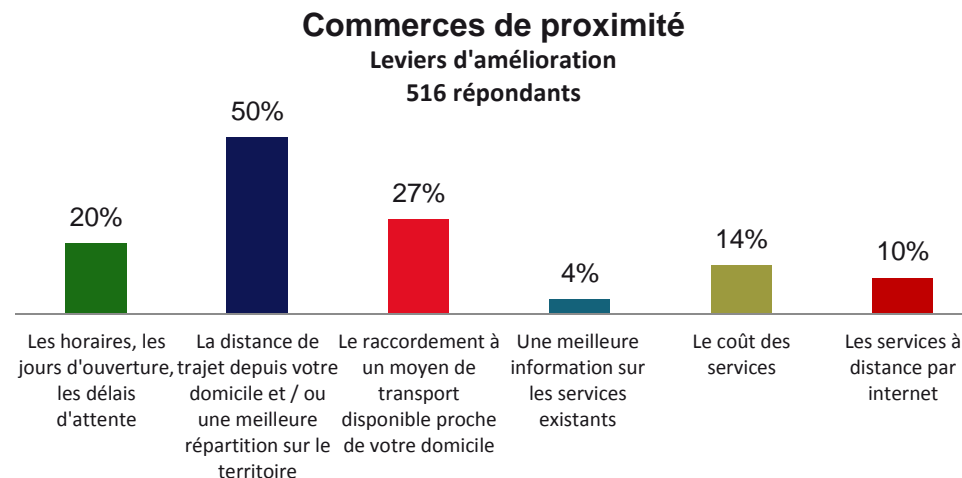
Expression de la satisfaction des usagers

- 78% des répondants sont satisfaits, voire très satisfaits des services de proximité.
- Cette tendance se retrouve à l'échelle des territoires et s'accroît notamment dans le Pays des Portes du Haut-Doubs (86% de satisfaction) et le Grand Besançon (83%).

- Les répondants du Nord Doubs et du Haut-Doubs apparaissent relativement moins satisfaits (70% et 73% de satisfaction respectivement).

Les pistes d'amélioration identifiées par les usagers

- Les répondants se sont exprimés en faveur de :
 - La réduction de la distance au domicile et le maillage en service (présent dans 50% des réponses et sélectionné comme unique choix par 32% des répondants)



- Le raccordement à un moyen de transport de proximité (27%)
- L'élargissement des horaires, jours d'ouverture et la diminution des délais d'attente (20%)

B/ L'offre de services marchands dans le Doubs

Armature commerciale

Le Doubs présente un maillage commercial dense et cohérent à l'échelle de son territoire. L'agglomération bisontine concentre la plus grosse partie de l'offre départementale.

L'armature commerciale départementale connaît des dynamiques différenciées. On observe ainsi :

- Une tendance à la dispersion de l'offre commerciale, pour certains territoires, plutôt organisée le long des axes de circulation (« effets d'axes dans le Haut Doubs, Nord Doubs, Pays Horloger, Doubs central et Portes du Haut Doubs). Cette organisation peut faciliter l'accès à l'offre de services périphérique des pôles et pour d'autres, à l'offre de commerces répartie de manière hétérogène sur le territoire comme c'est le cas pour la CC de Loue Lison.
- Dans le même temps, les polarités commerciales restent fortes dans le Doubs Central (5 polarités principales : Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Sancey, Clerval et Rougemont), le Grand Besançon (Besançon, Ecole-Valentin), Loue Lison (4 pôles historiques : Amancey, Quingey, Arc-et-Senans et Ornans), etc.

Ces dynamiques peuvent entraîner localement des difficultés d'accessibilité à l'offre commerciale de proximité pour les usagers (franges sud et nord-est du Doubs), notamment pour les publics présentant un faible potentiel de mobilité (sud-ouest Loue-Lison, nord du Haut Doubs et du Pays Horloger, franges du Doubs central et des Portes du Haut Doubs).

- Un mouvement de dévitalisation des centres-bourgs au profit des zones commerciales périphériques (Haut Doubs, agglomération de Montbéliard, Pays Horloger, Doubs central en particulier) accentué par endroits par une concurrence entre les

polarités commerciales proches (Montbéliard/Territoire de Belfort/Besançon), ou encore des phénomènes d'évasion commerciale au profit des services commerciaux implantés dans les bassins d'emploi. Ce mouvement entraîne une forte dépendance des territoires ruraux aux polarités commerciales, y compris en alimentaire et engendrent des besoins en déplacements importants (Nord Doubs).

- Par ailleurs, un phénomène accentué de vacance commerciale touche notamment les bourgs-centres et certaines agglomérations comme dans le Nord Doubs ou les Portes du Haut Doubs.

Les territoires frontaliers bénéficient d'une meilleure vitalité commerciale en raison de la proximité de la Suisse et d'une clientèle plus aisée qui consomme sur le territoire. Cette vitalité entraîne cependant une hausse du coût de la vie pour les habitants de ces territoires et peut restreindre leur accès à des services commerciaux abordables.

Les schémas sectoriels concernés :

- Les Documents d'Aménagement Commercial ou les études commerciales des SCoT
- Les projets de ville pour la revitalisation des commerces et centres-bourgs

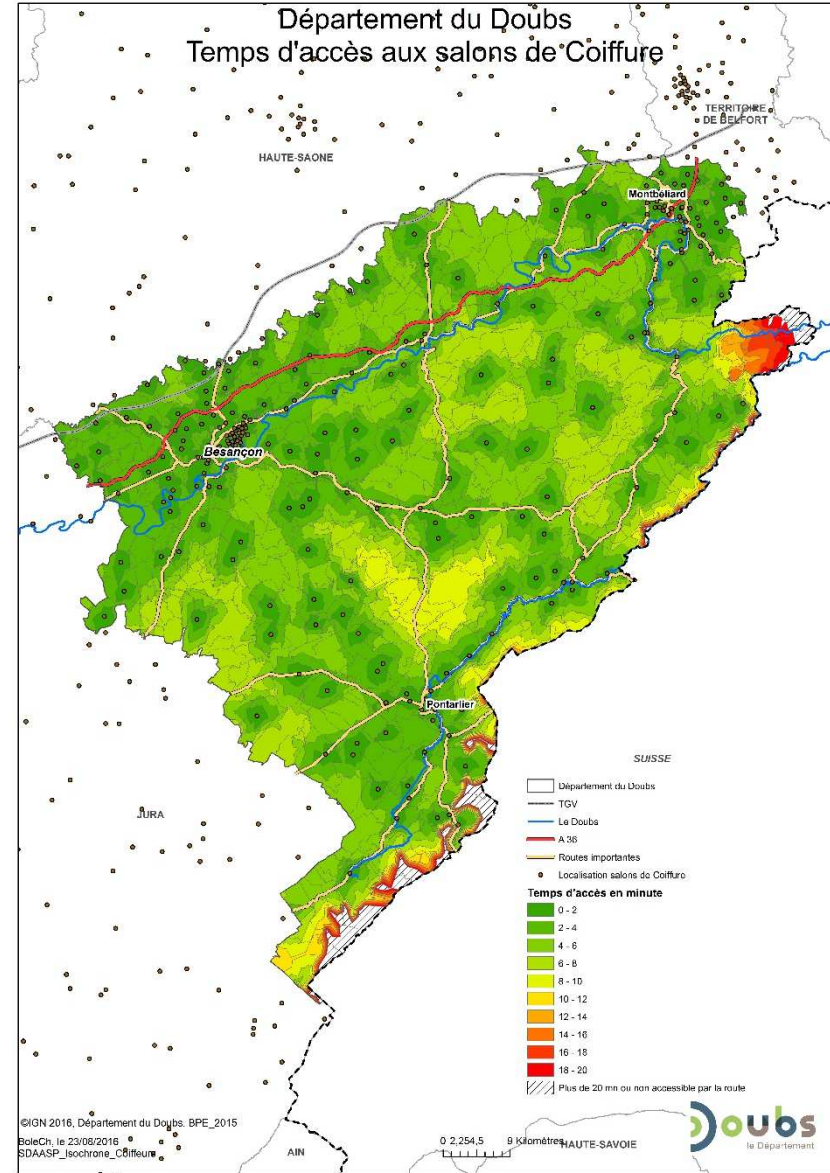
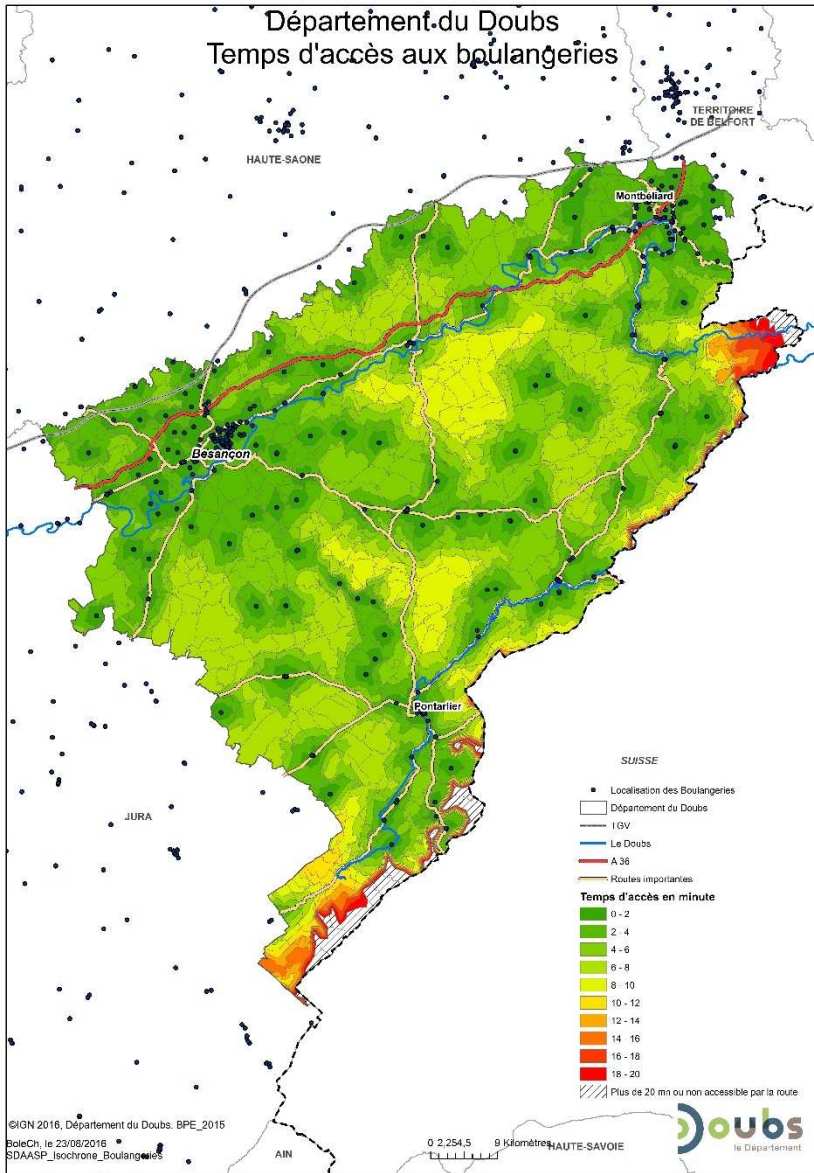
Etat des besoins de la population

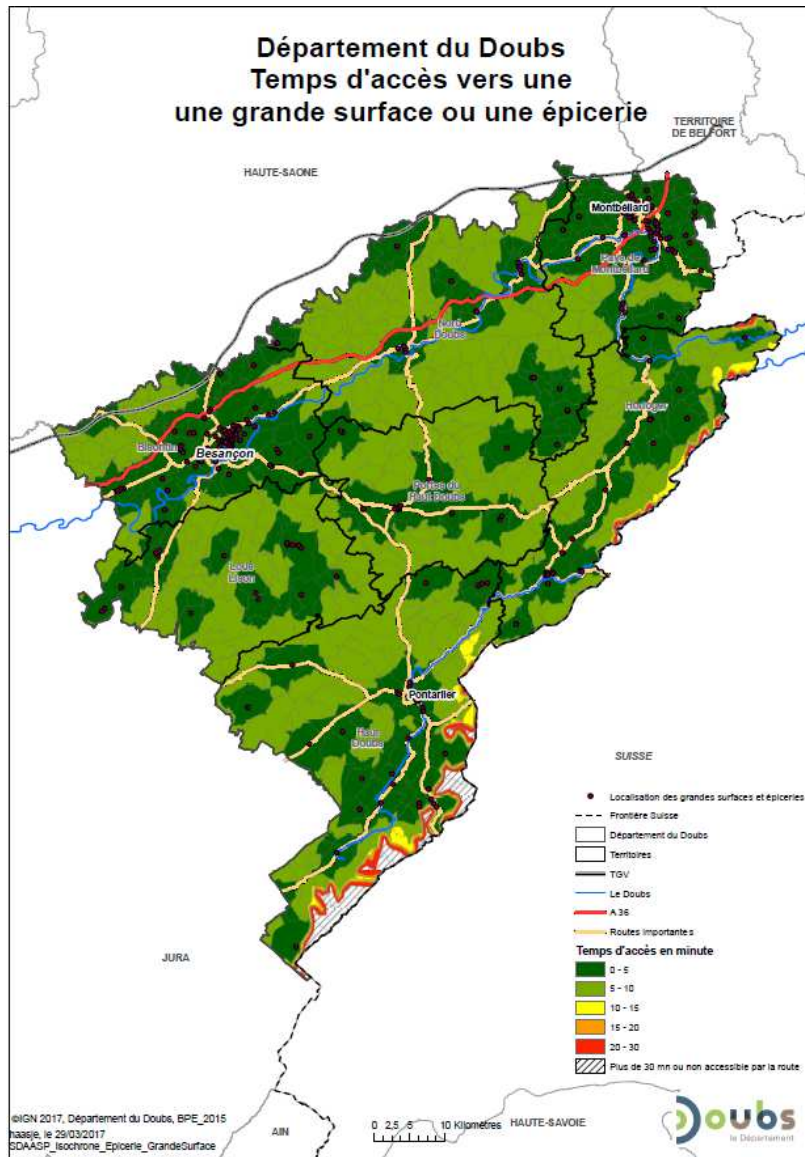
- Pour les territoires ruraux ou d'interface avec l'urbain, on observe un phénomène d'évasion commerciale vers certains territoires disposant d'une offre commerciale plus variée et structurée. Ainsi l'est du Doubs central et le territoire de Loue Lison voient une partie de leur population consommer sur les territoires limitrophes (respectivement Grand Besançon et Nord Doubs pour l'un et Portes du Haut Doubs pour l'autre). De même, la redistribution intercommunale pourra engendrer l'accentuation ou l'apparition de ce phénomène sur d'autres parties du territoire départemental. Par ailleurs, le Pays Horloger connaît aussi une évasion commerciale en raison de la faiblesse de l'économie présente sur son territoire.
- Concernant les territoires frontaliers, il existe des disparités pour l'accès à l'offre de services marchands en raison des différences de pouvoir d'achat. Ainsi, la consommation de la clientèle suisse et des frontaliers entraîne une augmentation importante du coût de la vie dans les zones de Morteau et plus généralement du Pays Horloger ainsi que du Haut Doubs. Cela complique donc l'accès des ménages précaires à une offre commerciale abordable et repousse leur bassin de consommation vers Levier par exemple.
- Des nouveaux besoins sont exprimés par les populations concernant le développement d'une plus grande proximité dans les services de consommation. Ainsi, le développement des circuits courts, la mise en accessibilité des commerces ou encore la revitalisation des centres-bourgs constituent des sujets de réflexion importants pour les territoires doubiens. De même, le développement du e-commerce tend à repenser les modes de délivrance du service commercial sur les territoires.

Offre de commerces de proximité

De manière globale, l'ensemble des territoires bénéficie d'une bonne accessibilité aux commerces de proximité et notamment alimentaires (bonne couverture en boulangeries, commerces de bouche, coiffeurs, etc.). On observe cependant :

- Une accessibilité moins aisée aux commerces de proximité dans les franges du département (pointe nord du Pays Horloger et sud du Haut Doubs)
- Un faible nombre de supérettes sur le territoire départemental, qui constituent des unités commerciales diversifiées de proximité. Ce manque peut entraîner des reports de consommation vers les grandes surfaces pour les achats courants. Par ailleurs, cette plus faible densité entraîne des difficultés d'accessibilité sur les franges du département et dans les secteurs les plus éloignés des axes principaux de circulation (Portes du Haut Doubs, nord du Doubs central, sud-est du territoire de Loue Lison et franges sud-est du Haut Doubs).



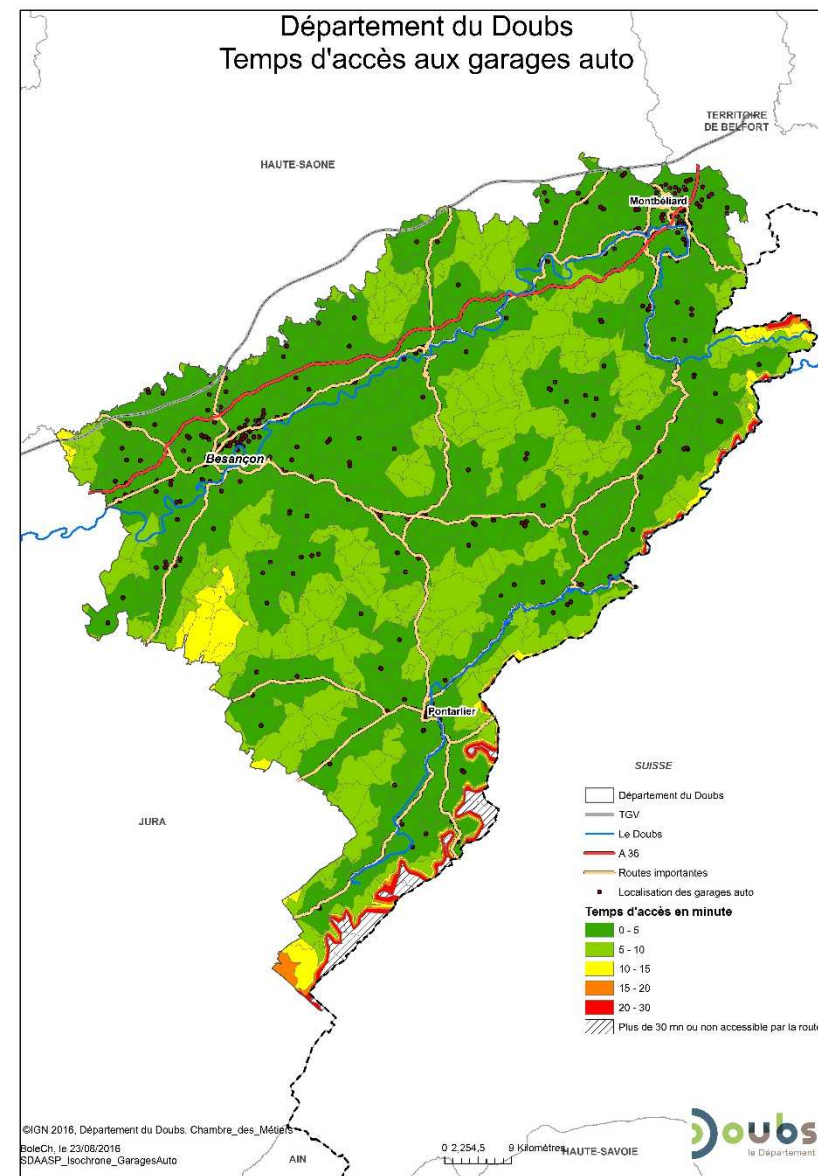


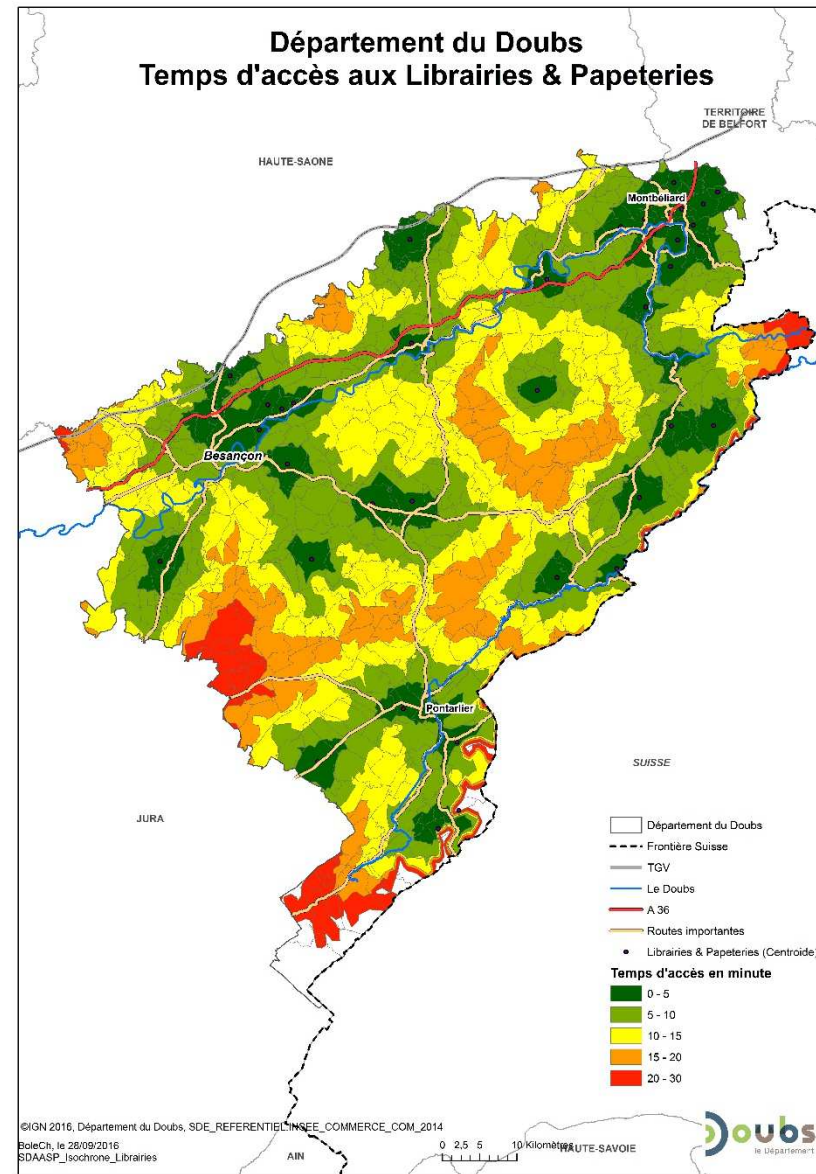
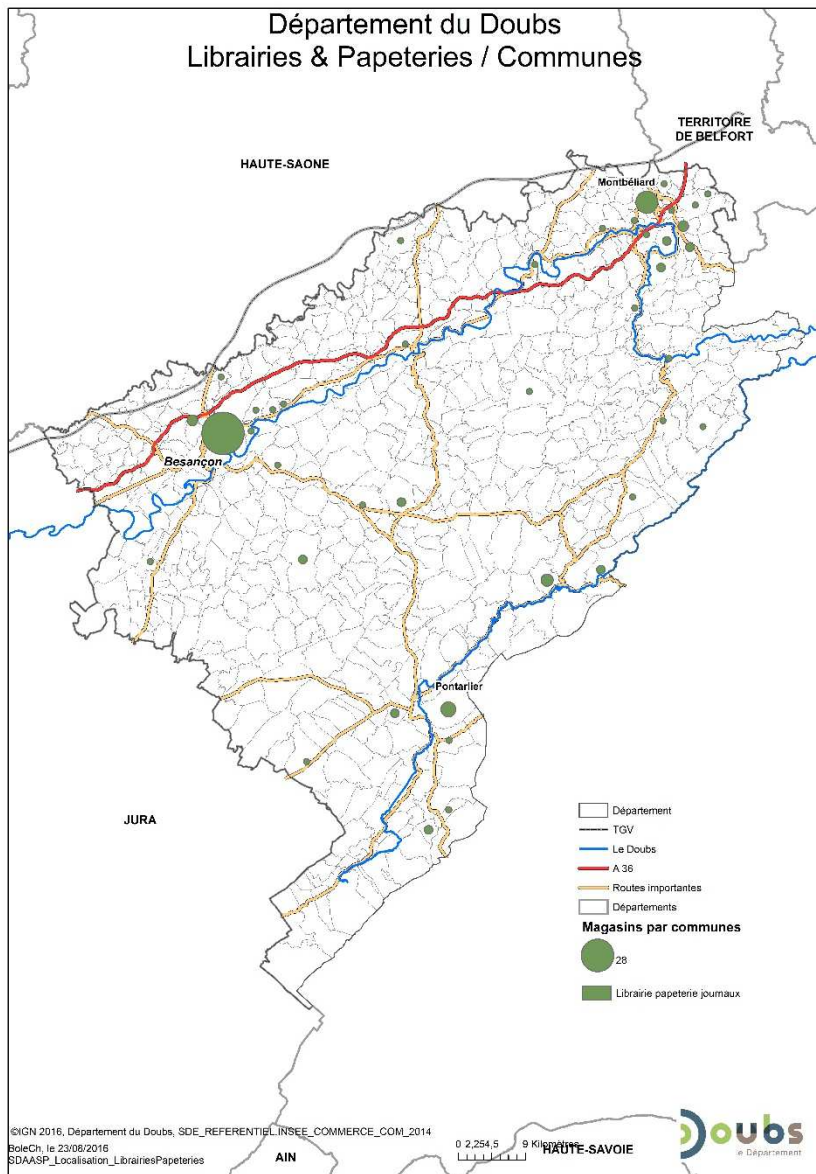
Offre de commerces spécialisés

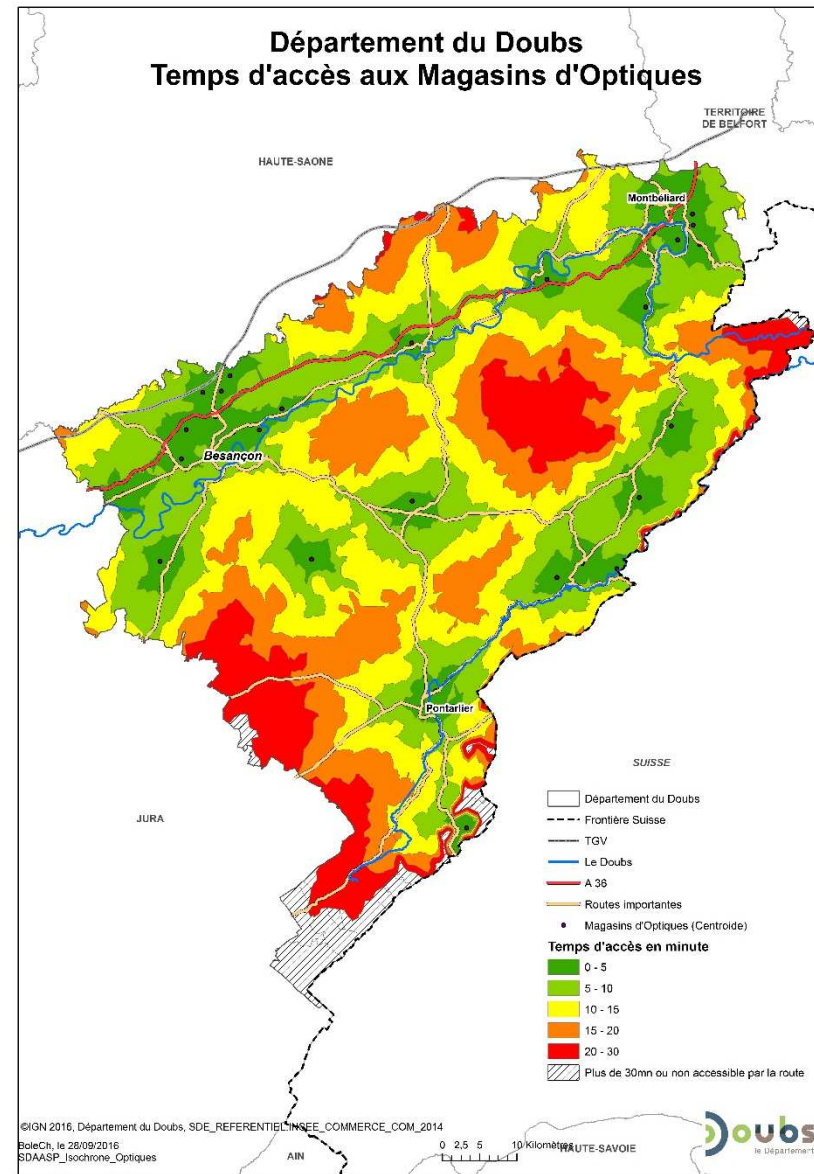
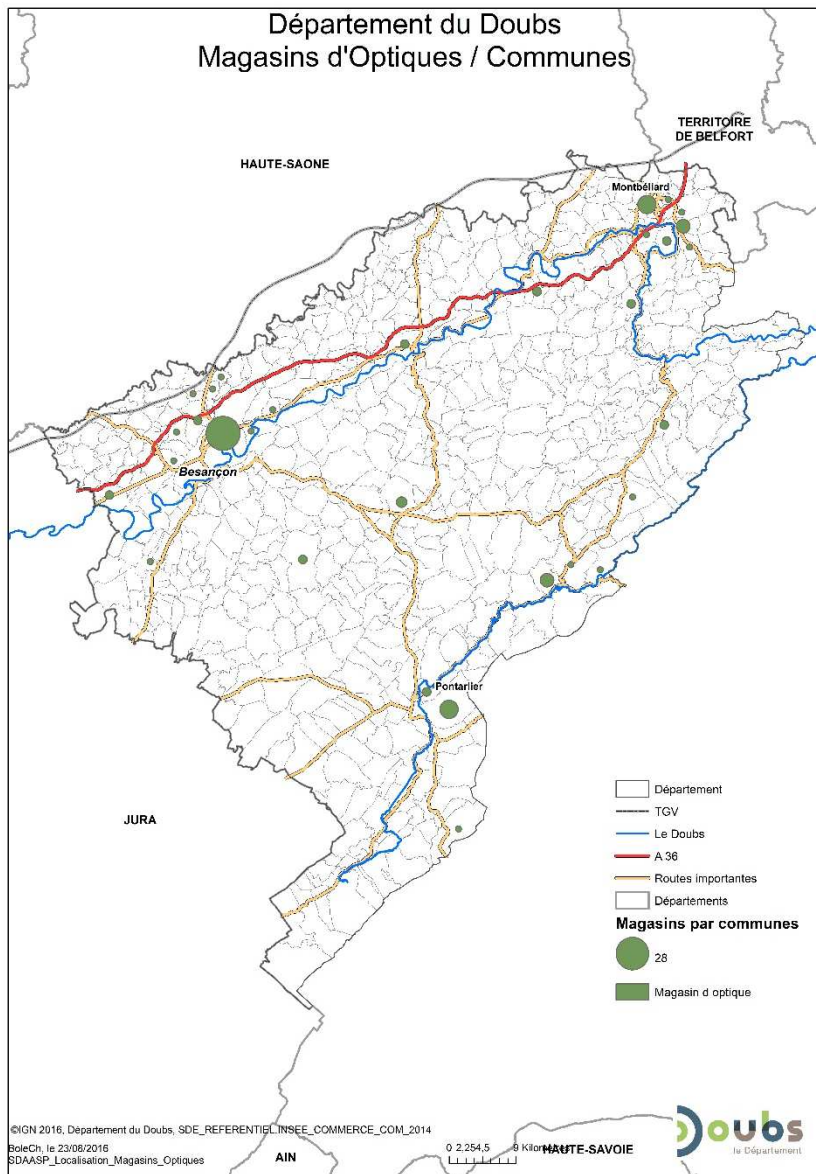
Concernant les commerces spécialisés, l'offre apparaît moins dense et principalement concentrée dans les pôles intermédiaires ou de centralité du département.

Ainsi, si les garages automobiles sont implantés de manière dense et bien répartis sur le territoire, les autres commerces spécialisés tels que les librairies-papeteries et les magasins d'optique présentent une accessibilité plus difficile pour les zones périphériques des villes pôles et dans les franges nord-est et sud du département.

Il apparaît ainsi que sur les territoires, l'accès à une offre de commerce alimentaire et de première nécessité est plus aisé qu'à une offre commerciale d'équipements, qui a tendance à être plus concentrée dans les pôles de services.





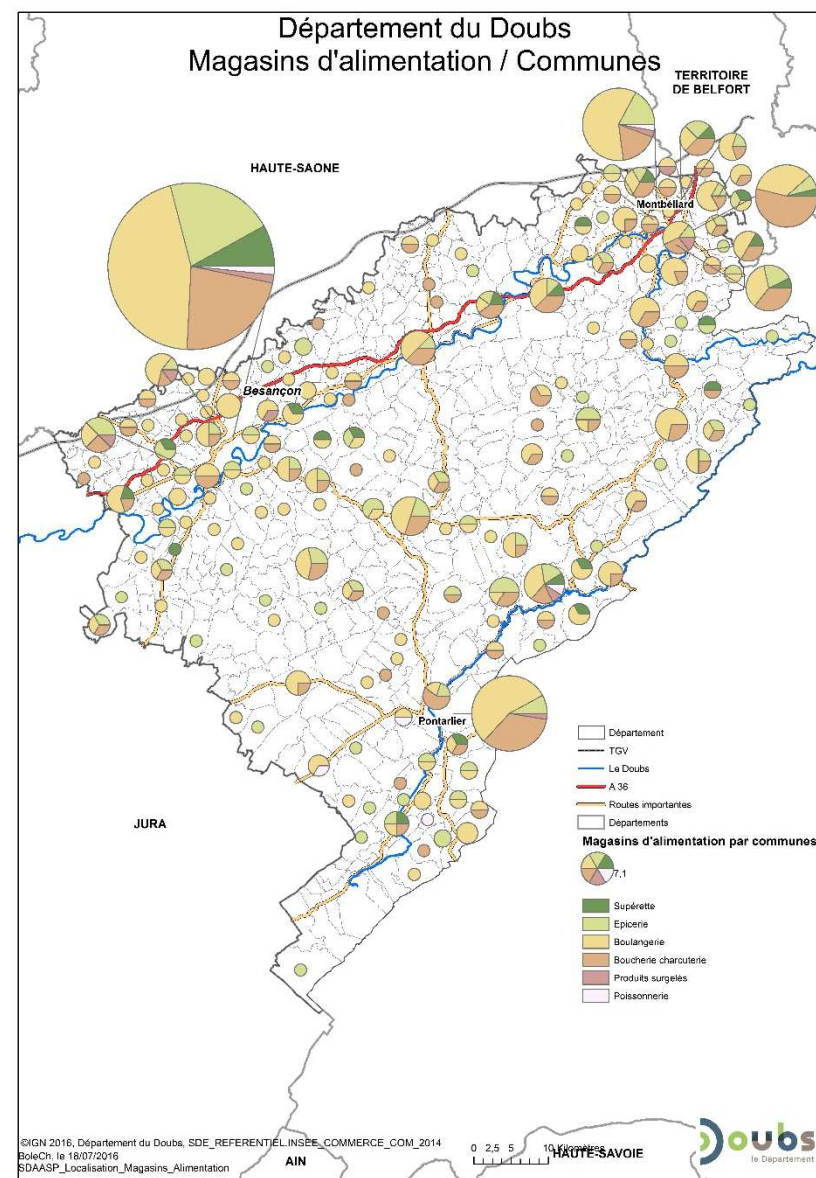


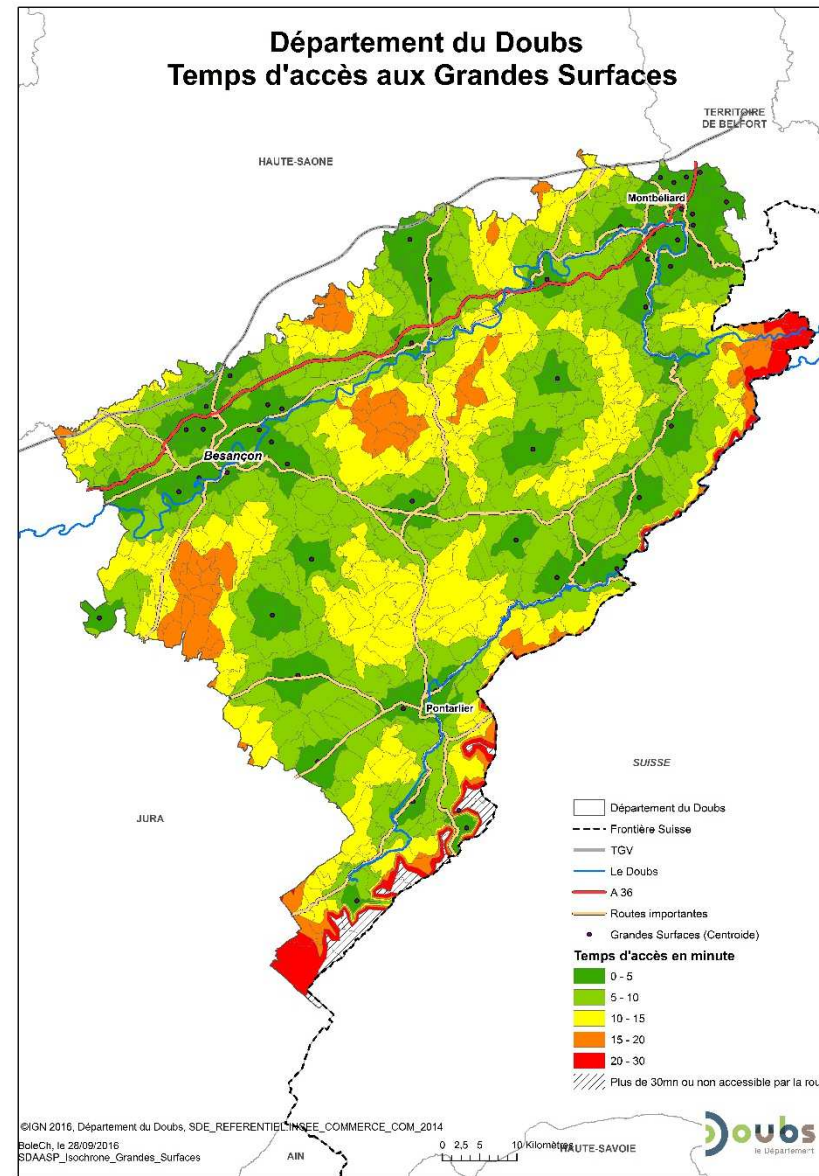
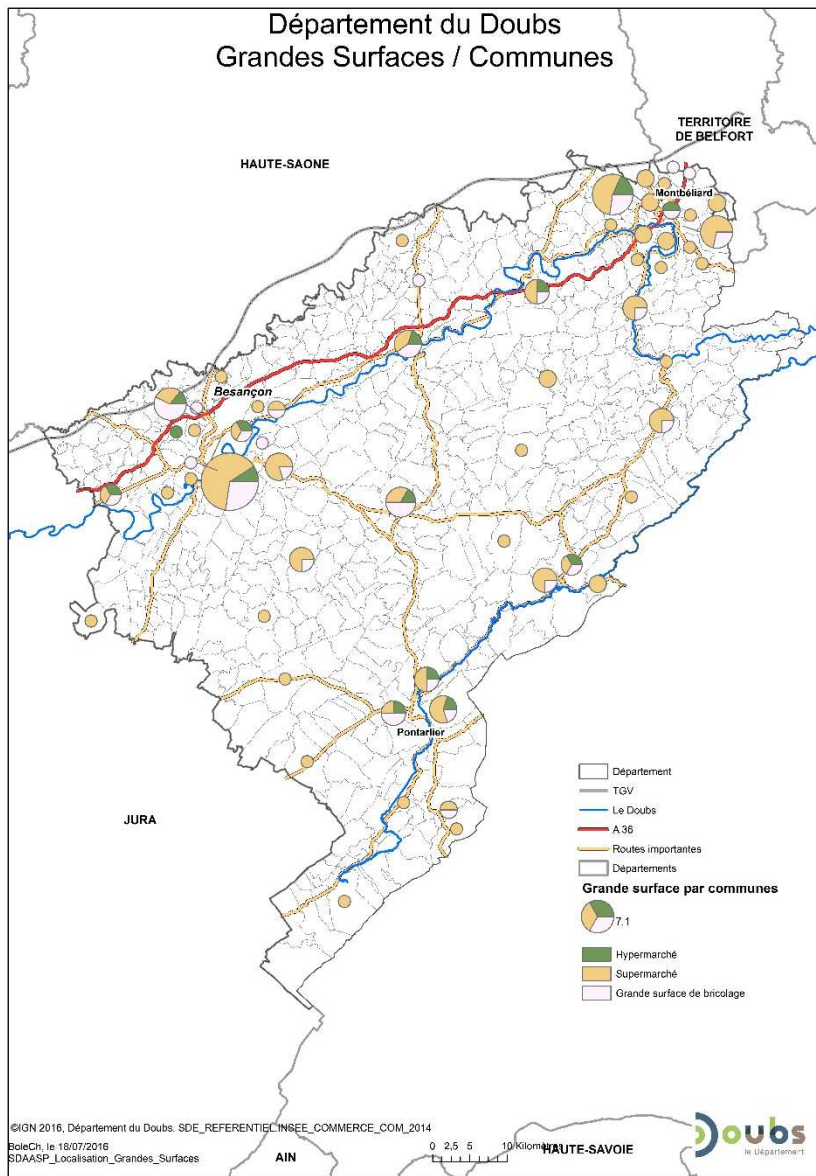
Offre en moyennes et grandes surfaces commerciales

On constate une présence majoritaire de supermarchés sur le territoire départemental, situés principalement dans les pôles de centralité et dans les pôles intermédiaires. Ces derniers sont très développés dans le nord du département et le Grand Besançon mais peu dans le territoire de Loue Lison.

L'accessibilité de ces moyennes et grandes surfaces est ainsi plus limitée dans les secteurs excentrés par rapport à un pôle de services ou éloignés des axes de communication : nord-ouest de Loue Lison, ensemble de la bande frontalière du nord du Pays Horloger au sud du Pays du Haut Doubs (accentué par le relief), bassin de vie de Saône, périphéries du bassin de vie de Valdahon.

La localisation des grandes surfaces proposant de plus en plus de services (diversification de l'alimentaire pour vendre également de l'électroménager, de l'habillement, etc.), principalement en périphérie, accentue le phénomène de dévitalisation des centres-villes et les reports de consommation.





C/ Stratégies d'amélioration de l'offre de services marchands

Différentes stratégies d'amélioration de l'accessibilité aux services marchands ont été mises en place sur le territoire départemental :

- Le territoire départemental compte aujourd'hui 61 communes en **zone de revitalisation rurale** (ZRR), contre 216 en 2014, principalement dans la partie nord du territoire (Pays Horloger, Doubs Central, Nord Doubs). Ce dispositif favorise l'implantation des commerces dans les zones en déficit, participant ainsi à l'amélioration de l'accès à l'offre de services. La forte diminution des communes classées en ZRR entre 2014 et 2017 illustre un regain commercial dans certains secteurs du territoire départemental (sud-ouest de la CC Loue Lison et nord-est du Grand Besançon). Une grande partie des communes anciennement classées sont situées en zone de montagne (Haut Doubs, Pays Horloger, sud Loue Lison) et continuent cependant de bénéficier du dispositif de ZRR jusqu'en 2019-2020. Cela témoigne d'améliorations sensibles mais devant encore être accompagnées pour instaurer une dynamique durable, la topographie de ces zones entraînant des enjeux particuliers en matière d'implantation et de délivrance du service marchand.
- La présence du **commerce itinérant** dans plusieurs territoires, répondant à des besoins spécifiques pour certains types de produits et certaines parties de la population départementale. Ce service semble cependant aujourd'hui en décalage avec les besoins et les attentes des populations dans certains territoires du département (Haut Doubs).
- Une solution institutionnelle visant à répondre de manière précise et adéquate aux besoins des commerçants et chefs d'entreprises et favorisant une meilleure connaissance des spécificités économiques locales : les **Groupes entreprises et territoires (GET)**. Mis en place par la CCI du Doubs au cours de l'année 2017, ces groupes réunissent, sur chacun des 7

territoires, les élus locaux, des représentants de la vie économique locale (unions de commerçants, entreprises, personnalités locales, etc.), et permet de discuter des enjeux et des besoins locaux du territoire en matière d'offre économique et commerciale. Ces GET ont notamment pour but de questionner la notion et les stratégies à mettre en œuvre concernant l'attractivité des territoires. A terme, ils pourront permettre l'émergence de projets concertés sur le territoire concernant l'offre commerciale.

- Une **politique de redynamisation des bourgs-centres et cœurs de villages** incluant à la fois des aménagements et de la sensibilisation auprès des acteurs de la ville et des usagers. La Ville de Mouthe mène par exemple une politique de soutien aux commerces de centre-ville en facilitant la circulation et en conservant le stationnement gratuit. De même, Ornans œuvre pour la mise en accessibilité PMR des commerces du centre-ville. Egalement, la ville de Besançon a entrepris des opérations de revitalisation de son offre commerciale de centre-ville (opération des Passages Pasteur) ou pour rééquilibrer l'offre par rapport aux zones d'activités périphériques.
- Par ailleurs, dans les Hauts-du-Doubs, une politique volontariste a été menée pour favoriser l'artisanat et les entreprises touristiques (crédit-bail assumé par la collectivité).
- Le **développement de la desserte numérique** par le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit ouvrira par ailleurs les possibilités de repenser les modes de livraison et de délivrance du service marchand, notamment via le e-commerce.

D/ Conclusions

DEMANDE / BESOINS	OFFRE	
<p>Dynamiques à prendre en compte</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Précarisation des ménages modestes dans les zones frontalières en raison des écarts importants de niveau de vie ■ Des publics éloignés de l'offre de proximité ou alimentaire dans les grandes périphéries, zones rurales ou de franges isolées par rapport aux axes de circulation ■ Evasion commerciale dans plusieurs secteurs <p>Secteurs fragiles au regard des dynamiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Franges du territoire départemental ■ Zones frontalières (Pays Horloger dans le bassin de vie de Morteau, Haut Doubs) ■ Secteurs isolés (périphérie des centres villes des Portes du Haut Doubs, sud du Doubs central, ...) 	<p>ATOUS / OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une offre dense en commerces de proximité ■ Un maillage cohérent au regard de l'organisation du territoire ■ Une politique volontariste, départementale et locale portée par une grande diversité d'acteurs, pour la dynamisation de l'offre commerciale sur le territoire <p>Secteurs fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Doubs central (redynamisation des centres-bourgs) ■ Haut Doubs (assurer un meilleur accès à l'offre en proximité) ■ Loue Lison (revitalisation des centres-bourgs) 	<p>FAIBLESSES / MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une offre dispersée sur les territoires qui peut engendrer des difficultés d'accessibilité ■ Une dévitalisation progressive des centres-bourgs et centres villes au profit des zones commerciales de périphérie ■ Phénomène de vacance commerciale qui s'accroît

Enjeux

- ➔ Rééquilibrer les polarités commerciales pour limiter les effets de « fuite » sur certains territoires et favoriser la redynamisation de certaines activités
- ➔ Revitaliser les centres villes et centres-bourgs, notamment dans le Pays Horloger, le Doubs Central et le Haut Doubs
- ➔ Développer des démarches collectives de commerçants (associations de commerçants, identité et stratégie commune, label qualité...)
- ➔ Soutenir l'évolution de leurs activités pour répondre aux nouvelles habitudes de consommation (e-commerces, circuits courts...)
- ➔ Développer les mutualisations, notamment avec les agences postales qui présentent un maillage fin du territoire
- ➔ Coordonner au niveau intercommunal voire territorial, l'offre commerciale afin d'œuvrer pour l'attractivité de tous les territoires et limiter des effets de concurrences entre communes voisines.

- ➔ Développer le potentiel touristique (hébergements) et les initiatives innovantes (fruitières, commerces multi-services, etc.)

SERVICES CULTURELS, SPORTIFS & DE LOISIRS

A/ Les résultats de l'enquête sur l'offre de services culturels, sportifs et de loisirs

- Ces services apparaissent moins prioritaires au regard des répondants (17% de « peu important » et 2% de « pas important »). Néanmoins 82% considèrent ces services comme importants voire indispensables (18%).
- Les répondants sont en majorité prêts à faire plus de 10 minutes de trajet pour accéder à ces services, voire plus de 20 minutes pour 13% d'entre eux.

Expression de la satisfaction des usagers

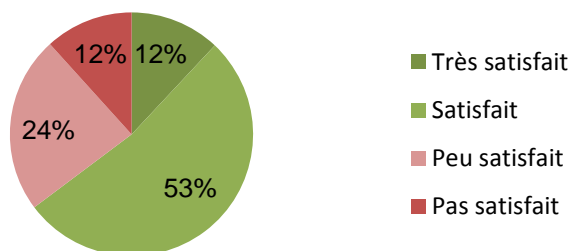
- Les usagers répondants sont en majorité satisfaits des services sportifs et culturels, néanmoins 36% de ceux-ci font part d'une insatisfaction partielle (24%) ou totale (12%).
- A l'échelle des territoires d'étude, les répondants du Nord-Doubs, Doubs Central et Pays Horloger font part d'une

moindre satisfaction (entre 50% et 55% de « satisfait » et « très satisfait »).

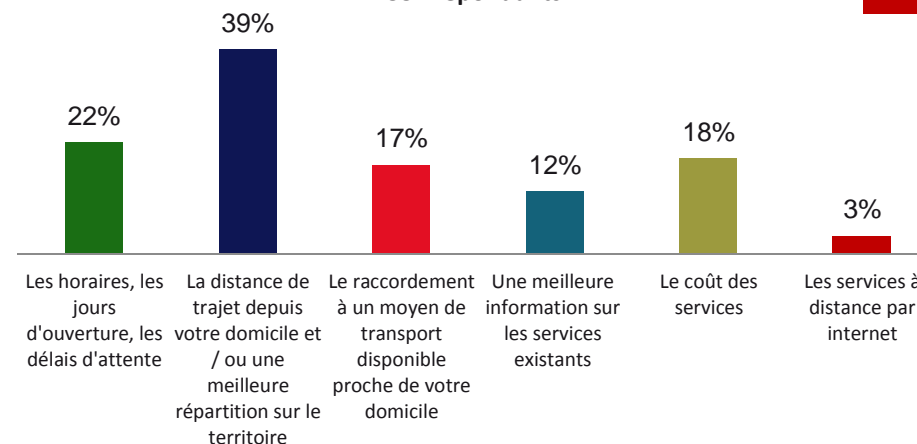
Les pistes d'amélioration identifiées par les usagers

- Les répondants sont plus partagés en ce qui concerne les leviers à placer en priorité :
 - La distance au domicile et le maillage en service en premier lieu (39% des répondants)
 - L'élargissement des horaires, jours d'ouverture et la diminution des délais d'attente (22%)
 - Le coût des services (18%), le raccordement à un moyen de transport de proximité (17%)
 - Une meilleure information sur les services existants

Sport et culture
Satisfaction
700 usagers répondants



Sport et culture
Leviers d'amélioration
557 répondants



61

(12%)

B/ L'offre de services culturels et sportifs dans le Doubs

Équipements sportifs

L'organisation de l'offre

En matière d'équipements sportifs, le département du Doubs présente **un taux d'équipement sensiblement supérieur** aux moyennes régionales.

Le département connaît la présence de 58 clubs de haut-niveau amateurs, principalement dans les territoires du Grand Besançon, du Nord Doubs, du Haut Doubs et quelque peu dans le Pays Horloger et la CC Loue Lison. Par ailleurs, des équipements permettant la pratique de sports de haut niveau sont présents à Besançon, Sochaux, Villars-sous-Écot, Goumois, Métabief et Chaux-Neuve.

La qualité du tissu associatif du territoire contribue à maintenir une dynamique sportive importante notamment dans les secteurs ruraux. Le département est toutefois confronté à une fragilisation de ce tissu et par des difficultés de renouvellement.

Les acteurs locaux mettent en avant les logiques de coopérations et de synergies pour les pratiques sportives avec notamment des logiques de mutualisation des équipements. Des besoins de structuration en matière de politique sportive à l'échelle des nouveaux EPCI se font toutefois sentir.

Au niveau territorial, les équipements d'envergure et les taux d'équipement les plus importants se situent logiquement dans les espaces urbains mais également dans les territoires limitrophes de la Suisse, du fait de la présence d'activités de montagne (13 stations de

ski présentes sur l'ensemble du département, dont la majorité dans les territoires du Haut Doubs et du Pays Horloger).

Certains secteurs apparaissent en revanche moins bien équipés, notamment le Clos du Doubs et la zone frontalière du Haut-Doubs. Le Doubs Central se distingue également par un éloignement significatif des bassins de natation couverts.

Des déficits d'équipement et d'accessibilité s'observent dans les parties ouest (bassins de Saint Vit, Val Marnaysien, CC Loue Lison, etc.), centrales (Portes du Haut Doubs) et dans le sud du territoire ainsi que sur les franges un peu plus isolées (environs de Mouthe et bassin de Morez), en raison de l'éloignement des axes de circulation et des pôles intermédiaires ou de centralité concentrant une majorité des équipements.

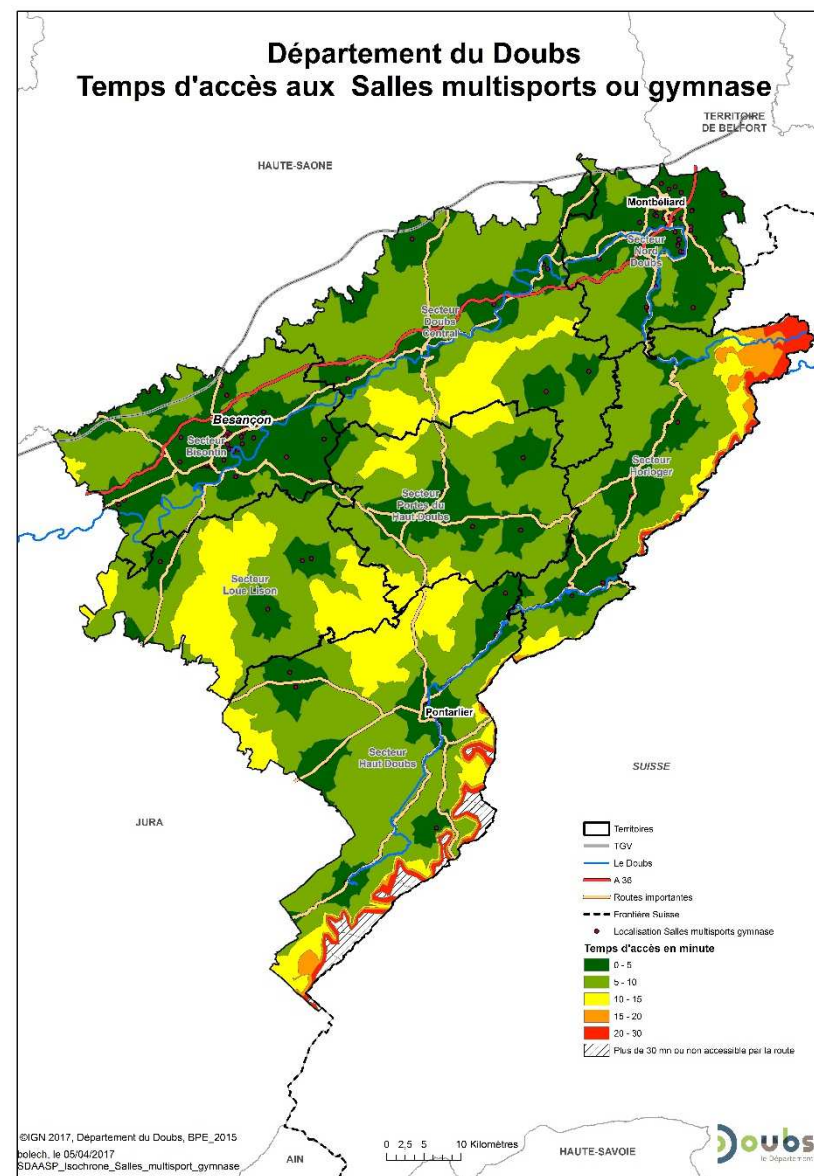
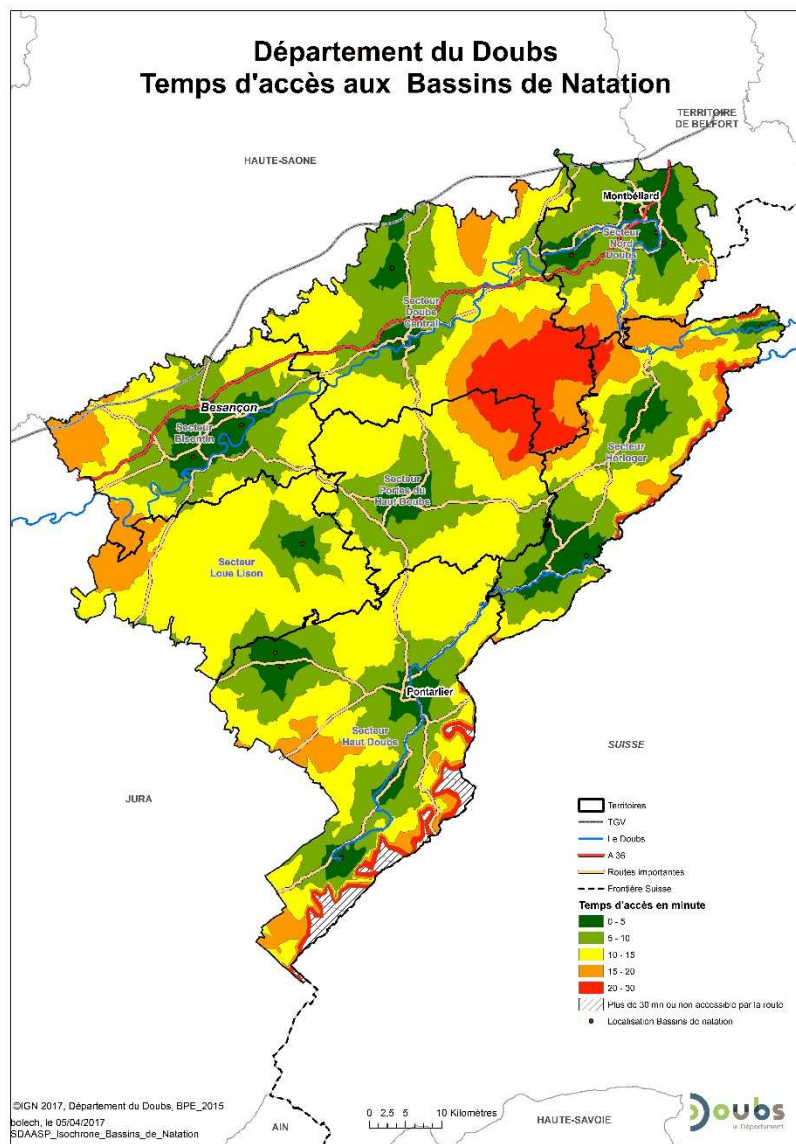
Sur certains secteurs, les acteurs locaux mettent en avant des situations de saturation des équipements (Grand Besançon, Loue Lison) et de vétusté.

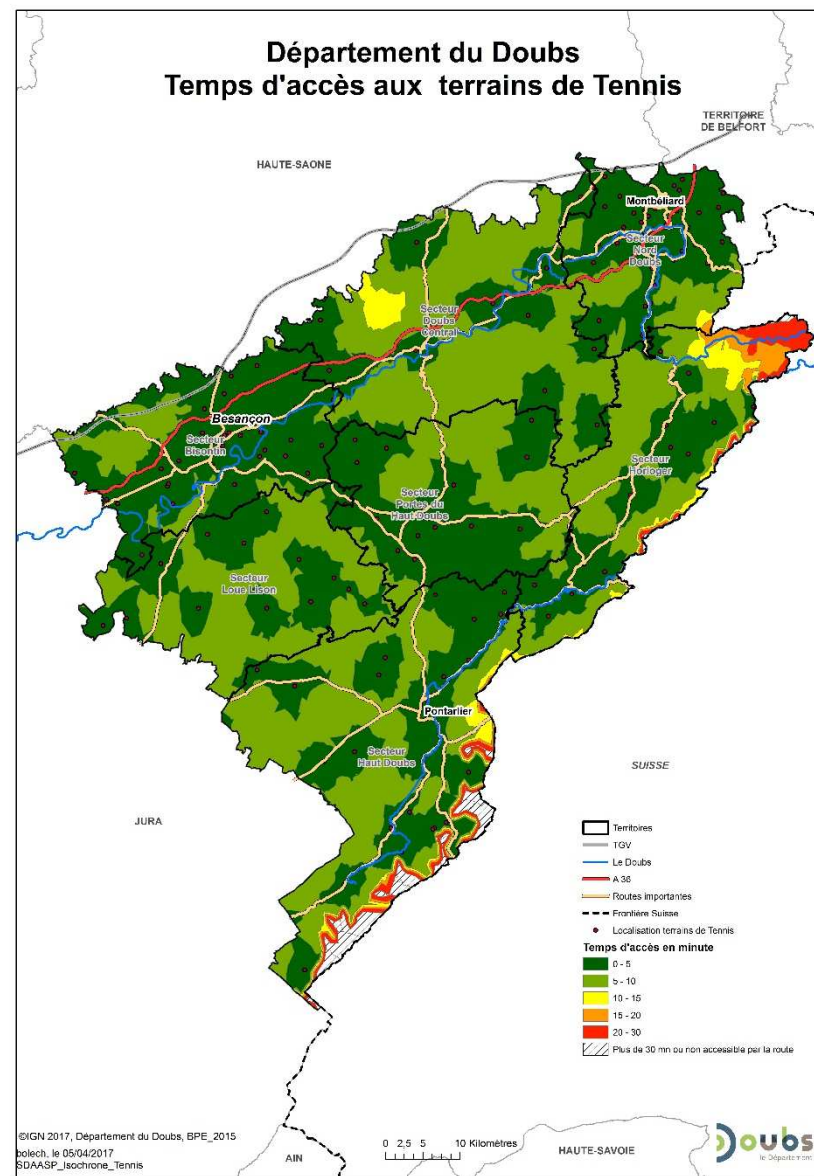
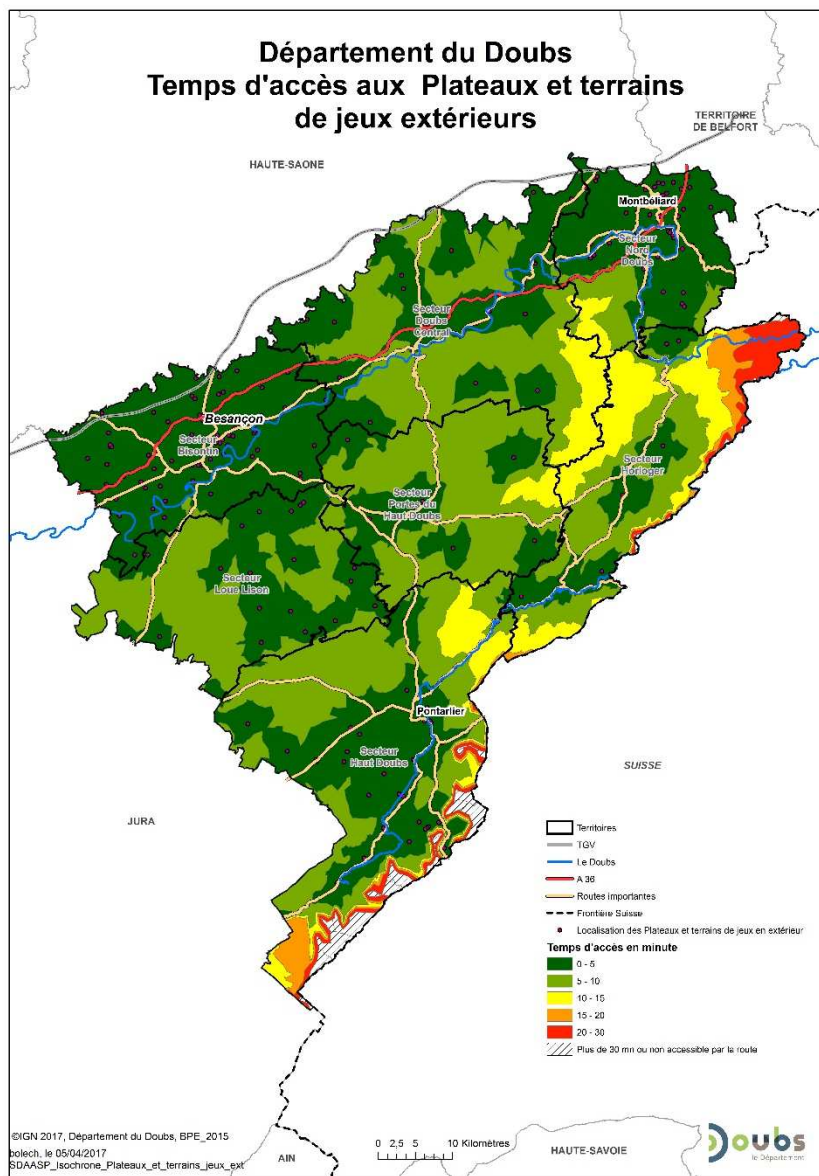
62

Les stratégies mise en place

Les acteurs locaux mettent en avant les logiques de coopérations et de synergies pour les pratiques sportives avec notamment des logiques de mutualisation des équipements. Des besoins de structuration en matière de politique sportive à l'échelle des nouveaux EPCI se font toutefois sentir.

Par ailleurs, un accent particulier est porté sur la pratique sportive des jeunes (aide à l'UNSS et aux Associations sportives des collèges, dispositifs d'aides à la natation scolaire, Doubs Pass Sport).





Équipements culturels

L'organisation de l'offre

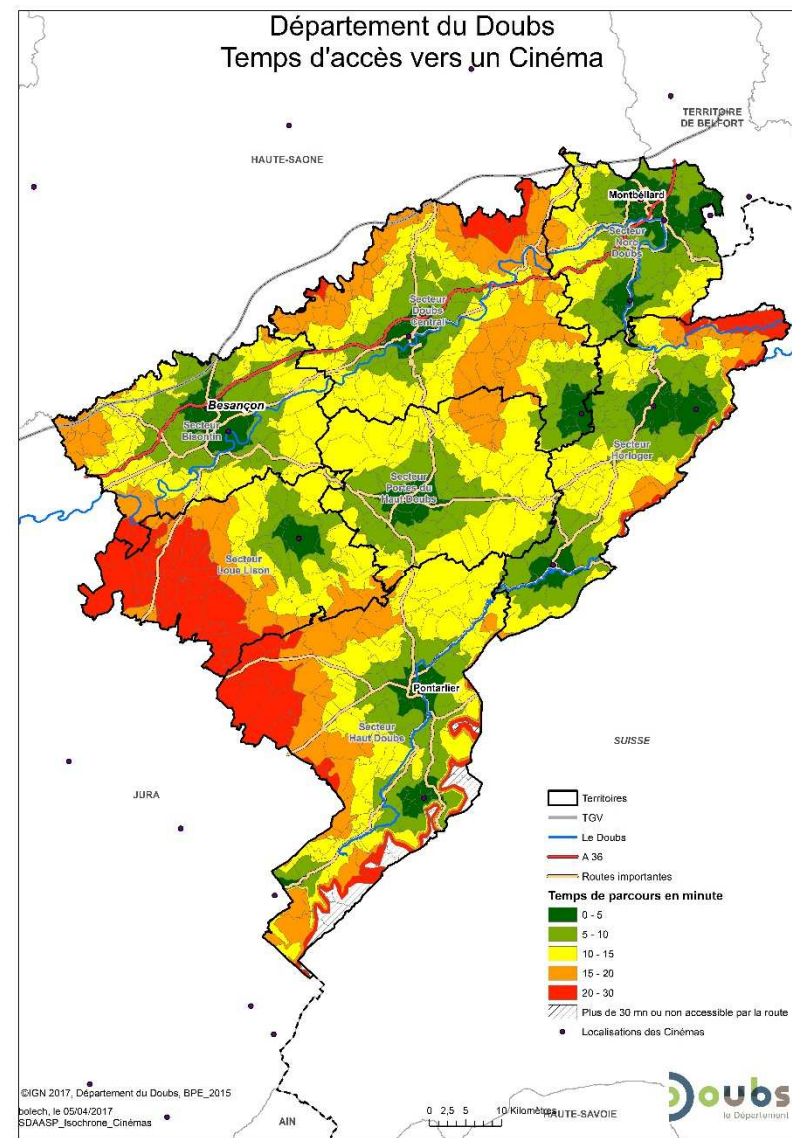
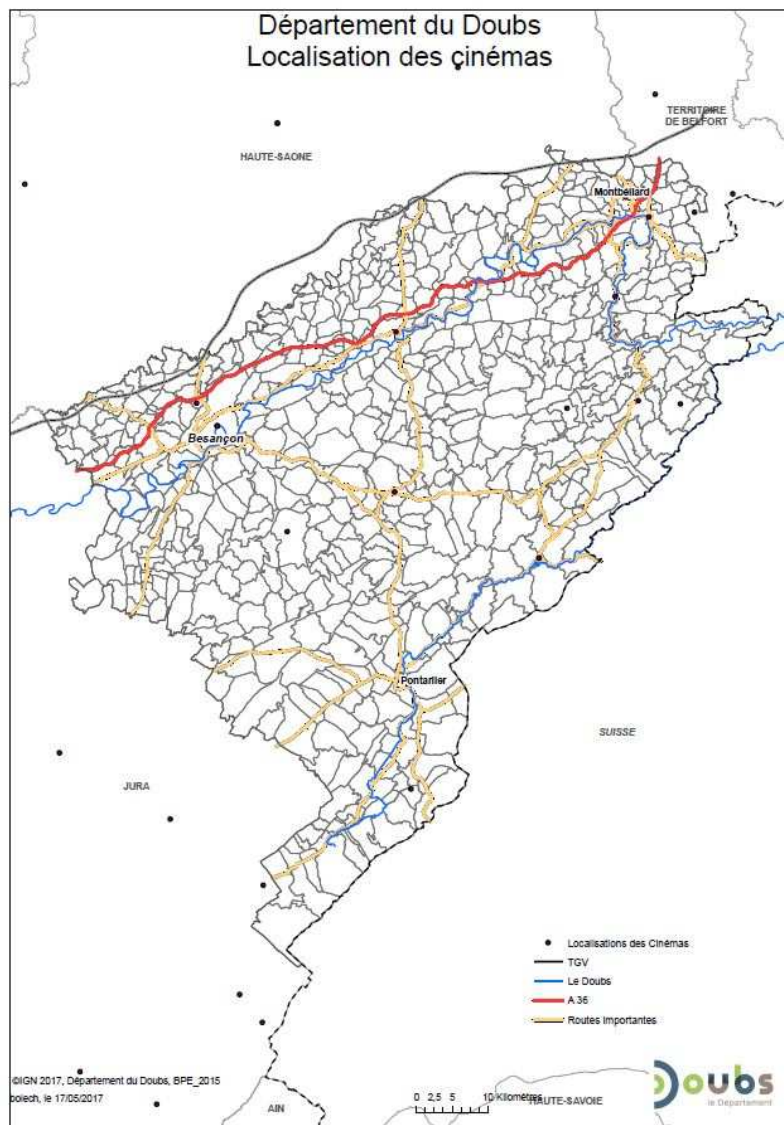
Le département du Doubs bénéficie d'une bonne couverture en équipements culturels. Il dispose notamment de :

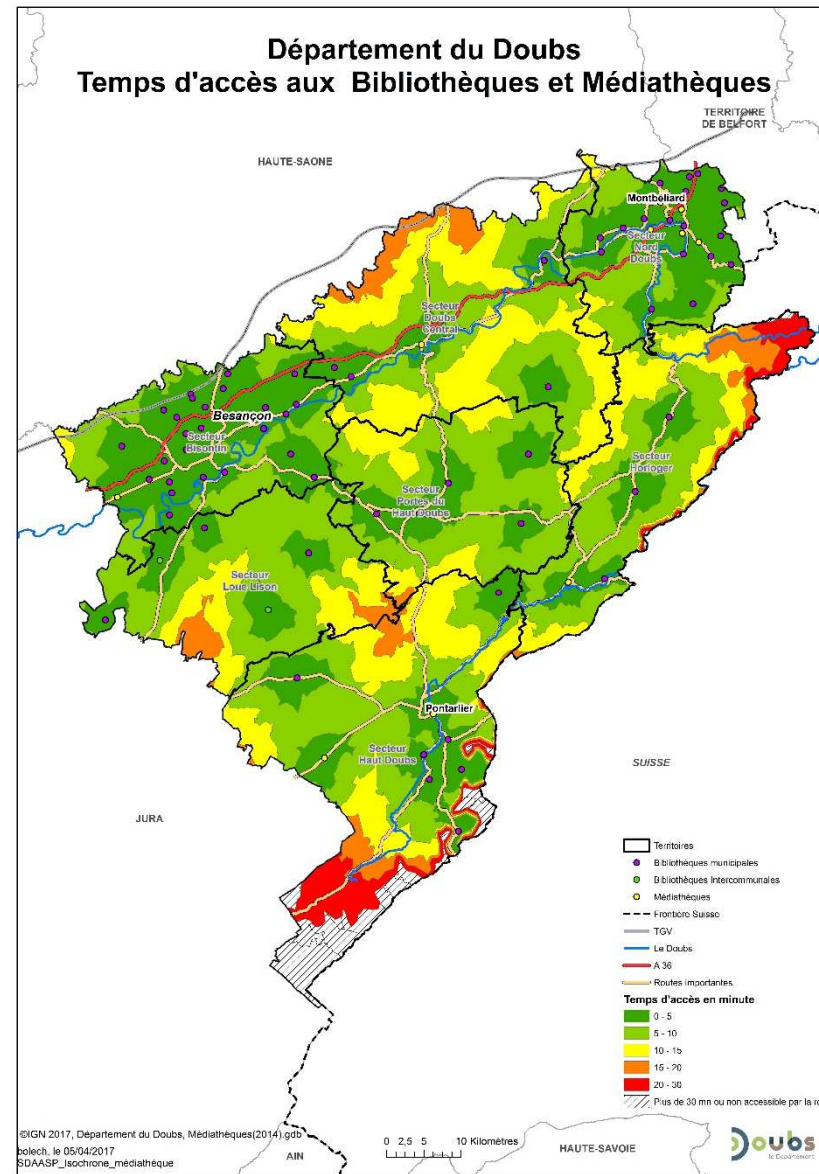
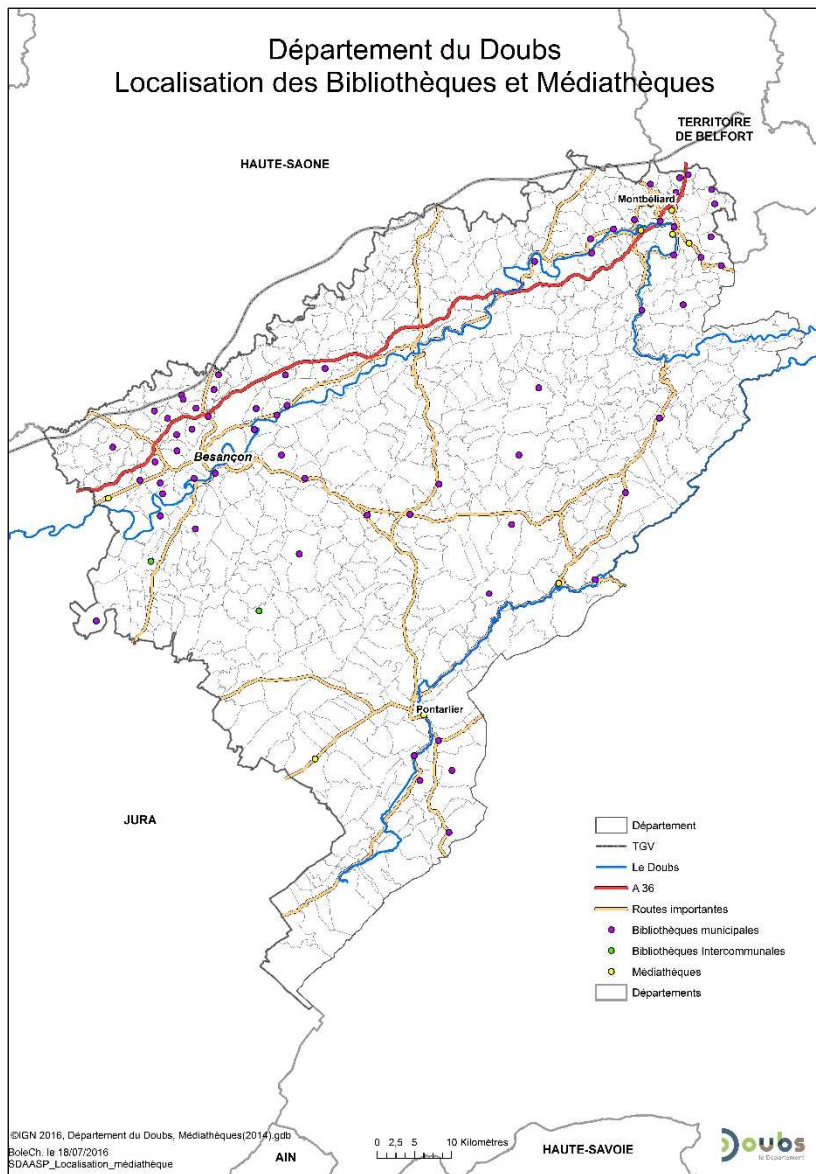
- 16 cinémas situés principalement dans les pôles de centralité et intermédiaires. Le Grand Besançon et le Nord Doubs concentrent l'essentiel de l'offre départementale. Onze des seize cinémas du département sont partenaires de la démarche « Collège au cinéma » en 2016-2017 et permettent de déployer cette initiative sur l'ensemble des territoires doubiens.
- Une bonne couverture en matière de lecture publique organisée par une médiathèque départementale, et un réseau de proximité avec néanmoins une moindre accessibilité sur certaines franges (Clos du Doubs, nord du Doubs Central dans le bassin de Villersexel, sud-ouest de Loue Lison et bande frontalière du département). Ce réseau est complété par un maillage plus fin en points relais lecture, qui propose un niveau de service de proximité. La médiathèque départementale agit en animateur de ce réseau et développe la plateforme en ligne Media-Doo.
- Le reste du maillage culturel est largement porté par les associations ou organismes culturels qui irriguent le territoire. L'offre de services culturels s'appuie majoritairement sur des initiatives privées, mais aussi, bien que dans une part plus restreinte, sur les services publics dans les communes importantes du territoire.

Le Département soutient de nombreux évènements et festivals qui se répartissent de manière équilibrée sur le territoire, malgré une moindre présence dans certains espaces (Doubs central, Loue Lison, Portes du Haut Doubs).

On peut néanmoins relever des zones plus ou moins dynamiques en termes d'offre culturelle :

- Les secteurs des villes de Besançon et de Montbéliard proposent une offre culturelle importante avec des scènes labellisées, le Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon, les musées, etc.
- Les villes moyennes comme Morteau, Baume-les-Dames, Pontarlier présentent une offre variée mais qui nécessite d'être maintenue et développée, notamment avec la création de nouveaux équipements ou le soutien au bénévolat qui participe activement à l'animation de l'offre sur les territoires.
- Enfin, certains secteurs présentent des dynamiques faibles en matière d'offre culturelle, en raison d'un manque d'équipements mais aussi de l'éloignement aux équipements structurants ou aux structures d'animation : Levier, Pierrefontaine, Ornans, Valdahon, Le Russey, Rougemont, etc.





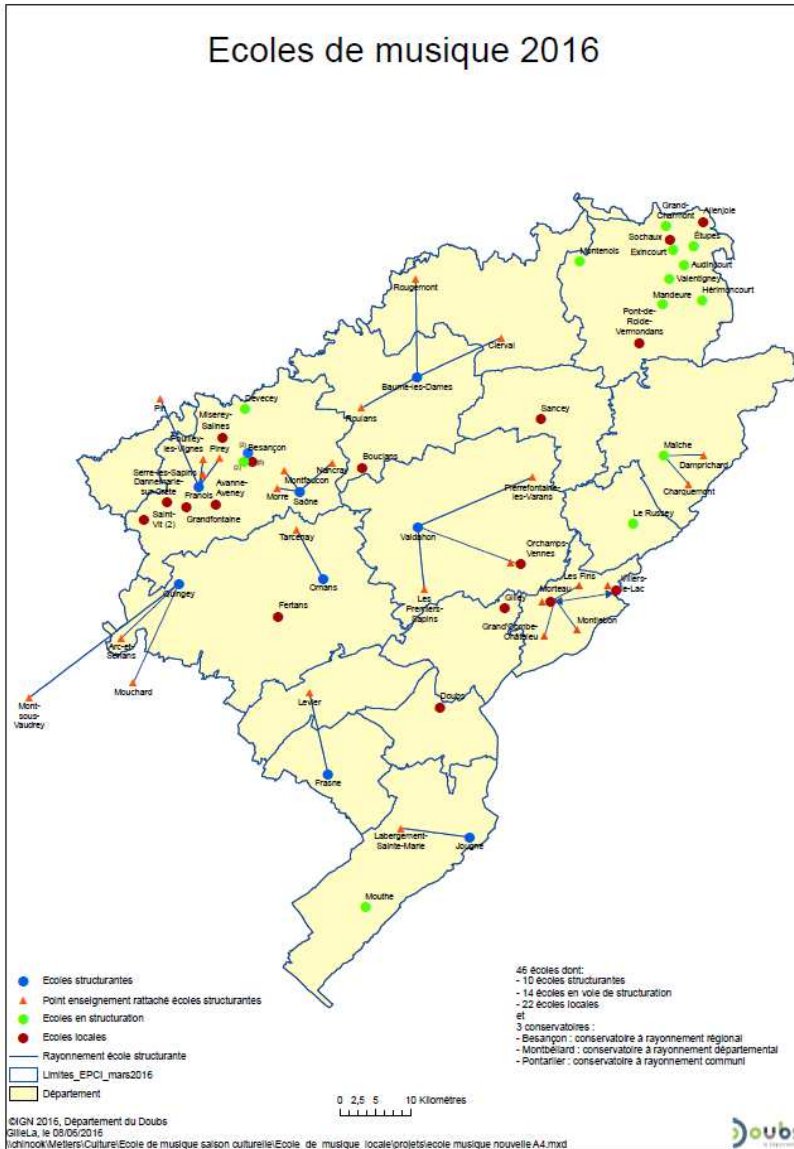
L'enseignement culturel

- L'enseignement culturel est développé dans le Doubs avec notamment 46 écoles de musique associatives dont les locaux sont mis à disposition par les communes ou les intercommunalités.
- L'éducation artistique des jeunes publics est l'une des politiques départementales prioritaires. Le Département du Doubs travaille depuis vingt ans avec l'Education Nationale sur des dispositifs de sensibilisation et d'éducation à la culture. Aujourd'hui, le Parcours artistique et culturel développé dans les collèges permet un accès plus égalitaire à la culture sur le territoire. Le Parcours s'organise autour des thématiques suivantes : 6ème cinéma (11 salles partenaires sur le territoire), 5ème spectacle, 4èmes sites patrimoniaux, 3ème sites mémoriaux.

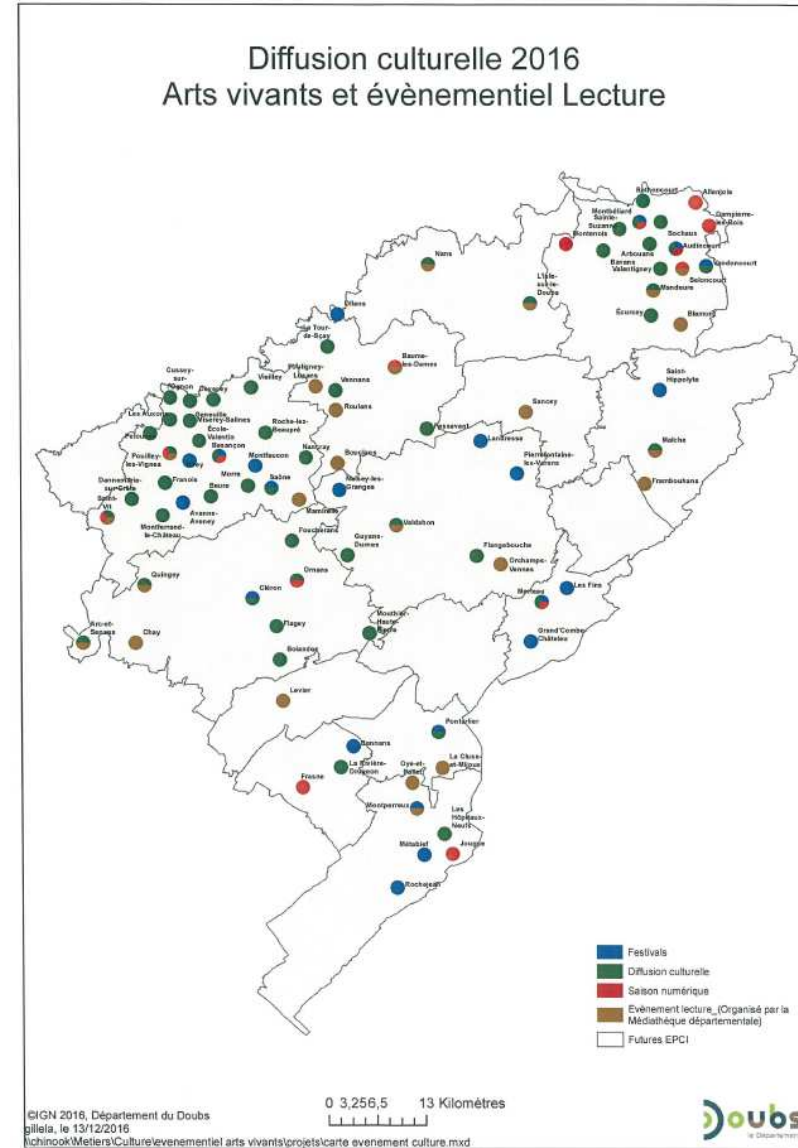
C/ Les politiques d'amélioration des services de loisirs

- Une réflexion est en cours sur un Schéma départemental de coopération pour la lecture : adaptation aux mutations territoriales, réorganisation efficiente de l'offre sur le territoire, intégration des enjeux du numérique (dans le cadre du projet départemental C@P 25).
- Le Département développe par ailleurs, dans le cadre du contrat de coopération territoriale, un volet culture. Ce volet vise à une meilleure connaissance des situations locales des territoires en matière d'offre culturelle en s'appuyant notamment sur un diagnostic de l'offre et des besoins. Il permettra alors de développer des projets coopératifs dans le domaine culturel. Le premier contrat a été signé avec la Communauté de communes d'Amancey Loue Lison, au titre de l'expérimentation du dispositif. Par la suite, d'autres contrats pourront être signés avec les EPCI volontaires

Ecoles de musique 2016



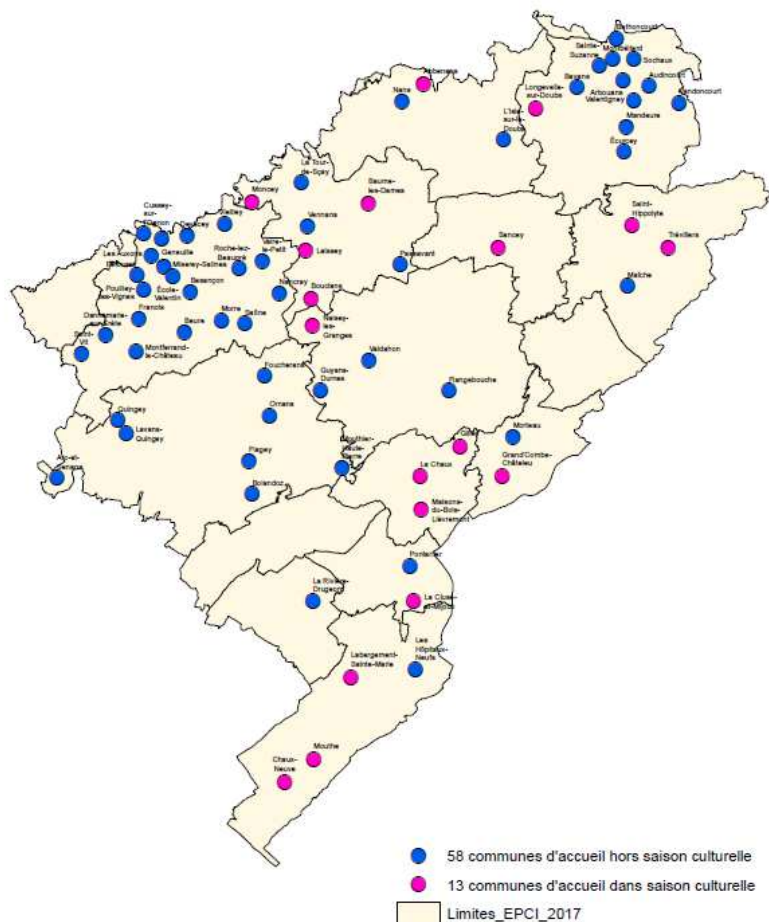
Diffusion culturelle 2016 Arts vivants et évènementiel Lecture



Soutien aux Arts Vivants

Lieux de diffusion des Compagnies Professionnelles accompagnées par le Département en 2016

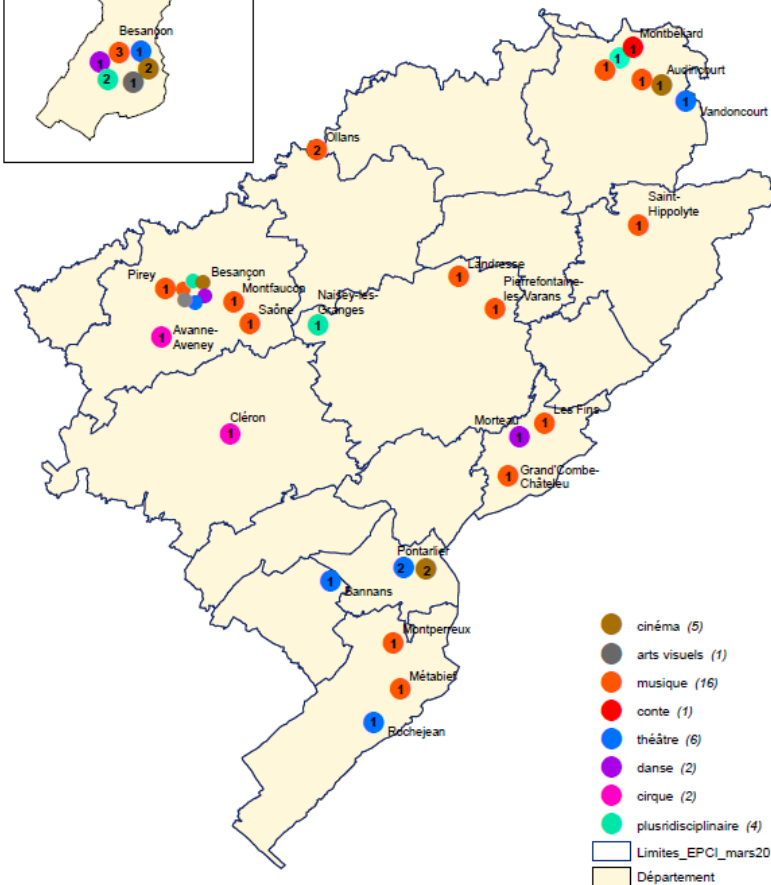
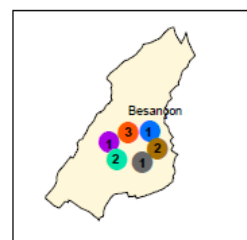
(données établies à partir de la diffusion en 2015 sur 71 communes du Doubs)



©IGN 2016, Département du Doubs
GilleLa, le 08/09/2016
I:\chinook\Meters\Culture\Arts vivants diffusion\projets\arts vivants diffusion.mxd



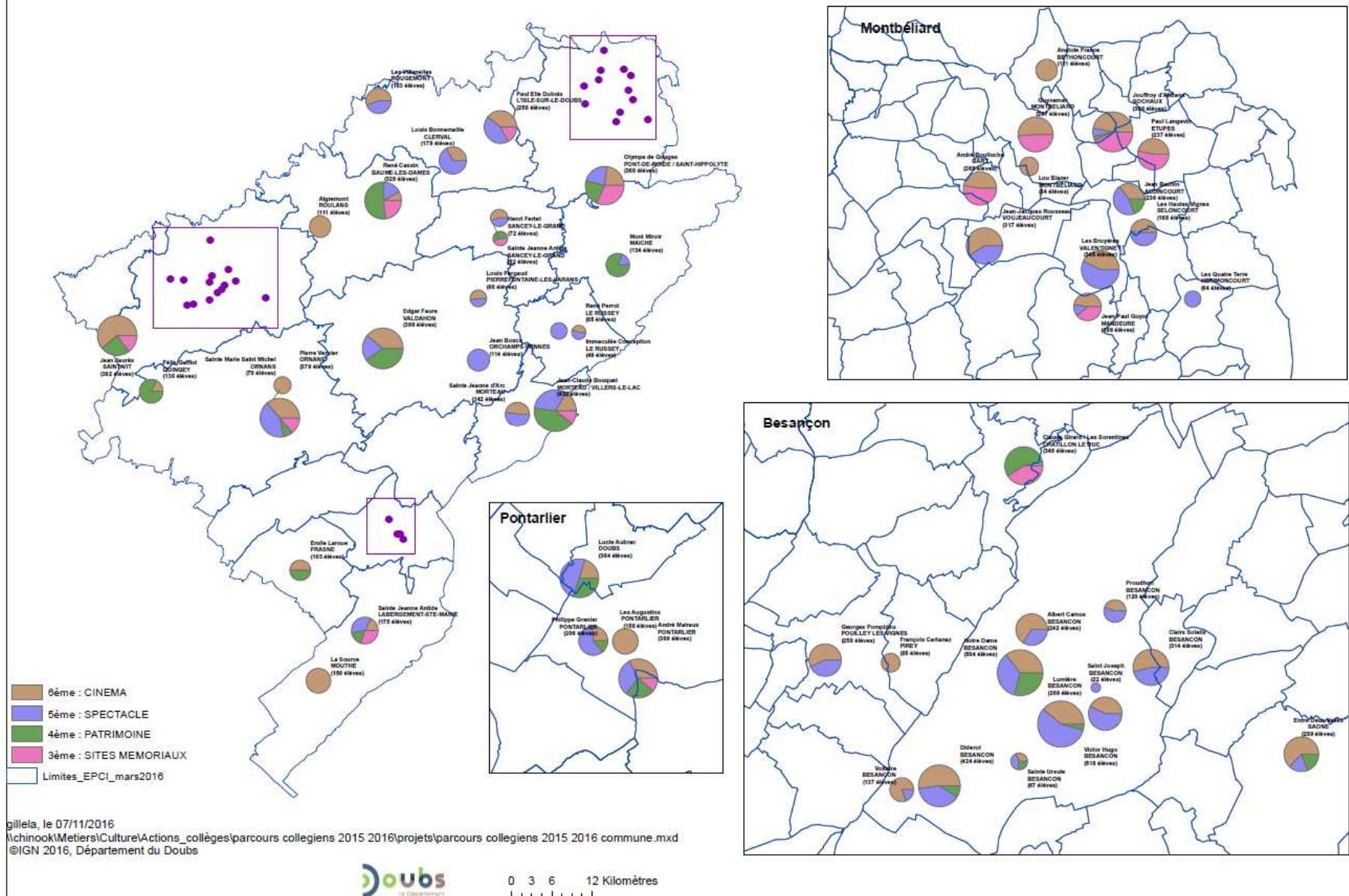
Soutien aux Arts Vivants 37 festivals accompagnés par le Département en 2016



©IGN 2016, Département du Doubs
GilleLa, le 27/10/2016
I:\chinook\Meters\Culture\Arts vivants festival\projets\arts vivants festival 2016.mxd



Parcours du collégiens dans les collèges du Doubs en 2015 - 2016



D/ Conclusions

DEMANDE / BESOINS	OFFRE	
<p>Dynamiques en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des secteurs en croissance démographique qui génèrent des situations de saturation ■ Les secteurs périphériques plus enclavés accèdent difficilement à l'offre <p>Secteurs fragiles au regard des dynamiques en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Loue Lison ■ Portes du Haut-Doubs ■ Clos du Doubs (nord du Pays Horloger) ■ Franges départementales 	<p>ATOUTS / OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une offre riche et diversifiée, relativement bien implantée sur le territoire, aussi bien en équipements qu'en manifestations culturelles et sportives ■ Un tissu associatif dynamique qui assure l'animation territoriale de l'offre ■ Une politique soutenue pour la promotion de la culture sur le territoire ■ Un réseau de médiathèques et points lecture qui maille efficacement et en proximité le territoire <p>Secteurs fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Doubs central ■ Frange sud du Haut Doubs ■ Loue Lison ■ Clos du Doubs ■ Périphéries des agglomérations de Montbéliard et de Besançon 	<p>FAIBLESSES / MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une concentration des grands équipements dans les pôles de centralité et une polarisation accrue sur le Grand Besançon ■ Un vieillissement des équipements sportifs ■ Des phénomènes d'essoufflement du bénévolat ■ Des secteurs à enjeux localement pour certains équipements

Enjeux

- ➔ Prévenir le vieillissement des équipements sportifs du territoire
- ➔ Développer les équipements et les pratiques sportives innovantes et diversifier les pratiques dans les secteurs ruraux
- ➔ Développer l'offre culturelle dans les zones en déficit comme le Doubs central
- ➔ Elargir le spectre des publics touchés (seniors, publics précaires...) et des modalités d'accès aux événements et équipements
- ➔ Créer une complémentarité de l'offre à l'échelle intercommunale ou au niveau des Pays
- ➔ Harmoniser l'offre culturelle sur les territoires pour favoriser l'accès de tous à ces services, notamment du point de vue financier
- ➔ Soutenir le tissu associatif, moteur de l'animation territoriale

LES SERVICES PUBLICS

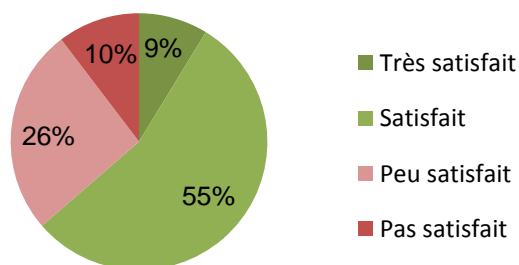
A/ Les résultats de l'enquête sur les services publics

- L'importance donnée à ce type de service varie selon les répondants : 42% les considèrent comme indispensables et 53% comme importants.
- Une majorité de répondants souhaite que ce service soit situé à moins de 10 minutes de leur domicile.

Services publics et associés

Satisfaction

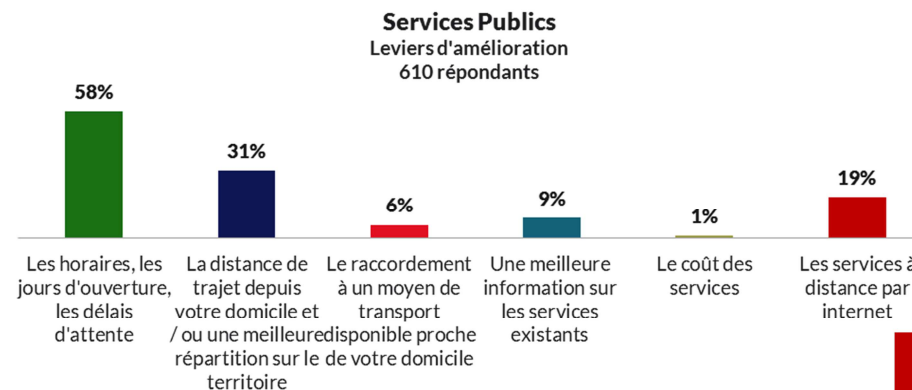
734 usagers répondants



Expression de la satisfaction des usagers

- Les répondants sont majoritairement satisfaits des services publics et des services qui y sont associés. Néanmoins, 36% de ceux-ci expriment une insatisfaction.

- Ce ressenti est plus important parmi les répondants du Pays Horloger et du Haut-Doubs, qui expriment une moindre satisfaction (autour de 58%).
- Au contraire, 72% des répondants du Pays des Portes du Haut-Doubs s'avèrent satisfaits.



74

- Les répondants ont favorisé les leviers d'amélioration suivants :
 - L'élargissement des horaires, jours d'ouverture et la diminution des délais d'attente (58% de répondants l'ont inclus dans leurs trois choix et 29% l'ont sélectionné comme unique choix).
 - Dans une moindre mesure, la diminution de la distance de trajet et le maillage (31%) et les services à distance par internet (19%).

B/ L'offre de services publics dans le Doubs

Services administratifs

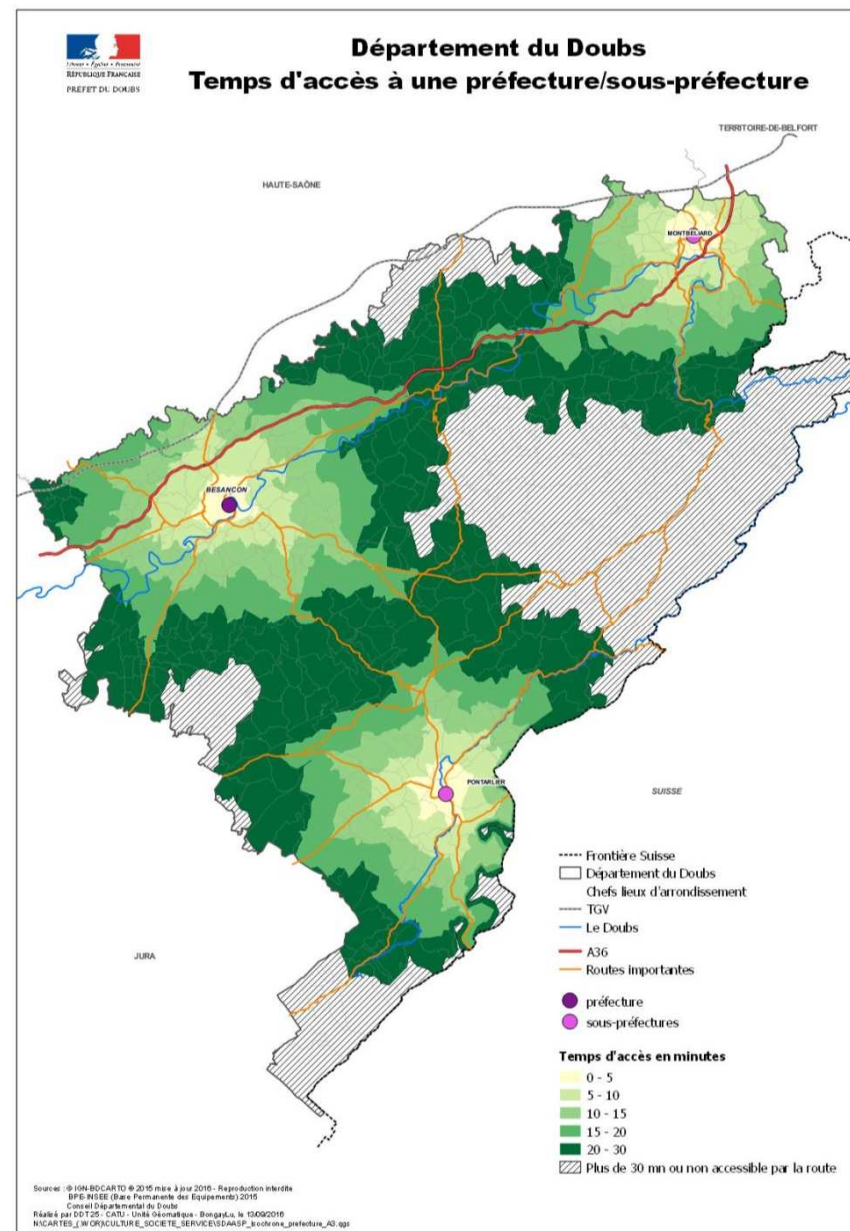
Implantation des services de l'Etat

Le service au public et la délivrance des titres est l'une des missions principales des Préfectures. L'accueil du public et son accompagnement dans les démarches est mis en place dans les trois pôles de centralité du territoire :

- La préfecture est située à Besançon.
- Les sous-préfectures, basées à Montbéliard et Pontarlier desservent les territoires nord et sud du département mais ne permettent pas un maillage complet du territoire.
- Plusieurs espaces éloignés des grands pôles se trouvent ainsi en zones blanches pour ce service. : Pays Horloger, le Pays des Portes du Haut-Doubs, l'extrême sud du Haut-Doubs, ouest de la CC Loue Lison, Nord du Doubs Central...

Dans ce contexte d'accueil du public, les préfectures ont pour objectif l'amélioration continue de la qualité du service rendu, notamment en lien avec l'utilisateur. Ainsi, la Préfecture du Doubs a obtenu en 2015 le label « QUALIPREF 2 » qui l'engage à respecter certains engagements en matière de qualité d'accueil (délais de réponses, mise à jour du site internet, accessibilité PMR des locaux...).

Les services préfectoraux sont également engagés dans un processus de dématérialisation des démarches, qui les conduit à s'impliquer d'autant plus dans l'accompagnement des usagers aux outils numériques.



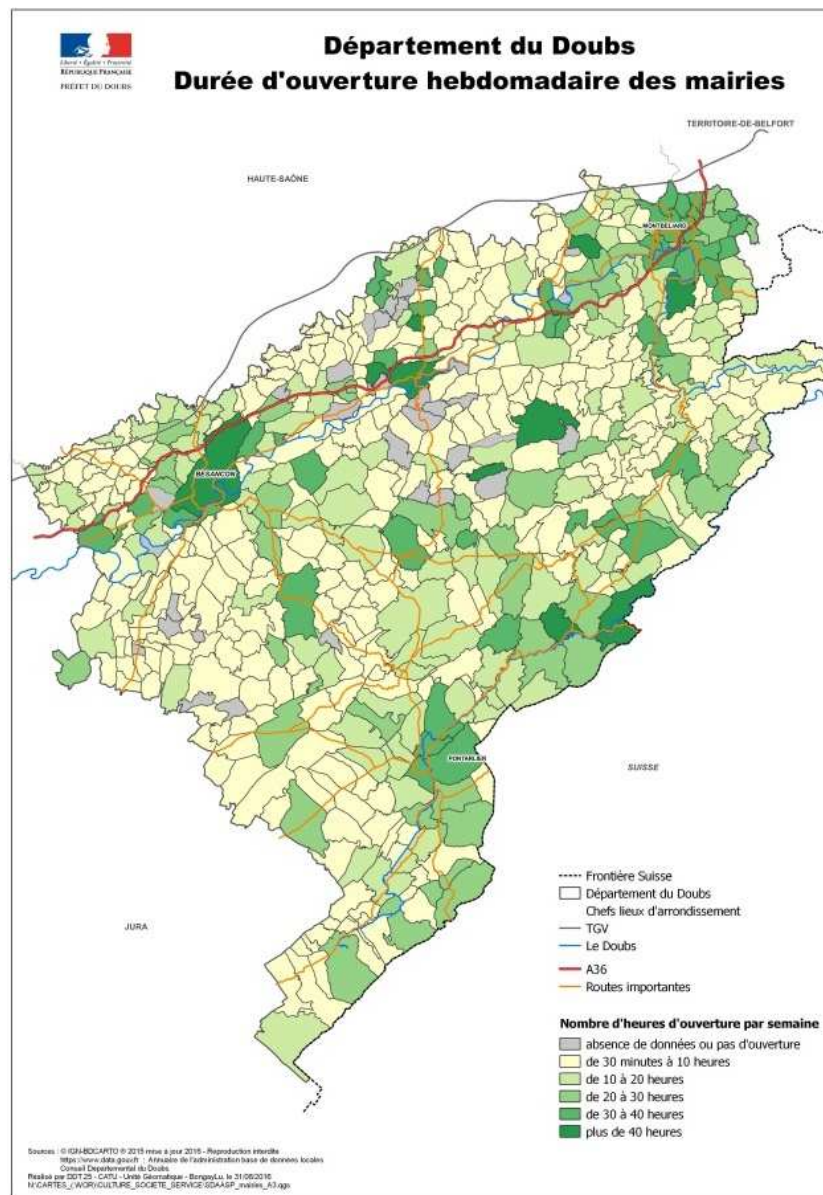
Autres services administratifs

Le Département propose également un accueil de proximité, notamment au travers de sa compétence médico-sociale. L'accueil administratif du Département est également engagé depuis 2003 dans une démarche de labellisation et est aujourd'hui certifié ISO 9001 sur son processus « Accueil ».

De manière complémentaire, les accueils en mairie permettent également aux usagers d'effectuer leurs démarches administratives (état civil, cartes d'identité, déclarations obligatoires, recensements, inscriptions sur les listes électorales...) et constituent un interlocuteur de proximité bien identifié par les habitants.

Les horaires d'ouverture des mairies sont plus élargis en ville mais également dans certaines communes rurales du Vallon de Sancey, Val de Morteau... (cf. carte ci-contre).

Des perspectives de modification de certaines compétences (délivrance des CNI notamment) engendrent une évolution des besoins des habitants et de leur accessibilité au service.



Services postaux

Implantation territoriale

La présence postale s'organise autour de 149 points de contact dans le département dont :

- 85 bureaux de Poste
- 42 agences postales communales organisées dans les mairies
- 40 relais commerçants

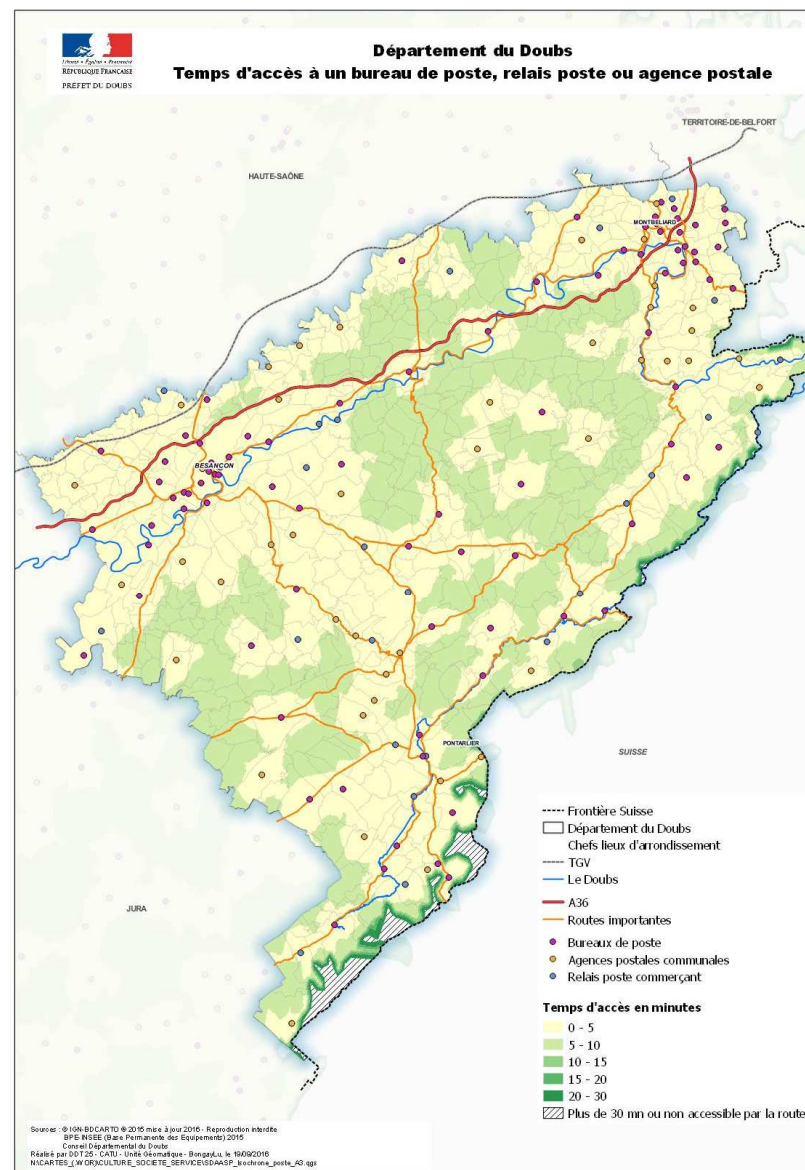
Ce maillage permet à la quasi-totalité des habitants du Doubs un accès à la Poste à moins de 20 minutes de trajet, à l'exception des franges frontalières, notamment dans le Haut-Doubs. Certains espaces ruraux bénéficient également d'une accessibilité moindre (espaces du Doubs Central, ouest de la CC Loue Lison, ...).

Perspectives d'évolution et enjeux

Face à l'évolution des modes de vie des français et la diminution du nombre de courrier (par exemple, entre 2012 et 2015, la plate-forme de distribution de Besançon a enregistré une baisse des volumes de courrier traités de plus de 30%), La Poste est en phase d'élargissement de ses activités et de diversification du rôle de proximité des facteurs.

A Besançon, la Poste a amorcé une réflexion sur une activité renforcée et modernisée de logistique urbaine. Des projets sont en cours à l'échelle nationale ou dans d'autres départements et pourront être à terme proposés dans le Doubs : délivrance des cartes grises dans les bureaux de poste, visites de personnes fragiles en période de canicule, partenariats avec la gendarmerie pour développer des formations...

Un fort enjeu dans les territoires ruraux concerne la moindre fréquentation et les processus de fermeture de certains bureaux de Poste. En outre, La Poste est engagée sur certains projets de Maisons de Services au Public sur le territoire (cf. ci-après).



DGFIP

Implantation territoriale

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) est issue d'une fusion entre les anciennes directions générales des impôts et de la comptabilité publique.

Dans le Doubs, les services de trésoreries s'organisent comme suit :

- Une direction locale unique ;
- Quatre services des impôts des particuliers (SIP) et cinq services des impôts des entreprises (SIE), basés à Besançon, Pontarlier, Montbéliard, Morteau. Ils permettent aux usagers d'effectuer en un lieu unique les démarches relatives à leurs obligations fiscales.
- Vingt trésoreries dans les territoires, délivrant un accueil fiscal de proximité et permettant de réorienter les demandes les plus complexes vers les services compétents.

L'ensemble des services accueillant du public se réunissent sous l'appellation « centre des finances publiques » (CFP).

Le contact de proximité rendu possible par les trésoreries locales permet un maillage important du territoire, néanmoins dans le cadre de démarches de niveau plus complexe, les usagers doivent se diriger vers les accueils présents dans les pôles centraux.

Implantation des trésoreries mixtes et SPL au 31/08/2016



Caisse d'allocations familiales (CAF)

Implantation territoriale

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) forme la branche « famille » de la Sécurité sociale. Elle agit en accompagnement des familles pour la Petite Enfance et l'Enfance Jeunesse, et verse les minimas sociaux et les aides au logement dans le cadre de ses missions de solidarité.

Elle organise sa présence territoriale sur plusieurs niveaux d'intervention :

- **Une présence permanente et un accueil 5 jours sur 7** dans les 3 Chefs-lieux du département : Besançon, Montbéliard et Pontarlier ;
- **Des permanences quotidiennes décentralisées** dans le quartier de Planoise à Besançon dans les locaux du CCAS (préfigure une future MSAP) et à Audincourt ;
- **Des permanences hebdomadaires** (une journée ou demi-journée) à Baumes-les-Dame, Maiche, Morteau, Pont-de-Roide, Ornans, Valdahon, L'Isle-sur-le-Doubs ;
- **Un troisième niveau de présence par l'intermédiaire de structures de proximité** : MSAP, CCAS, ...

Partenariats, mutualisations

La CAF est engagée dans plusieurs partenariats, insufflés notamment par la dynamique « + de services au public » lancée en 2015 :

- La CAF est partenaires des 16 MSAP existantes ou en projet.
- Elle a mené une expérimentation avec les centres sociaux de Grand Charmont et Valentigney ; ces partenariats sont une réussite et vont être généralisés dans les 25 existants
- La CAF souhaite également nouer des partenariats avec les EPN afin d'accompagner les usagers aux démarches en ligne.

Ces structures relais, en complémentarité avec les services internet et un standard téléphonique permettent d'orienter l'usager et de répondre à ses premières interrogations, et permettent aux techniciens des agences CAF de privilégier un accueil sur rendez-vous afin de se concentrer sur les situations les plus complexes et les publics les plus fragiles.

Numérique

En lien avec la transition numérique à l'œuvre dans la société, la CAF mène un travail de dématérialisation des démarches. En 2016, 80% des allocataires avaient une adresse e-mail et la moitié des flux de dossiers étaient dématérialisés (pour 1/3 en 2014).

Sur son site internet, la CAF propose un service « Espace Personnel », des simulations de droits et la prise en charge de démarches en ligne.

Des bornes internet sont présentes dans les lieux d'accueils CAF en appui des techniciens qui peuvent guider les usagers sur ces outils.

En outre, la CAF adhère à la charte du conseil régional Franche-Comté sur les visio-guichets. Il y en a deux dans le département du Doubs : Quingey, Bouclans, mais l'efficacité de ce dispositif est moindre, ainsi la CAF souhaite se concentrer sur le développement de ses liens avec ses partenaires relais sur les territoires.

Enjeux et priorités

- ➔ Bénéficiaire de la transition numérique pour faire face à l'effet de ciseau engendré par les réductions budgétaires et la hausse de la précarité.
- ➔ Enjeu d'accompagnement des allocataires et de l'inclusion numérique et maintien de l'accès au droit dans ce contexte.
- ➔ Enjeu de développement des formations et de l'information des agents des structures relais sur les territoires (MSAP, CCAS...)

Assurance Retraite (CARSAT)

Implantation territoriale et modalités d'accueil

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail est un organisme de sécurité sociale. Elle a pour missions principales de préparer et payer les retraites, d'accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie, et de prévenir les risques professionnels.

La CARSAT accueille les usagers à partir de 55 ans. Ceux-ci ont vocation à être en contact avec la CARSAT pour trois types de démarches :

- Prise de renseignement et réflexions sur sa future retraite
- Dépôt de dossier retraite
- Transfert de pension en cas de décès du conjoint

Pour permettre aux usagers d'effectuer ces démarches, l'accueil de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté s'organise de manière multicanale :

- Un site internet lassuranceretraite.fr et un espace personnel en ligne
- Un centre d'appels régional ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et un serveur vocal permettant de consulter l'avancement d'un dossier ou d'autres informations
- Deux agences principales à Besançon et à Meroux (site de la gare TGV Belfort-Montbéliard, dans le parc d'innovation La Jonxion), fonctionnant sur rendez-vous
- Une antenne à Pontarlier, également sur rendez-vous
- Des partenariats avec des MSAP afin de donner un premier niveau d'information et réorienter vers les agences CARSAT si besoin

Dans le Haut-Doubs, les difficultés de déplacements sont accrues, notamment en hiver, d'où le maintien d'une petite permanence à Pontarlier. Il n'y a pas d'autres zones isolées sur le reste du territoire, où il y a moins de difficultés pour se rendre ponctuellement à l'une des deux agences.

A noter, tout usager peut se rendre à n'importe quelle agence de la région pour que son dossier soit traité. Il arrive que certains usagers travaillant dans les départements voisins se rendent de préférence dans une autre agence.

A noter, la CARSAT dispose également d'un service d'Action Sociale Vieillesse fonctionnant en complément mais en autonomie du service retraite. Des permanences dans les locaux de certaines mairies sont proposées sur rendez-vous.

Partenariats

La CARSAT signe tous les partenariats avec les MSAP à l'exception de celles situées à proximité de ses agences. La formation dispensée aux animateurs MSAP est de l'ordre du premier niveau : connaissance de l'environnement retraite, du site internet et des principales questions pouvant être posées par les usagers. Les dispositifs retraite étant complexes et mouvants, il n'est pas prévu de former les animateurs MSAP à un niveau supérieur d'intervention. En outre, les questions concernant le service retraite sont rares en MSAP (3 ou 4 questions par an en moyenne à l'exception des demandes de renseignement plus générales sur le service).

Prise en charge des publics fragiles

Certains publics en difficulté sociale ou en situation de handicap sont éloignés du service retraite (manque de mobilité, frein psychologique...). Dans ce cas, la CARSAT enclenche le « **Parcours Retraite Attentionné** ». La CARSAT détecte ces situations particulières par l'intermédiaire de son service social ou de certaines problématiques soulevées lors d'appels vers la plateforme téléphonique.

Sur le territoire régional, des partenariats avec La Poste (les facteurs identifient des situations de fragilité) ou Pôle Emploi (coordination des services lors du passage à la retraite) permettent de contribuer au suivi

de ces publics plus en difficulté. Ces dispositifs sont en expérimentation dans d'autres départements de la Région.

Enjeux et priorités

Dans le Doubs, la restructuration de l'implantation des points d'accueil est récente, il ne s'agira donc pas de faire changer cette nouvelle organisation prochainement.

Les perspectives d'amélioration sont de l'ordre de l'amélioration des services numériques :

- Le site internet a déjà fait l'objet d'une évolution : depuis le 4 janvier 2017, par l'intermédiaire de l'espace personnel, il est possible de saisir intégralement en ligne son dossier de retraite. L'enjeu est de communiquer et d'autonomiser les usagers amenés à utiliser ces dispositifs dématérialisés.
- Au second semestre 2017, les rendez-vous en ligne par webcam seront mis en place, à destination des personnes peu mobiles sur le territoire mais également les expatriés.

Des enjeux résident également dans la généralisation des expérimentations s'avérant efficaces et dans la consolidation des partenariats avec les autres opérateurs.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Implantation territoriale et modalités d'accueil

L'accueil de CPAM du Doubs est organisé sur une stratégie multicanale permettant de répondre à différents niveaux de besoins en service :

- Un site internet ameli.fr qui permet de créer un compte personnel et de gérer ses démarches simples
- Un accueil téléphonique standardisé
- En troisième recours, un accueil physique destiné en priorité aux situations complexes et aux publics fragiles (notion de « contact à valeur ajoutée »)

L'accueil physique est organisé comme suit (cf. carte ci-contre) :

- 6 agences d'accueil ouvertes du lundi au vendredi et proposant un accueil uniquement sur rendez-vous depuis décembre 2016 ainsi que des bornes multiservices ;
- 6 points d'accueil périodiques proposant une permanence hebdomadaire ou mensuelle ;
- Deux visio-guichets à Belleherbe et Le Russey (fonctionnant peu et obsolètes) ;
- Des partenariats avec les MSAP du département lorsque cela est pertinent au vu du maillage déjà existant.

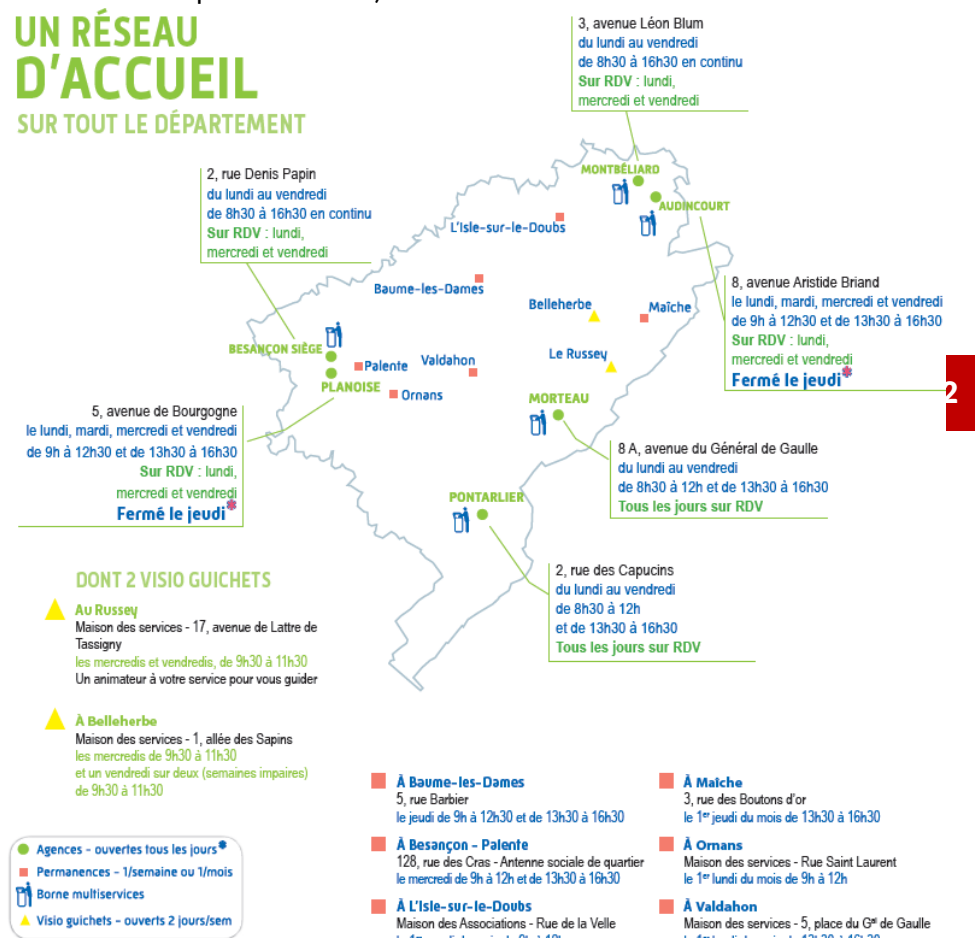
Les points d'accueils couvrent les trois circonscriptions majeures du Doubs ; néanmoins, une moindre accessibilité est constatable dans certains espaces (CC Loue Lison, sud du Haut Doubs, Pays des Portes du Haut-Doubs notamment)

Enjeux et priorités

- ➔ Enjeu de résorption de la fracture numérique et des problématiques d'accès au numérique : amélioration de la couverture internet et mobile sur tout le territoire

- ➔ Enjeu de développement des mobilités collectivités permettant aux publics peu mobiles de se rendre dans les espaces mutualisés ou dans les agences CPAM
- ➔ Enjeu d'accès aux soins sur le territoire doubien qui influe sur l'action de la CPAM (la CPAM peut par exemple verser des aides incitatives à la venue de professionnels)

UN RÉSEAU D'ACCUEIL SUR TOUT LE DÉPARTEMENT



Mutualité Sociale Agricole

Implantation territoriale et modalités d'accueil

L'accueil physique en MSA est organisé comme suit :

- Une agence principale à Besançon qui reçoit le public sans rendez-vous.
- Deux agences secondaires sur le département : Pontarlier (2 jours d'ouverture sur rendez-vous, 2 jours sans rendez-vous) et L'Isle-sur-Le-Doubs (ouvert 1 jour par semaine sur rendez-vous).
- Un premier niveau de service prodigué en RSP/MSAP, avec notamment un accompagnement sur l'interface numérique.

Les relations avec les clients se font également par le biais téléphonique et numérique :

- Une plateforme numérique avec un espace personnel dédié
- Une plateforme téléphonique de la MSA Franche-Comté fonctionnant du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et une hotline dédiée aux utilisateurs de la plateforme numérique, toutes deux basées à Lons-le-Saunier.

Au titre de ses missions d'accompagnement social et de prévention, la MSA intervient également sur le territoire par l'intermédiaire :

- Des travailleurs sociaux pour les publics en difficultés, effectuant des permanences sur rendez-vous et se rendant à domicile si
- La MSA contractualise avec tous les points multi-services existants ou en projet sur le territoire. Le but est de dispenser une formation aux animateurs de ces structures concentrée sur la connaissance de l'interface internet proposée par la MSA.
- La MSA ne souhaite pas que ce service se substitue à celui proposé dans ces agences : il s'agit bien d'un accueil information de premier niveau, l'expertise, le conseil et la gestion des dossiers complexes doit rester auprès des agents MSA.
- La MSA avait favorisé le développement de bornes visio-services dans les RSP, néanmoins cette politique n'a pas été généralisée aujourd'hui (présence de bornes dans les RSP d'Amancey et de Belleherbe seulement).

besoin ;

- La médecine du travail se rendant sur le terrain et les médecins conseils ;
- Les agents assermentés pour les procédures de contrôle ;
- Les conseillers en protection sociale pour un accompagnement à chaque étape de l'activité agricole (opération sur les terres, cessation d'activité...).

Partenariats RSP/MSAP

Enjeux

Les perspectives propres à la MSA aujourd'hui et dans les prochaines années sont :

- ➔ Accélérer et rendre prépondérante la relation dématérialisée avec les usagers pour les démarches simples, en garantissant des réponses dans des délais resserrés (moins de 72h) ;
- ➔ Généraliser l'accueil sur rendez-vous à destination notamment des situations complexes ;
- ➔ Restructurer le maillage de la MSA pour la région Bourgogne-Franche-Comté

Il s'agit également de travailler sur les leviers d'amélioration suivants :

- ➔ Améliorer la lisibilité des services MSA et services sociaux en général (interconnaissance des acteurs et des services, meilleure lisibilité auprès de l'usage) ;
- ➔ Accompagnement des personnes fragiles et lutte contre le non-recours au droit.

Pôle Emploi

Implantation territoriale et modalités d'accueil

- Huit agences d'accueil physique **Pôle Emploi** sont présentes sur le département et permettent de traiter les missions d'accompagnement aux demandeurs d'emploi et d'accompagnement

des entreprises menées par Pôle Emploi. Les implantations sont voulues sur les principaux pôles du département, avec une présence dans le cadre des Contrats de Ville (à Besançon et Montbéliard).

- Cette implantation majoritairement urbaine dessert ainsi les territoires centraux du département, notamment pour Loue-Lison, les Portes du Haut-Doubs et le Doubs Central. Des structures proposent des services complémentaires notamment informatiques sur ces territoires (Objectif Emploi/MSAP en particulier).

Partenariats

- Pour pallier ces difficultés, Pôle Emploi est impliqué dans le développement des espaces mutualisés depuis la démarche « + de service au publics » et est partenaire des MSAP sur le territoire. Les MSAP permettent de dispenser un premier niveau d'accompagnement et de développer l'accompagnement aux outils numériques proposés par Pôle Emploi. Plus encore, dans le Doubs Central, les MSAP « Objectif Emploi » proposent un niveau d'accompagnement spécifique.

Numérique

- La Franche-Comté a fait partie des régions précurseur dans le développement de modes d'accompagnement intégralement dématérialisés. Dans ce cadre, les rendez-vous conseillers peuvent se faire en vidéo et webconférence. Ce dispositif a été expérimenté en 2014-2015 à Besançon et dans les zones rurales liées aux agences Pôles Emploi bisontines et sera élargie en 2017 à l'ensemble du département.

Publics spécifiques

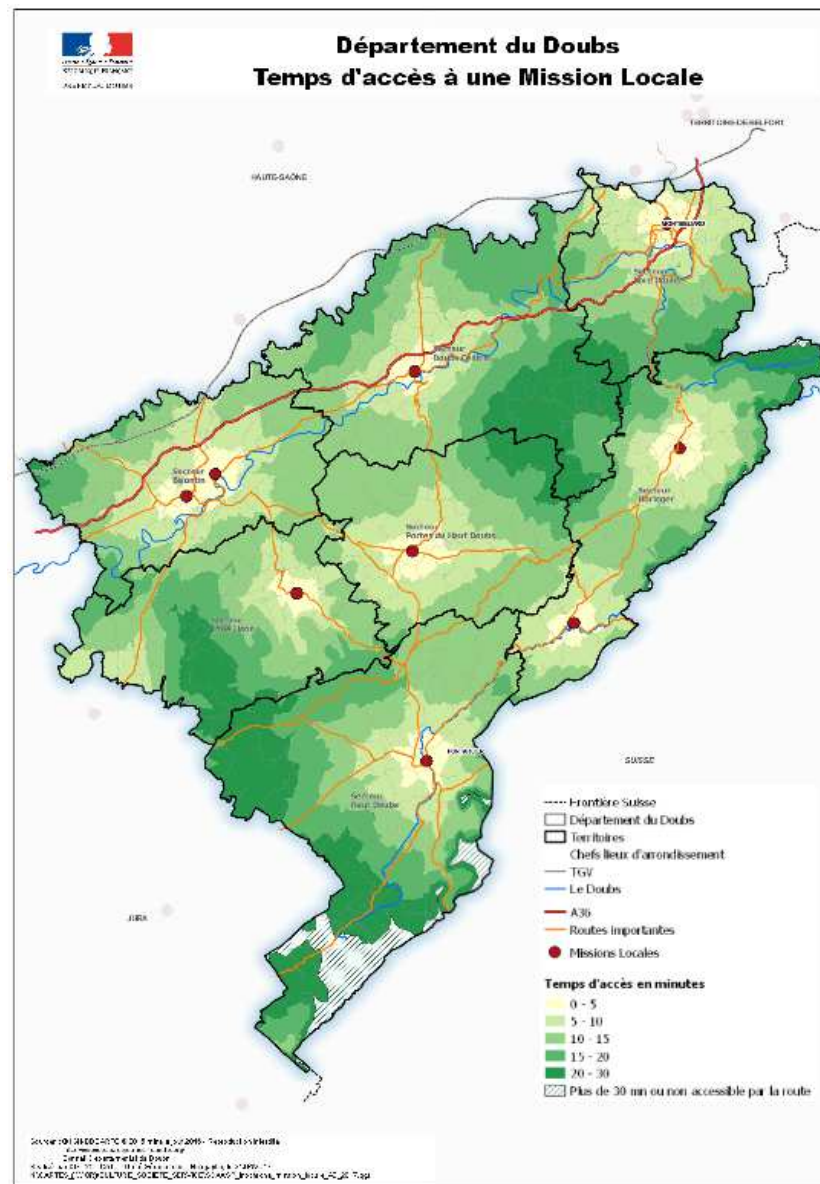
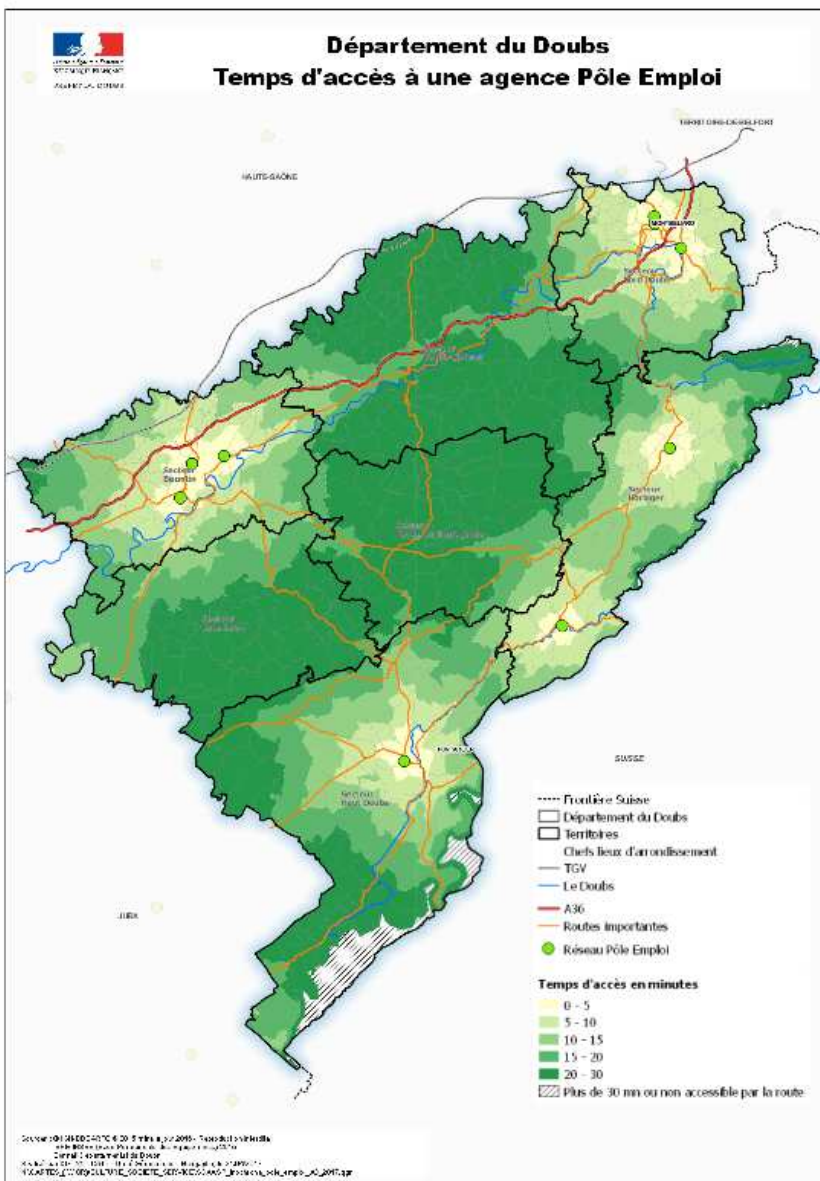
- Dans le Doubs, Pôle Emploi est appelé à gérer la complexité des situations des **travailleurs frontaliers**, avec notamment des divergences sur les questions d'assurance chômage. Pôle Emploi est

en lien avec les caisses cantonales sur ces problématiques se heurtant aux différences de législation.

- Pôle Emploi accompagne également spécifiquement le public jeune, en complémentarité avec l'action des missions locales, avec le développement de procédures d'accompagnement intensif.
- En outre, une attention particulière doit être donnée aux publics les plus précaires situés dans le Nord du Doubs (travail en intérim...) Les transitions professionnelles vers des situations plus stables s'opèrent moins dans ces territoires à dominante industrielle.
- La bande frontalière concentre également les inégalités sociales et fait partie des territoires cibles en termes d'accompagnement social et à l'emploi.

Enjeux

- ➔ Enjeu de consolidation des démarches dématérialisées et de sensibilisation et d'accompagnement des usagers autour de ces nouveaux services.
- ➔ Enjeu d'accompagnement plus intensif des publics fragilisés (jeunes, précaires...)



Mission Locale

Le mailage des missions locales, espaces dédiés à l'accompagnement des jeunes, permet une

85

desserte de la majorité du territoire à l'exception de l'ouest du Pays Loue Lison et à l'intersection du Nord Doubs, Doubs Central et Pays Horloger (cf. carte page précédente) En 2015, les missions locales ont reçu plus de 4600 jeunes dans les antennes et permanences sur l'ensemble du territoire.

Ce réseau est complété par :

- 10 Espaces jeunes gérés par les missions locales repartis sur tous les territoires à l'exception du Vallon de Sancey, de la pointe nord du Pays de Maiche et de la frange ouest du département.
- Un réseau de permanences dans les pôles de proximité et une présence dans 15 Maisons de Services au Public, dont les 7 sites « Objectif Emploi ».

C1/ Les stratégies d'amélioration pour les services publics

Mutualisation et MSAP

Une volonté nationale

- Depuis une vingtaine d'années, les espaces mutualisés créés sous la dénomination « relais services publics », expérimentations lancées dans plusieurs départements dont celui du Doubs, ont démontré l'intérêt de proposer des lieux sur lesquels des opérateurs proposent un point de contact facilité pour les usagers avec des administrations des domaines de l'emploi et du travail social.
- Cette volonté de développer les sites mutualisés a été réaffirmée par la loi NOTRe à travers la création de maisons de services au public (MSAP). La labellisation de ces espaces est aujourd'hui en cours sur le territoire national et dans le Doubs.

Les Maisons de Services au Public

Les conditions de la labellisation des MSAP sont quasi-identiques à celles des Relais Services Publics » (RSP) :

- **Impliquer au moins deux partenaires majeurs** dans le domaine de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Maison de l'emploi ou mission locale, ...) et/ou dans le domaine des prestations ou de l'aide sociale (CAF, CPAM, MSA, ...);
- **Garantir un service d'une durée hebdomadaire minimum de 24h** assuré par un agent spécialement formé par chacun des organismes partenaires ;
- **Disposer d'outils informatiques** connectés à internet ;
- Les Maisons peuvent être portées par des communes, des communautés, un conseil départemental, une association ou un GIP. A la création des maisons, des concours de l'Etat peuvent être mobilisés (pour l'aménagement des locaux par exemple).
- En fonctionnement, **la participation de l'Etat** est prévue à hauteur de 25% (avec mobilisation du FNADT), celle **des opérateurs de services** à 25% et 50% du budget restant **à la charge des collectivités locales.**
- Les **maisons de services au public (MSAP) sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation** à destination des usagers de services publics dans une logique de proximité géographique. Ces structures sont créées **sur la base d'un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés.** La convention locale est signée entre la structure porteuse de la maison de services au public et les opérateurs partenaires.

86

L'engagement de La Poste

- En cohérence avec sa stratégie affirmée dans le Contrat de Présence Postale Territoriale qui favorise les projets de mutualisation et d'innovations et avec sa reconnaissance de Service d'Intérêt Economique Général, **La Poste souhaite s'affirmer comme un moteur de la création des MSAP.**

- Au niveau national, La Poste propose de transformer 982 de ses 9 400 bureaux de poste en MSAP répartis sur tout le territoire.
- Fort de son dialogue avec les territoires au sein de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale, de la connaissance du fonctionnement de ses points de contacts, de son patrimoine immobilier et de ses relations avec les autres opérateurs de services, La Poste a mené localement un travail d'identification des sites potentiels pour la création de MSAP en cohérence avec les critères définis par l'Etat au niveau national et a aujourd'hui amorcé l'évolution de ses bureaux de Poste.

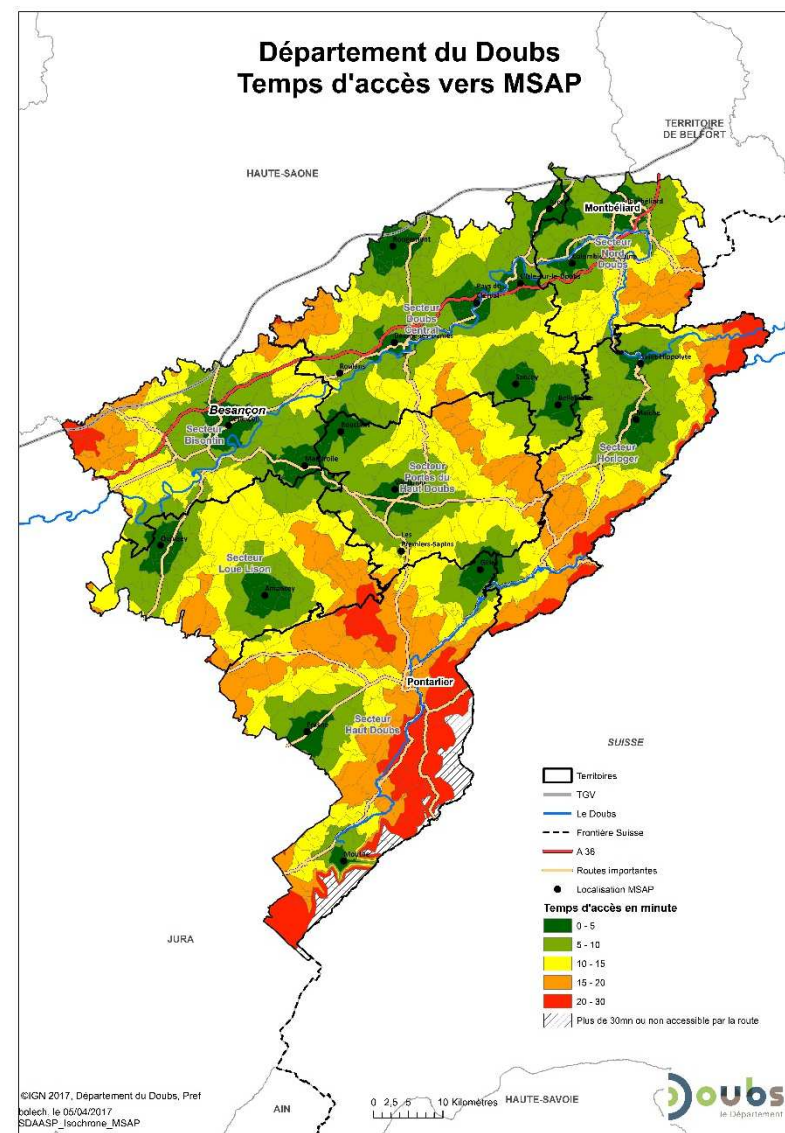
Dans le Doubs

Le Doubs est déjà fortement engagé dans la démarche de création d'espaces mutualisés. 22 communes proposent ou vont proposer une MSAP, parmi lesquelles :

- **9 MSAP collectivités** en milieu rural ou quartier politique de la ville
- **5 MSAP « Objectif Emploi »** réparties sur 7 sites à l'Isle-sur-le-Doubs, Baume-les-Dames, Bouclans-Roulans, Clerval-Sancey, Rougemont.
- **6 MSAP postales** à Mamirolles, Frasne, Orchamps-Vennes, Saint-Hippolyte, Mouthe, Gilley.

Services proposés

- CAF, Pôle Emploi, CARSAT, MSA, CPAM, ERDF, GRDF, Véolia, CLIC... Les services proposés divergent selon les structures, certains opérateurs ne s'engageant pas sur les structures localisées à proximité des implantations de leurs agences ou permanences.
- Les MSAP sont également des lieux d'accès au numérique : mise à disposition d'ordinateurs et autres équipements informatiques, accompagnement aux démarches...



- 4 MSAP du territoire disposent dans les mêmes locaux d'une offre RAM (Relais Assistante Maternelle) et deux d'entre elles proposent également des permanences de la PMI (Protection Médicale Infantile).

Enjeux d'accessibilité

- Une moindre accessibilité à ces points multiservices se constate principalement sur la frange frontalière du département ainsi que sur d'autres espaces (sud-est de Pontarlier, bande sud et nord du Haut-Doubs, Nord-est du Pays Horloger, Val Marnaysien notamment).
- A Pontarlier notamment, certains opérateurs de services ont souhaité maintenir une présence à travers des permanences pour pallier cet éloignement.

Les services de sécurité et de justice

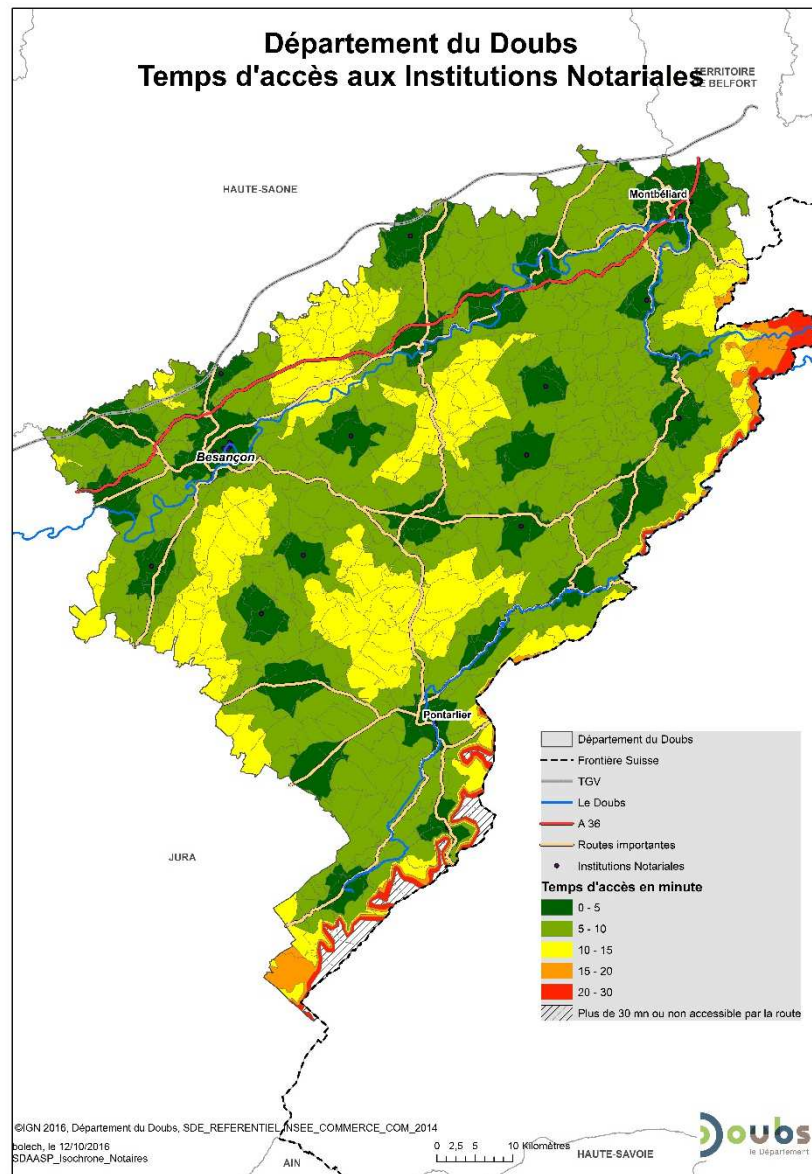
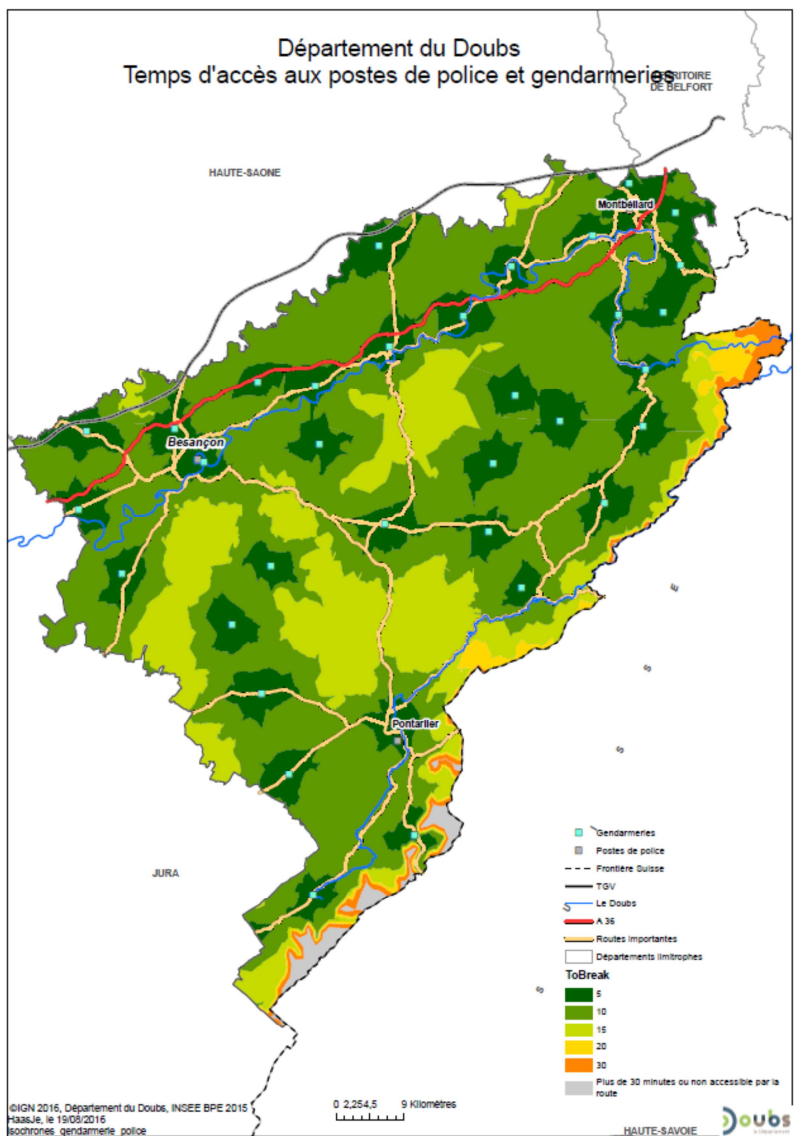
Le Doubs dispose d'une couverture bien développée en matière de services de sécurité :

- Un maillage complet du territoire appuyé sur 35 gendarmeries locales et 3 commissariats de police (Besançon, Pontarlier, Montbéliard)
- Une organisation des services de secours (Service Départemental Incendie et Sécurité - SDIS) autour de 72 structures dont 36 Centres de Première Intervention (CPI)
- Catégorie de services identifiés comme prioritaires au regard de l'enquête à la population
- Des secteurs de fragilité moins bien desservis peuvent toutefois être identifiés : franges départementales en particulier sur la bande frontalière, secteur entre Ornans et Pontarlier, pointe nord-est du Pays Horloger.

- Concernant les services de justice, l'ensemble des structures judiciaires sont situées à Besançon (cour d'appel, tribunal d'instance, tribunal de commerce, etc.)
- Un constat est que les usagers sont de plus en plus éloignés de ce type de services, notamment en raison du côté « repoussoir » de son accès (technicité, craintes, sentiment d'incapacité, etc.).
- L'association UFC Que Choisir propose par ailleurs un service juridique de proximité avec la présence d'un juriste dans chaque antenne départementale (Besançon, Montbéliard) permettant aux habitants des deux agglomérations et de leur bassin de vie d'accéder à des conseils relatifs à différents aspects du droit.

Enjeux d'accessibilité

- Maintenir un maillage de proximité en services de sécurités et une adaptation aux modes de vie (horaires, accessibilité)
- Améliorer la connaissance des services proposés par ces services
- Faciliter l'accès aux usagers des services juridiques
- Valoriser le rôle d'identification des situations de fragilités sociales : partenariats avec les acteurs de l'accompagnement social



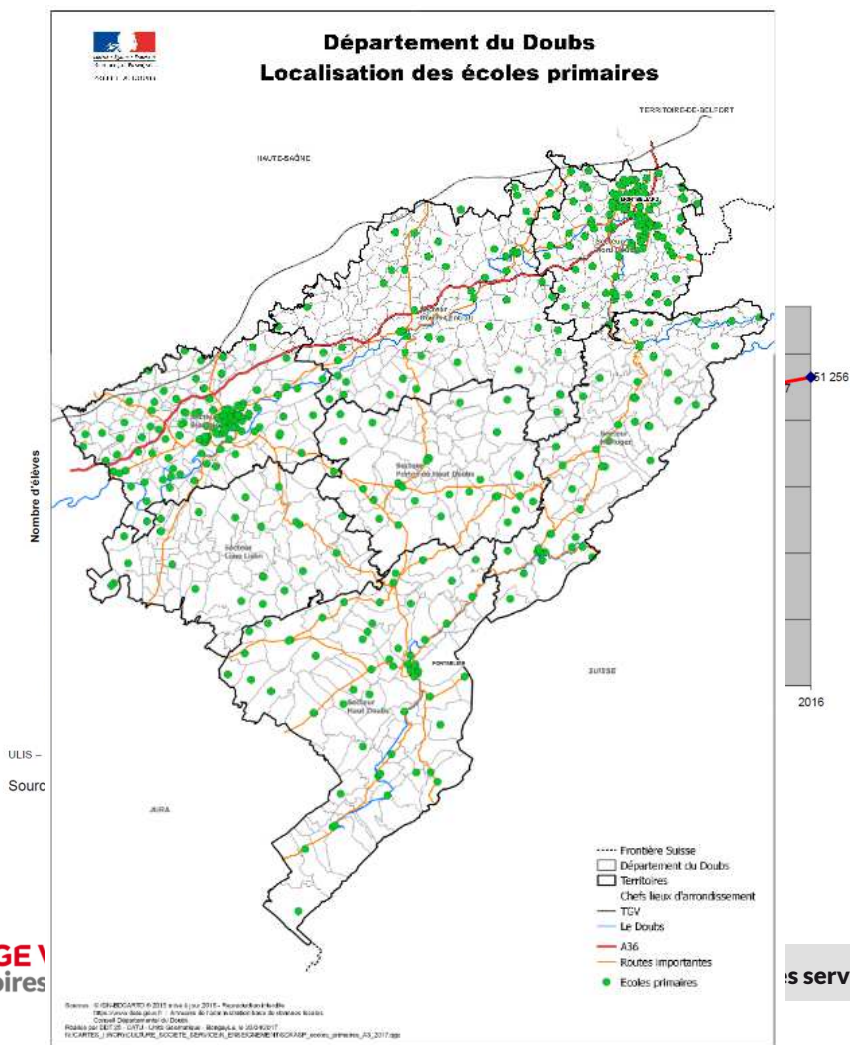
Les services éducatifs

Ecole primaire

- Le réseau d'écoles primaires est composé de 464 écoles publiques dont 147 maternelles, 317 écoles primaires, et 27 établissements dédiés aux enfants en situation de handicap. Le réseau privé compte 29 établissements dont 27 sous contrat d'association avec l'Etat.
- Comme pour d'autres territoires français, cet important maillage en écoles primaires découle de l'organisation historique des écoles

communales en milieu rural. Ces écoles cumulent souvent certaines caractéristiques qui ne sont plus en phase avec les attentes pédagogiques actuelles : locaux obsolètes, classes multi-niveaux, pratiques pédagogiques décloisonnées (un professeur intervenant dans plusieurs classes) ...

- Concernant la demande, les effectifs du premier degré ont fortement augmenté depuis 12 ans (cf. graphique ci-contre) mais sont appelés à légèrement baisser d'ici 2020.



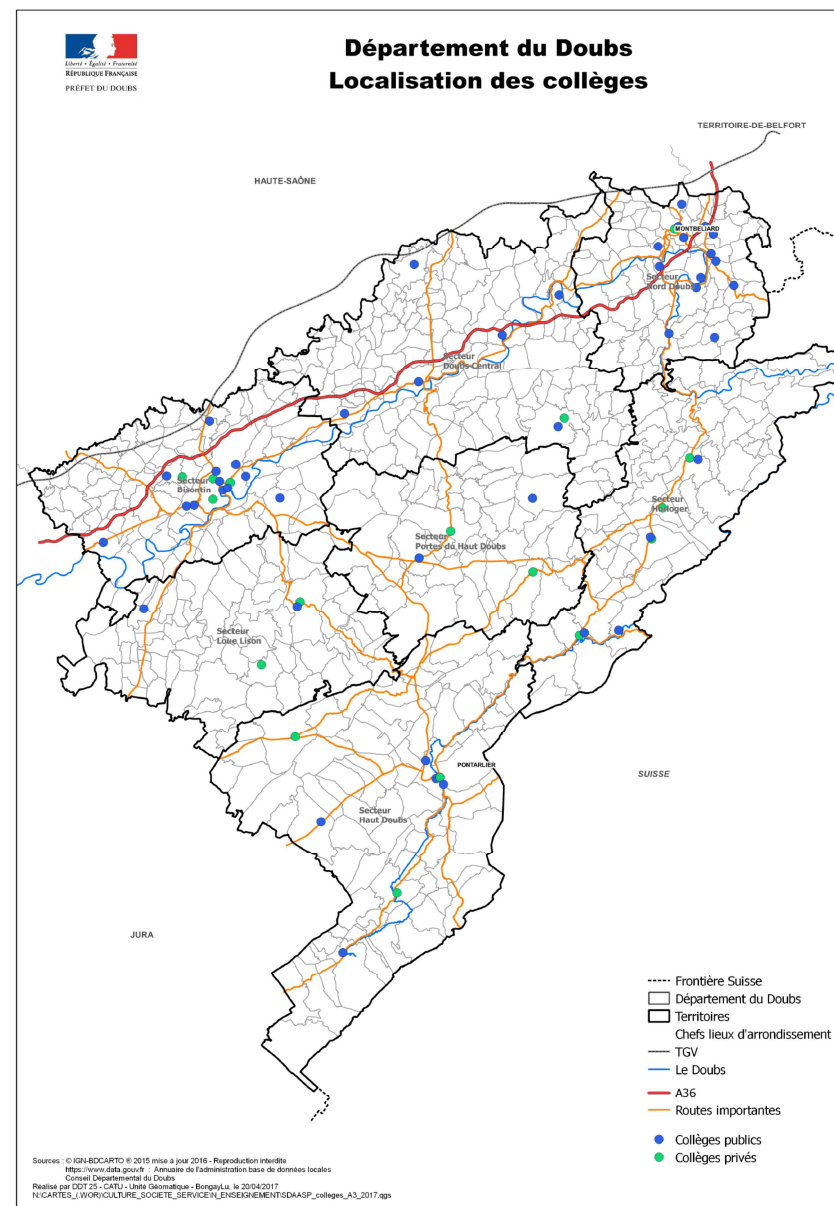
Offre périscolaire

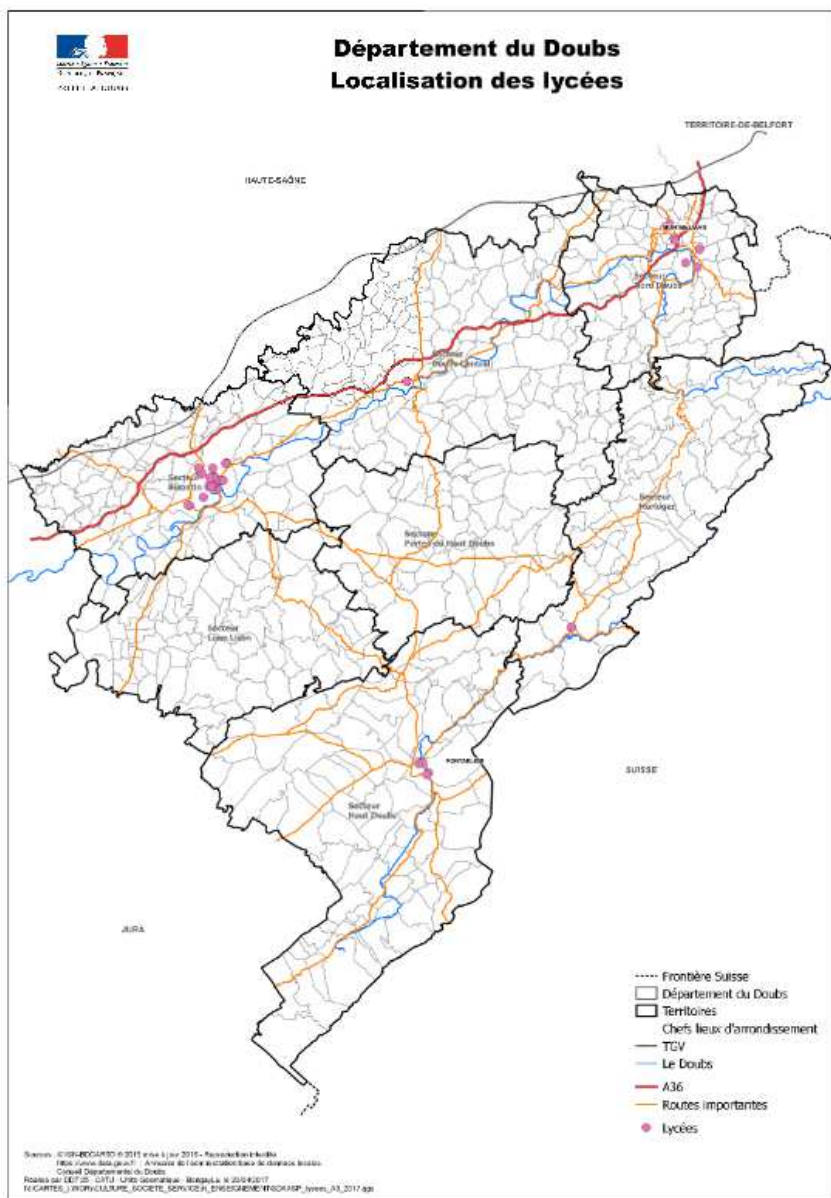
Dans le Doubs, 247 structures proposent des temps périscolaires (accueil de loisirs le mercredi, TAP...). On observe une concentration du développement de ces activités dans les espaces urbains (agglomération bisontine et montbéliarde, Pontarlier...).

- Dans les espaces moins denses, on constate que toutes les communes disposant d'écoles (cf. carte précédente) n'offrent pas toutes des possibilités périscolaires.
- Certains accueils mis en place arrivent à saturation notamment dans les secteurs en forte croissance démographique (Portes du Haut-Doubs, Valdahon, ...).

Collèges et lycées

- Le département dispose d'un bon maillage en collèges : 44 collèges publics dont 10 comprenant une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), et 16 collèges privés dont 1 SEGPA.
- Equipements de niveau supérieur, les 17 lycées publics et 12 lycées privés sont présents dans les 4 pôles de centralité du territoire (agglomérations de Besançon, de Montbéliard, Morteau, Pontarlier) ainsi qu'à Baumes-les Dames.
- Il n'y a pas d'enjeux majeurs concernant le maillage des collèges et lycées sur le territoire. Il s'agit plutôt de maintenir et renforcer cette offre de service en étoffant l'offre d'internats et en organisant davantage le transport scolaire, en se basant notamment sur le transport ferroviaire.





Enseignement supérieur

- La COMUE Université Bourgogne Franc-Comté se décline dans le Doubs sur les sites de l'Université de Franche-Comté (Campus de la Bouloie), de l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard et de l'ENSM de Besançon qui donnent accès à une offre d'enseignement supérieur riche avec des filières d'excellence.
- L'offre présente sur le Doubs est attractive pour les académies limitrophes mais aussi d'autres académies françaises (surtout pour les DUT, Licences professionnelles et Doctorat) dont les UFR les plus fréquentés sont ceux de médecine et de sciences juridiques, économiques et de gestion. Néanmoins, le pôle Doubien est en concurrence avec des pôles de formation extérieurs (Strasbourg, Lyon, Nancy, Metz)
- A l'échelle territoriale, on observe une forte centralisation de l'offre universitaire de Bac+3 à Bac+8 sur les pôles de centralité tandis que les formations courtes et d'excellence, notamment pour l'horlogerie, sont plus délocalisées sur les territoires (frontière Suisse par ex.)
- Des politiques d'équipement numérique et de développement des

92



moyens de communication sont mis en place pour limiter les déplacements des étudiants et des enseignants.

- Des enjeux persistent en termes d'ambition des lycéens doubiens qui ne se tournent pas forcément vers les études supérieures malgré des bons résultats, pour différentes raisons :
 - Les jeunes des espaces ruraux isolés, comme dans d'autres espaces similaires en France, peuvent rencontrer des freins psychologiques, sociaux, familiaux, de mobilité...
 - D'autres jeunes sont tournés vers la Suisse où ils peuvent trouver des emplois techniques bien rémunérés au terme d'études courtes.

Politiques à destination de la jeunesse

Au-delà de l'offre éducative, l'accompagnement des jeunes (aide à l'orientation, à l'emploi, écoute, offre culturelle et sportive dédiée...) est pris en charge par les structures et initiatives départementales suivantes :

- Une Maison de l'Adolescent à Besançon proposant un accueil des adolescents, des parents et animant un réseau de professionnels de l'action sociale à destination de la jeunesse.
- Un Réseau Information Jeunesse à l'échelle de la Franche-Comté, avec huit structures présentes dans le Doubs (un centre régional d'information jeunesse situé à Besançon et un maillage en points information jeunesse sur le reste du territoire.
- Un portail internet «jeunes-fc.com», émanation du réseau, recensant les différentes actions à destination de la jeunesse sur le territoire.
- Le dispositif «Avantages Jeunes» propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Franche-Comté et dans le Jura et Jura bernois en

Suisse. Elle permet de bénéficier de 3000 réductions et gratuités auprès de 1800 partenaires. L'offre est répertoriée sur le site avantagejeunes.fr.

C2 / Les politiques d'amélioration des services d'éducation jeunesse

Des projets sont déjà en cours afin d'améliorer l'offre éducative sur le territoire.

Protocole ruralité

- La dynamique de baisse des effectifs, bien que moins importante que dans d'autres départements de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les contraintes budgétaires et difficultés de fonctionnement pesant sur les petites écoles posent un enjeu de transition vers la création de **regroupements pédagogiques intercommunaux** (concentrés sur un seul site, ou multi-site si pertinent). Il s'agit de proposer un niveau de service modernisé et amélioré aux usagers et en favorisant la construction des projets en concertation avec les acteurs locaux.
- Dans ce cadre, un protocole ruralité a été signé à l'échelle départementale par la Région, le Préfet, le Recteur d'Académie, le DASEN, la CAF, l'AMIF et l'AMRF.
- De ce protocole cadre découlent des conventions locales permettant aux communes d'être accompagnées dans leur projet de regroupement d'écoles :
 - Réflexion sur l'offre éducative globale (mise en place des temps périscolaires...)
 - Amélioration de conditions matérielles (construction ou rénovation des bâtiments, création de cantine, parkings, développement d'un transport collectif)
- Dans le cadre de ces conventions, les services de l'Etat peuvent débloquer des subventions permettant de mener à bien le projet.

- Début 2017 dans le Doubs, 2 conventions pour des regroupements sont signées, 3 sont réalisées et 7 sont en projet (en phase de concertation).

Développement du numérique

Un autre projet phare de l'Education Nationale, porté au niveau national et dans l'académie de Besançon, est le développement des équipements numérique :

- Développement du Très Haut Débit dès 2013 dans l'établissement pilote Denis Diderot, collège de Besançon
- Installation de tableaux, tablettes numérique, vidéoprojecteurs dans les écoles selon les besoins
- Communication numérique en développement dans les RPI déconcentrés
- Développement d'ENT

Investissements départementaux pour les collèges

Le département agit pour la réhabilitation des collèges à travers un plan pluriannuel d'investissement pour les collèges. Les établissements de Frasne et de Quingey, rencontrant des problèmes de vétusté, sont prioritaires.

Schémas sectoriels concernés :

- **Protocole et conventions ruralité**
- **Plan Educatifs Territoriaux**
- **Plan pluriannuel d'investissement des collèges**

DEMANDE / BESOINS	OFFRE	
<p>Dynamiques en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les franges du territoire qui ont une moindre accessibilité aux services administratifs et agences d'opérateurs ■ Les publics ayant des difficultés d'accès au droit, sujets à la fracture numérique, peu mobiles... <p>Secteurs fragiles au regard des dynamiques en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Franges du territoire départemental 	<p style="text-align: center;">ATOUTS / OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un maillage dense sur l'ensemble du département ■ Des coopérations en cours liées à une politique volontariste des institutions et des acteurs locaux ■ Une structuration autour des MSAP en cours 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES / MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des évolutions majeures dans l'organisation et les prestations des services publics à anticiper ■ Une dématérialisation des démarches qui peut être vecteur de fracture sociale et territoriale

D/ Conclusions

- Zones frontalières (Pays Horloger dans le bassin de vie de Morteau, Haut Doubs)
- Secteurs isolés (périphérie des centres villes des Portes du Haut Doubs, sud du Doubs central, ...)

Secteurs fragiles

- Doubs central
- Franges transfrontalières
- Quartiers politiques de la ville des agglomérations bisontines et montbéliardaises

Enjeux

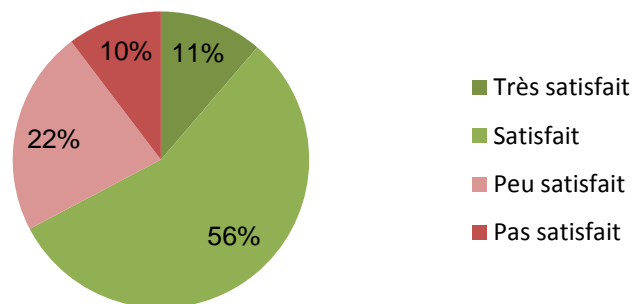
- ➔ Enjeu d'accompagnement des usagers autour des services dématérialisés afin de garantir l'inclusion numérique et l'accès au droit de tous les publics
- ➔ Enjeu de développement des partenariats entre les acteurs des services publics sur les territoires (Opérateurs de services, MSAP, Espaces Publics Numériques, centres sociaux, associations...) afin de garantir l'accès des usagers à un premier niveau de service proche de leur lieu de vie.
- ➔ Enjeu d'animation de ces partenariats pour garantir une fluidité de la prise en charge des usagers : formation des agents, journées de travail commun, bilans annuels de l'action des structures mutualisées...
- ➔ Enjeu de coopération transfrontalière concernant les démarches administratives, soutenue par des initiatives associatives (association des frontaliers...)
- ➔ Enjeu de restructuration du maillage en écoles primaires et agir dans le même temps pour l'adaptation des locaux aux objectifs pédagogiques actuels
- ➔ Enjeu de développement de l'apprentissage numérique et de à l'école
- ➔ Enjeu d'incitation des jeunes Doubiens à la poursuite d'études supérieures

LES SERVICES SOCIAUX

A/ Les résultats de l'enquête sur les services sociaux

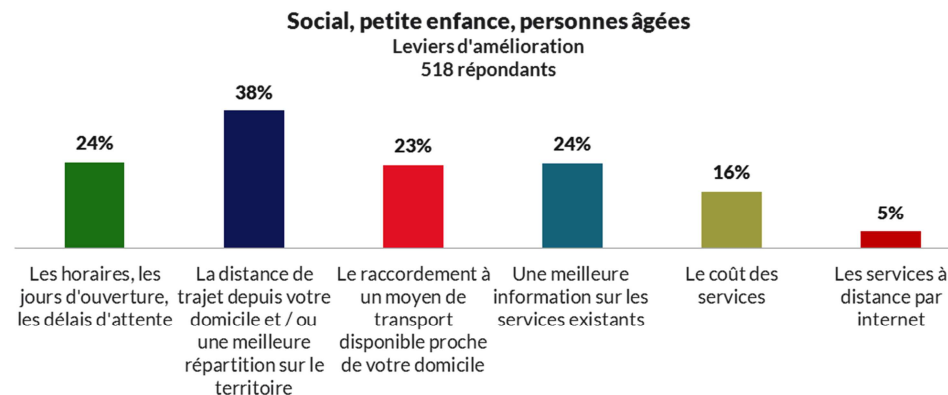
- Les services sociaux et à destination de la petite enfance et des personnes âgées sont indispensables pour 43% des répondants et importants pour 51% d'entre eux.
- Si une majorité de répondants souhaitent que le service se trouve à moins de 10 minutes de leur domicile, 36% sont prêts à faire plus de 10 minutes de trajet pour l'atteindre.

Social, petite enfance...
Satisfaction
523 usagers répondants



- Les services sociaux recueillent majoritairement de la satisfaction.
- Ce ressenti est inégal selon les territoires :
 - Très positif dans le Pays des Portes du Haut-Doubs (90% de satisfaction)

- En demi-teinte dans le Haut-Doubs (55% de satisfaction)



- Plusieurs leviers d'amélioration sont mis en avant par les répondants :
 - La distance au domicile et le maillage en service tout d'abord (38% des répondants)
 - L'élargissement des horaires, jours d'ouverture et la diminution des délais d'attente et la meilleure connaissance des services existants (24% respectivement)
 - Le raccordement à un moyen de transport proche du domicile (23%)
 - Le coût des services (16%)

B/ L'offre de services sociaux dans le Doubs

Petite Enfance

Organisation de l'offre

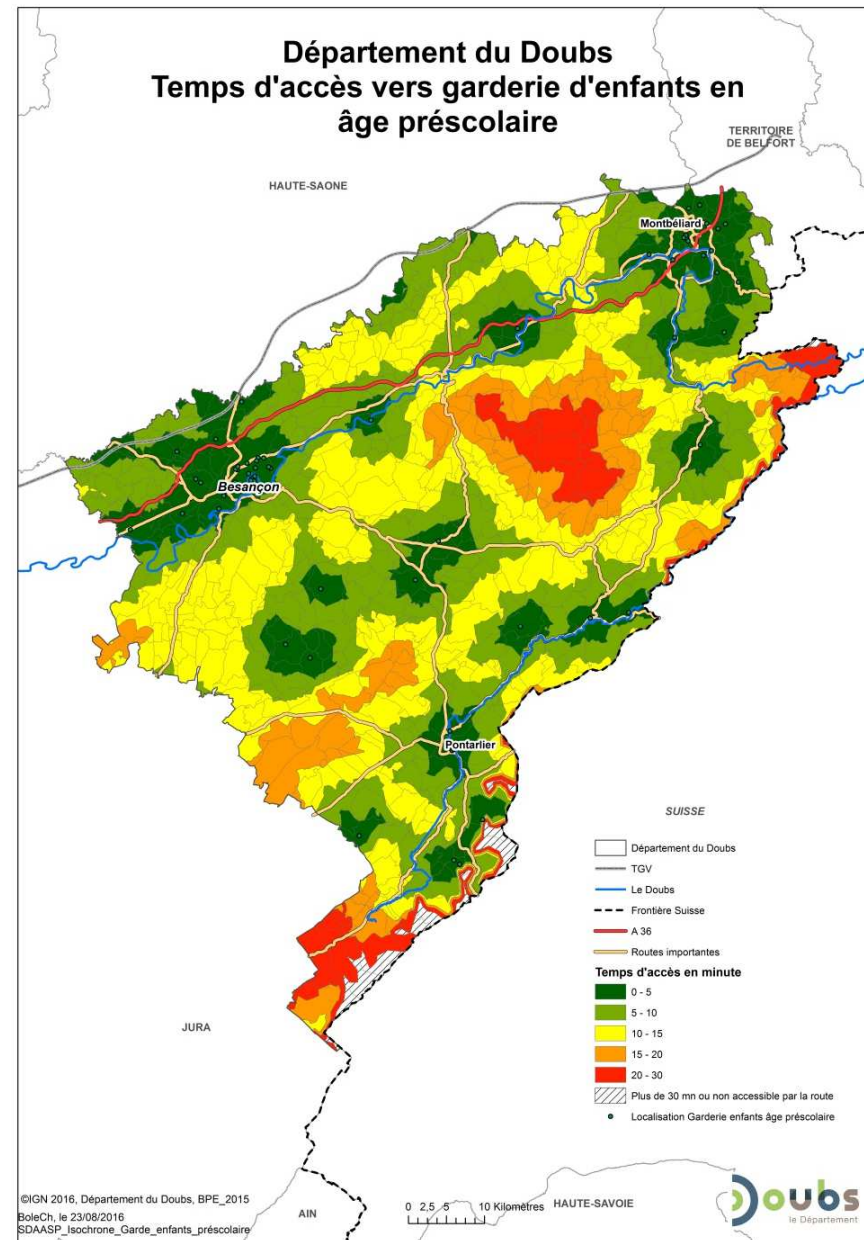
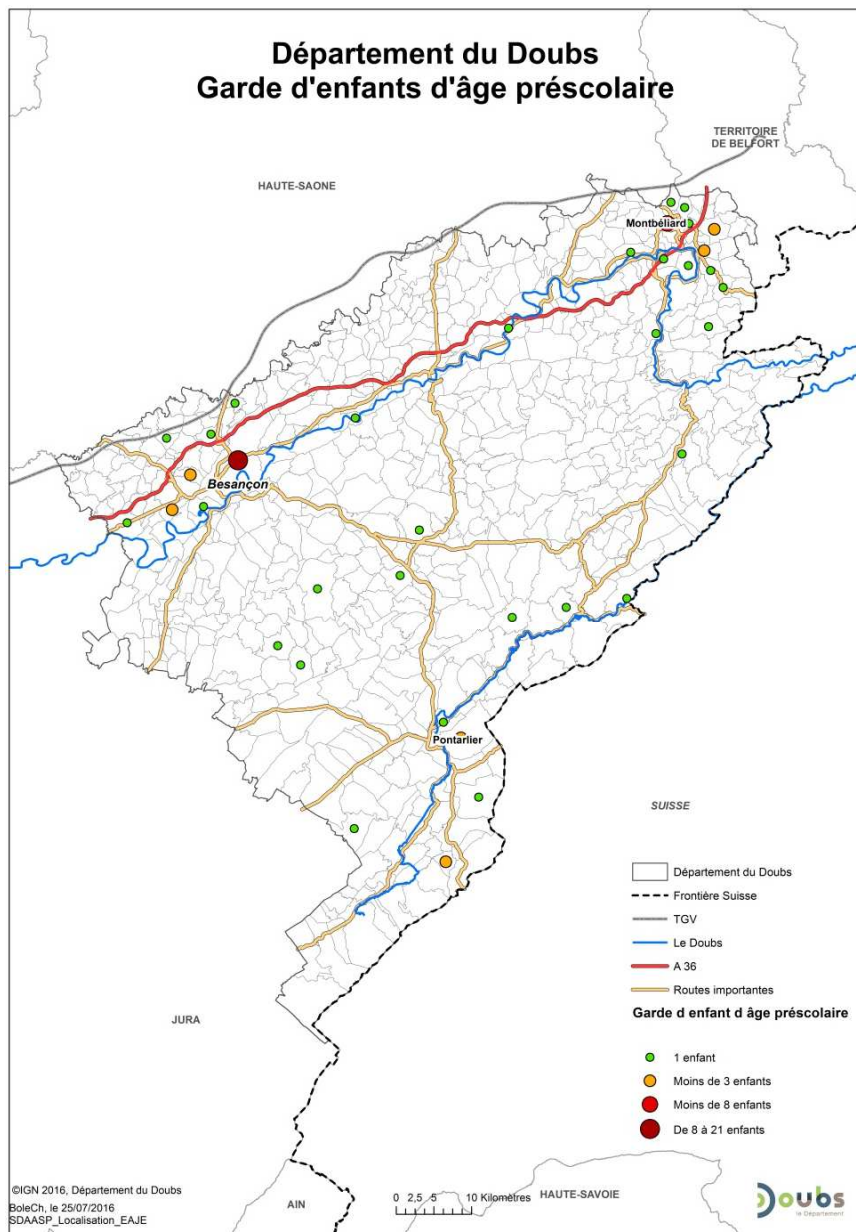
- Sur le département, la **capacité théorique d'accueil par les modes de garde formels (tous modes confondus) est de 64,6% en 2013**, ce qui place le Doubs dans le premier tiers des départements français concernant cet indicateur.
- Le mode d'accueil dominant reste les assistantes maternelles (47.4% en capacité théorique d'accueil) et la capacité d'accueil collectif est de 12,9%, part inférieure à la moyenne nationale.
- En 2016, on compte 112 établissements d'accueil collectif du jeune enfant :
 - 4 crèches familiales,
 - 35 micro-crèches (PSU et PAJE)
 - 73 multi accueil
- Des enjeux forts d'accessibilité à l'accueil collectif en garderie sont en outre observables dans les Portes du Haut-Doubs et dans le sud du Doubs Central, à la pointe du Haut Doubs et au nord du Pays Horloger (plus de 20 minutes pour accéder au service). Les dynamiques démographiques dans certains de ses espaces interrogent ainsi la capacité du territoire à répondre aux besoins des ménages.
- De même, les capacités d'accueil sont variables selon les territoires qui présentent des offres plus ou moins en adéquation avec les besoins : manques de structures d'accueil identifiés dans le Doubs Central et départ à la retraite d'assistantes maternelles, réseau plutôt satisfaisant dans la CC Loue Lison malgré des secteurs moins dotés...

- Les changements de pratiques et modes de vie ainsi que la demande des travailleurs frontaliers entraînent une nécessité de développement d'une offre de garde en horaires atypiques. Le taux d'activité élevé du département (54%) contribue également à justifier des modes de garde en nombre assez important.
- Dans le Haut-Doubs par exemple, cette dynamique est déjà lancée avec des accueils petite enfance et périscolaires ouvrant dès 6h15 et fermant à 19h.

Stratégies d'amélioration

- Le Schéma départemental des Services aux familles pour la période 2016-2019, met en avant une augmentation entre 2013 et 2015 de la capacité théorique d'accueil de 1,4 places pour 100 enfants pour le département contre 1,9 au niveau national.
- Un travail doit être mené pour assurer l'équilibre des modes de garde et ainsi permettre aux ménages du département de disposer d'un choix concernant l'accueil petite enfance. Au niveau départemental, les efforts se portent principalement sur l'accueil collectif, avec un nombre de places inférieur au niveau national. Des projets locaux se développent en ce sens, notamment en lien avec l'offre périscolaire.
- Enfin, la stratégie C@P 25 inclut une orientation en matière de développement de l'offre de garde pour les enfants en situation de handicap.

Le département voit par ailleurs une structuration de l'offre de garde autour des Réseaux d'Assistants Maternelles, des Maisons d'Assistants Maternels ainsi que des crèches privées.



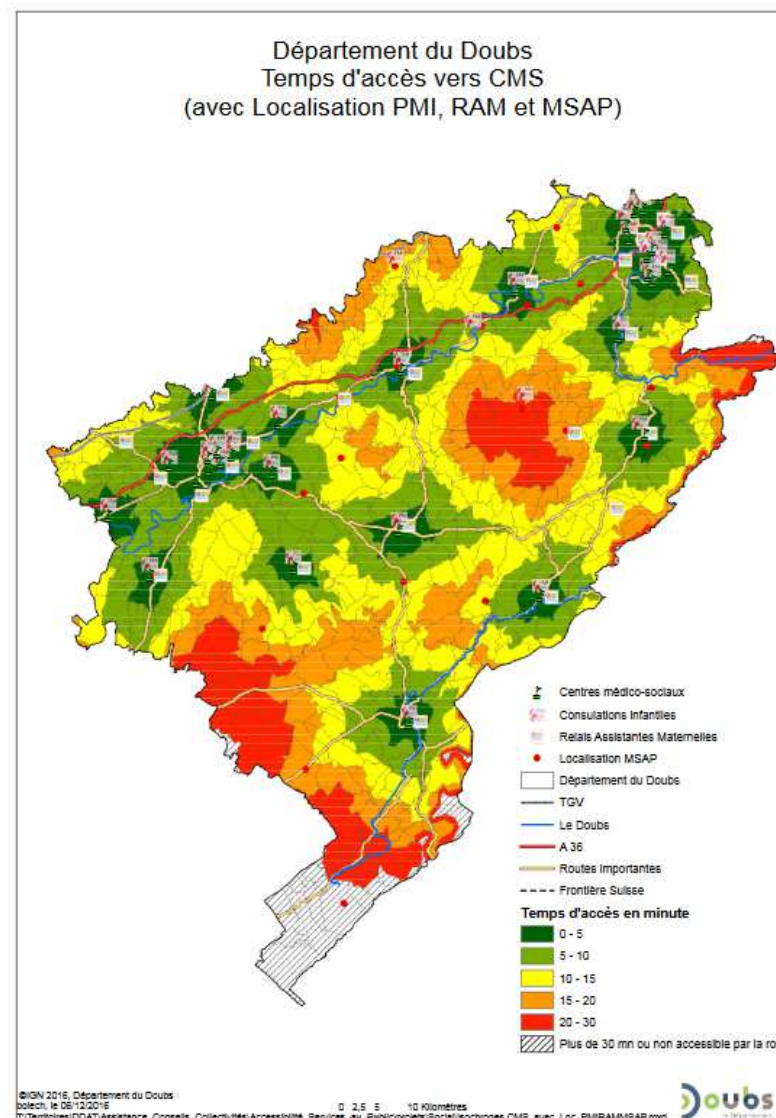
Accompagnement social

Les différents acteurs de l'accompagnement social (CCAS, Conseil Départemental) mettent en exergue plusieurs constats transversaux :

- Une forte précarisation des ménages du Doubs, notamment dans certains secteurs ruraux (Doubs Central) ainsi que dans certains secteurs des agglomérations bisontines et montbéliardaises.
- Une problématique de coordination entre les services afin d'assurer un accompagnement global des personnes, et de mutualisation des moyens matériels et humains.
- Une difficulté d'appréhension et de prise en charge des problèmes de psychiatrie qui impactent fortement les procédures d'accompagnement. Ces difficultés sont notamment marquées dans le nord du territoire, et plus particulièrement dans le domaine de la pédopsychiatrie.
- Une insuffisance dans certaines zones comme le Haut Doubs de professions paramédicales (orthophoniste, psychomotricien, etc.) qui impacte de manière importante certains publics.

L'action sociale départementale

- Le Département est chef de file de l'Action Sociale sur le territoire. À ce titre, il définit et met en œuvre des politiques d'action sociale, en coordination avec les collectivités locales et organismes agissant sur le champ social.
- La réorganisation de l'action sociale a conduit à une intervention renouvelée autour de trois pôles territoriaux, afin de répondre plus précisément aux besoins des territoires.



- L'accessibilité est moindre à ces services dans le Haut-Doubs, le sud du Pays Horloger, l'est de la CC Loue Lison, au nord des Portes du Haut-Doubs
- Il existe par ailleurs cinq centres de planification familiale sur le territoire : deux à Besançon, Pontarlier, Montbéliard, Morteau, Baume-les-Dames.

L'accompagnement des personnes âgées et personnes handicapées

Accompagnement des personnes âgées

- L'accompagnement des personnes âgées est organisé autour :
 - De 4 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) localisés à Besançon, sur le Doubs Central, à Montbéliard et Pontarlier.
 - Des services Autonomie intégrés aux trois directions territoriales des solidarités humaines (DTSH) du Conseil Départemental
 - D'autres dispositifs à l'échelle locale ou porté par d'autres acteurs
- Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ainsi que les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) concourent également au maintien à domicile des seniors et personnes en situation de handicap
- L'accessibilité aux EHPAD est plutôt bonne dans le département à l'exception de quelques franges (Clos du Doubs, sud du Haut-Doubs notamment).
- Si les équipements sont plutôt satisfaisants en matière d'hébergement, la problématique principale relève du maintien à domicile. L'adaptation des logements, l'accessibilité aux services

notamment de santé, et la disponibilité des services d'intervention sont ainsi des problématiques fortes pour les territoires du Doubs, notamment les plus vieillissants (Doubs Central, agglomération montbéliardaise). Les centre-bourgs connaissent ces dernières années une importante dynamique d'installation des personnes âgées.

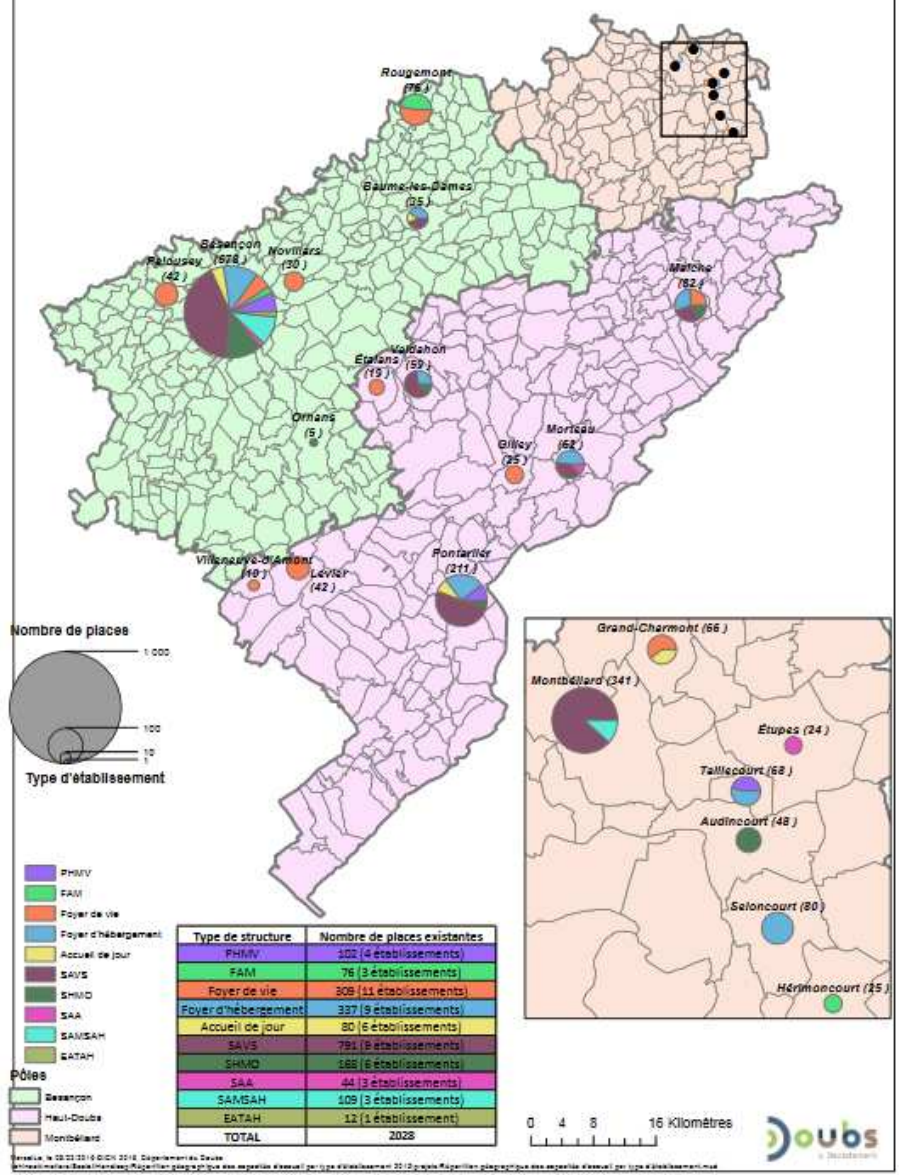
Accompagnement des personnes handicapées

- Le département dispose d'une structure dédiée, portée par le Conseil Départemental, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui permet un accès unifié aux droits et prestations en faveur des personnes en situation de handicap. Le but est de garantir à chaque personne handicapée une fluidité de son parcours de vie par un accompagnement adapté à ses besoins spécifiques, et respectueux de son projet de vie.
- Le nombre de personnes accueillies en 2014 par la MDPH du Doubs était de 8 212 sur le site unique de Besançon.
- La prise en charge des personnes handicapées se fait de manière diversifiée et maille le département malgré des manques notamment dans le Haut-Doubs.

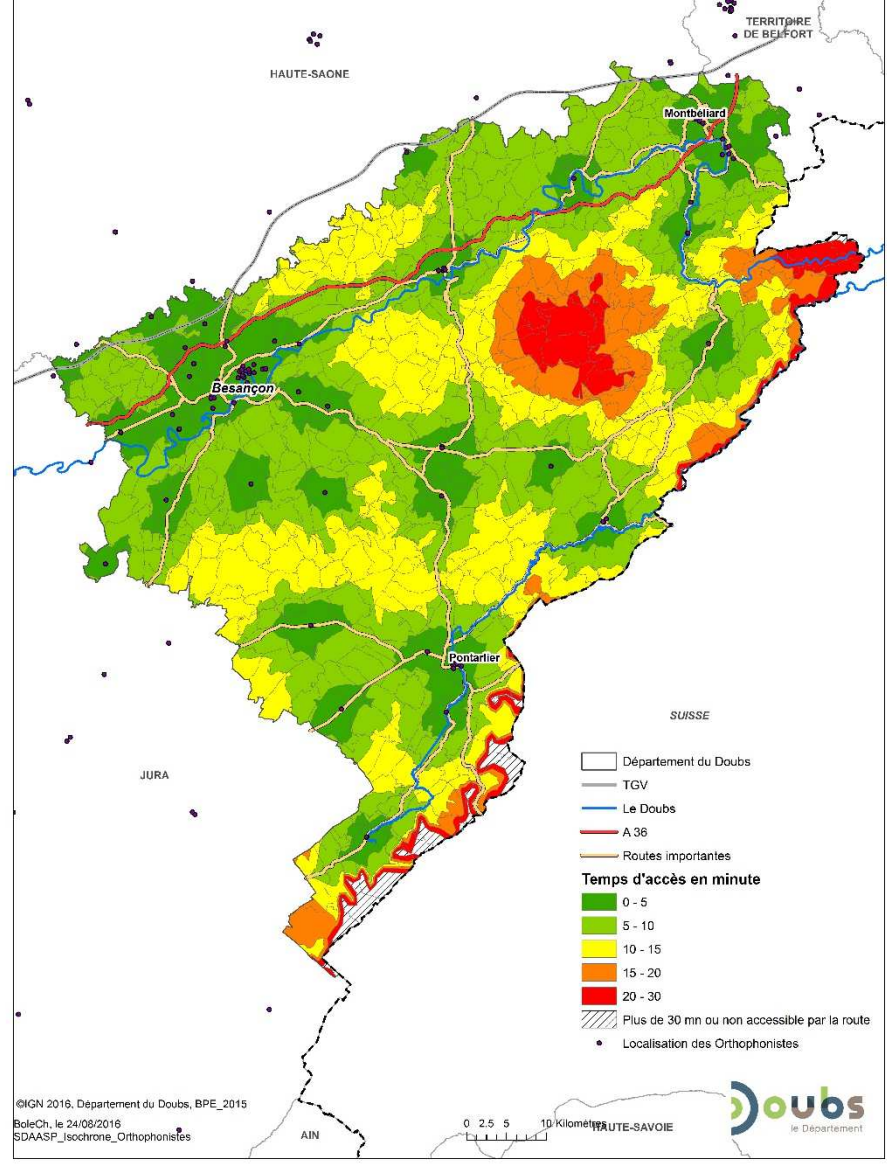
101

PARTIE 3 / L'OFFRE THEMATIQUE DE SERVICES : SERVICES SOCIAUX

Répartition géographique des capacités d'accueil par type d'établissement (2015)

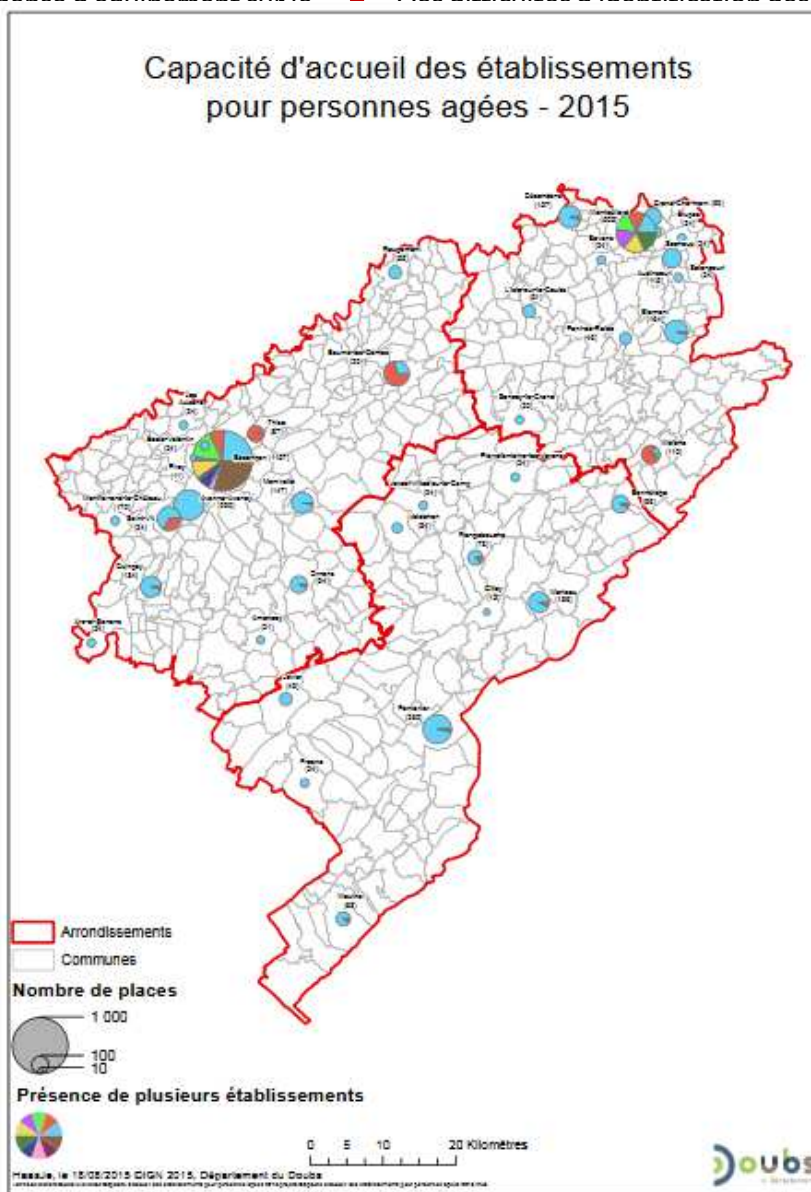
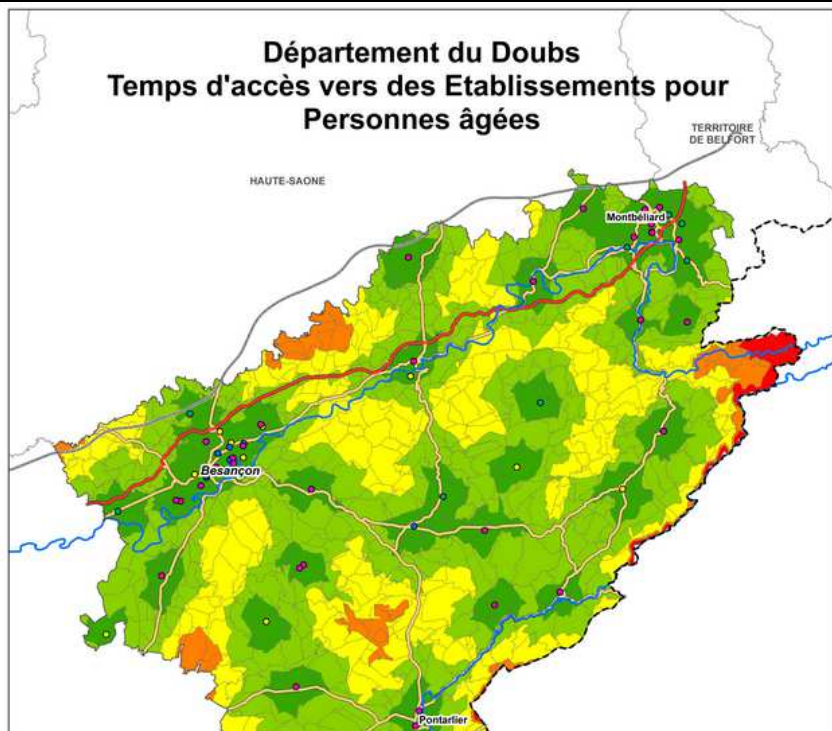


Département du Doubs
Temps d'accès vers un Orthophoniste



C/ Conclusions

DEMANDE / BESOINS	OFFRE
<p>Dynamiques en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une précarisation de la population dans certains secteurs et des difficultés de prévention qui compliquent le travail d'accompagnement ■ Un vieillissement de la population moindre que dans d'autres territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté mais qui s'accroît ■ Des situations de saturation à anticiper au regard de l'accroissement démographique <p>Secteurs fragiles au regard des dynamiques en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Doubs Central (précarisation et vieillissement) ■ Agglomération montbéliardaise (vieillissement) ■ Loue Lison et Portes du Haut-Doubs (croissance démographique) 	<p>ATOUTS / OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un maillage dense d'équipement au l ■ Une réorga schémas sec acteurs conc <p>FAIBLESSES / MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des difficultés d'identification des <p>Secteurs fragile</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Doubs centr ■ Franges dép ■ Quartiers pc



103

Enjeux

→ Le maintien d'un maillage de proximité

en structures d'accueil afin de maintenir l'accueil inconditionnel de proximité

- ➔ La visibilité des services par les usagers
- ➔ L'interconnaissance des partenaires sur le secteur social
- ➔ Le maintien à domicile des personnes âgées
- ➔ La consolidation de l'offre de garde sur le territoire
- ➔ L'accompagnement des évolutions liées au numérique
- ➔ Un enjeu de déploiement de l'aide alimentaire sur le département

DES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE DOUBS

Au regard de l'analyse territoriale, sociodémographique et thématique, plusieurs enjeux prioritaires ressortent :

- **La réduction nécessaire des inégalités entre les territoires pour l'accès aux services**, aussi bien en termes d'accès physiques pour les territoires éloignés, qu'en matière de connaissance des services pour les publics du territoire
- **Le développement des partenariats** entre les acteurs et les différentes structures du territoire
- **Le développement et l'accompagnement de la structuration et du renforcement de l'offre de santé** sur le territoire (projet de santé, accueil de nouveaux praticiens et de stagiaires, etc.)
- **L'amélioration de l'offre de garde** pour la petite enfance
- **Le développement d'une offre de services adaptés aux différents publics** du territoire (logements séniors, jeunes, etc.)
- **L'accompagnement des publics les plus fragiles en matière d'insertion et d'usages numériques**
- **L'organisation et l'amélioration de l'offre de Maisons de Services au Public** du territoire (MSAP)
- **Le développement de structures de formation numérique** pour accompagner l'évolution des usages
- **L'amélioration et le développement de l'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle** (TAD, transports collectifs, covoiturage, etc.)
- **La garantie d'un maillage de proximité en services de sécurité et d'urgence** sur l'ensemble du territoire départemental

- **Le développement d'une réponse adéquate à la problématique de l'aide alimentaire**

VOLET 2 :

ARMATURE DU PLAN D' ACTIONS

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

TABLE DES MATIERES

Introduction 108

Le cadre légal de la démarche 108

La méthode d'élaboration du plan d'actions 108

Les principes phares 110

1/ LES SERVICES PUBLICS 111

 PREAMBULE 111

AXE 1 : STRUCTURER LE MAILLAGE DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC 111

AXE 2 : POURSUIVRE L'ENGAGEMENT SUR LES SERVICES DE SECURITE AU SEIN DU DEPARTEMENT 113

AXE 3 : ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'EMPLOI DU DEPARTEMENT 113

AXE 4 : POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE DOUBS 114

2/ LES SERVICES SOCIAUX 114

 Préambule 114

AXE 1 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET LA GOUVERNANCE DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT 116

AXE 2 : COMPLETER ET DEVELOPPER LE MAILLAGE EN SERVICES 116

3 / LES SERVICES DE SANTE 118

 Préambule 118

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE AUPRES DES JEUNES MEDECINS 118

AXE 2 : STRUCTURER L'OFFRE D'ACCES AUX SOINS AU NIVEAU LOCAL 119

AXE 3 : DEVELOPPER DES LEVIERS POUR L'ACCESSIBILITE A L'OFFRE DE SOINS 119

4 / LES LEVIERS D'AMELIORATION 120

4.1/ LE NUMERIQUE 120

 PREAMBULE 120

AXE 1 : ORGANISER LE PREMIER ACCUEIL NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE 121

AXE 2 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION NUMERIQUE 122

4.2/ L'OFFRE DE MOBILITES 123

 Préambule 123

AXE 1 : PERENNISER ET VALORISER L'OFFRE DE MOBILITES DU DOUBS 124

AXE 2 : DEVELOPPER LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE 124

5/ L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES, UN ENJEU D'ATTRACTIVITE TERRITORIALE (COMMERCES, LOISIRS, TOURISME) 126

 Préambule 126

AXE 1 : ASSURER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS ET LA COMMUNICATION SUR LES ATOUTS DU DEPARTEMENT 126

AXE 2 : ASSURER LE MAINTIEN DE L'OFFRE RECREATIVE SUR LE TERRITOIRE 127

INTRODUCTION

Le cadre légal de la démarche

Le présent volet constitue le projet d'armature du Plan d'actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) instaure dans son article 98 l'obligation de réaliser des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Le décret du 4 avril 2016 en précise le contenu :

- Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services.
- **Un programme d'actions d'une durée de six ans comportant des objectifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et des mesures permettant d'atteindre ces objectifs.**
- Un plan de développement de la mutualisation des services publics s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental. L'enjeu est ici de développer un maillage territorial en espaces mutualisés de services au public favorisant un accès équilibré à ces services sur l'ensemble du territoire départemental.

La loi fait donc des Départements les chefs de file de la solidarité territoriale en leur confiant le soin d'élaborer, avec l'État, ces schémas. La loi précise que « la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma départemental donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'État dans le département, le Département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés ».

La méthode d'élaboration du plan d'actions

Après un travail de diagnostic partagé entre les services du Conseil départemental, les services de l'État et les acteurs territoriaux, une nouvelle série de rencontres territoriales ont été menées afin de constituer le vivier d'actions. Sept rencontres ont été réalisées au sein des territoires du département (Grand Besançon, Doubs Central, Nord Doubs, Pays Horloger, Haut-Doubs, Portes-du-Haut-Doubs, Loue Lison) ; avec pour objectifs de recenser les projets en cours et d'identifier les leviers d'actions possibles.



Les principes phares

La proposition d'armature du programme d'actions du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Doubs suit plusieurs principes clés qui permettent de répondre tant aux enjeux posés par le schéma (ambition, portée, cadre réglementaire), mais également à la volonté des co-pilotes du schéma (Conseil départemental et Préfecture) d'élaborer un document adapté aux exigences territoriales. Il s'agit notamment :

- **D'une prise en compte et d'une cohérence avec les schémas existants.** Le département, les territoires et les partenaires ont déjà mené de nombreuses démarches en faveur d'une amélioration de l'accessibilité des services. Le programme

d'actions proposé s'attache ainsi à s'inscrire en cohérence avec les schémas sectoriels et territoriaux.

- **Une hiérarchie différenciée** entre des ambitions pour le territoire à porter auprès des partenaires et des projets opérationnels pouvant être mis en place au niveau départemental ou territorial.
- **Deux niveaux de lecture, départementale et territoriale.** Le programme d'actions répond à des problématiques départementales mais doit également prendre en compte les caractéristiques territoriales très contrastées du département du Doubs. Au regard des apports des ateliers territoriaux, le programme d'actions se décline ainsi également au niveau local.

1/ LES SERVICES PUBLICS

PREAMBULE

Du diagnostic du SDAASP ont émergé des enjeux concernant l'accessibilité à certains services publics et notamment :

- La structuration en Maisons de Services au Public
- Les services éducatifs
- Les services de sécurité
- Les services liés à la recherche d'emploi

Si les problématiques spécifiques à chaque type de services mènent au développement de pistes d'action ciblées, certains enjeux appellent à une réflexion transversale :

- **Enjeu d'accompagnement des usagers autour des services dématérialisés** afin de garantir l'inclusion numérique et l'accès au droit de tous les publics
- **Enjeu de développement des partenariats entre les acteurs des services publics sur les territoires** (Opérateurs de services, MSAP, Espaces Publics Numériques, centres sociaux, associations...) afin de garantir l'accès des usagers à un premier niveau de service proche de leur lieu de vie.
- **Enjeu d'animation de ces partenariats** pour garantir une fluidité de la prise en charge des usagers : formation des agents, journées de travail commun, bilans annuels de l'action des structures mutualisées...
- **Enjeu de coopération transfrontalière** concernant les démarches administratives, soutenue par des initiatives associatives (association des frontaliers...)
- **Enjeu de développement de l'apprentissage numérique à l'école**

- **Enjeu d'incitation des jeunes Doubiens à la poursuite d'études supérieures**

AXE 1 : STRUCTURER LE MAILLAGE DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Le décret d'application du SDAASP d'avril 2016 prévoit « l'intégration d'un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes ».

Face aux enjeux localisés d'un déficit d'accès aux services publics, les services de l'Etat et les collectivités du Doubs ont investi la question de la mutualisation en s'engageant dans la démarche de « Relais Services Publics » puis « Maisons de Service au Public »

Les Maisons de services au public sont des lieux d'accueil et d'information de premier niveau, créées pour répondre aux besoins des habitants éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales. Ces structures proposent des services mutualisés d'accompagnement aux démarches de la vie quotidienne (démarches administratives et prestations sociales, accès à l'emploi, transports, énergie, écoute et aide à destination de publics spécifiques, services postaux, Créées sur la base d'un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés, elles sont régies par une convention spécifique.

Dans le Doubs, 24 communes proposent ou vont proposer une MSAP (labellisée ou non), parmi lesquelles :

- 9 MSAP collectivités en milieu rural ou quartier politique de la ville
- 5 MSAP « Objectif Emploi » réparties sur 7 sites à l'Isle-sur-le-Doubs, Baume-les-Dames, Bouclans-Roulans, Clerval-Sancey, Rougemont.

- 8 MSAP postales à Mamirolle, Frasné, Orchamps-Vennes, Saint-Hippolyte, Mouthe, Gilley, Arcey, Le Russey

Les différents objectifs abordés dans ce plan d'action (création de nouvelles structures, communication, partenariats, harmonisation) doivent être considérés dans le cadre défini du **Cahier des charges national**. En effet, les MSAP labellisées par le Préfet de Département doivent être conformes aux critères suivants :

- Une localisation à plus de 20 minutes en véhicule motorisé d'une autre Maison de services au public, sauf exception liée notamment à une situation d'enclavement.
- Une ouverture minimum de 24 heures par semaine ;
- Un animateur assurant l'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation avec les opérateurs partenaires. Ces derniers s'engagent à le former et à l'informer sur leurs prestations ;
- Un équipement informatique mis à la disposition du public ;
- Un local comportant au minimum au point d'accueil du public, un point d'attente et un espace confidentiel permettant des bonnes conditions d'entretien.
- Des précisions sur la visibilité extérieure, ainsi que les modalités d'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- Le cas échéant, le choix de modes d'organisation locaux comme l'itinérance des services, la localisation multi-sites, ou la mutualisation dans des équipements existants, etc.
- Les comptes d'exploitation et bilans des années antérieurs et/ou le budget prévisionnel pour l'année en cours ou à venir pour rendre compte du coût annuel de fonctionnement.

Les objectifs retenus sont les suivants.

1/ Mettre en place un plan de communication spécifique pour les structures existantes

Le Doubs est déjà fortement engagé dans la démarche de création de MSAP. En parallèle, l'enjeu est de faire connaître ces structures et les services qu'elles proposent aux habitants afin qu'elles soient véritablement identifiées comme le premier lieu d'information et d'accueil en proximité.

- Informer les acteurs relais locaux : secrétariats de mairies, antennes départementales, agents des MSAP, ...
- Mobiliser les canaux d'information disponibles : magazine du Département « Vu du Doubs », bulletins municipaux, radios locales, panneaux d'affichage, ...
- Mettre en place la signalétique nationale pour l'ensemble des structures labellisées

2/ Assurer la gouvernance des MSAP et les partenariats

Afin d'assurer la pérennité des MSAP, leur efficacité et le développement de nouveaux projets, un travail est à mener sur les dispositifs de gouvernance. L'enjeu est de bien déterminer le champ d'action des partenaires et d'assurer un suivi global des MSAP sur le territoire.

- Clarifier le rôle de la MSAP et les relations partenariales avec les autres structures d'accueil du public (Grand Besançon, Nord-Doubs : situations spécifiques des MSAP à proximité d'antennes départementales)
- Développer l'articulation entre les MSAP et les services sociaux (Département, CCAS)
- Organiser le réseau départemental des MSAP (partage d'expérience et de bonnes pratiques)
- Mettre en place un comité de suivi des MSAP à l'échelle du département (Préfecture, Conseil Départemental, EPCI, Agents des MSAP, La Poste)

- Harmoniser le fonctionnement des MSAP au niveau départemental afin de clarifier l'offre de services
- Déterminer des modalités de partenariats claires avec les opérateurs : lignes dédiées, identification d'un interlocuteur,

3/ Développer l'offre de services dans les MSAP et les structures mutualisées

Le développement de nouveaux partenariats permet de proposer des nouveaux services au sein des MSAP et de coller au mieux aux besoins des habitants et aux réalités locales.

- Accueillir de nouveaux opérateurs nationaux pour les MSAP récentes
- Étendre la gamme de services proposés
 - Services logement-urbanisme : CAUE, ADIL, Info-Energie,
 - Services en faveur de l'accès au droit : permanences de conciliateur de justice ; CDAD, ...
 - Services d'aide aux familles : Point info jeunesse, Point info Famille, Réseau d'Ecoute, d'Aide, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), ...
 - Services administratifs : borne, service informatique, photomaton
 - Services d'aide sociale : relais pour l'aide alimentaire, ...
- Encourager les mutualisations de services au-delà des services publics : commerces, petite enfance, lecture publique
- Développer les tiers-lieux et espaces de travail coopératifs : fablabs, espaces de coworking

AXE 2 : POURSUIVRE L'ENGAGEMENT SUR LES SERVICES DE SECURITE AU SEIN DU DEPARTEMENT

Le SDAASP prend en compte le SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques), réalisé par le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) du Doubs, arrêté en 2016, et qui détermine les orientations en matière de gestion des risques sur le territoire et cadre notamment le maillage territorial et l'affectation des moyens humains. Dans le SDAASP, les actions portent notamment sur la formation et la sensibilisation des citoyens et tendent à favoriser leur engagement.

1/ Développer le recrutement des volontaires pour les services de sécurité

- Valoriser et communiquer sur le volontariat auprès des jeunes. Développer les classes de cadets dans les collèges doubiens : organiser un partage d'expérience sur les initiatives en cours
- Favoriser les retours d'expériences entre acteurs et entre collectivités

2/ Poursuivre la mise en capacité du territoire en matière de premiers secours

- Systématiser les formations de premiers secours dans les territoires pour assurer un premier niveau d'assistance.
- Poursuivre la couverture du territoire en défibrillateurs dans les structures publiques et privées

AXE 3 : ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'EMPLOI DU DEPARTEMENT

Les objectifs proposés en matière d'aide à l'emploi sont en complémentarité avec les politiques des opérateurs spécialisés dans cet accompagnement (Pôle Emploi, Mission Locale). Le Département est engagé depuis longtemps dans des partenariats avec ces acteurs afin

d'améliorer le suivi des publics en difficulté, notamment via le dispositif d'accompagnement global mis en place avec Pôle Emploi.

Les actions proposées dans le cadre du SDAASP poursuivent cette dynamique partenariale.

1/ Promouvoir les approches partenariales et intégrées en matière d'emploi

- Compléter le maillage et les partenariats en matière d'insertion
- Sensibiliser les collectivités locales aux clauses d'insertion et aux partenariats possibles
- Développer les partenariats en matière d'accompagnement dans le cadre d'une structure partenariale
- Mobiliser les outils de coordination entre les offres d'emploi et les demandeurs: accès à la formation, GPEC, Méthode de recrutement par simulation

2/ Développer des outils spécifiques à destination des demandeurs d'emploi

En s'appuyant sur des projets expérimentés localement, il est possible de développer de démarches innovantes permettant de soutenir les personnes en recherches d'emploi.

- Etendre le dispositif de la Garantie Jeunes
- Mettre en place des outils d'aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi, par exemple les initiatives de garage solidaire (selon l'exemple de Pontarlier)

2/ LES SERVICES SOCIAUX

Préambule

Le champ de l'action sociale en tant que compétence privilégiée du Département fait déjà l'objet de nombreuses démarches et initiatives

AXE 4 : POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE DOUBS

Le SDAASP s'est notamment penché sur les enjeux propres à l'enseignement primaire. La dynamique de baisse des effectifs d'élèves, bien que moins importante que dans d'autres départements de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les contraintes budgétaires et difficultés de fonctionnement pesant sur les petites écoles posent un enjeu de transition vers la création de regroupements pédagogiques intercommunaux (concentrés sur un seul site, ou multi-site si pertinent). Il s'agit de proposer un niveau de service modernisé et amélioré aux usagers et en favorisant la construction des projets en concertation avec les acteurs locaux.

1/ Encourager les conventions ruralité en faveur des regroupements scolaires

- Poursuivre la dynamique de regroupement scolaire avec les services périscolaires

LES ACTIONS CLES

- ➔ ACTION N° 01 / Étendre la gamme de services des maisons des services au public (MSAP)
- ➔ ACTION N° 02 / Mettre en place une communication efficace pour les MSAP
- ➔ ACTION N° 03 / Articuler maisons de services au public et services sociaux départementaux, intercommunaux et communaux
- ➔ ACTION N° 04 / Former la population aux premiers secours
- ➔ ACTION N° 05 / Créer une structure partenariale en matière d'insertion
- ➔ ACTION N° 06 / Créer une structure mutualisée pour faciliter les politiques de l'habitat et de maîtrise de l'énergie auprès du public

notamment en partenariat avec les opérateurs nationaux (CAF, CPAM, MSA, ...). Concernant ces thématiques, l'objectif du SDAASP est bien de venir appuyer ou compléter certaines orientations au regard des besoins remontés par les acteurs locaux et les usagers.

A ce titre, les objectifs proposés se concentrent sur certains publics (personnes âgées et handicapées, petite enfance) et certains leviers d'amélioration en particulier la question des partenariats et de la communication.

Les axes de travail présentés ci-après s'inscrivent pleinement dans la dynamique en cours au sein du département et portée par les différentes instances concernées. Ils s'inscrivent ainsi en continuité et en cohérence avec les schémas suivants qui fixent le cadre d'intervention sur ces problématiques :

- **La politique départementale C@P25** consacre une large part aux « solidarités humaines et territoriales » pour répondre au rôle majeur de garant de la cohésion sociale et de l'équité territoriale que doit jouer le Département. Les objectifs et les actions se déclinent ainsi autour des champs de l'enfance et de la famille, de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, ou encore de l'insertion.
- **Le Schéma Départemental des services aux familles du Doubs (2016 / 2019)** porté par la CAF, conjointement avec les services de l'Etat, du Département, de la MSA, et de l'Education Nationale, et qui fixe la politique départementale en matière d'accueil des jeunes enfants et d'accompagnement à la parentalité.

D'autres schémas peuvent également être cités à l'image du **Plan Départemental de l'Habitat** qui fixe la politique départementale en matière de logement et participe à activer les leviers en faveur d'une meilleure autonomie des usagers.

Par ailleurs, ces thématiques sont traitées par le biais des stratégies et des orientations prises par chacun des opérateurs concernés.

Les collectivités qui composent le bloc communal participent également à la mise en place de projet et d'initiatives qui répondent à l'enjeu d'une meilleure accessibilité des services sociaux.

Dans le cadre du SDAASP, deux points seront particulièrement abordés : les actions de communication et de gouvernance, et la pérennisation du maillage existant.

AXE 1: RENFORCER LA COMMUNICATION ET LA GOUVERNANCE DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

1/ Communiquer sur les outils et les structures existants

Les travaux menés en concertation avec les acteurs locaux et les opérateurs de services ont permis de mettre en évidence en besoin évident de communication sur les structures et les démarches existantes. Il a en effet été identifié un défaut de connaissance et de lisibilité de l'action publique sur ces sujets auprès des usagers mais également entre les acteurs. Plusieurs actions ont ainsi pu être identifiées en ce sens :

- Communiquer et mettre à disposition l'annuaire départemental de l'accompagnement social
- Organiser un forum des services sociaux afin de faciliter l'interconnaissance entre les acteurs et le grand public
- Informer les secrétariats de mairie sur les services disponibles pour assurer un relais continu

2/ Renforcer les partenariats entre les acteurs de l'accompagnement social

Dans la même optique, une des axes majeurs d'amélioration de l'accessibilité des services réside dans une meilleure cohérence de l'action publique et donc dans une pérennisation et un développement des démarches partenariales entre les acteurs de l'accompagnement social.

- Développement des instances de partage et de retours d'expérience multi-partenariales
- Partager les éléments de diagnostic et de connaissance des besoins

3/ Valoriser le rôle des aidants

Plus spécifiquement, le champ d'action de l'accompagnement des aidants a été particulièrement évoqué et fait écho aux questions de maintien à domicile et de développement de l'autonomie des personnes :

- Développer l'accompagnement psychologique aux changements causés par le vieillissement
- Sensibiliser les familles au rôle des accompagnants, valoriser les solidarités familiales
- Développer des actions en faveur des aidants sur les territoires (accueil de jour, halte de répit) en lien avec la réforme d'adaptation de la société au vieillissement

AXE 2: COMPLETER ET DEVELOPPER LE MAILLAGE EN SERVICES

1/ Conforter le maillage en offre de garde

Les évolutions démographiques et les contraintes croissantes des familles et des collectivités ont également réaffirmé la nécessité de poursuivre la dynamique très positive du département en matière d'offre de garde, notamment au travers des pistes d'actions suivantes :

- Développer les structures d'accueil diversifié et la mise en réseau
- Valoriser et pérenniser les structures mutualisées
- Développer l'accueil pour les horaires atypiques et les enfants différents
- Mobilisation d'un groupe d'assistant(e)s maternel(le)s

2/ Créer des solutions de mobilités spécifiques pour les publics fragiles

De nombreuses propositions ont été émises dans l'optique d'un renforcement des mobilités dédiées aux publics les plus vulnérables du

département. Cet objectif est complémentaire avec les actions spécifiques autour de la mobilité mais les actions sont plus à intégrer comme une déclinaison et une prise en compte systématique de la question des mobilités dans les politiques d'accompagnement social.

- Mettre en place un dispositif de taxi services réservé aux publics en difficulté, pouvant être mutualisé à l'échelle d'un EPCI
- Encourager les initiatives associatives de mobilité (accompagnement des publics fragiles aux rendez-vous)
- Renforcer les services d'accompagnement déconcentrés :
- Poursuivre la structuration des CLIC sur le territoire

3/ Renforcer et structurer l'aide alimentaire sur le département

La phase de diagnostic a également permis de faire émerger une problématique spécifique autour de l'accessibilité à l'offre d'aide alimentaire.

- Développer le service d'aide alimentaire en complémentarité avec le réseau et les associations locales : renforcement du maillage en épicerie sociale, services itinérants, portage à domicile, développement de l'aide non-alimentaire

LES ACTIONS CLES

- ➔ ACTION N° 07 / Développer des garages solidaires sur le territoire et dans les agglomérations
- ➔ ACTION N° 08 / Améliorer la communication sur l'accompagnement social
- ➔ ACTION N° 09 / Développer le service d'aide alimentaire
- ➔ ACTION N° 10 / Poursuivre le développement des actions en faveur des aidants
- ➔ ACTION N° 11 / Améliorer le maillage en offre de garde petite enfance

3/ LES SERVICES DE SANTE

Préambule

La problématique de l'accessibilité des services au public fait logiquement émerger des enjeux et des attentes en matière d'offre de soins. Les questions de démographie médicale, du manque de spécialistes ou encore du suivi psychiatrique sont partagées par de nombreux territoires, dont le Doubs. En effet, bien que la situation soit globalement satisfaisante à l'échelle du département, en particulier en comparaison avec d'autres territoires de la Région Bourgogne-Franche Comté, des contrastes locaux demeurent.

Les ambitions en matière d'amélioration de l'offre de soins doivent être mises en perspective avec les leviers limités de la puissance publique et des acteurs locaux sur ces questions.

L'Agence Régionale de Santé constitue le partenaire privilégié sur cette question. Elle est en effet chargée d'organiser l'offre de soins sur le territoire au travers du Projet Régional de Santé 2018-2027 en cours d'élaboration. Un grand nombre d'actions et d'initiatives sont ainsi d'ores et déjà en cours sur le département, notamment en matière d'attractivité pour les jeunes médecins et de structuration des politiques de santé locales.

Les objectifs identifiés dans le SDAASP interviennent ainsi en complément et en appui des politiques en cours. Il s'agit d'identifier les partenariats possibles et les leviers à pérenniser pour que les acteurs locaux puissent participer à l'amélioration de l'offre de soins sur le département.

Si les fiches ci-après concernent essentiellement l'implantation des médecins généralistes, il n'en demeure pas moins que les problématiques de la médecine spécialisée et des services d'urgence sont un enjeu fort auquel les fiches proposées peuvent apporter des réponses

(développement des coopérations entre professionnels, coopérations franco-suisse, ...)

AXE 1: RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE AUPRES DES JEUNES MEDECINS

Le premier axe regroupe des orientations qui ont pour vocation de poursuivre les efforts déjà mis en place pour rendre le territoire attractif pour les jeunes médecins et pérenniser l'offre existante. Il s'agit principalement d'assurer un environnement propice à l'ancrage territorial des jeunes médecins en mobilisant au mieux les outils existants.

1/ Assurer l'accompagnement et la formation des internes/jeunes médecins sur le territoire

- Développer la maîtrise de stage auprès des médecins des territoires (encourager les médecins à participer à l'offre de qualification)
- Promouvoir les contrats de collaborateurs/d'assistants
- Développer des dispositifs de formation continue

2/ Favoriser l'attractivité des territoires en tension et pérenniser l'offre existante

- Clarifier et coordonner l'offre d'accueil des médecins à l'échelle de l'EPCI
- Développer une politique d'accompagnement inclusive (logement, scolarité, démarches administratives, culture, ...)
- Mobiliser les accompagnements des secteurs en tension (territoires classés en ZRR, territoires déficitaires identifiés par l'ARS)

3/ Mettre en place des incitations financières afin de favoriser l'installation

- Promouvoir la sollicitation des dispositifs existants en lien avec l'ARS : CESP, ...
- Développer une politique d'accompagnement inclusive (logement, scolarité, culture, ...)

AXE 2 : STRUCTURER L'OFFRE D'ACCES AUX SOINS AU NIVEAU LOCAL

Le SDAASP a également pour vocation d'accompagner et de soutenir les démarches partenariales de structuration de l'offre de soins. Il s'agit principalement de conforter la couverture en Contrats Locaux de Santé, qui sont aujourd'hui reconnus comme des outils majeurs de l'amélioration des services de santé. La question des coopérations est aussi abordée, bien qu'elles relèvent pour la plupart d'initiatives privées.

1/ Assurer la couverture du département en Contrats Locaux de Santé

- Accompagner les sollicitations des territoires par l'ARS
- Actualiser la cartographie des Contrats Locaux de Santé

2/ Développer les coopérations entre professionnels

- Renforcer les coopérations transfrontalières avec l'offre de soins suisse
- Développer les coopérations entre praticiens pour certains actes : protocoles de délégation
- Renforcer les coopérations avec l'offre hospitalière, notamment dans le cadre du dossier médical partagé

AXE 3 : DEVELOPPER DES LEVIERS POUR L'ACCESSIBILITE A L'OFFRE DE SOINS

Enfin, deux objectifs ont été identifiés dans une optique plus prospective, à savoir le renforcement des actions de prévention et la valorisation des

équipements existants (PMI, CMS) d'une part, et d'autre part l'accompagnement du déploiement de la télé-médecine.

1/ Renforcer les opérations de prévention

- Lutter contre le renoncement aux soins
- Renforcer l'offre d'accompagnement psychiatrique et psychologique
- Valoriser et communiquer sur les structures existantes notamment les PMI et les CMS

2/ Accompagner le développement de la télémédecine

- Améliorer les outils des praticiens pour faciliter les échanges entre professionnels
- Mettre en place des téléconsultations pour la médecine spécialisée

LES ACTIONS CLES

- ➔ ACTION N° 12 / Développer la maîtrise de stage chez les médecins généralistes
- ➔ ACTION N° 13 / Accompagner les secteurs sous tension
- ➔ ACTION N° 14 / Développer la télémédecine
- ➔ ACTION N° 15 / Mettre en place des contrats locaux de santé (CLS)
- ➔ ACTION N° 16 / Renforcer l'accompagnement en psychiatrie et en psychologie

4/ LES LEVIERS D'AMELIORATION

4.1/ LE NUMERIQUE

PREAMBULE

La mise en capacité du département au regard du numérique est aujourd'hui un impératif pour assurer son développement territorial. La compétitivité économique, la visibilité touristique et l'accessibilité aux services dépendent en effet en partie du déploiement des nouvelles technologies sur le territoire départemental. Ce déploiement peut s'envisager sous trois formes distinctes :

- L'équipement du territoire
- L'accessibilité des outils numériques
- Les usages du numérique

De nombreux outils ont été prévus afin d'équiper le territoire en conséquence.

Au niveau régional

La **Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN)** de Franche-Comté, établie en 2011 et actualisée en 2015, fixe comme objectifs :

- Une dorsale d'interconnexion régionale et interrégionale permettant le désenclavement de la Franche-Comté
- Le déploiement de réseaux de collecte départementaux pour connecter les principaux sites de desserte et collecter le trafic vers la dorsale
- Un accès fibre optique à 80-90 % des usagers d'ici 2025 et une augmentation du débit pour les autres usagers grâce à des technologies alternatives.

Elle prévoit également la mise en place d'une instance de gouvernance spécifique : la commission consultative régionale pour l'aménagement numérique des territoires (CCRANT) aujourd'hui remplacée par la commission régionale de stratégie numérique (CRSN).

Au niveau départemental

Le **Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique** réalisé en 2011 et qui détaille le programme d'aménagement numérique autour de trois familles d'actions :

- Des actions communes à l'ensemble du département
- Des actions spécifiques aux territoires des zones d'intentions d'investissement privé (zone AMII)
- Des actions spécifiques sur les territoires d'initiative publique

Les objectifs fixés par le SDDAN sont :

- En zone AMII, veiller au respect des engagements des opérateurs privés par la signature d'une convention et d'un dispositif de suivi.
- En zone RIP :
 - Mettre en œuvre un réseau de collecte en complément des réseaux existants
 - Faire une cinquantaine de montées en débit des sous-répartiteurs considérés comme pertinents dans un délai le plus court possible
 - Déployer la fibre optique à l'abonné de manière progressive afin de desservir la quasi-totalité des foyers en 2024
 - Desservir les 1 à 4% des foyers restants par des technologies satellitaires ou hertziennes
 - Favoriser le déploiement des réseaux mobiles en proposant, de manière opportuniste, le raccordement en fibre des points hauts opérateurs

La **politique départementale C@p25** a réaffirmé pour la période 2016-2021, la priorité du défi numérique pour le développement du Doubs en matière de solidarités humaines, territoriales et de développement économique. Elle a notamment fixé les engagements du Conseil Départemental en matière de déploiement de la fibre (100% fibre en 2022). Elle prévoit également un certain nombre d'actions au niveau des usages numériques en particulier au travers de la mise en place du **Schéma Départemental des usages numériques (SDUN)**.

L'enjeu du numérique dans le SDAASP

La problématique du numérique pour le SDAASP, revêt deux aspects, il s'agit d'une part d'un service en tant que telle dont il convient d'assurer l'accessibilité, mais aussi d'un levier évident pour l'accessibilité d'un ensemble de services notamment dans le contexte d'une optimisation et d'une réorganisation des services physiques. L'exemple des démarches administratives en est une des illustrations la plus évidente.

En ce sens, on comprend que la problématique du numérique ait été au cœur des préoccupations exprimées par les acteurs locaux sollicités. Dans un souci de cohérence avec les schémas et initiatives cités en amont, la question de l'équipement ne sera pas abordée ici. Il convient toutefois de citer deux axes de travail qui ne figurent pas les actions du SDAASP mais qui doivent être soulignés :

- L'identification des zones blanches et leur signalement notamment via la plateforme FranceMobile
- Le dialogue avec les opérateurs privés afin de poursuivre la couverture actuelle

Par ailleurs, si elle ne fait pas l'objet d'une fiche précise, la problématique de la téléphonie mobile demeure d'actualité et a fait l'objet de notifications auprès des opérateurs concernés. Les territoires de la bande frontalière notamment connaissent toujours des problèmes d'accès à ces réseaux, pourtant essentiels pour l'attractivité territoriale.

Les actions retenues pour le SDAASP concernent le premier accueil numérique sur le territoire et la formation numérique des usagers.

AXE 1 : ORGANISER LE PREMIER ACCUEIL NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE

1/ Développer l'inclusion numérique dans les modalités d'accompagnement des publics

Un des axes de travail du SDAASP est, en premier lieu, d'encourager la mise à niveau des différents services d'accompagnement et notamment à destination des publics les plus fragiles, en matière d'usage numérique. On constate en effet que l'inclusion numérique n'est pas entièrement assurée et ne permet pas une intensité suffisante d'utilisation dans certains secteurs et territoire. Plus particulièrement il pourrait s'agir de :

- Assurer le niveau de formation des accompagnateurs et des travailleurs sociaux sur les outils numériques
- Valoriser les initiatives innovantes en matière de numérique et partager les retours d'expérience (en lien avec les assises numériques prévues par le SDUN à partir de 2018).
- Communiquer sur les outils mis en place : FranceConnect pour les démarches dématérialisées (mot de passe unique)

2/ Développer l'accessibilité à l'équipement numérique

Les démarches régionales et départementales (cf. préambule) abordent largement la question des points d'accès au numérique. Néanmoins dans le cadre du SDAASP, plusieurs initiatives peuvent être soulignées comme des leviers possibles afin d'améliorer cet aspect et notamment les objectifs suivants :

- Développer les liens avec les structures d'accueil du public et notamment les Maisons de Services au Public.
- Faciliter la seconde vie des parcs informatiques : redistribution/revente des équipements des collectivités en lien avec les structures locales (Ressourcerie, Chantiers d'insertion, ...). Cet objectif pourrait se traduire par la mise en place une convention entre les collectivités/administrations et les acteurs locaux de la réutilisation / réparation.
- Mener une réflexion sur l'opportunité de redéployer l'offre de véhicule numérique (I-Car).
- Généraliser le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » dans les collèges notamment en 6e et

développer des formations au numérique dans ce cadre. Une expérimentation de ce type pourrait être menée sur le territoire du Grand Besançon.

AXE 2 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION NUMERIQUE

1/ Soutenir les initiatives existantes sur le territoire

La question de la formation des usagers est au cœur du développement de l'accessibilité du numérique sur le territoire départemental. Elle a évidemment déjà fait l'objet d'actions spécifiques au sein des territoires et par les différents acteurs concernés. L'objectif du SDAASP est de pouvoir soutenir ces initiatives et les faire partager.

- Communiquer sur les initiatives existantes sur les territoires : chantier d'insertion, SEL, formations proposées par la CAF, dans les CCAS
- Favoriser les retours d'expériences entre acteurs et entre collectivités

2/ Mettre en place une formation au numérique au sein des EPCI

Pour assurer la formation des usagers et poursuivre la lutte contre la fracture numérique au sein du département, l'ambition du SDAASP est de porter la mise en place d'un plan de formation systématique dans chacun des territoires, à adapter en fonction des initiatives déjà en place. Par exemple :

- Organiser et institutionnaliser une offre de formation de premier niveau au sein de chaque EPCI
- Recruter des Services Civiques dédiés pour la formation
- S'appuyer sur les structures existantes (Réseau de lecture publique, MSAP, ...)

Les actions clés

- ➔ **ACTION N° 17 / Développer une offre de formation numérique au sein des EPCI**
- ➔ **ACTION N° 18 / Former les accompagnateurs et les travailleurs sociaux**

4.2/L'OFFRE DE MOBILITES

Préambule

Après le numérique, les mobilités constituent le deuxième levier majeur pour améliorer l'accessibilité des services dans le département et figurent parmi les attentes fortes des acteurs locaux. Si cette question apparaît bien prioritaire au regard du diagnostic et des temps de concertation, les récentes évolutions législatives sont venues modifier les leviers d'actions possibles au niveau départemental.

- La loi NOTRe et la loi MAPTAM ont fait évoluer les champs de compétences en matière de transports et de mobilités pour les collectivités territoriales. Au 1er janvier 2017, la compétence en matière d'organisation des transports interurbains exercée par les départements a été transférée aux régions. De même, au 1er septembre 2017, la compétence départementale concernant le transport scolaire sera transférée en quasi-totalité aux régions, les départements conservant l'organisation, sur leur périmètre d'exercice, du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap.
- L'organisation des transports urbains reste assurée par les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM, anciennement AOTU), à savoir les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomérations. Ces dernières exercent cette compétence de manière obligatoire, les communautés de communes pouvant choisir de s'en saisir en totalité, en partie ou de ne pas s'en saisir. A noter que sur certains périmètres, les communes et EPCI peuvent demeurer AOM.

Ainsi, les actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre du SDAASP du Doubs impliquent une forte dimension partenariale et seront majoritairement portées par des acteurs extérieurs au Département.

Les documents de planification territoriale comportent également une dimension relative aux aménagements et actions concernant les mobilités. Une partie des actions entreprises en faveur d'une amélioration de l'offre de transport relèvent ainsi de stratégies locales, principalement des intercommunalités avec les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) et Plans de Déplacements Urbains associés (PDU) et des territoires supra-communautaires avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Dans ce contexte contraint, la portée du SDAASP en matière de mobilité revêt un fort caractère partenarial. Les objectifs retenus portent ainsi principalement :

- Sur la valorisation de l'offre existante et la mise en place d'une gouvernance spécifique
- Sur le développement des alternatives à la voiture individuelle

AXE 1 : PERENNISER ET VALORISER L'OFFRE DE MOBILITES DU DOUBS

1/ Mettre en place une nouvelle gouvernance de la mobilité sur le département

L'évolution des champs de compétences peut constituer une opportunité de repenser la gouvernance des projets de mobilités en renforçant les instances d'échanges et de dialogue notamment dans l'optique de garantir l'intermodalité entre les différentes modes et échelle de transport.

- Positionner le département du Doubs comme une instance de discussion entre la Région et les collectivités
- Défendre des projets structurants pour le département : ligne des Horlogers, desserte Besançon TGV
- Encourager et poursuivre les efforts en matière d'intermodalité entre les transports locaux et l'offre régionale (ferroviaire et routière)
- Mettre en réseau les initiatives locales, notamment les services de TAD pour plus de pertinence et d'intermodalité
- Encourager la montée en compétences des EPCI sur la mobilité
- Cadencer les horaires des transports avec les horaires de travail et les horaires scolaires

2/ Communiquer sur l'offre de mobilités existante

Outre la mise en place d'instances partenariales, le SDAASP encourage également une meilleure communication sur l'offre existante afin d'assurer sa bonne visibilité auprès des usagers.

- Valoriser les initiatives en matière de mobilités présentes dans le Doubs à l'échelle départementale et les outils d'information disponibles (Mobigo)

- Mobiliser les acteurs relais pour communiquer auprès des publics fragiles (MSAP, CLIC, ...) sur l'offre de mobilités
- Intégrer la question du transport dans l'offre d'accompagnement des personnes fragiles (formation, ...): Initier un plan de communication à l'échelle de chacun des EPCI sur les TAD et les moyens de transports disponibles

3/ Soutenir les transports collectifs locaux sur le département

- Favoriser le fonctionnement et le développement de l'offre locale
 - Haut-Doubs : Créer une offre de TAD à Pontarlier
 - Grand Besançon : Soutenir le TAD du Val Marnaysien
 - Loue Lison : Evaluer l'offre existence et adapter le service
 - Doubs Central : Renforcer l'intermodalité avec les territoires voisins, notamment PMA (Liveo, CTPM)
 - Pays Horloger : Assurer un TAD sur l'ensemble du territoire

AXE 2 : DEVELOPPER LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

L'amélioration de l'accessibilité aux services de mobilité inclut également la question de l'évolution des modes de transports, et la valorisation de nouvelles pratiques plus en phase avec les enjeux environnementaux. Ces modes de déplacement peuvent également permettre de proposer des solutions pour les publics les plus fragiles.

1/ Promouvoir le covoiturage au sein du département

De nombreux projets en faveur du covoiturage sont déjà en place au sein du département (initiative dans le Haut-Doubs, projet de plateforme pour l'Arc Jurassien). Pour conforter ces initiatives, le SDAASP entend appuyer ces pratiques à deux niveaux : par des actions de communication

et de sensibilisation à l'échelle départementale, et par un renforcement des équipements et des fonctions supports à l'échelle locale.

- Développer la communication sur les dispositifs existants (initiatives des collectivités, sites privés)
- Développer la sensibilisation en faveur du covoiturage (PDE/PDA, ...) notamment dans les secteurs saturés (Pays Horloger)
- Conforter le réseau et l'armature en aire de covoiturage (développement d'aires, renforcement des services)

2/ Encourager l'usage des modes doux

En lien avec les politiques d'aménagement touristique, le développement des modes de déplacements doux pour des trajets courts vers les pôles de services contribuent également à améliorer l'accessibilité aux services.

- Renforcer le réseau d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du département et sécuriser les itinéraires
- Accompagner les usagers à l'échelle locale : soutien au VAE, développement des garages à vélo
- Développer le maillage en borne d'électro-mobilité

Les actions clés

- ➔ **ACTION N° 19 / Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (transports à la demande et déplacements doux)**
- ➔ **ACTION N° 20 / Favoriser le transport à la demande**
- ➔ **ACTION N° 21 / Communiquer sur l'offre existante**
- ➔ **ACTION N° 22 / Mettre en place une gouvernance départementale de la mobilité**

5/ L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES, UN ENJEU D'ATTRACTIVITE TERRITORIALE (COMMERCES, LOISIRS, TOURISME)

Préambule

Si le diagnostic a permis de mettre en évidence le bon niveau d'équipements du département en matière de services commerciaux, touristiques et de loisirs, il n'en demeure pas moins que l'accessibilité à ces services reste au cœur des préoccupations des habitants et des acteurs locaux. Il s'agit en effet d'éléments essentiels à la réalisation des conditions cadres du développement et de l'attractivité des territoires.

A ce titre, la question du maillage et de l'amélioration des services commerciaux, de loisirs et touristiques, est déjà largement traitée dans différents schémas sectoriels et locaux (sport et culture).

Au niveau régional

- **Le Schéma Régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022**, en cours d'élaboration pour le nouveau périmètre qui permet de fixer la politique touristique régionale.
- **Le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne-Franche-Comté** qui organise et finance les actions régionales en matière de tourisme.

Au niveau départemental

- La **politique départementale portée par C@P25** pose déjà de nombreux objectifs sur ces questions en particulier au travers des axes sur l'action culturelle, le plan de lecture publique, le développement touristique (via le Comité Départemental du Tourisme).

Au niveau local

- A l'instar des actions concernant le développement des services de mobilité, les équipements de loisirs, touristique et la politique en matière d'aménagement commercial fait l'objet d'un travail approfondi dans les documents locaux :
 - Documents de planification : PLU, SCoT, ...
 - Documents d'orientation ; Schémas de développement touristique locaux (Doubs Central, Pays Horloger)

Par ailleurs, le SDAASP s'inscrit dans la volonté globale de soutien et de renforcement de l'armature urbaine du département. A ce titre la question du maillage et de la revitalisation des centres-bourgs constitue une ambition transversale à l'ensemble des thématiques.

Enfin, la question du commerce est abordée dans les fiches sous l'angle de la distribution pour mettre l'accent sur de nouvelles formes l'accessibilité. L'enjeu du maillage commercial et plus particulièrement de l'implantation demeure néanmoins prépondérante dans l'optique d'un renforcement des centres bourgs et de limitation du développement commercial en périphérie.

AXE 1: ASSURER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS ET LA COMMUNICATION SUR LES ATOUTS DU DEPARTEMENT

A l'image d'autres thématiques, sur ces questions d'aménagement les actions de mise en réseau et de communication apparaissent particulièrement sensibles pour l'amélioration de l'accessibilité à ces services.

1/ Encourager l'émergence de structures mutualisées et innovantes

- Promouvoir le portage communal en milieu rural des petites surfaces commerciales pour développer des commerces multi-services.
- Organiser et développer de nouvelles modalités de distribution (points de vente libre-service, itinérance, commerces multi services, élargissement des horaires d'ouverture, magasins de vente directe aux coopératives de producteurs, fruitières, etc.).
 - Encourager les groupements d'agriculteurs avec points de vente et vente directe (Pays Horloger).
 - Développer les liens entre petits commerces et producteurs locaux (Porte du Haut Doubs, Doubs Central, Loue Lison).
 - S'appuyer sur les fruitières pour vendre des produits frais locaux, tout en respectant le cahier des charges du Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (Loue Lison).

2/ Mettre en place une communication efficace sur les équipements du département

- Déployer et renforcer la communication sur l'offre de services existante et les productions locales
- Développer des actions de communication spécifiques à destination des publics résidents et de passage sur le territoire
 - Concrétiser les projets de cartographie globale des boucles de randonnées.
 - Développer les manifestations touristiques de proximité.
 - Donner à l'office de tourisme de pôle le rôle de communiquer sur l'offre de loisirs à l'échelle du territoire, notamment sur les réseaux sociaux (Haut Doubs).

AXE 2 : ASSURER LE MAINTIEN DE L'OFFRE RECREATIVE SUR LE TERRITOIRE

L'autre volet concerne le niveau d'équipements sur le territoire départemental à maintenir via des actions de mutualisation, de renouvellement et d'animation locale.

1/ Accompagner le développement de la gouvernance locale des projets

- Favoriser la mise en réseau des acteurs sur le territoire pour développer des synergies.
- Accompagner les projets d'animation territoriale, d'initiative locale et associative.
 - ⇒ Développer les échanges transfrontaliers sur les questions culturelles (Pays Horloger)
 - ⇒ Conforter les liens entre les milieux scolaires et culturels (Pays Horloger)
 - ⇒ Relancer le Conseil de développement réunissant les forces vives du territoire et développer une instance de concertation avec les habitants (Doubs Central)
 - ⇒ Penser à une stratégie commune et à des mutualisations pour les musées du territoire (Villers, Maiche, Morteau...) (Pays Horloger)
- Structurer l'enseignement musical à l'échelle du département et organiser les mobilités en conséquence (TAD)

2/ Agir pour le renouvellement et le maintien de l'offre récréative selon les besoins

- Soutenir les actions de rénovation des équipements sportifs et culturels.
- Accompagner le développement de nouvelles pratiques sportives (roller, cross fit, ...).

- Favoriser la mutualisation des ressources et équipements (véhicules, etc.).
 - ⇒ Recueillir les retours d'expérience sur les actions de mutualisation déjà effectives (club d'handball à l'échelle du Doubs Central).
 - ⇒ Créer des espaces publics de convivialité et de loisirs en milieu rural : city-stades (Grand Besançon).
 - ⇒ Développer des aires de jeux pour enfants (Grand Besançon).
- Développer les pôles et activités de pleine nature en valorisant les atouts du territoire (relief, bien-vivre, plein air, lacs, montagne, escalade...) et les actions déjà mises en œuvre (trail, manifestations randonnées pédestres et VTT...) avec un couplage sur volet environnemental (ENS, sites culturels...).

3/ Soutenir le maillage local d'animation de l'offre de services sur les territoires

- Soutenir et dynamiser le tissu associatif.

- Soutenir la dynamique des festivals pour pérenniser la qualité de l'offre.
- Poursuivre la dynamique de mise en réseau des médiathèques et bibliothèques du territoire (Création d'une médiathèque intercommunale à Mouthe -Haut Doubs-).
- Mettre en réseau l'animation culturelle et élargir le périmètre de réflexion (Faire le lien avec la sphère étudiante bisontine pour trouver des bénévoles ponctuels ou plus réguliers -Loue Lison-).

Les actions clés

- **ACTION N° 23 / Mailler le territoire en médiathèques structurantes**
- **ACTION N° 24 / Soutenir les actions de rénovation des équipements sportifs et culturels**
- **ACTION N° 25 / Développer les nouvelles formes de distribution**

VOLET 3 :

LES FICHES ACTIONS

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Les 25 fiches-actions proposées correspondent à la traduction opérationnelle de l'armature présentée précédemment et s'entendent comme des propositions de réponses aux enjeux soulevés dans le diagnostic.

Elles se déclinent comme suit :

- Des précisions sur les éléments de contexte (objectifs, projets déjà en cours)
- Un premier ciblage des acteurs concernés :
 - L'animateur/coordonateur de l'action : Services de la préfecture ou du Département, il est en charge du lancement de l'action et de son suivi dans le cadre du SDAASP.
 - Le porteur de l'action : en charge de sa mise en œuvre
 - Les partenaires et parties prenantes : acteurs mobilisés pour la réussite de l'action...
- Une déclinaison des outils mobilisés
- Des précisions méthodologiques et/ou une déclinaison territoriale le cas échéant
- Des repères pour leur application (schémas de référence, propositions de phasage, indicateurs) qui seront à affiner lors de la mise en œuvre des actions.

Ces actions ont vocation à être amendées, enrichies tout au long de la mise en œuvre du SDAASP. Le plan d'actions est ainsi un document souple, qui est amené à évoluer au regard des évolutions administratives, législatives et financières des collectivités, des services de l'Etat et des partenaires.

SOMMAIRE

LES SERVICES PUBLICSp127

- ACTION N°01 / Étendre la gamme de services des maisons des services au public (MSAP)
- ACTION N° 02 / Mettre en place une communication efficace pour les MSAP
- ACTION N° 03 / Articuler maisons de services au public et services sociaux départementaux
- ACTION N° 04 / Former la population aux premiers secours
- ACTION N° 05 / Créer une structure partenariale en matière d'insertion
- ACTION N° 06 / Créer une structure mutualisée pour faciliter les politiques de l'habitat et de maîtrise de l'énergie auprès du public

LES SERVICES SOCIAUXp139

- ACTION N° 07 / Développer des garages solidaires sur le territoire et dans les agglomérations
- ACTION N° 08 / Améliorer la communication sur l'accompagnement social
- ACTION N° 09 / Développer le service d'aide alimentaire
- ACTION N° 10 / Poursuivre le développement des actions en faveur des aidants
- ACTION N° 11 / Améliorer le maillage en offre de garde petite enfance

LES SERVICES DE SANTE.....p150

- ACTION N° 12 / Développer la maîtrise de stage chez les médecins généralistes
- ACTION N° 13 / Accompagner les secteurs sous tension
- ACTION N° 14 / Développer la télémédecine
- ACTION N° 15 / Mettre en place des contrats locaux de santé (CLS)
- ACTION N° 16 / Renforcer l'accompagnement en psychiatrie et en psychologie

LES LEVIERS D'ACCESSIBILITE

LE NUMERIQUE.....p161

- ACTION N° 17 / Développer une offre de formation numérique au sein des EPCI
- ACTION N° 18 / Former les accompagnateurs et les travailleurs sociaux

LES MOBILITES.....p165

- ACTION N° 19 / Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- ACTION N° 20 / Favoriser le transport à la demande
- ACTION N° 21 / Communiquer sur l'offre existante
- ACTION N° 22 / Mettre en place une gouvernance départementale de la mobilité

LES SERVICES LIES A L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE ...p175

- ACTION N° 23 / Mailler le territoire en médiathèques structurantes
- ACTION N° 24 / Soutenir les actions de rénovation des équipements sportifs et culturels
- ACTION N° 25 / Développer les nouvelles formes de distribution

1 / LES SERVICES PUBLICS

ACTION N° 01 / Étendre la gamme de services des maisons des services au public (MSAP)

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi NOTRe, les MSAP « peuvent rassembler des services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population ». Leur champ d'intervention est donc potentiellement large et dépasse les seuls « services publics » traditionnels.
- > La diversification des services proposés au sein des MSAP est un enjeu déterminant, en matière de visibilité et de pérennité de la structure. Des services spécifiques peuvent ainsi jouer le rôle de moteur de la MSAP (bibliothèques, services postaux, ...). Par ailleurs, augmenter le nombre de services, et donc d'agents ou d'intervenants, peut permettre d'assurer une meilleure prise en charge du public. Or, on constate que certaines structures peu développées sont contraintes de fermer en cas d'absence de l'agent principal de la MSAP.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Afin de faciliter la satisfaction des normes législatives en la matière, la CAF et Pôle Emploi ont constitué un partenariat systématique avec toutes les MSAP du département. La CARSAT et la CPAM ont développé des partenariats partout où la présence de l'une de leurs agences à proximité de la MSAP n'obérait pas à la pertinence de l'implantation.
- > Le Relai des Assistantes Maternelles est présent dans 4 MSAP, et la MSAP d'Ornans intègre le CMS.
- > La spécificité de l'offre de services des MSAP du Doubs est due au portage de 5 d'entre elles par l'association Objectif Emploi, qui dispense une offre de services très large à destination des demandeurs d'emplois, et qui entretient des liens privilégiés avec les opérateurs d'aide à l'emploi.
- > Cette situation de départ appelle deux remarques :
 - > Il convient d'être vigilant à la différence dans l'offre de services proposée, toutes les MSAP n'ayant pas vocation à s'aligner sur une offre « standard » ;
 - > Il peut être utile de s'appuyer sur un service « locomotive » qui permet à l'usager de mieux identifier la MSAP proche de chez lui.

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > Cette action est déclinable de manière différenciée selon le niveau de service déjà présent dans la MSAP considérée, le portage de celle-ci (MSAP intercommunales, postales, associatives) et les besoins identifiés localement.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordinateur / Animateur de l'action** : services de l'Etat (préfecture)
- > **Porteurs de l'action** : services de l'Etat (préfecture), porteur de la MSAP (collectivités, associations)
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Département, secrétariats de mairie, partenaires de l'action sociale, opérateurs de service public

■ **Les outils mobilisés**

- > **Développement d'une offre de services dépassant le cadre des opérateurs « classiques »** : information, réservation et délivrance de billets ou produits (transport, culture, loisirs, tourisme, circuits courts alimentaires, ...).
- > **Évolution des MSAP** avec pour horizon d'en faire des espaces d'expression, de socialisation et de solidarité.
- > **Nouveaux partenariats** avec des opérateurs ou des structures proposant d'autres services (logement, aide sociale, services à la personne, associations...).
- > **Formations des agents MSAP** dans le cadre de nouveaux partenariats ou concernant les nouveaux besoins des usagers.
- > **Leviers pour identifier les besoins des populations** : repérage par la mairie, les acteurs sociaux et les agents des MSAP ; sondages et enquêtes auprès des usagers.
- > **Leviers pour réduire le non recours aux droits**, en particulier chez les personnes les plus fragiles (en particulier : agriculteurs retraités, travailleurs précaires dans le nord du département).
- > **Intensification de l'accompagnement au numérique** notamment dans le cadre de l'offre locale de formation au numérique (partenariats associations – MSAP) ou de l'aide



- > Cette volonté de faire évoluer l'offre proposée dans les MSAP a notamment émergé dans certains territoires :

- > Élargissement de l'accompagnement aux démarches administratives

Le phasage possible



ACTION N° 02 / Mettre en place une communication efficace pour les MSAP

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Les Maisons de Services au Public (MSAP) sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation de proximité à destination des usagers de services. Aujourd'hui 22 structures sont en fonctionnement ou en cours de construction dans le Doubs, dont 3 en milieu urbain.
- > La communication est décisive pour améliorer leur fréquentation. En effet, les MSAP récentes (Amancey, Quingey...) demeurent peu connues, et il est souvent difficile pour les habitants d'identifier clairement des structures dont l'offre de services varie sensiblement d'un établissement à un autre, et dont les limites territoriales sont parfois peu lisibles.
- > Il est donc essentiel que des actions de communication permettent aux habitants de se saisir pleinement des services présents dans les MSAP, afin de maintenir et d'améliorer la fréquentation de celles-ci (ou de désengorger celles qui sont saturées, comme à Valdahon).
- > C'est aussi l'occasion d'accroître la visibilité des services proposés et des compétences des agents, ainsi que de mobiliser les relais potentiels (secrétariats (secrétariats de mairie, opérateurs de services publics, travailleurs sociaux...). L'ouverture prochaine de nouvelles MSAP (Sochaux, Colombier-Fontaine...) rend cette communication d'autant plus nécessaire.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Le Département est engagé depuis plusieurs années dans le développement des Relais puis des Maisons de services. Des associations comme Objectif Emploi ont également concouru à cet effort, et ont ainsi permis de mieux faire connaître ce type de structure auprès des habitants. De même, les MSAP les plus récentes appliquent d'ores et déjà la charte de communication des MSAP.
- > Néanmoins, force est de constater qu'une communication institutionnelle et coordonnée à l'échelle du département fait encore défaut : elle est pourtant essentielle pour que l'utilisateur puisse identifier facilement quel service est disponible à tel ou tel endroit.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordonnateur / Animateur de l'action** : Services de l'Etat (préfecture)
- > **Porteurs de l'action proposés** : services de l'Etat (préfecture), porteur de la MSAP (collectivités, associations)
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : secrétariats de mairie, partenaires de l'action sociale, opérateurs de service public

■ **Les outils mobilisés**

- > **Mobilisation des outils nationaux** : communication sur le site des MSAP, transmission des informations pour la mise à jour, déploiement de la signalétique dédiée.
- > **Utilisation d'une charte graphique commune** à toutes les MSAP du département, conformément aux préconisations de la convention nationale des MSAP.

Communication

- > **Supports de communication existants** : presse locale, bulletins communaux et intercommunaux, radio locale, sites internet des communes et EPCI, journal départemental...
- > **Développement d'une campagne d'affichage ponctuelle dans les EPCI** éventuellement renforcée à l'échelle du département par une campagne web, un événement de sensibilisation, l'utilisation des panneaux lumineux présents dans certaines communes...
- > **Mise en place d'événements ponctuels** (journées portes ouvertes dans les MSAP, forum des services publics...).

Relais

- > **Diffusion de flyers et réorientation vers la MSAP** dans les autres lieux d'accueil du public (CCAS, mairies).
- > **Mise en place d'un temps d'information auprès des maires de l'EPCI et des secrétariats des mairies** : présentation de la MSAP et de son rôle.
- > **Note d'information** auprès des opérateurs publics.

ACTION N° 02 / Mettre en place une communication efficace pour les MSAP

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > Cette action est déclinable de manière différenciée selon que la MSAP est déjà installée, récente, ou encore au stade du projet.
- > Pour les MSAP déjà implantées, la communication peut être territorialisée au niveau des EPCI et de leurs communes membres. L'information peut alors être diffusée dans les différents services de ces collectivités, et porter prioritairement sur les informations pratiques (horaires, conditions d'accès) et sur l'offre de services.
- > Pour les MSAP récentes ou encore en projet, la démarche de communication doit être plus ambitieuse.
 - > Elle peut d'abord s'appuyer sur les supports de communication habituels : presse quotidienne régionale ou locale, bulletins communaux et intercommunaux, médias locaux. Le site internet des collectivités et de la préfecture pourra également faire ressortir ces informations (liens et logos sur page d'accueil).
 - > Mais la démarche de communication peut aussi s'appuyer sur des événements ou des opérations ponctuelles : journées portes ouvertes, campagnes d'affichage...
 - > Ces dernières actions peuvent dans certains cas concerner des MSAP anciennes, mais dont la fréquentation est restée basse (moins de 31 visites par semaine ; seuil en-dessous duquel se situent 50% des MSAP selon les chiffres du Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales).
- > Il s'agit aussi d'unifier la signalétique relative aux MSAP, tout en veillant à rester le plus clair possible sur les différences dans l'offre de services entre les différents sites et les différents types de MSAP. Une labellisation graduée peut s'avérer nécessaire.
- > Enfin, une mise en valeur et un échange d'expériences sur les pratiques innovantes de certaines structures (permanence tournante de MSAP dans les grandes entreprises) peut venir compléter la démarche de communication.

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Convention des Maisons de Services au Public
- > Cahier des charges national des Maisons des Services au Public

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**



- > Fréquentation des MSAP
- > Nombre d'actions de communication
- > Nombre de supports différents employés, à l'échelle d'un EPCI, pour communiquer sur les MSAP

ACTION N° 03 / Articuler maisons de services au public et services sociaux départementaux

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Les Maisons de Services au Public (MSAP) sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation de proximité à destination des usagers de services. Aujourd'hui 22 structures sont en fonctionnement ou en cours de construction dans le Doubs, dont 3 en milieu urbain.
- > Les services Sociaux départementaux et locaux sont également présents en proximité via un maillage d'une trentaine de Centres Médico-Sociaux départementaux et de nombreux Centres Communaux d'Action Sociale.
- > Dans un contexte d'augmentation de la précarité des publics fragiles, la coopération de ces structures et la coordination de leurs réponses sont à intensifier afin de lutter contre le non-recours au droit et faciliter la prise en charge fluide de l'utilisateur à tout moment de son parcours de vie.
- > Le Département est le chef de file de l'action sociale, à ce titre il convient de travailler sur les partenariats et les complémentarités entre acteurs, afin d'œuvrer pour la cohérence de l'action publique à plusieurs échelles. De plus, les services du Département sont en cours de réorganisation, ce qui invite à la réflexion sur de nouveaux modes d'action et de coopération.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Le Département porte dans le cadre de C@P 25 un objectif de coordination de l'action sociale départementale et communale : valorisation des actions collectives existantes sur le site intranet du Département, mise en œuvre d'une journée d'échanges, formation des équipes, optimisation des partenariats entre Département et CCAS par des conventions d'objectifs ou des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens...
- > Ces coordinations entre acteurs sociaux départementaux et communaux peuvent être complétées par une meilleure interaction avec les Maisons de Services au Public, qu'elles soient de portage public, associatif ou privé.
- > Par ailleurs, le CCAS de Besançon est fortement associé au pilotage du projet de MSAP de Planoise et les deux structures seront coordonnées dans leur organisation et leurs projets. La MSAP sera structurée autour d'un accueil unique et partenarial afin de simplifier l'orientation et l'information des publics. Les équipes d'accueil seront issues du CCAS, de la Ville ainsi que de certains opérateurs (CAF, CPAM), garantissant une multidisciplinarité.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordinateur de l'action** : Services du Département, Services de l'Etat, EPCI porteurs de MSAP
- > **Porteurs de l'action** : Services du Département, Services de l'Etat, EPCI porteurs de MSAP
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : animateurs MSAP, CCAS et UDCCAS, acteurs sociaux (associations...), opérateurs de service (CAF, Pôle Emploi...)

■ **Les outils mobilisés**

- > **Interconnaissance des acteurs** : intégration des acteurs du champ social dans les instances de gouvernance des MSAP, diffusion de données, création de temps d'échanges (réunions, séminaires annuels...).
- > **Développement des relais et définition des rôles de chacun** : définir le champ de compétences de chaque structure et le faire connaître à tous les acteurs permet aux responsables de chaque site de réorienter l'utilisateur vers le service le plus pertinent.
- > **Mise en place de permanences sociales** : convention avec les MSAP existantes ou en projet pour le développement de permanences des acteurs de l'accompagnement social (PMI, CMS, RAM...).
- > **Déploiement du premier accueil social inconditionnel de proximité** : des expérimentations de premier accueil par les différents acteurs (MSAP/CCAS/Services départementaux) peuvent être considérées afin de fournir une réponse totalement intégrée à l'utilisateur.
- > **Travail sur des sujets spécifiques communs** : partage de connaissance, diffusion et événements communs sur des thématiques pertinentes dans le contexte local (médiation numérique, non recours au droit, précarité énergétique, accompagnement des seniors...).

ACTION N° 03 / Articuler maisons de services au public et services sociaux départementaux

■ Déclinaison fine de l'action

- > Cette action est déclinable de manière différenciée selon les types de MSAP considérées, le contexte et les besoins locaux et le degré d'avancement du projet.
- > Dans les MSAP implantées en milieu urbain (Petite Hollande et les futures MSAP de Planoise et de Sochaux), les interactions avec les services d'aide sociale sont d'ores et déjà plus importantes :
 - > Portage de la MSAP par des structures types association ou CCAS.
 - > Rôle d'animation sociale du quartier en développement.
 - > Permanences de services sociaux.
- > Dans ce cadre, des expérimentations d'intégration des services départementaux peuvent être pertinents pour compléter l'offre et proposer à l'utilisateur une réponse coordonnée : permanences de travailleurs sociaux, système de premier accueil, formations spécifiques des agents de MSAP par le département aux problématiques sociales, accompagnement des publics allophones (recrutement d'agents bilingues)...
- > Il s'agit également d'insuffler ces coopérations dans les MSAP situées dans les pôles secondaires et bourgs-centre, qu'elles soient déjà existantes ou en amont dans la définition du projet de MSAP.
- > Dans ces espaces plus ruraux, la MSAP peut être un lieu d'identification des situations de fragilité sociale ou de non-recours aux droits. Une bonne interconnaissance des acteurs (CCAS, services départementaux, associations et MSAP) pourra permettre d'alerter les structures compétentes face à certaines situations.
- > Des coopérations plus développées peuvent être mises en place : interlocuteurs privilégiés dans chaque structure, suivi sur le temps long et coordonné de personnes en situation de fragilité (dossier médical et social partagé...), temps de partage d'expériences...

■ Les démarches à prendre en compte

- > Action départementale (C@P25)
- > Convention des Maisons de Services au Public
- > Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale

■ Le phasage possible



■ Indicateurs de suivi



- > Nombre de projets partenariaux développés
- > Conventions d'objectifs signées

ACTION N° 04 / Former la population aux premiers secours

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Le département du Doubs dispose d'une couverture efficace en services d'urgence et de sécurité, une grande partie du territoire se trouvant dans une zone d'intervention rapide pour le Service Départemental Incendie et Sécurité (SDIS).
- > La prise en charge est concentrée dans les 3 principaux pôles hospitaliers (Besançon, Pontarlier et Belfort-Montbéliard à Trévenans). Certains secteurs du territoire restent ainsi relativement isolés par rapport à cette offre : Pays Horloger (bassins de vie de Maiche et Morteau), bande frontalière (sud du Haut Doubs), Portes du Haut Doubs et bassin de vie de Baume-les-Dames (Doubs central). La formation aux premiers secours y est donc un élément important afin d'assurer un premier niveau d'assistance à la population.
- > L'enjeu pour ces territoires et plus généralement pour le Doubs est de **développer la présence de ce premier niveau d'assistance** par le biais de la formation de la population aux premiers secours.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Des actions en faveur de la formation aux premiers secours sont déjà présentes dans les territoires du Doubs. Des formations sont notamment proposées par les associations telles que la Croix Rouge, par la Protection civile du Doubs ou encore par les services du SDIS.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordinateur /animateur** : Services de l'Etat
- > **Porteurs de l'action proposé** : EPCI du département, SDIS, associations
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : La Croix Rouge, Protection civile du Doubs, SDIS, EPCI, établissements scolaires

■ **Les outils mobilisés**

- > **Communication autour des structures et des dispositifs existants** : bulletins dans la presse communale, information et sensibilisation dans les milieux scolaires, affichage dans les lieux culturels, sportifs et de loisirs, dans les administrations.
- > **Développement de l'offre de formations et des partenariats entre les structures de formation** afin de proposer une offre diversifiée et pour tous les niveaux.
- > **Mise à disposition de matériel** (défibrillateurs, etc.) dans les lieux recevant du public, notamment les administrations et opérateurs de services publics.
- > **Mise en réseau des acteurs et structuration des relais** afin d'orienter les usagers vers les formations adaptées aux différents cas de figure (gestes de premier secours, utilisation de matériel, etc.).

ACTION N° 04 / Former la population aux premiers secours

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > L'objectif est de poursuivre la mise en capacité du territoire en matière de premier secours.
- > Cette action se traduit par la **systématisation des formations de premiers secours** dans les territoires pour assurer un premier niveau d'assistance. Cela passe par :
 - > **L'information de l'ensemble des partenaires** pour communiquer sur l'offre de formation ainsi que la promotion et la valorisation de l'offre de formation auprès des publics du territoire départemental.
 - > **Le renforcement de l'offre et la généralisation des formations dans les territoires les plus isolés** par rapport aux services d'urgence et de secours.
 - > **La sensibilisation des publics jeunes aux premiers secours** avec l'insertion de sessions de formation ou d'interventions pédagogiques dans le cadre de l'année scolaire et le développement des classes de cadets sapeurs-pompiers.
 - > **L'élargissement de l'offre de formation disponible sur le territoire départemental** (évolution des horaires, développement de permanences, développement de partenariats).
- > Pour compléter l'offre de formation, il s'agit d'équiper le territoire départemental en instruments adaptés pour les premiers secours. Il est donc proposé de :
 - > **Poursuivre la couverture du territoire en défibrillateurs** dans les structures publiques et privées.

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > SROS (Schéma régional d'organisation sanitaire), SDACR (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques)

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**



- > Nombre de formations réalisées
- > Nombre de personnes formées
- > Nombre de lieux équipés sur le territoire

ACTION N° 05 / Créer une structure partenariale en matière d'insertion

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Si le département du Doubs s'inscrit dans les moyennes régionales avec un taux de chômage de 9% au dernier trimestre 2016 (8,8% en Bourgogne Franche-Comté), des enjeux de précarisation, de creusement des inégalités et de dépendance au RSA sont observables.
- > Certains territoires sont plus touchés (secteur du Nord-Doubs, Doubs Central) ou voient leur taux de chômage augmenter (zone d'emploi de Morteau). A l'échelle locale, des disparités de revenus s'observent dans les espaces frontaliers ou urbains (Grand Besançon, Montbéliard).
- > L'accompagnement à l'insertion est une problématique d'ores et déjà traitée par un grand nombre d'acteurs. Toutefois, leur organisation hétérogène et les difficultés de coordination ne concourent pas à la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et nuisent à leur efficacité.
- > L'enjeu est donc de fluidifier ces coopérations.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > De nombreux acteurs s'engagent pour l'aide à l'emploi et l'accompagnement à l'insertion dans le Doubs :
 - > Coopération développée avec Pôle Emploi qui a permis la création en 2014 d'un dispositif de prise en charge coordonnée des publics en risque d'exclusion, la démarche « d'accompagnement global ».
 - > Accompagnement par l'Etat et le Département à travers la prise en charge des contrats aidés et en faveur des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
 - > Accompagnement par les partenaires associatifs à différentes échelles (CCAS, Mission Locale, structures d'insertion par l'activité économique).
- > En outre, dans le cadre de la stratégie C@P 25, le Conseil départemental est engagé dans une réflexion pour la création d'une instance de concertation et de coordination sur l'emploi et l'insertion.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordinateur / Animateur** : Département
- > **Porteur de l'action** : Département
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Bloc communal, DIRRECTE, Région, Pôle Emploi, Fédérations d'employeurs, entreprises, chambres consulaires, Fédérations de SIAE

■ **Les outils mobilisés**

- > **Mise en place d'une gouvernance partagée**
- > **Intégration de tous les services sociaux** : Directions territoriales des solidarités humaines du Département, structures conventionnées (CCAS, Associations...).
- > **Mobilisation des acteurs économiques et des entreprises**, afin de valoriser auprès d'eux l'accueil de personnes en insertion, et plus globalement le travail en transversalité.
- > **Développement d'actions territorialisées** : partenariats avec le bloc communal pour plus d'efficacité dans la mise en relation du public et des entreprises, développement des relais d'information.

ACTION N° 05 / Créer une structure partenariale en matière d'insertion

■ Déclinaison fine de l'action

- > Le but de la présente fiche-action est de créer une instance de coordination permettant de faciliter le retour à l'emploi des publics en insertion, notamment les jeunes et les allocataires du RSA. Elle aura pour objectifs de constituer un espace de dialogue et d'échanges entre les partenaires et les entreprises, faire émerger une stratégie territoriale partagée, travailler à l'anticipation des mutations économiques sur le territoire et contribuer au développement local.
- > Il s'agit en conformité avec les réflexions déjà amorcées par le Département dans le cadre du projet C@P25 et en lien avec la mise en place des Comités Locaux d'Action pour la Cohésion Sociale et l'Emploi dans chaque EPCI de :
 - > Déterminer en concertation le montage de l'instance (Groupement d'Intérêt Public, dispositif plus souple...).
 - > Définir le champ d'intervention et le niveau d'engagement de la structure. Les partenaires ont évoqué lors des premières réflexions l'impossibilité de dédier des ressources financières et humaines *ad hoc* à ce projet. Le but sera donc de créer une instance de coordination qui ne supplantera pas l'action des nombreux opérateurs déjà mobilisés sur le sujet.
 - > Déterminer les modalités de gouvernance : création d'un comité de pilotage d'une dizaine de membres, mise en place de groupes de travail sur des thématiques spécifiques.
- > Une fois créée, cette instance pourra :
 - > Mieux coordonner la diversité des acteurs en présence à l'échelle départementale, sans gommer les spécificités et réseaux locaux existants.
 - > Mutualiser les moyens d'observations et partager les diagnostics dans le cadre de l'instance de coordination.
 - > Être catalyseur d'actions territorialisées et innovantes, relayées par le Département (mise en place des CLACSE, intégration de la question de l'insertion dans les contrats territoriaux, valorisation des clauses d'insertion dans les marchés publics...).

■ Les démarches à prendre en compte

- > Projet départemental C@P 25

■ Le phasage possible



■ Indicateurs de suivi



- > Nombre de rencontres mises en place dans le cadre de l'instance de coordination
- > Nombre de projets impulsés

ACTION N° 06 / Créer une structure mutualisée pour faciliter les politiques de l'habitat et de maîtrise de l'énergie

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Le département du Doubs dispose de deux structures majeures pour l'accompagnement des usagers autour des problématiques du logement et de l'habitat : l'ADIL et le CAUE. Ces deux structures assurent des missions d'information et de conseil auprès des particuliers.
- > La problématique de l'habitat est un sujet particulièrement sensible dans le département notamment au regard des évolutions socio-démographiques (vieillesse, dé-cohabitation, ...) qui renforcent les besoins. La question de la précarité énergétique est particulièrement prégnante dans certains territoires.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Une réflexion est actuellement en cours pour envisager un regroupement de ces deux structures.
- > L'objectif est de pouvoir disposer d'une structure unique d'accompagnement des usagers, plus lisible pour les usagers.
- > L'ambition est également de disposer d'un centre de ressources au service des particuliers et des élus acteurs du développement local.

■ **Les outils mobilisés**

- > **Définition des modalités juridiques de mutualisation :** nouvelle structure, fusion, ...
- > **Définition du mode de fonctionnement de la nouvelle structure :** moyens matériels, localisation, modalités d'accueil du public
- > Mise en place d'un plan de communication dédié.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordinateur / Animateur :** Département
- > **Porteurs de l'action :** Département, ADIL, CAUE


■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Plan départemental de l'Habitat (PDH)

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**

-  > Mise en place de la structure
- > Fréquentation de la nouvelle structure

2 / LES SERVICES SOCIAUX

ACTION N° 07 / Développer des garages solidaires sur le territoire et dans les agglomérations

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Les ménages doubistes présentent un taux de motorisation conséquent, notamment dans les secteurs des couronnes périurbaines des pôles urbains majeurs ainsi que dans la bande frontalière du territoire. A l'inverse, le cœur des pôles urbains et les secteurs ruraux disposent d'un taux de motorisation plus faible. Le Doubs central, le nord du Pays Horloger et les franges jurassiennes concentrent une part importante de ménages peu ou pas motorisés qui peut s'expliquer par une précarité sociale mais également par la structure démographique de ces territoires.
- > L'enjeu est ainsi de permettre aux ménages peu ou pas motorisés et situés dans des zones isolées du territoire d'avoir recours à une offre de mobilité accessible et accompagnée. La problématique est particulièrement aiguë pour le public des demandeurs d'emploi, pour qui la possibilité de se déplacer est une condition primordiale et souvent préalable à la recherche d'emploi.
- > Les leviers en faveur d'une meilleure mobilité des demandeurs d'emploi constituent ainsi un des objectifs du schéma. A ce titre, les projets de garage solidaire ont été identifiés comme des initiatives innovantes et pouvant être mises en place rapidement.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Des premières initiatives de garages solidaires sont déjà en cours dans le département. Ce dispositif permet de proposer aux personnes à faibles revenus de bénéficier de la location d'un véhicule motorisé à bas coût ou de services permettant l'entretien d'un véhicule. La donation de véhicules pour ce type de dispositif (collectivités, entreprises, particulier) est également possible. On trouve ainsi :
 - > L'association « La Roue de Secours basée à Besançon, Pontarlier et Montbéliard qui permet le prêt de véhicules aux demandeurs d'emploi (voitures, scooters).
 - > Des garages solidaires pour une location à bas coût ou des prestations de services solidaires (« Self garages », garages solidaires).

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordinateur / Animateur de l'action :** Services de l'Etat
- > **Porteurs de l'action proposés :** bloc communal, associations, missions locales
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser :** associations, missions locales, Département, Région, FSE

■ **Les outils mobilisés**

- > **Renforcement et structuration du maillage existant** au travers de nouvelles implantations.
- > **Soutien matériel, financier, technique et accompagnement des structures associatives** pour assurer le développement et la pérennité du service sur les territoires.
- > **Mise en réseau des acteurs et animation territoriale** afin de renforcer l'offre sur les territoires, d'orienter les usagers et de créer une dynamique d'aide à la mobilité sur l'ensemble du département.

ACTION N° 07 / Développer des garages solidaires sur le territoire et dans les agglomérations

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > L'objectif est de **renforcer l'offre existante en matière d'accompagnement à la mobilité par le biais des garages solidaires.**
 - > **Accompagner des associations et des initiatives publiques et privées** pour développer les actions et les implantations de garages solidaires.
 - > **Communiquer sur l'offre existante** en lien avec les autres dispositifs de mobilité.

Propositions locales de mise en œuvre de l'action :

Haut Doubs

- > Extension du service de location de voiture en partenariat avec le garage solidaire du Jura, mise en place d'un garage solidaire à Pontarlier.

Pays Horloger, Loue Lison, Portes du Haut Doubs

- > Développer et accompagner les initiatives de garage solidaire sur le territoire.

Nord Doubs

- > Accompagner le projet de garage solidaire en association avec l'association La Roue de Secours.

Doubs Central

- > Appuyer les initiatives de la Mission Locale pour l'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emploi de type garage solidaire.

Grand Besançon

- > Accompagner les initiatives existantes en matière d'accompagnement à la mobilité.

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Initiatives associatives et des Missions Locales (plateformes de mobilité)
- > Plans de Déplacements Urbains des collectivités

■ **Le phasage possible**

1^{er} semestre 2018

Communication sur l'offre existante auprès des différents publics

2^{ème} semestre 2018

Mise en place des partenariats

2019

Développement des premières initiatives

■ **Indicateurs de suivi**



- > Nombre de bénéficiaires touchés
- > Nombre de nouvelles initiatives mises en place pour l'aide à la mobilité

ACTION N° 08 / Améliorer la communication sur l'accompagnement social

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

> L'offre d'accompagnement social (services sociaux départementaux et communaux, maintien à domicile, protection de l'enfance...) est bien développée dans le Doubs. Cette offre demeure toutefois insuffisamment connue et lisible par les différents usagers concernés. Par ailleurs, les acteurs locaux mettent en évidence des besoins de coordination et de communication entre les partenaires.

■ **Ce qui est déjà fait**

> Le Département a déjà entamé une réflexion sur la mise en place de structures et d'outils permettant une meilleure visibilité des services d'accompagnement social. Cette dynamique est promue dans le cadre du projet départemental C@P 25 :

- > Mise en place d'une organisation labellisée « Maison de l'Autonomie ».
- > Mise en place d'un numéro de téléphone unique pour les personnes en perte d'autonomie.
- > Développement de nouveaux outils informatiques (portail usagers pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'Autonomie et de l'aide sociale) et du volet Solidarités du site internet du Département (carte de localisation des services, guide interactif des ressources sociales à destination des demandeurs d'emploi en partenariat avec Pôle Emploi ...).



Guide interactif des ressources sociales à destination des demandeurs d'emploi (doubs.fr)

> En outre, certaines collectivités locales communiquent également sur les services sociaux à l'échelle des territoires, dans le cadre de guides d'accueils globaux (Guide de bienvenue des Portes-du-Haut-Doubs) ou thématiques (accueil de la jeunesse, accompagnement administratif des personnes en situation de handicap...).

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordinateur / Animateur** : Département
- > **Porteur de l'action** : Département
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Bloc communal, associations, opérateurs de service, autres structures d'accueil du public (MSAP...)

■ **Les outils mobilisés**

Communication auprès des usagers

- > **Mobilisation et valorisation des supports de communication existants** : presse locale, bulletins communaux et intercommunaux, journal départemental « Vu du Doubs »,
- > **Amélioration de la présence numérique** : portail solidarités du site internet du Département, sites internet des communes, EPCI, opérateurs de services, associations, amélioration du référencement et mise à jour régulière des sites, sensibilisation des associations et opérateurs au développement de leurs sites, formations des agents au numérique.
- > **Campagnes ponctuelles** : affichage, journées portes ouvertes, forum...

Communication auprès des partenaires

- > **Elaboration de documents de communication** : guide global (papier et numérique), guides traitant de thématiques spécifiques pouvant être mis à disposition dans les différents points d'accueil.
- > **Informations, relais et mise en réseau des acteurs de l'accompagnement social** : mise en place de temps de réunion et d'information pour partager les bonnes pratiques, développement d'un carnet d'adresse avec des interlocuteurs dédiés, ...

ACTION N° 08 / Améliorer la communication sur l'accompagnement social

■ Déclinaison fine de l'action

- > Afin de communiquer de manière efficace sur l'accompagnement social, il s'agit de :
 - > Diffuser des informations actualisées sur les droits et aides auxquels les usagers peuvent prétendre (relais vers le site national service-public.fr, guides pratiques, réunions d'information thématiques...).
 - > Orienter les usagers vers les acteurs sociaux les plus pertinents selon leur profil et les difficultés qu'ils rencontrent.
 - > S'appuyer sur les relais locaux (EPCI, MSAP, CIAS, mairies, tiers-lieux...) afin d'améliorer la communication auprès des usagers et valoriser les services existants ou futurs (Maisons Doubs Autonomie, numéro d'information, guichets uniques, démarche d'accompagnement global Pôle Emploi...).
 - > Centraliser et simplifier l'information par la création de guides thématiques, en diffusion papier ou numérique (qui permet de créer un service interactif plus personnalisé).
- > Cette communication peut passer par des canaux diversifiés :
 - > Supports de communication papier existants à différentes échelles (départementale, intercommunale, communale).
 - > Communication ciblée dans les locaux des opérateurs, au sein des services et les points multiservices (agences postales communales, MSAP, Maisons de santé, secrétariats de mairies...).
 - > Radio locale, sur des sujets thématiques ou dans des circonstances particulières.
 - > Communication sur internet (sites internet départemental, intercommunaux, associatifs, des opérateurs ; élaboration d'une newsletter par e-mail).
 - > Utilisation des panneaux d'affichage lumineux dans les communes.
- > Des évènements ponctuels peuvent être organisés afin de mettre en lumière les services dédiés à des types d'accompagnement spécifiques :
 - > Forums des services (d'accompagnement à l'autonomie, au logement, dans le cadre des Semaines d'information sur la Santé Mentale)
- > Un travail sur la lisibilité du service auprès des acteurs sociaux et médicaux-sociaux est à mener en parallèle : développement d'une newsletter dédiée, participation aux projets territoriaux ayant trait à la solidarité et la santé (CLS, contrats de ville...), travail entre MSAP et services sociaux (cf. Action n°03)

■ Les démarches à prendre en compte

- > Action départementale (C@P25) (fiches 1.1.1; 1.1.4)

■ Le phasage possible



■ Indicateurs de suivi



- > Nombre d'actions de communication mises en place
- > Enquête à destination des usagers sur leur connaissance de leurs droits et leurs services disponibles

ACTION N° 09 / Développer le service d'aide alimentaire

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > L'existence de fortes disparités sociales et territoriales avec des fragilités sociales marquées dans certains secteurs : chômage, faibles revenus, progression de la précarité économique (Nord Doubs, Pays Horloger, Doubs central, une partie du Haut Doubs, espaces d'intervalles et bande frontalière, etc.).
- > L'offre d'aide alimentaire est aujourd'hui bien implantée et utilisée par les publics. Cependant, elle est principalement implantée dans les pôles de centralité ou pôles structurants des territoires, pouvant entraîner pour les publics isolés et précaires des difficultés d'accès à ce service. De plus, l'offre est dispersée et mise en œuvre par une diversité d'acteurs entraînant des difficultés de coordination des actions à l'échelle départementale ainsi qu'une iniquité d'accès à cette prestation.
- > L'enjeu est de pouvoir développer le service d'aide alimentaire sur le territoire départemental, à la fois en termes d'implantation, de mise en réseau et d'équité.
- > Il s'agit donc de permettre un accès équitable aux publics fragiles ayant besoin de recourir à l'aide alimentaire et poursuivre un objectif d'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire (enjeux de santé publique).

■ **Ce qui est déjà fait**

Un réseau et des actions en faveur de l'aide alimentaire existent déjà dans les territoires du Doubs :

- > Présence de réseaux d'associations nationales et locales (Croix Rouge, Restos du Cœur, Banque Alimentaire, etc.).
- > Epiceries sociales implantées dans tous les territoires (Besançon, Bethoncourt, Rougemont, Quingey, ...).
- > Initiatives pour faciliter l'accès des publics fragiles aux services d'aide alimentaire.



Inauguration
d'une banque
alimentaire
(2012)

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordinateur / Animateur** : Services de l'Etat
- > **Porteurs de l'action** : Département (conception et mise en œuvre du projet), DDCSPP, Etat
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : bloc communal, associations, MSAP, associations, Banque alimentaire, CCAS, CMS

■ **Les outils mobilisés**

- > **Mise en réseau des acteurs et structuration des relais** afin de renforcer les logiques d'actions territoriales et d'accueillir au mieux les usagers.
- > **Développer les conventions de partenariat** avec les acteurs de l'aide alimentaire pour assurer la coordination entre les dispositifs d'aide et l'accompagnement social (C@P 25).
- > **Renforcement et structuration du maillage existant** au travers des Maisons de Services au public (diversification de l'offre de services), des autres structures mutualisées, CCAS, nouvelles implantations.
- > **Diversification des modes de délivrance du service et de l'offre disponible** : itinérance, service de mobilité dédié, portage à domicile, services non-alimentaires.
- > **Soutien et mobilisation des structures associatives** pour assurer la pérennité du service sur les territoires.

ACTION N° 09 / Développer le service d'aide alimentaire
■ **Déclinaison fine de l'action**

- > L'objectif est de **renforcer le réseau existant et de permettre le déploiement de nouvelles initiatives sur les territoires** concernant l'aide alimentaire.
 - > Favoriser un accès équitable au service dans les territoires en diversifiant les modes de délivrance du service, favorisant un rééquilibrage territorial
 - > Développer les conventionnements
 - > Soutien territorial technique et financier aux associations nationales et locales pour développer leurs actions et implantations ainsi que leurs capacités à recenser les données nécessaires à une meilleure lisibilité par les administrations.

Propositions locales de mise en œuvre de l'action :

Haut Doubs

- > Poursuite de la délivrance de bons d'achats alimentaires par le CCAS
- > Bus de ramassage pour emmener aux services les publics fragiles
- > Déconcentration de l'offre de l'aide alimentaire en poursuivant notamment le développement de l'itinérance (distribution mobile)

Pays Horloger

- > Renforcement du réseau associatif et d'épiceries solidaires (Maïche, Morteau, Villers-le-Lac)
- > Développer l'itinérance ou le portage à domicile en lien avec l'ADMR

Loue Lison

- > Renforcer et développer les structures de services (épicerie de Quingey, projet de salon de coiffure avec Emmaüs et le CMS)

Portes du Haut Doubs

- > Développement d'une épicerie sociale à Valdahon ou à destination du territoire
- > Développement de nouvelles formes d'aides en complémentarité des acteurs présents (discount non-alimentaire, etc.)

Nord Doubs

- > Soutenir et renforcer le réseau d'épiceries sociales existant

Doubs Central

- > Mise en place d'un portail de l'aide alimentaire
- > Soutenir les structures présentes (épicerie sociale Rougemont) et les initiatives pour favoriser leur accessibilité (service mobilité CCAS)

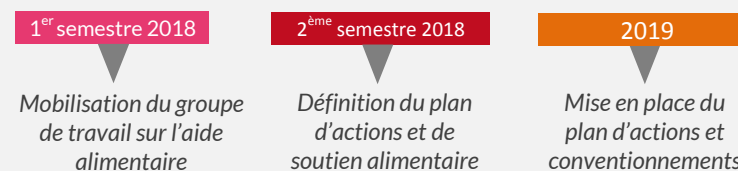
Grand Besançon

- > Développer de nouvelles modalités d'approvisionnement
- > Améliorer l'articulation avec les interventions en matière d'insertion

■ **Les démarches à prendre en compte / les financements potentiels**

- > Action départementale (C@P25) (Fiche 1.5.1)
- > Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (SDOSMS)

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**



- > Nombre de bénéficiaires touchés / repas distribués
- > Nombre de passages auprès des opérateurs de l'aide alimentaire
- > Nombre de communes couvertes par l'accès à l'aide alimentaire
- > Nombre de nouvelles initiatives mises en place pour l'aide alimentaire

ACTION N° 10 / Poursuivre le développement des actions en faveur des aidants

■ Pourquoi mettre en œuvre cette action ?

- > Le département du Doubs bénéficie d'un accompagnement aux personnes âgées et personnes en situation de handicap organisé autour de structures départementales (Centres Locaux d'information et de Coordination, Maison Départementale des Personnes Handicapées) et de services présents au niveau local.
- > Si les équipements sont plutôt satisfaisants en matière d'hébergement sur le département, la problématique principale concerne le maintien à domicile, notamment dans les territoires les plus vieillissants (Doubs Central, agglomération montbéliardaise...).
- > L'adaptation des logements, l'accessibilité aux services notamment de santé, et la disponibilité des services d'intervention et d'accompagnement (services d'aide et d'accompagnement à domicile et services de soins infirmiers à domicile) sont des conditions facilitant l'accompagnement à l'autonomie de ces publics.
- > Les personnes en situation de perte d'autonomie sont souvent soutenues par des personnes non professionnelles (membre de la famille, amis, voisins) qui prennent en charge tout ou partie de l'accompagnement à mener au quotidien. L'enjeu est d'épauler ces aidants en proposant notamment des solutions de prise en charge plus souples et ponctuelles. Soutenir les aidants permet d'agir indirectement en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

■ Ce qui est déjà fait

- > Dans le Doubs, des actions sont déjà menées pour permettre de soulager les aidants en proposant une prise en charge ponctuelle des personnes âgées ou en situation de handicap :
 - > **5 structures d'accueil de jour** qui accueillent à la journée (ou à la demi-journée) des personnes âgées dépendantes ou atteintes de la maladie d'Alzheimer
 - > Des places d'hébergement temporaires présentes dans plus d'une dizaine d'établissements de séjour longue durée ou de centres hospitaliers
- > La mise en place d'espaces dédiés aux aidants (café des aidants, développement de relais) et de conférences.
- > En outre, la mise en place de **la Maison Doubs Autonomie** dans le cadre du projet départemental C@P 25 pourra permettre d'améliorer l'accompagnement de ces publics.

■ Qui fait quoi ?

- > **Coordinateur / Animateur de l'action** : Département
- > **Porteur de l'action** : Département
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : associations, centres d'hébergements, professionnels de l'aide à la personne

■ Les outils mobilisés

- > **Communication autour des services existants** (cf. fiche précédente)
- > **Centralisation de l'information et de l'accompagnement** grâce à la Maison Doubs Autonomie
- > **Création d'espaces dédiés aux aidants** : centres de ressource, espaces de discussion...
- > **Accompagnement afin de favoriser le répit de l'aidant** : accueil de jour, accueil partiel de nuit, hébergement temporaire, baluchonnage, séjour de vacances...
- > **Amélioration de l'offre professionnelle d'accompagnement à domicile** pour soulager les aidants : développement de l'accueil familial, coordination SAAD et SIAD, garde de nuit...

ACTION N° 10 / Poursuivre le développement des actions en faveur des aidants

■ Déclinaison fine de l'action

- > Des besoins d'accompagnement des aidants ont été exprimés notamment :
 - > Dans les Portes du Haut-Doubs et le Grand Besançon en matière de développement des services d'accompagnement,
 - > Dans le Pays Horloger en termes de valorisation des solidarités familiales ou locales existantes, et de sensibilisation.
- > Une enquête à destination des aidants familiaux et naturels peut être menée à l'échelle départementale ou des territoires afin d'identifier les besoins prioritaires pour ces publics.
- > Plusieurs pistes d'actions sont à étudier et à mettre en place selon les besoins locaux :
 - > **Accompagner les aidants dans leur connaissance des droits et les démarches administratives.** L'action des CLIC et de la future Maison Doubs Autonomie contribue à offrir une information globale et une réponse coordonnée entre les acteurs du secteur.
 - > **Développer les solutions d'accueil courte durée dans les secteurs non pourvus :** accueil de jour, de nuit ou hébergement temporaire dans les EPHAD, accueil familial (à court ou plus long terme).
 - > **Renforcer les services d'aide à domicile :** meilleure coordination des SAAD et SIAD dans la continuité des expérimentations menées, services de garde de nuit complète ou services innovants comme le baluchonnage (personne qui vient s'installer dans le domicile de la personne en perte d'autonomie afin de soulager l'aidant pendant une période définie).
 - > **Créer des espaces spécifiques pour les aidants :** lieux d'information mais aussi de partage d'expérience, de soutien, d'entraide et de discussion, voire de formation sur certains sujets. Cette activité pourrait être intégrée à la future Maison Doubs Autonomie. Des rencontres (mensuelles ou bi-mensuelles) sur des thématiques spécifiques, touchant au plus près des préoccupations quotidiennes des aidants pourraient être développées.

■ Les démarches à prendre en compte

- > Action départementale (C@P25) (Fiches 1.1.1, 1.1.5, 1.1.8)

■ Le phasage possible



■ Indicateurs de suivi



- > Nombre de dispositifs d'accueil temporaire des personnes en perte d'autonomie
- > Nombre d'actions menées à destination des aidants (temps de partage, d'information...)

ACTION N° 11 / Améliorer le maillage en offre de garde petite enfance

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Le département du Doubs bénéficie d'une offre de garde de bonne qualité et qui répond relativement bien aux demandes actuelles. La qualité de l'offre de garde, en complément d'autres équipements, participe à l'attractivité des territoires auprès des jeunes ménages. Il s'agit donc d'un point particulièrement sensible.
- > Les tendances démographiques induisent toutefois une évolution des besoins notamment dans certains secteurs en tension (Loue Lison, Portes du Haut Doubs) ou au contraire des équipements surdimensionnés au regard des besoins réels.
- > Les acteurs locaux ont par ailleurs pointé des points d'amélioration :
 - > Concernant le développement d'offre de garde flexible, afin s'adapter aux évolutions conjoncturelles de population.
 - > Concernant l'extension des horaires de garde pour répondre aux besoins des parents : horaires atypiques, modularité des horaires d'accueil, ...

■ **Ce qui est déjà fait**

- > **Le Schéma Départemental des services aux familles du Doubs 2016-2019 fixe les orientations et le plan d'actions** pour le développement du maillage de l'offre de garde. Il distingue ainsi plusieurs objectifs clés qui s'inscrivent dans le SDAASP :
 - > **Le développement de l'offre d'accueil**
 - > **La valorisation et la formation des assistant(e)s maternel(le)s**
 - > **L'accès facilité aux modes d'accueil pour les enfants différents**
- > A noter également, le développement de nombreux projets au sein des collectivités notamment en matière de mutualisation des équipements (crèche / accueil périscolaire).

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Coordinateur / Animateur de l'action** : Département
- > **Porteurs de l'action** : Département, Bloc communal
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : CAF, MSA, DSDEN, CPAM, UDAF

■ **Les outils mobilisés**

- > **Développement du maillage en structures d'accueil** : nouveaux équipements collectifs, mutualisation de structures, ...
- > **Accompagnement des initiatives privées** : micro-crèches, crèches d'entreprise
- > **Développement des partenariats et des coopérations** : développement des RAM et des MAM

ACTION N° 11 / Améliorer le maillage en offre de garde petite enfance

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > Au regard des besoins exprimés par les acteurs locaux, le SDAASP a pour vocation d'encourager les actions sur trois champs distincts :
 - > **Développer des structures d'accueil** diversifiées et la mise en réseau: l'accueil est principalement porté par l'offre des assistant(e)s maternel(le)s. Un des objectifs est de pérenniser l'offre actuelle en assurant un équilibre des modes de garde pour permettre aux parents d'opter pour le parcours le plus pertinent et le plus adapté. A ce titre, le développement d'une offre collective souple est à anticiper.
 - > **Valoriser et pérenniser les structures mutualisées**: dans un contexte budgétaire contraint, le soutien aux réseaux et aux mutualisations est primordial. Dans le champ de la garde petite enfance, on peut citer la mise en réseau des professionnels (RAM) et le développement de structures mutualisées (MAM). Par ailleurs, les acteurs locaux mettent en avant le développement de structures privées (micro-crèches, crèches parentales) qui renforcent l'offre présente et qui peuvent être accompagnées.
 - > **Développer l'accueil pour les horaires atypiques et les enfants différents**: les spécificités du tissu économique du Doubs et notamment sur les secteurs frontaliers renforcent les besoins en matière d'accueil des enfants sur les horaires atypiques. Certains territoires sont mieux dotés que d'autres (Doubs Central) mais il existe une demande forte pour une évolution de l'offre en ce sens. De la même manière, la poursuite du développement des modes de garde pour les enfants différents par exemple via la formation de groupes d'assistant(e)s maternel(le)s dédiés est à encourager.

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Le Schéma Départemental des services aux familles du Doubs (2016-2019)

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**



- > Nombre de places disponibles pour l'accueil et la garde petite enfance

3 / LES SERVICES DE SANTE

ACTION N° 12 / Développer la maîtrise de stage chez les médecins généralistes

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > La démographie médicale dans le Doubs est conforme à la moyenne nationale et supérieure à la moyenne régionale. Le territoire fait néanmoins face à des dynamiques de vieillissement des médecins et de diminution du nombre de généralistes dans un contexte global d'augmentation de la population.
- > Le développement d'une politique d'attractivité à destination des jeunes médecins, en lien avec l'offre de formation disponible sur le territoire (Université de Franche- Comté), peut permettre de renouveler et pérenniser la présence de médecins sur le territoire. Un des objectifs de cette démarche est de développer un réseau d'internes et de jeunes médecins susceptibles d'effectuer des remplacements ponctuels et à terme de s'installer sur le territoire.
- > Le développement des stages en médecine généraliste libérale est une des déclinaisons possibles de cette politique. Les retours nationaux et régionaux attestent de l'efficacité de cette politique comme vecteur d'ancrage territorial des médecins stagiaires. Il s'agit à la fois de former les internes, de les familiariser avec la pratique en milieu libéral, moins connue que la sphère hospitalière, et de créer un réseau local.
- > De nombreux médecins sont déjà en situation de saturation de leur temps de travail et doivent être accompagnés afin de développer ce type de compagnonnage.
- > La saturation du temps de travail des médecins constitue un frein à ces initiatives. L'accompagnement des professionnels doit ainsi être privilégié, et l'intérêt de la démarche pour les médecins valorisé.
- **Ce qui est déjà fait**
- > La sensibilisation à la maîtrise de stage fait partie des actions déjà engagées par les partenaires concernés (ARS, Faculté de médecine, FEMASAC, ...).
- > L'UFR de Médecine de Besançon est une des toutes 1ères UFR à avoir permis à tous les étudiants de 2ème cycle d'effectuer un stage ambulatoire en médecine générale. Cela a été rendu possible grâce à la mobilisation du CRGE (collège régional des généralistes enseignants) qui recrute et forme les maîtres de stage universitaires (MSU). Via les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et en partenariat avec l'ARS, le CRGE travaille à la promotion et au développement de la maîtrise de stage.
- > Aujourd'hui, 121 MSU sont formés dans le Doubs pour l'accueil d'étudiants de 2d cycle et 86 pour l'accueil d'internes en médecine.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Animateur / Coordinateur** : Département
- > **Porteurs de l'action** : ARS, Faculté de Médecine, Collège Régional des Généralistes Enseignants
- > **Partenaires /Partiesprenantes à mobiliser** : Conseil départemental, Ordre des Médecins, FEMASAC

■ **Les outils mobilisés**

- > **Communication et valorisation de la maîtrise de stage** : relais par les élus du dispositif des maîtres de stages universitaires auprès des professionnels de santé libéraux, communication dans les réseaux de professionnels, témoignages d'actuels maîtres de stage et retours d'expérience...
- > **Sensibilisation sur les atouts de la maîtrise de stage** : ouverture vers l'enseignement et la recherche, transmission de connaissance vers les jeunes médecins, facilitation des consultations une fois que l'interne est autonome...
- > **Communication autour des incitations** : honoraires pédagogiques...
- > **Suivi du dispositif** : interlocuteurs dédiés au CRGE ou à l'Ordre des médecins pour l'accompagnement du maître de stage, accompagnement par l'université...

ACTION N° 12 / Développer la maîtrise de stage chez les médecins généralistes

■ Déclinaison fine de l'action

- > Cette action peut être déclinée dans tout le département, aussi bien dans les espaces autour de l'agglomération bisontine pouvant bénéficier directement de l'influence de la faculté de médecine que dans les espaces ruraux et la bande frontalière, plus éloignés.
- > L'action à mener auprès des professionnels de santé passe notamment par une action sur les réseaux en place sur le territoire :
 - > Communication à mener par le Département, l'ARS, le CRGE ou l'Ordre des Médecins auprès des élus locaux sur la maîtrise de stage
 - > Promotion à travers les réseaux de professionnels (CRGE, FEMASAC...)
 - > Communication par la sphère universitaire (solicitation des anciens Diplômés...)
- > Cette communication doit porter sur les atouts de la maîtrise de stage pour les médecins généralistes :
 - > Transmission des savoirs et liens avec la sphère universitaire
 - > Formation d'un interne pouvant être une aide véritable dans un cabinet et pouvant à terme effectuer des remplacements plus tard dans sa scolarité
 - > Avantages financiers (honoraires pédagogiques)
- > Ces atouts peuvent être résumés dans une plaquette ou un guide à destination des médecins du territoire.
- > En complémentarité, il s'agit de valoriser les stages en libéral auprès des étudiants en dialoguant avec la faculté de médecine et les instances de représentation des étudiants, afin de comprendre les facteurs de choix de ceux-ci et anticiper leurs demandes.
- > L'accueil des internes lors de temps de présentations conviviaux peut également permettre de promouvoir les atouts du territoire (services, vie associative...) mais également les stratégies d'aide à l'installation (cf. fiche suivante).

■ Les démarches à prendre en compte

- > Projet Régional de Santé 2018-2027

■ Le phasage possible



■ Indicateurs de suivi

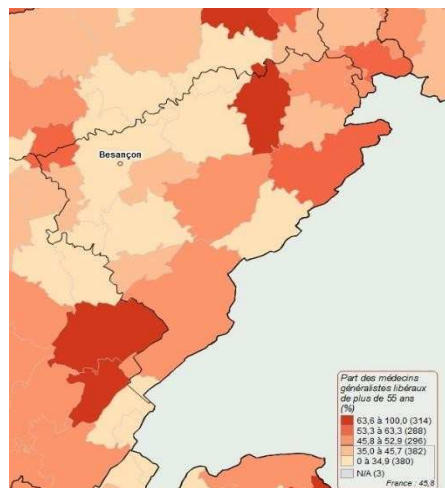


- > Nombre de nouveaux maîtres de stage dans le Doubs
- > Nombre de stagiaires accueillis dans le Doubs

ACTION N° 13 / Accompagner les secteurs sous tension

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Les territoires du Doubs sont inégalement touchés par les enjeux de baisse de la démographie médicale.
- > L'ARS identifie des zones déficitaires dans le cadre de l'élaboration du Projet Régional de Santé (2018-2027) sur lesquels il s'agit de mener des actions coordonnées en faveur de l'attractivité des professionnels de santé.
- > Il est également possible d'agir dans les zones pouvant potentiellement présenter des difficultés à l'avenir (médecins présents mais vieillissants) afin d'assurer la continuité et le relais entre praticiens dans l'optique d'une continuité de l'accès aux soins.



Part des médecins généralistes de plus de 55 ans
(Observatoire des Territoires)

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > La dynamique de développement des Pôles et Maisons de Santé Pluridisciplinaires a contribué à réintroduire ou maintenir une offre de santé dans des territoires moins dotés. Aujourd'hui, il en existe 14 sur le département et 3 sont en projet.
- > Des dispositifs d'incitation à l'installation des jeunes médecins existent au niveau national:
- > Les Contrats d'Engagement de Service Public qui permettent aux étudiants en médecine ayant un projet d'installation en zones déficitaires de bénéficier d'une prise en charge financière de leurs études. A ce jour, le Doubs compte 1 installation permanente à L'Isle sur le Doubs à la suite d'un CESP.
- > Les Praticiens Territoriaux de Médecine Générale (PTMG) qui bénéficient d'une aide à l'installation et d'un accompagnement sur une année renouvelable une fois en contrepartie d'une implantation dans une zone déficitaire. Il y a actuellement 3 PTMG sur le territoire départemental.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Animateur / Coordinateur :** Département
- > **Porteurs de l'action :** ARS en lien avec le Conseil départemental, et le bloc communal, Région, MSA
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser :** Ordre des Médecins, Préfecture, FEMASAC, associations culturelles et sportives, Pôle Emploi

■ **Les outils mobilisés**

- > **Communication sur le contexte local et les aides disponibles : recensement** des possibilités d'installation, promotion des aides à l'installation des professionnels sur un territoire (aides conventionnelles, Pacte territoire santé, ZRR...).
- > **Développement d'une politique d'accompagnement inclusive :** accompagnement dans les démarches administratives, à la recherche de logement et de l'emploi du conjoint, introduction aux services du territoire (sport, culture, éducation et petite enfance...).
- > **Développement et pérennisation des maisons de santé : élaboration** de projets de santé et création de MSP dans les zones déficitaires, politique d'attractivité des jeunes médecins.
- > **Expérimentations innovantes :** contrat de médecins salariés, contrats de collaborateurs, permanences de médecins spécialistes en MSP.

ACTION N° 13 / Accompagner les secteurs sous tension

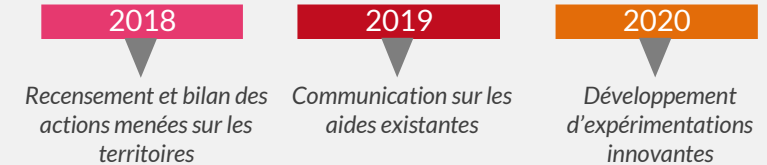
■ Déclinaison fine de l'action

- > L'action est à décliner sur les territoires identifiés comme déficitaires ou en tension par l'ARS.
- > Un préalable indispensable est le recensement, avec les élus et professionnels de santé des lieux d'accueil et des possibilités d'exercice, à l'échelle de chaque territoire de CLS (Contrat Locaux de Santé), afin de mieux communiquer autour des opportunités du territoire et de coordonner l'offre d'accueil et d'accompagnement des médecins à l'échelle de ces territoires.
- > En se basant sur ces dispositifs déjà existants, il s'agit de développer une politique d'accompagnement inclusive (logement, scolarité, démarches administratives, culture, ...). Celle-ci pourrait être portée par le Département en lien étroit avec l'Ordre des médecins et les EPCI.
- > Les résultats de cette politique d'accompagnement inclusive pourraient être promus à l'occasion de soirées d'accueil des internes médecins et des stagiaires paramédicaux, à mettre en place sur les territoires de CLS, afin d'assurer une continuité entre stages et potentielle installation sur le territoire.
- > D'autres formes d'accompagnement et d'incitations sont aussi possibles :
 - > **Promotion des contrats de collaborateurs et d'assistants**, déjà engagée par l'ordre des médecins et l'ARS via la plateforme PAPS. Ces contrats, qui nécessitent parfois des arrêts préfectoraux en amont de leur développement, appellent à consolider la coordination Préfecture ARS sur cette question.
 - > **Réflexion sur les contrats de médecins salariés** dans certaines Maisons de Santé.
 - > **Développement de permanences en médecine généraliste ou spécialisée** dans certains territoires moins dotés, développement de MSP multisites.
 - > **Développement de la télémédecine** (cf. Fiche-action correspondante).

■ Les démarches à prendre en compte

- > Programme Régional de Santé (PRS)
- > Action départementale (C@P25)
- > Convention des Maisons de Services au Public
- > Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale
- > Contrats Locaux de Santé

■ Le phasage possible



158

■ Indicateurs de suivi



- > Nombre de médecins accompagnés dans leur installation
- > Nombre de projets innovants développés (permanences de spécialistes...)

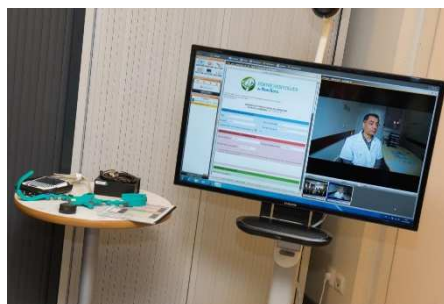
ACTION N° 14 / Développer la télémédecine

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Le territoire présente une offre dense en termes de santé de premier niveau malgré des contrastes locaux, en particulier les franges est, sud et ouest du département. La médecine spécialisée est quant à elle plutôt concentrée dans les pôles majeurs du département (Besançon, Montbéliard) et au sein des centres hospitaliers ; conformément aux tendances nationales de métropolisation des spécialistes. Cette situation se traduit par un éloignement sensible de l'offre pour de nombreux territoires particulièrement critique au regard des dynamiques de vieillissement.
- > Un des leviers mobilisables repose sur le développement des procédures de e-santé. La télémédecine est en cours de développement sur le territoire départemental avec plusieurs projets de téléconsultation et de télé-expertise en lien avec les médecins spécialistes en place. L'ARS et le Département souhaitent développer cet outil au travers d'appels à projets.
- > L'enjeu est de pouvoir développer ce service de télémédecine, en priorité pour favoriser l'accès des publics à l'offre de médecine spécialisée, et les coopérations entre praticiens.
- > Il s'agit donc de **favoriser le renforcement et le développement des outils et de la pratique de la télémédecine sur les territoires.**

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Services de télémédecine spécialisés pour les plaies chroniques (CHRU de Besançon) et pour le diabète (Baume-les-Dames et Ornans).
- > Dynamiques et projets de par des établissements médico-sociaux ou en lien avec les Maisons de santé.
- > Autres dispositifs déployés dans le Doubs : Télé AVC, actes de TLM en psychiatrie de la personne âgée entre les établissements de Pontarlier et de Novillars, TLM radiologie sur Novillars, TLM consultations gériatriques.



Centre de long séjour de Bellevaux

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Animateur / Coordinateur** : Département
- > **Porteurs de l'action** : ARS, GCS EMOSIST
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Bloc communal, établissements de santé, professionnels de santé, CPAM

■ **Les outils mobilisés**

- > **Renforcement de la coordination des acteurs de la santé et du médico-social** au travers d'outils partagés et de démarches de partenariats.
- > **Amélioration du développement des outils à disposition des professionnels** pour faciliter les échanges et la prise en charge des patients sur l'ensemble du territoire.
- > **Mise en place d'appel à projets promouvant les initiatives professionnelles et territoriales** dans le domaine de la télémédecine.
- > **Poursuite de l'équipement des territoires en infrastructures numériques et téléphoniques** pour favoriser la résorption des zones blanches et assurer un fonctionnement optimal des outils de télémédecine.
- > **Communiquer sur les dispositifs existants** auprès des professionnels et des différents publics afin d'améliorer la connaissance de la télémédecine sur les territoires.

ACTION N° 14 / Développer la télémédecine

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > L'objectif est de **renforcer et déployer les outils de télémédecine existants et de favoriser la coopération entre les professionnels de la santé et du médico-social.**
 - > **Déploiement du projet E-TICSS**, piloté par l'ARS, sur le territoire départemental et assurer sa structuration et son animation.
 - > **Mise en place d'une plateforme territoriale d'appui** (pilotage ARS) pour accompagner la mise en réseau et la coordination des professionnels.
 - > **Mise en place d'un appel à projets pour le développement des téléconsultations pour la médecine spécialisée.**

Propositions locales de mise en œuvre de l'action :

Haut Doubs

- > Conforter les coopérations permises par la télésanté amorcées sur le territoire: lien en visio avec CHRU Besançon pour les grandes urgences, expertise sur une base de photos pour certaines spécialités (dermatologie), dossier médical partagé.
- > Réflexions à porter sur la tarification de télémédecine en EHPAD

Portes du Haut Doubs

- > Organisation de réunions d'information sur le secteur Doubs Central / Portes du Haut-Doubs
- > Lancement d'un appel à projets en juin 2017

Nord Doubs

- > Lancement d'un appel à projets sur le développement de la télémédecine à destination des médecins du territoire.

Doubs Central

- > Organisation de réunions d'information sur le secteur Doubs Central / Portes du Haut-Doubs

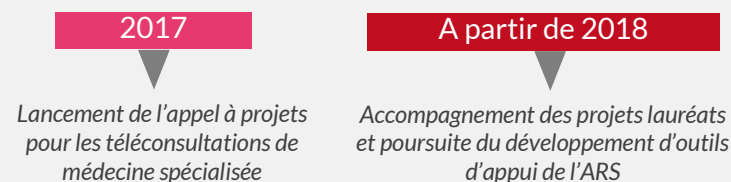
Grand Besançon

- > Mise en place d'un dispositif de télégériatrie en EHPAD avec le CHS de Novillars
- > Mise en place d'un Dossier Médical Partagé et d'une messagerie sécurisée santé permettant de faire le lien entre les professionnels de santé
- > Expérimentation de l'E-TICSS

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Projet Régional de Santé et projets territoriaux de santé
- > Contrats Locaux de Santé
- > Schéma Régional de l'Offre de Soins (SROS)

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**



- > Nombre de prises en charge par une procédure de télémédecine sur 1 an
- > Evolution du nombre de prises en charge par une procédure de télémédecine

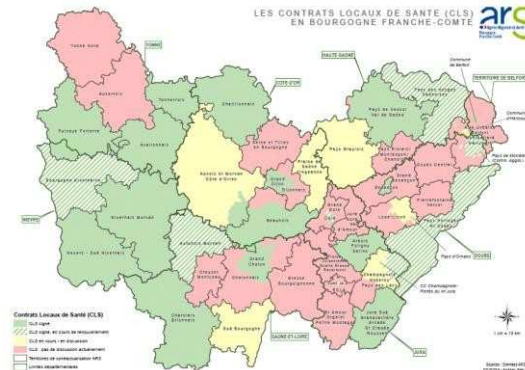
ACTION N° 15 / Mettre en place des contrats locaux de santé (CLS)

■ Pourquoi mettre en œuvre cette action ?

- > Les Contrats Locaux de Santé (CLS) constituent un premier levier d'amélioration pour l'accès aux services de santé. Ils dressent un diagnostic des besoins en matière de santé sur leur territoire d'application et définissent une série d'actions pour répondre aux enjeux identifiés. Ils sont ensuite mis en œuvre pour une durée de 3 ans.
- > Dans le Doubs, les CLS ont été élaborés de manière partenariale, en associant notamment les services de l'Etat afin de créer une culture commune sur la question de la santé et les réponses à apporter aux territoires.
- > Les CLS permettent par ailleurs une prise en compte globale de la problématique de l'accès aux soins en intégrant les questions de prévention et de sensibilisation.
- > L'enjeu est **d'étendre la mise en place de démarches de Contrats Locaux de Santé à l'ensemble du territoire départemental**, notamment aux territoires qui n'ont pas encore amorcé de réflexions en ce sens

■ Ce qui est déjà fait

- > La dynamique de contractualisation sur le territoire du Doubs est déjà amorcée.
- > L'ensemble des territoires ne présentent pas le même niveau d'avancement, certains n'ayant pas encore amorcé de réflexion sur le Contrat Local de Santé.



■ Qui fait quoi ?

- > **Animateur / Coordinateur** : Département
- > **Porteurs de l'action proposés** : ARS, EPCI et territoires de projets
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Département, ordres professionnels

■ Les outils mobilisés

- > **Accompagnement des territoires** dans la mise en œuvre des réflexions et des travaux sur les Contrats Locaux de Santé et plus particulièrement des territoires non engagés dans une démarche de contractualisation.
- > **Promotion des démarches d'élaboration** des Contrats Locaux de Santé au travers d'actions de partage d'expériences entre territoires de projet.
- > **Structuration préalable la démarche d'élaboration** du Contrat Local de Santé en définissant les objectifs à atteindre au regard du Plan Régional de Santé, mobilisant les potentiels partenaires et financements.


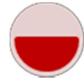


ACTION N° 15 / Mettre en place des contrats locaux de santé (CLS)

■ Déclinaison fine de l'action

- > L'objectif est de parvenir à la couverture complète du territoire départemental en Contrats Locaux de Santé, en accord avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé de l'ARS pour la période 2018- 2027
 - > **Accompagner les sollicitations des territoires par l'ARS** pour favoriser le déploiement de la couverture en Contrats Locaux de Santé.
 - > **Actualiser la cartographie des Contrats Locaux de Santé.**

Etat d'avancement des Contrats Locaux de Santé sur les territoires du Doubs

:

-  **Pas de démarche de contractualisation amorcée** : Nord Doubs (hors aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt), Portes du Haut Doubs, territoire du Grand Besançon (hors Ville de Besançon)
-  **Contrat Local de Santé en cours d'élaboration** : Doubs Central
-  **Contrat Local de santé en cours de finalisation** : Loue Lison
-  **Contrat Local de Santé signé** : Ville de Besançon, Pays Horloger et Haut Doubs (CLS interpays) *, Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt*

*Contrat Local de Santé en cours de renouvellement

■ Les démarches à prendre en compte

- > Projet Régional de Santé de l'ARS 2018-2027
- > Schéma Régional de l'Offre de Soins (SROS)

■ Le phasage possible



■ Indicateurs de suivi



- > Taux de couverture du territoire départemental en Contrats Locaux de Santé

ACTION N° 16 / Renforcer l'accompagnement en psychiatrie et en psychologie

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Le maillage en services de santé mentale apparaît actuellement insuffisant pour le département du Doubs. Les acteurs locaux pointent ainsi des difficultés à orienter les personnes en difficulté vers des professionnels adaptés, dans un contexte de fragilisation des publics accompagnés. Il est en effet observé une recrudescence des cas de non-recours au droit et d'exclusion sociale, accompagnés de pathologies psychiatriques. Les accompagnateurs sociaux apparaissent souvent démunis et insuffisamment formés pour gérer ces publics.
- > Cette difficulté d'appréhension et de prise en charge des problèmes de psychiatrie impacte les procédures d'accompagnement et peut mener au non-recours aux soins. Ces difficultés sont notamment marquées dans le nord du territoire, et plus particulièrement dans le domaine de la pédopsychiatrie.
- > Des nécessités d'amélioration des partenariats et coordinations émergent, afin de garantir une prise en charge fluide de tous les doubiens le nécessitant.
- > Cette problématique intervient par ailleurs dans un cadre budgétaire très contraint qui limite les leviers d'intervention aux moyens déjà existants.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > L'élaboration en cours du Projet Régional de Santé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté prend en compte cette problématique. Des réflexions sont ainsi lancées sur le projet territorial en santé mentale afin de réinterroger la distribution des soins et d'améliorer les coordinations entre partenaires.
- > Plus localement, des actions de réhabilitation ont été menées (Hôpital psychiatrique de Novillars).

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Animateur / Coordinateur** : Département
- > **Porteurs de l'action** : ARS, Département
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : acteurs de la sphère médico-sociale, professionnels de santé, Bloc communal, associations traitant des problématiques de santé mentale

■ **Les outils mobilisés**

- > **Adaptation de l'offre existante pour mieux répondre aux besoins** : identification des zones blanches du département, déploiement d'une politique d'attractivité des professionnels de santé mentale (psychiatrie en milieu hospitalier et psychiatre de ville), développement de consultations avancées en lien avec les structures locales.
- > **Mobilisation des outils existants** : outils de coopération entre les établissements (Groupements hospitaliers territoriaux), projets territoriaux de santé mentale, plateforme de santé mentale, Contrats de santé locaux.
- > **Coordination des acteurs** : travail partenarial à poursuivre entre les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux pour un accompagnement intégré des personnes fragiles (maintien à domicile ou prise en charge en hébergement spécifique, suivi continu du dossier via un dossier médico-social partagé...), formation des acteurs paramédicaux.
- > **Sensibilisation autour de la santé mentale** : dynamique à conforter autour des semaines d'information sur la santé mentale (SISM).

ACTION N° 16 / Renforcer l'accompagnement en psychiatrie et en psychologie

■ Déclinaison fine de l'action

- > Des enjeux en matière de santé mentale ont été identifiés sur tout le territoire départemental. A partir des moyens existants, plusieurs leviers sont mobilisables.
- > **Actions sur la démographie médicale** : sur la base d'un travail de repérage des zones blanches et des secteurs de forts besoins pour prioriser les actions, en partenariat avec les acteurs médico-sociaux, il convient de porter une première réflexion de réorganisation de l'offre notamment à destination des psychiatres hospitaliers et libéraux. Plusieurs actions sont ainsi envisageables, en particulier le développement de consultations avancées dans les antennes de santé locales ou les maisons de santé, ou encore la prise en charge de certains actes par des infirmières spécialisées.
- > **Actions de coopération** : l'ARS a développé un certain nombre d'outils permettant d'organiser et d'optimiser l'offre de soins en santé mentale sur le territoire et notamment :
 - > Les Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT) : 2 sont déjà en place sur le département du Doubs dont le **GHT psychiatrique Doubs-Jura** composé des CHS de Saint Ylie et Novillars.
 - > **Les projets territoriaux de santé mentale** qui portent des objectifs d'analyse fine des besoins des territoires et de mise en place de conseils locaux spécifiquement sur ces thématiques.
 - > L'intégration de la question psychiatrique dans les **Contrats Locaux de Santé**
- > **Renforcement des partenariats** : sur plusieurs territoires régionaux, **des plateformes de coordination en psychiatrie et santé mentale** ont été lancées pour accompagner les partenaires sur ces questions (protocole d'immersion, formations croisées, ...). Il s'agit de conforter ces expérimentations et de les diffuser sur le territoire en cas de réussite.
- > Enfin, des **actions de sensibilisation** aux enjeux de la santé mentale peuvent être menées afin d'apporter de la visibilité et faire œuvre de pédagogie sur ces questions.

■ Les démarches à prendre en compte

- > Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé
- > Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale

■ Le phasage possible



■ Indicateurs de suivi



- > Evolution du temps d'accès moyen à un psychiatre sur le Département
- > Nombre de personnes ayant un besoin d'accompagnement en santé mentale prises en charge

4 / LES LEVIERS D'ACCESSIBILITE

4.1 / LE NUMERIQUE

ACTION N° 17 / Développer une offre de formation numérique au sein des EPCI

■ Pourquoi mettre en œuvre cette action ?

- > Aujourd'hui la tendance globale est à la dématérialisation progressive des services et à la généralisation des usages numériques dans de multiples domaines.
- > De nombreux habitants du Doubs restent éloignés de ces pratiques numériques, notamment dans le cadre des démarches administratives (personnes en difficultés sociales et linguistiques, seniors, jeunes...).
- > Les disparités de qualité du réseau internet freinent également l'accès au numérique de certains usagers habitant en zones peu ou pas desservies.
- > L'enjeu est de proposer aux usagers les moins familiers des usagers numériques un accompagnement au niveau local, passant par une mise à disposition d'équipements et le développement de formations.
- > Il s'agit donc de conforter les initiatives déjà existantes dans les territoires et d'en développer de nouvelles à l'échelle intercommunale dans les espaces non dotés.

■ Ce qui est déjà fait

Des actions en faveur de la formation au numérique sont déjà présentes dans les territoires du Doubs. Des formations sont notamment proposées :

- > à destination des seniors (organisées par le Réseau de Santé du Pays Doubs Central);
- > dans certaines mairies (Soulce-Cernay, ...);
- > sur les démarches administratives, dispensées par les opérateurs de service (Mission Locale, Pôle Emploi);
- > via des associations (Club Multimédia à Vercel-Villedieu-le-Camp);
- > via des médiathèques (Bouclans, Ornans, Seloncourt, etc.);
- > via les établissements scolaires : accueil des parents.



■ Qui fait quoi ?

- > **Coordinateur / Animateur** : Département
- > **Porteurs de l'action** : EPCI du département
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : MSAP, associations, éducation nationale, Médiathèque départementale, Espaces Publics Numériques, CCAS et autres services d'Action Sociale professionnels locaux (informaticiens, réparateurs, formateurs), Education Nationale,...

■ Les outils mobilisés

- > **Communication autour des dispositifs existants** : annuaire des formations numériques, bulletins dans la presse communale, campagnes d'affichage ou spot radios...
- > **Augmentation des moyens humains** (par la création de services civiques par exemple) dans les structures proposant déjà un accompagnement au numérique : Espaces Publics Numériques, Maisons de Services au Public, associations proposant des formations.
- > **Développement des formations dans des tiers-lieux** déjà fréquentés par le public, tels que les médiathèques ou les MSAP
- > **Diversification des types de formations selon des thématiques** et niveaux spécifiques (introduction à l'informatique et à la bureautique, formation centrée sur les démarches administratives, temps de découverte de nouveaux services...), ouverture de formations dans les établissements scolaires à destination des parents.
- > **Mise à disposition de matériel** (ordinateurs, tablettes...) et accompagnement par l'intermédiaire de prêts ou d'aides à l'achat ou via une politique de redistribution des équipements informatiques
- > **Mise en réseau des acteurs et structuration des relais** afin d'orienter l'utilisateur vers la formation la plus pertinente pour son usage d'internet.

ACTION N° 17 / Développer une offre de formation numérique au sein des EPCI

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > L'objectif est de disposer dans chacun des EPCI du département d'une offre dédiée à l'apprentissage du numérique. Au regard de la diversité des territoires et à l'hétérogénéité des actions en cours, il convient d'adapter cette proposition aux contextes locaux.
- > Plusieurs structures ont été identifiées pour accueillir les formations. En dehors des CCAS qui assurent des formations auprès de leur public, l'action devra ainsi permettre un équipement en conséquence de ces structures :
 - > **Le réseau de lecture publique** (bibliothèques et médiathèques), notamment dans le cadre des Pauses Numériques.
 - > **Les Maisons de Services au Public**, qui s'inscrivent progressivement comme des structures de référence pour l'animation territoriale.
- > L'action porte sur l'apprentissage des usages du numérique, il est donc primordial d'assurer la présence de personnel formé pour accompagner les publics en demande d'accompagnement. A ce titre, plusieurs solutions sont envisageables :
 - > **La mobilisation des associations locales.**
 - > **La création de Services Civiques dédiés.**
 - > Les difficultés rencontrées proviennent également d'un manque de connaissance et d'accessibilité à ces offres de formations. Dans le cadre de l'action, il est donc proposé de :
 - > **Informers l'ensemble des partenaires et des personnels accueillant du public sur l'EPCI pour proposer l'offre de formation.**
 - > **Mobiliser les offres de transport existantes comme les TAD pour accéder à ces services.**
 - > **Développer si besoin une offre itinérante**

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Action départementale (C@P25)
- > Schémas réglementaires : SCORAN, CRANT, SDAN, SDUN

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**



- > Nombre de formations réalisées
- > Nombre de personnes formées

ACTION N° 18 / Former les accompagnateurs et les travailleurs sociaux

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > La dématérialisation progressive des services, notamment administratifs, et l'évolution constante des pratiques numériques nécessitent une adaptation continue de l'accompagnement apporté aux publics les plus fragiles face à l'outil numérique (personnes en difficultés sociales et linguistiques, seniors, jeunes, ...).
- > Les accompagnateurs et les travailleurs sociaux, premiers relais auprès de ces publics, sont généralement peu formés à ces problématiques d'accompagnement au numérique. Ils sont pourtant amenés à apporter un soutien sur de nombreuses démarches en ligne : ouverture d'une adresse e-mail, accompagnement dans les démarches administratives...
- > L'enjeu est de renforcer la capacité des accompagnants à favoriser l'inclusion numérique des publics les plus en difficultés face à l'outil numérique.
- > Il s'agit donc de proposer aux accompagnateurs et travailleurs sociaux une offre de formation leur permettant d'être en adéquation avec les usages et démarches numériques pratiqués, ceci afin d'accompagner au mieux les publics dont ils ont la charge.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Des formations aux interfaces numériques sont proposées par les opérateurs de services aux animateurs des Maisons de Services au Public dans le cadre de conventions passées avec ces structures.
- > Des formations similaires sont à généraliser aux travailleurs sociaux en se penchant davantage sur les problématiques spécifiques qu'ils
- > Des formations auprès des travailleurs sociaux à ces enjeux d'inclusion numérique sont en cours de structuration dans d'autres territoires grâce à l'action d'associations telles qu'Emmaüs Connect ou des réflexions de l'Institut de Formation des Travailleurs Sociaux.



■ **Qui fait quoi ?**

- > **Animateur / coordinateur** : Département
- > **Porteurs de l'action** : bloc communal, CCAS, UDCCAS, Département
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : CCAS et autres services d'Action Sociale professionnels locaux (informaticiens, réparateurs, formateurs), opérateurs de services, Instituts de Formation des Travailleurs Sociaux (IFTS), associations travaillant sur l'inclusion

■ **Les outils mobilisés**

- > **Élargir et développer l'offre de formation** afin de proposer une gamme diversifiée et adaptée aux différentes pratiques des usagers que les accompagnants pourront traiter.
- > **Mutualiser les formations** afin de faire bénéficier les accompagnants d'un même niveau d'information et de compétences quant aux outils et usages. Cela peut s'appliquer notamment dans le cadre de formations réalisées par les grands opérateurs de services publics sur leurs outils numériques (CAF, Pôle Emploi, etc.).
- > **Mettre en réseau les acteurs de l'inclusion numérique** afin de favoriser le partage d'expériences et de connaissances ainsi que les temps informels de formation et d'apprentissage.
- > **Développer des outils d'autoformation** à destination

ACTION N° 18 / Former les accompagnateurs et les travailleurs sociaux

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > L'objectif est de permettre à tous les acteurs de l'inclusion numérique de bénéficier de connaissances actualisées sur les usages et outils numériques.
- > L'organisation et la coordination de la mise en œuvre de l'offre de formation à destination des accompagnants seront essentielles et pourront être assurées de la manière suivante :
 - > **Mutualisation des formations** en concordance avec les temps de formation proposés par les opérateurs de services par exemple.
 - > **Rencontres régulières des acteurs de l'inclusion numérique d'un même territoire** pour échanger et partager leurs expériences.
 - > **Mobilisation d'institutions ou d'associations proposant des services de formation des travailleurs sociaux** et relais d'information autour de leur offre auprès des collectivités locales.
 - > **Mise en place d'outils d'autoformation** pour assurer une réactivité et une évolution continue des compétences des accompagnants.

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Action départementale (C@P25)
- > Schémas réglementaires : SCORAN, CRANT, SDAN, SDUN

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**



- > Nombre de formations réalisées
- > Nombre d'accompagnateurs et de travailleurs sociaux formés

4 / LES LEVIERS D'ACCESSIBILITE

4.2 / LES MOBILITES

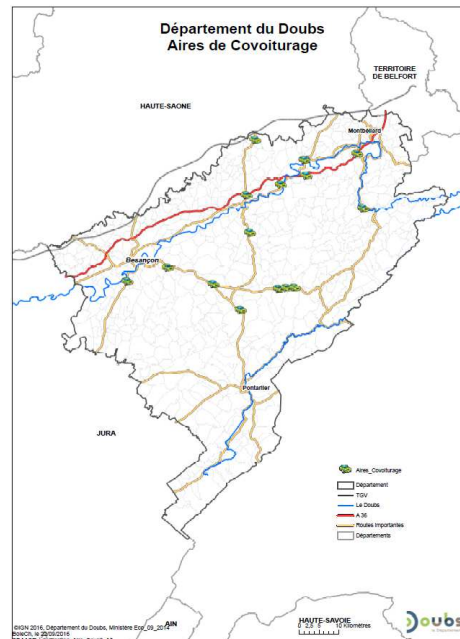
■ Pourquoi mettre en œuvre cette action ?

➤ ACTION N°19 / Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

- Les habitants du Doubs ne disposent pas tous du même potentiel de mobilité ni des mêmes pratiques et besoins en matière de transport. En milieu rural notamment, on constate des secteurs peu dotés en infrastructures routières, en offre de taxis et en transports collectifs. Or, certains secteurs (Doubs Central, nord du Pays Horloger, franges jurassiennes) présentent un taux de motorisation comparativement moins important, au regard de la faible densité et de l'éloignement des pôles de services, source de problématiques d'isolement de certains ménages.
- Parallèlement, au niveau des aires urbaines et sur la bande frontalière, des enjeux d'engorgement des axes routiers et d'allongement du temps de trajet domicile-travail poussent les usagers à trouver des alternatives à la voiture individuelle.
- Le développement des modes doux et de la mobilité collaborative apparaît ainsi comme des leviers pertinents pour améliorer l'accès aux services. Le covoiturage offre une solution supplémentaire de mobilité et participe à réduire l'autosolisme. Le développement des réseaux cyclables et piétons présents sur le territoire peut venir compléter cette offre de mobilité alternative, notamment dans les territoires les plus urbains.

■ Ce qui est déjà fait

- Développement des aires de covoiturage (cf. carte ci-contre).
- Dispositif Taxito à l'échelle de l'Arc Jurassien, intégré dans les programmes INTERREG IV et V, avec la mise en place d'un site internet, une plateforme téléphonique, un système de paiement en ligne et des parkings relais.
- Développement en cours d'une plateforme téléphonique de covoiturage sur le Doubs central, réflexion sur le territoire Loue-Lison dans le cadre du programme TEPCV
- Initiatives des entreprises en faveur du covoiturage (restrictions de stationnement pour les autosolistes, plans de déplacements entreprise).
- Structuration des réseaux cyclables départementaux.
- Promotion et développement des modes actifs de mobilité au niveau local.



■ Qui fait quoi ?

- **Animateur / Coordinateur :** Département
- **Porteurs de l'action proposé :** Bloc Communal, Région
- **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser :** Syndicats mixtes des transports en commun des territoires concernés (y compris territoires de destination extérieurs au département), Département, institutions publiques suisses frontalières, associations compétentes en mobilité, entreprises et acteurs économiques

■ Les outils mobilisés

Recueil des besoins et d'expériences

- Recueil des besoins exprimés sur les territoires.
- Bilan des expérimentations menées sur le territoire et identification des points de réussite et à améliorer.
- Recueil de retours d'expériences au niveau national sur le stop et le covoiturage notamment à destination des jeunes.

Aménagements

- Développement d'aires de covoiturage sur les axes routiers et sur les grands nœuds de communication.
- Amélioration de la sécurité, de la signalétique et des aménagements dédiés (bornage, éclairage, espaces d'attente, marquage et balisage)

Actions de communication et de sensibilisation

- Communication et sensibilisation autour des points de covoiturage et d'auto-stop, autour de l'utilisation des sites internet de covoiturage, autour des mobilités cycle et piétonnes.
- Développement d'une plateforme de covoiturage multicanal (internet, téléphone...) : élargissement du site internet de covoiturage Mobigo à l'échelle régionale et relais des informations au niveau local, développement d'un numéro de téléphone dédié...
- Promotion et communication sur les itinéraires cyclables et piétons

ACTION N° 19 / Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

L'action peut se décliner différemment selon les besoins des usagers auxquels elle entend répondre. Lorsqu'il s'agit **de répondre aux besoins réguliers de déplacements**, les dispositifs alternatifs à la voiture individuelle peuvent s'interpréter comme un complément à l'offre de transports collectifs. Les principes suivants peuvent alors s'appliquer :

- > Simplicité et souplesse des dispositifs pour permettre une pleine appropriation par les usagers.
- > Pré-identification des pratiques et des besoins, en concertation avec les acteurs des territoires
- > Réalisation d'aménagements spécifiques, visibles et sécurisés.

Lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins occasionnels, (trajets touristiques, personnels...), le covoiturage répond davantage à la recherche d'un moindre coût, de facilité et de praticité pour les usagers. Les principes suivants peuvent dès lors s'appliquer :

- > Encadrement des pratiques informelles (points stop généralisés sur l'ensemble du Département, aires et signalétique aux abords des grands axes routiers et autoroutiers).
- > Développement d'un maillage local de services permettant d'encourager l'usage du vélo (VAE, garage à vélos, etc.)
- > Ciblage des publics les plus susceptibles de recourir au covoiturage : jeunes, personnes isolées en milieu rural...

Dans les deux cas de figure, il convient de déployer une démarche de communication et de sensibilisation importante, qui comprendrait notamment :

- > Un partenariat avec les grandes plateformes de covoiturage et une action de valorisation du site de covoiturage régional pour que les usagers aient connaissance des infrastructures locales prévues à cet effet.
- > Des animations et des actions de sensibilisation, dans les entreprises et les lieux d'accueil du public (MSAP...) sur les coûts et les impacts de l'autosolisme et sur les possibilités de solutions alternatives (Comment les pratiquer et où ?).
- > Une consolidation du rôle des MSAP en tant que relais de l'information sur les mobilités alternatives et solidaires (cf. action suivante)

Les démarches à prendre en compte

- > Plans de circulation et Plans de Déplacements Urbains existants
- > Stratégie départementale C@p25 (volet tourisme et voies cyclables)
- > SRADDET
- > PLUi, SCoT
- > PCAET
- > Schémas de développement touristique

Le phasage possible

Indicateurs de suivi


- > Nombre d'inscrits sur les plateformes locales
- > Selon la disponibilité des données, nombre de trajets effectués via les plateformes locales
- > Nombre d'infrastructures et d'aménagements réalisés à destination des déplacements cycles et piétons
- > Nombre de places de covoiturage sur les aires et parkings dédiés

ACTION N° 20 / Favoriser le transport à la demande

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > Les ménages doubistes possèdent un bon potentiel de mobilité avec un taux de motorisation élevé et une offre de mobilité diversifiée et satisfaisante au niveau départemental, national et régional. Des disparités sont cependant présentes au niveau local pour l'accès aux principaux pôles de services ainsi que pour les secteurs plus isolés et ruraux bénéficiant d'une offre de mobilité moins dense que les grandes agglomérations (Loue-Lison, franges du Doubs Central, intervalle Nord Doubs / Pays Horloger).
- > Pour les publics fragiles ou peu mobiles, les difficultés d'accessibilité sont accrues et nécessitent des réponses adaptées à l'image du transport à la demande (TAD). Ces réseaux, mis en place par certaines collectivités avec le concours du Département, permettent de proposer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle ou de compléter l'offre de transports collectifs.
- > L'enjeu est de favoriser le développement de ce mode de transport, réponse adéquate pour de nombreux territoires à leurs enjeux de mobilité.
- > Il s'agira de permettre à la fois une meilleure connaissance par les publics mais aussi le soutien ou la création de nouveaux services à destination de territoires ou de publics élargis.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Plusieurs initiatives de transport à la demande sont déjà en place sur les territoires du Doubs, principalement à destination des personnes âgées et des publics fragiles ou peu mobiles. Elles sont développées par les EPCI comme Grand Pontarlier, le Grand Besançon, etc. ou au niveau des Pays (Doubs central).



Service de Transport à Domicile Libertad

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Animateur / Coordinateur** : Département
- > **Porteur de l'action** : Bloc communal
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Région, associations

■ **Les outils mobilisés**

- > **Communication sur l'offre existante et promotion de son utilisation** (auprès des publics, des organismes de prise en charge pour les personnes âgées, les publics en situation de handicap, les publics en réinsertion, etc.).
- > **Développement du service dans les territoires non couverts** actuellement par un TAD.
- > **Accompagnement des collectivités devenant AOMD** (Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable) dans la pérennisation de leur offre de TAD (C@P 25).
- > **Elargissement des périmètres d'intervention** en termes de territoire d'action et de publics bénéficiaires.
- > **Coordination des acteurs et des territoires** pour favoriser le développement de l'intermodalité et le développement de l'offre de transport à la demande.
- > **Mise en place d'appel à projets** à destination des territoires pour favoriser l'émergence de solutions de mobilité innovantes.

ACTION N° 20 / Favoriser le transport à la demande

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > L'objectif est de **renforcer le réseau existant et de permettre le développement de nouvelles initiatives sur les territoires**. Il s'agira ainsi de :
 - > **Organiser et mettre en œuvre la communication sur l'offre à destination des bénéficiaires directs ou d'organismes de prise en charge** pour promouvoir le dispositif (personnes âgées, en situation de handicap, etc.)
 - > **Élargir les périmètres des TAD existants** (zone d'action, publics pris en charge) afin de renforcer l'offre et d'accroître son utilisation
 - > **Coordonner les TAD territoriaux existants à l'échelle départementale** afin de favoriser l'intermodalité entre les différents services
 - > Propositions locales de mise en œuvre de l'action :

Haut Doubs

- > Renforcer l'offre de TAD à Pontarlier

Pays Horloger

- > Mener une réflexion sur les périmètres les plus pertinents pour ce service, notamment pour le Pays de Maîche et le bassin de Morteau

Loue Lison

- > Evaluer l'offre existante en TAD et l'adapter (dimensionnement, ...)

Portes du Haut Doubs

- > Coordonner les TAD existants afin de favoriser l'intermodalité et mettre en réseau les acteurs de la mobilité
- > Sensibiliser et accompagner les personnes âgées à des nouvelles pratiques de TAD (possibilité de prendre plusieurs usagers dans la même voiture...)

Nord Doubs

- > Soutenir le réseau de mobilité de proximité sur le Pays de Montbéliard Agglomération

Doubs Central

- > Développer les points relais avec le réseau urbain de Montbéliard, le réseau Liveo et le réseau Ginko (déjà 10 points relais existants)
- > Faciliter l'accès au TAD pour les publics fragiles (tiers payant au CCAS de Rougemont pour accéder à l'aide alimentaire...)

Grand Besançon

- > Soutenir le TAD du Val Marnaysien

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Politiques régionales en matière de mobilité
- > Démarches communautaires

■ **Le phasage possible**

1^{er} semestre 2018

Mise en place d'actions de communication sur l'offre de TAD

2^{ème} semestre 2018

Lancement des réflexions sur l'évolution de l'offre de TAD sur les territoires

2019

Mise en œuvre des actions pour l'évolution de l'offre de TAD

■ **Indicateurs de suivi**



- > Nombre de nouvelles utilisations du service par les actuels publics bénéficiaires
- > Nombre de nouveaux TAD mis en place sur les territoires

ACTION N° 21 / Communiquer sur l'offre existante

■ Pourquoi mettre en œuvre cette action ?

- > Les forces du réseau de transport collectif doubiste permettent de développer un certain nombre d'alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle :
 - > Une desserte de Belfort-Montbéliard, Besançon et Les Auxons par le TGV.
 - > Des lignes routières d'intérêt régional TER et Liveo et un réseau de transport routier départemental Mobidoubs.
 - > Des réseaux de transports urbains développés notamment à Besançon (Ginko) et Montbéliard (CTPM).
 - > Des offres de Transport à la Demande propres à chaque territoire (cf. Fiche action n° 19).
 - > Des alternatives de mobilité en développement (covoiturage, mobilités solidaires...).
- > Cependant, certains freins et points d'amélioration s'observent dans un contexte d'évolution de l'offre suite à la fusion régionale et au transfert de la compétence transport :
 - > Méconnaissance par les usagers de toutes les potentialités offertes par les réseaux de transports, leurs modalités et leurs horaires.
 - > Sites internet regroupant l'information en cours de restructuration à l'échelle régionale (élargissement du site Mobigo au nouveau périmètre).
 - > Equipements et structures existantes (abribus, panneaux lumineux dans les communes, MSAP...) à valoriser pour communiquer autour de l'offre de transport.
- > L'enjeu est donc d'améliorer la communication sur l'offre existante afin que tous les publics puissent bénéficier du service qui correspond à leur besoin.

■ Ce qui est déjà fait

- > Une boutique intermodale « Mobilignes » est présente dans la gare de Besançon afin de communiquer sur les différents modes de transport et en faciliter l'accès



■ Qui fait quoi ?

- > **Porteurs de l'action** : Région, Bloc communal
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Région, Département, associations

■ Les outils mobilisés

- > **Partage de l'information au sein des relais (MSAP, mairies).**
- > **Affichage de l'information dans les lieux stratégiques** (gares, panneaux d'affichage des mairies...).
- > **Harmonisation de la communication sur internet** : élargissement du site Mobigo, mise à jour des informations en temps réel, intégration des informations sur les sites locaux (bannières Mobigo).

ACTION N° 21 / Communiquer sur l'offre existante

■ **Déclinaison fine de l'action**

Harmonisation de la communication régionale

- > A l'échelle régionale, l'enjeu principal est de fusionner les supports de communication et de travailler sur des outils de tarification unique plutôt que de transformer le réseau existant.
- > L'objectif est de pouvoir disposer de l'information sur l'ensemble des modes de transports (ferroviaire, car routier, transports urbains, mobilités alternatives) et l'ensemble du territoire.
- > Pour ce faire, il s'agit de concrétiser les pistes de réflexion suivantes :
 - > Etendre le système d'information multimodal Mobigo, aujourd'hui présent à l'échelle de la Bourgogne.
 - > Créer une centrale d'appel, en lien avec l'interface internet Mobigo, afin d'informer les usagers et de ne pas laisser de côté les personnes moins familières des outils numériques.
 - > Cœuvrer pour la mise à jour en temps réel des informations et du trafic.
- > A moyen terme, la Région souhaite développer la mise en vente de billets sur le site internet Mobigo, ce qui donnera encore plus d'importance et de visibilité à cette interface.

Liens avec les relais de communication locaux

- > Ce service proposé à l'échelle régionale permettra de toucher un plus grand nombre d'usagers doubistes si le relais est fait efficacement avec les modes de communication locaux.
- > Sur internet, il est possible de mener les actions suivantes :
 - > Intégration d'un module de recherche d'itinéraire sur d'autres sites d'internet du territoire (sites des offices de tourisme, sites de collectivités...).
 - > Mise à disposition des bases de données pour permettre de donner des itinéraires intégrés entre le réseau urbain et réseau régional.
- > La dispense d'information de premier niveau (communication sur l'offre existante et les horaires, réorientation de l'usager en difficulté vers une association type plateforme de mobilité) doit également se faire dans les lieux d'accueil du public afin de pouvoir toucher les usagers les plus éloignés des services numériques :
 - > Relais de l'information existante (plaquettes, site internet...) par les secrétaires de mairie.
 - > Présence et distribution des plaquettes d'horaires dans les points multiservices et autres lieux d'accueils du public (MSAP, CCAS, PIJ, salles d'attentes des centres médicaux ...).
 - > Amélioration de l'affichage dans les abribus et dans les gares et anciennes gares.
- > Le développement de la sensibilisation aux enjeux du transport collectif permet également de favoriser son utilisation : différences en termes d'émissions de carbone, de bruit, de budget, mais également coûts pour la collectivité par rapport au prix du ticket, ...

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Plans de circulation et Plans de Déplacements Urbains existants
- > SRADDET
- > PLUi, SCoT

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**



- > Fréquentation du site internet Mobigo.
- > Nombre de campagnes de communication menées au niveau local.

ACTION N° 22 / Mettre en place une instance de gouvernance départementale

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > La Loi NOTRe d'aout 2015 a prévu le transfert de compétences du Département vers la Région en matière de transport routier non urbain régulier, de transport à la demande et de transport scolaire.
- > Cette évolution soulève des enjeux quant à l'évolution de l'offre de mobilité sur le territoire départemental en termes de maillage, de tarifs, de développement de nouveaux projets...
- > L'enjeu est de créer une instance de dialogue entre le Conseil Départemental, la Région et les EPCI, afin de garantir l'adéquation des nouveaux projets avec les besoins locaux et permettre une continuité dans les modalités d'action et de travail entreprises auparavant entre les différents acteurs des mobilités.
- > Cette organisation globale permettrait également d'imaginer de nouveaux projets dans une démarche de coordination à l'échelle régionale, visant à développer l'intermodalité et l'accès de tous au réseau de transport collectif.
- > Il s'agit également pour le Département de prendre un rôle d'interlocuteur privilégié entre les instances régionales et locales.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, la question des mobilités à l'échelle régionale et de leur importance en matière d'aménagement et d'équilibre territoriale est interrogée.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Animateur / Coordinateur** : Département
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Région, Bloc Communal, SNC, opérateurs de services

■ **Les outils mobilisés**

- > Mise en place d'un temps d'échange entre les acteurs de la mobilité afin d'assurer le relai des projets et des besoins entre l'échelle locale et régionale.
- > Partage des conditions de réussite de l'intermodalité
- > Partage des bonnes pratiques et des retours d'expériences en matière de mobilité.

ACTION N° 22 / Mettre en place une instance de gouvernance départementale

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > **Au niveau local**
 - > **Structurer un temps de concertation avec les EPCI** afin d'assurer la transmission des informations et des besoins dans le contexte d'évolution d'évolution des compétences.
 - > **Encourager la remontée des informations depuis l'échelon local** pour identifier les besoins de la population et leurs évolutions.
 - > **Mettre en avant les initiatives portées localement** (mobilités collaboratives, modes actifs...) et encourager les retours d'expérience.
- > **Au niveau régional**
 - > **Valoriser les équipements structurants**
 - > **Développer les connexions pour assurer l'intermodalité**
 - > **Partager les outils régionaux**

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > SRADDET Bourgogne-Franche-Comté
- > Stratégie régionale de la SNCF
- > Projets locaux de transports (TAD, transports urbains)

■ **Le phasage possible**



178

■ **Indicateurs de suivi**



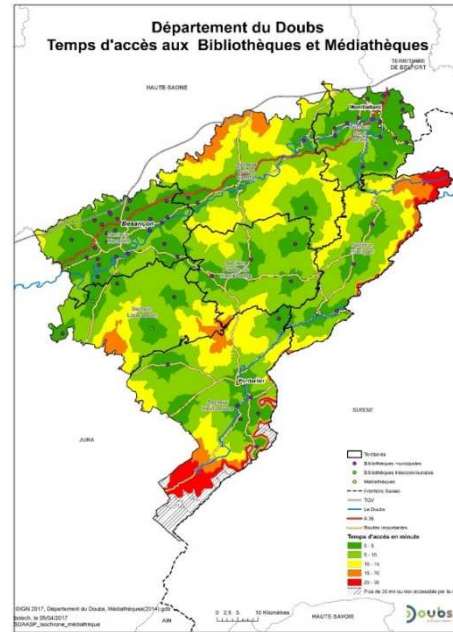
- > Nombre et profil des acteurs mobilisés lors des instances de discussion

5/ L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

ACTION N° 23 / Mailler le territoire en médiathèques structurantes

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > L'accès à la lecture publique dans le Doubs se fait principalement par l'intermédiaire d'un réseau de médiathèques et bibliothèques communales et intercommunales.
- > Ce réseau est complété par un maillage plus fin en points relais lecture, qui propose un niveau de services de proximité dans les communes de moins de 10 000 habitants. La Médiathèque départementale agit en animateur de ce réseau.
- > Certains secteurs du département disposent d'une accessibilité plus limitée à ces équipements, et notamment les franges départementales (Hauts du Doubs, nord du Doubs Central, sud-ouest de Loue Lison et bande frontalière du département).



- > Afin de consolider ce réseau et garantir la coordination entre les offres de différentes envergures, le développement de l'offre de médiathèques structurantes dans les espaces sous-dotés est à envisager, notamment grâce à la construction de nouveaux établissements ou à la montée en service de bibliothèques existantes.

■ **Ce qui est déjà fait**

- La Médiathèque Départementale du Doubs (MDD) accompagne les réflexions de création de nouvelles médiathèques portées par les EPCI.
- > La MDD développe également la plateforme numérique Media Doo, qui facilite l'accès à des services disponibles en ligne : livres, films, musique, presse, autoformation, etc., et favorise la mise en réseau des structures.
 - > Elle construit pour 2018 un catalogue commun rassemblant les principales collections des bibliothèques du Département et permettant une mutualisation renforcée.

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Animateur / Coordinateur** : Département
- > **Porteurs de l'action proposé** : EPCI du département, Médiathèque départementale
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Médiathèques et bibliothèques existantes, points lecture

■ **Les outils mobilisés**

- > **Création de nouvelles médiathèques dans les espaces sous-dotés.**
- > **Rénovation et augmentation du niveau de services dans les médiathèques structurantes existantes.**
- > **Renforcement des liens entre les médiathèques et les points relais lecture à l'échelle des EPCI avec généralisation des constructions de réseaux de proximité.**
- > **Coordination et mutualisation de l'action des médiathèques à l'échelle départementale notamment via les outils numériques.**
- > **Communication autour des services disponibles.**

ACTION N° 23 / Mailler le territoire en médiathèques structurantes

- **Déclinaison fine de l'action**
 - > Les territoires du Doubs ne sont pas tous dans la même situation concernant leur offre de médiathèques et bibliothèques.
 - > Cette action est ainsi déclinable de manière différenciée selon les EPCI :
 - > **Création d'une médiathèque intercommunale** à Mouthe qui permettra de poursuivre la structuration du réseau de lecture publique à l'échelle du Haut-Doubs.
 - > **Projet de rénovation des bibliothèques** au Russey et à Saint-Hippolyte (Pays Horloger) avec diversification des activités (formations numériques...) afin de les rendre plus structurantes.
 - > A ce maillage s'ajoutent des actions de mise en réseau qui permettent de consolider cette restructuration :
 - > **Mise en réseau à l'échelle EPCI** des médiathèques existantes ou en projet avec les plus petites structures (bibliothèques, Point Lecture). Cette dynamique est à poursuivre dans tous les territoires, et plus particulièrement dans le Haut-Doubs où les médiathèques principales (Frasne, Pontarlier et prochainement Mouthe) peuvent davantage soutenir les autres lieux de lecture en phase de restructuration ainsi que les bénévoles qui les animent (par l'intermédiaire de formations, de partage d'expérience...). Les projets de Rougemont (CC2V) et de Saint Hippolyte (Pays Horloger) viendront compléter les dispositifs locaux.
 - > **Mise en réseau à l'échelle départementale** : projet de développement d'un catalogue commun à l'ensemble des médiathèques du Doubs (1ère phase 2018), coordonné par la Médiathèque Départementale du Doubs.

- **Les démarches à prendre en compte**

- > Action départementale (C@P25)
- > Nouveau schéma de coopération pour la lecture 2016-2021

- **Le phasage possible**



- **Indicateurs de suivi**



- > Nombre de médiathèques ouvertes dans les espaces sous dotés.
- > Nombre de bibliothèques réhabilitées.
- > Nombres de bibliothèques inscrites au catalogue commun.
- > Nombre de bibliothèques partenaires de Média Doo.

ACTION N° 24 / Soutenir les actions de rénovation des équipements sportifs et culturels

■ **Pourquoi mettre en œuvre cette action ?**

- > En matière d'équipements sportifs et culturels, le département du Doubs bénéficie d'une bonne couverture territoriale. Ce constat positif est toutefois à nuancer au regard de certains contrastes locaux.
- > Les équipements d'envergure et les taux d'équipement les plus importants sont présents dans les espaces urbains (agglomérations de Besançon, Montbéliard, villes moyennes comme Morteau, Pontarlier, etc.).
- > Certains secteurs apparaissent en revanche moins bien équipés avec un éloignement des équipements structurants, des axes de transports majeurs ou encore de structures d'animation de l'offre : le Clos du Doubs, zone frontalière du Haut-Doubs (bassin de Morez), bassins de Saint-Vit, Val Marnaysien, CC Loue Lison, Portes du Haut Doubs ainsi que dans le sud du territoire.
- > Par ailleurs, certains secteurs connaissent une saturation de leurs équipements et un vieillissement progressif de leurs infrastructures entraînant un accroissement des difficultés d'accessibilité.
- > L'objectif poursuivi est de soutenir les actions de rénovation engagées par les territoires afin de rétablir un maillage équilibré de l'offre en équipements culturels et sportifs, capitalisant sur les ressources déjà présentes.

■ **Ce qui est déjà fait**

- > Afin de pallier les difficultés d'accessibilité et les besoins en équipements, des actions de mutualisation et de coopération ont été mises en place entre les EPCI. Elles permettent d'organiser l'utilisation des ressources sur les territoires.



Terrain de foot de Montlebon

■ **Qui fait quoi ?**

- > **Animateur / Coordinateur** : Département
- > **Porteur de l'action** : Bloc communal (action de rénovation)
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Département, Région, Etat, Centre National pour le Développement du Sport, DRAC

■ **Les outils mobilisés**

- > **Soutien technique et financier aux territoires** par le biais de subventions et apports techniques dans la réalisation des rénovations d'équipements (co-administration de marchés publics de maîtrise d'œuvre, etc.).
- > **Développer de nouveaux modes de financement** (crowdfunding, mécénat, sponsoring par des entreprises locales, appel à projets, etc.) ou **d'actions pour la rénovation** (chantiers participatifs, échanges de services avec les entreprises artisanales locales, etc.).
- > **Mettre en œuvre des travaux de mise aux normes**, de rénovation énergétique, de modernisation ou d'adaptation des équipements existants, piscines notamment, sur les territoires.

ACTION N° 24 / Soutenir les actions de rénovation des équipements sportifs et culturels

■ Déclinaison fine de l'action

- > L'objectif est de **consolider le maillage existant sur les territoires** en matière d'équipements culturels et sportifs au travers deux objectifs :
 - > **Encourager les démarches de mutualisation des moyens (mobilité, transports) et des équipements** sur les territoires pour pallier les difficultés locales d'accessibilité à l'offre culturelle et sportive.
 - > **Soutenir techniquement et financièrement les territoires** pour développer les actions de rénovation.

Propositions locales de mise en œuvre de l'action :

Haut Doubs

- > Projet de d'aménagement d'une piscine en complémentarité de celle de Malbuisson.

Pays Horloger

- > Projet de rénovation et de création de médiathèques au Russey et à Saint Hippolyte avec diversification des activités (formations numériques...).

Loue Lison

- > Projet de pôle touristique et culturel Courbet.

Doubs Central

- > Réflexion sur un projet privé de piscine à Baume-les-Dames.
- > Réflexion pour le développement d'un pôle culturel à Rougemont.
- > Revalorisation du cinéma à Baume les Dames (ouverture d'une salle supplémentaire).

Grand Besançon

- > Créer des espaces publics de convivialité et de loisirs en milieu rural : city-stades.
- > Développer des aires de jeux pour enfants.

■ Les démarches à prendre en compte

- > Action départementale (C@P25)
- > Contrats de ruralité
- > Schéma Régional des équipements sportifs 2014-2020
- > Politiques régionales culture et jeunesse

■ Le phasage possible

1^{er} semestre 2018

Recensement de l'ensemble des équipements à rénover sur les territoires

2^{ème} semestre 2018

Définition d'un plan de soutien aux territoires pour les rénovations

2019

Mise en place du plan d'actions et soutien des projets

■ Indicateurs de suivi



- > Nombre d'équipements culturels et/ou sportifs rénovés par territoire sur un an.
- > Evolution de la rénovation des équipements sportifs et/ou culturels entre 2018 et 2023.

ACTION N° 25 / Développer les nouvelles formes de distribution

■ Pourquoi mettre en œuvre cette action ?

- > Le Doubs présente une offre commerciale dense mais des dynamiques différenciées : concentration dans les pôles commerciaux pour les territoires du Doubs Central, du Grand Besançon et de Loue Lison d'une part, et dispersion de l'offre pour les territoires du nord et de l'est du département. Cette configuration entraîne pour les territoires les plus isolés (franges sud et nord-est) ainsi que pour les publics peu mobiles, des difficultés d'accès à l'offre commerciale.
- > La proximité de l'offre commerciale, alimentaire et non-alimentaire, est aujourd'hui un enjeu pour le territoire, notamment pour les secteurs les plus ruraux. Elle concerne particulièrement pour le Doubs, la présence et le développement des circuits courts ainsi que la revitalisation des centres-bourgs. Par ailleurs, le développement progressif de nouveaux modes de consommation tels que le e-commerce amène à repenser les modalités de distribution de l'offre commerciale sur les territoires.
- > L'enjeu est de pouvoir accompagner et développer ces nouvelles modalités de distribution au travers d'initiatives innovantes et permettant la valorisation des ressources locales des territoires tout en accompagnant l'objectif local de soutien à l'armature urbaine.

■ Ce qui est déjà fait

Différentes initiatives sont déjà mises en œuvre pour développer ces nouveaux modes de distribution :

- > Présence de commerces multiservices et de commerces itinérants.
- > Classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour les communes les plus déficitaires en matière d'offre commerciale de proximité et politique de revitalisation des bourgs-centres et cœur de village.
- > Mise en place des Groupes entreprises et territoires (GET) par la CCI pour réfléchir aux évolutions du commerce.



Fruitière de Flangebouche

■ Qui fait quoi ?

- > **Animateur / Coordinateur de l'action** : Département
- > **Porteurs de l'action** : Bloc communal, associations, porteurs de projets, associations de commerçants, Département
- > **Partenaires / Parties prenantes à mobiliser** : Région, Etat, chambres consulaires

■ Les outils mobilisés

- > **Promotion du portage communal en milieu rural des petites surfaces commerciales pour développer des commerces multi-services** (acquisition par préemption commerciale, etc.)
- > **Soutien et développement du commerce itinérant et des points multiservices**, en fonction des besoins des territoires.
- > **Organisation et développement de points de vente libre-service** (type distributeurs ou borne de retrait de commande).
- > **Adaptation de l'offre aux nouveaux besoins des populations et aux modes de consommation** (élargissement des horaires d'ouverture, etc.).
- > **S'appuyer sur les ressources locales, telles que les fruitières, pour favoriser une distribution en proximité** (magasins de vente directe aux coopératives de producteurs, etc.).
- > **Favoriser le développement de synergies** entre petits commerces et producteurs locaux ou encore commerçants pour développer de nouveaux modes de distribution (plateforme locale d'e-commerce, points relais, circuits courts, plateforme Agrilocal etc.).
- > **Communiquer sur cette offre de service innovante et bien développée dans les territoires** (travail avec le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté sur une cartographie, promotion en direction des clientèles locales et de passage, etc.).

ACTION N° 25 / Développer les nouvelles formes de distribution

■ **Déclinaison fine de l'action**

- > L'objectif est de **consolider le maillage existant et de permettre l'émergence de nouvelles initiatives** en matière de distribution commerciale.
 - > **Favoriser l'utilisation des ressources locales pour développer de nouvelles modalités de distribution** (fruitières, itinérance, multiservices, bornes, etc.).
 - > **Accompagner la mise en réseau des acteurs et structures des territoires pour renforcer les synergies et les coopérations** dans les modes de distribution.
 - > **Soutien technique et financier aux collectivités et porteurs de projets** pour développer de nouveaux modes de distribution.

Propositions locales de mise en œuvre de l'action :

Pays Horloger

- > Soutien des groupements d'agriculteurs avec points de vente et vente directe

Loue Lison

- > Développement des liens entre petits commerces et producteurs locaux

Portes du Haut Doubs

- > Présence d'un relais poste commerçant sur le territoire

Nord Doubs

- > Projet de création d'une ressourcerie à Montbéliard en association avec DEFI, Emmaüs et Travaillons Ensemble

Grand Besançon

- > Existence de plusieurs points de ventes proposant des produits de plusieurs producteurs (Saveurs de la ferme à Chatillon, Ferme des trois rivières...)
- > Développement de marchés locaux en cours

■ **Les démarches à prendre en compte**

- > Action départementale (C@P25)
- > Les Documents d'Aménagement Commercial ou les études commerciales des SCoT
- > Les projets de ville pour la revitalisation des commerces et centres-bourgs

■ **Le phasage possible**



■ **Indicateurs de suivi**



- > Evolution de la couverture du territoire en commerce de proximité entre 2017 et 2023.
- > Nombre de nouvelles initiatives mises en place pour la distribution commerciale sur les territoires.

**PROJET DE SCHEMA SOUMIS A CONSULTATION
SUITE AU COMITE DE PILOTAGE DU 07/09/2017**